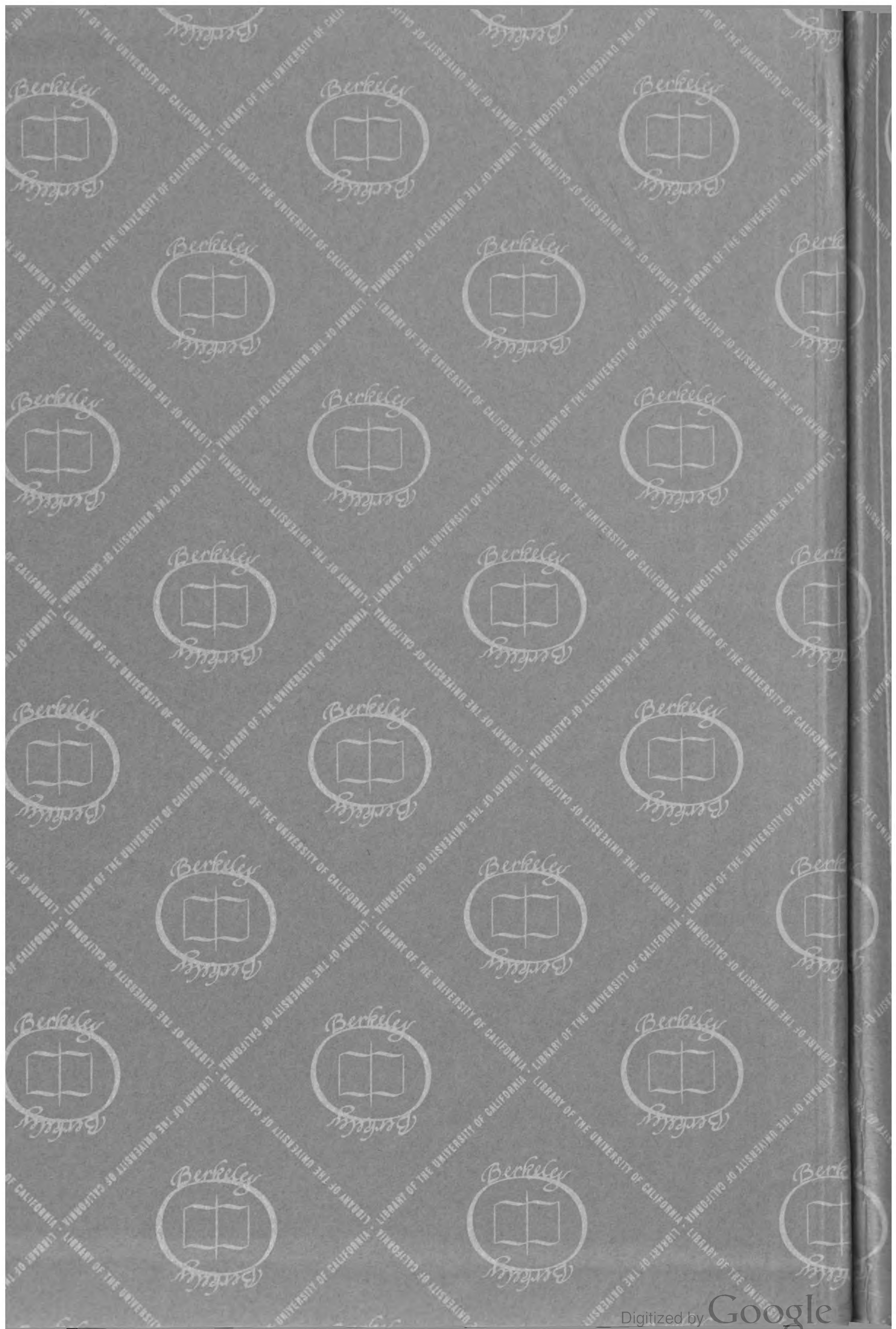
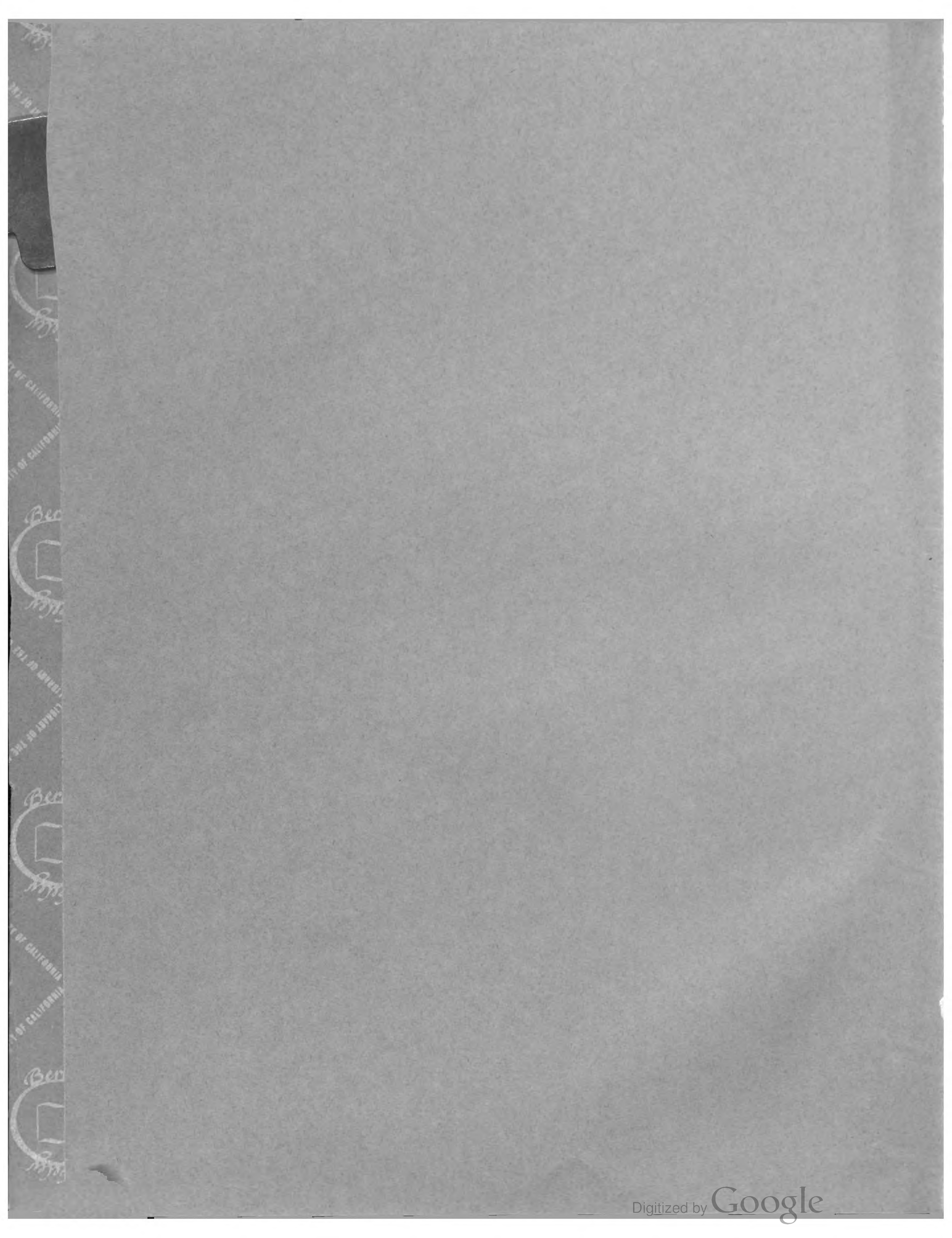

Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOUTRAIS, chartreux, à Sélignac (Ain).
CHAVERO ALFREDO, secrétaire de la Société de géographie de Mexico.
CONSTANTIN AIMÉ, vice-président de la Société Florimontane.
DESCOSTES FRANÇOIS, avocat, à Chambéry.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFOUR THÉOPHILE, directeur des Archives de Genève.
GEX, ancien professeur à Annecy.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste, à Paris.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
OGIER, secrétaire des hospices d'Annecy.
PAPIER, chef du service des tabacs à Bône (Algérie).
PHILIPPE JULES, député de la Haute-Savoie.
RABUT LAURENT, professeur de dessin, à Chambéry.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1878 — 19me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1878

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, à Dijon.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BOUTRAIS, chartreux, à Sélignac (Ain).
CHAVERO ALFREDO, secrétaire de la Société de géographie de Mexico.
CONSTANTIN AIMÉ, vice-président de la Société Florimontane.
DESCOSTES FRANÇOIS, avocat, à Chambéry.
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUFOUR THÉOPHILE, directeur des Archives de Genève.
GEX, ancien professeur à Annecy.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste, à Paris.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
OGIER, secrétaire des hospices d'Annecy.
PAPIER, chef du service des tabacs à Bône (Algérie).
PHILIPPE JULES, député de la Haute-Savoie.
RABUT LAURENT, professeur de dessin, à Chambéry.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
TAVERNIER, avocat, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

E. TISSOT — REVON — CONSTANTIN — DUCIS
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1878 — 19me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1878

TABLE DES MATIÈRES

19me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Janvier 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

IMPRIMEURS & LIBRAIRES DE SAVOIE

(Suite)

Ces lignes ne sont qu'un post-scriptum ; je ne comptais pas, de longtemps au moins, m'occuper encore de ce sujet, mais je viens de lire la livraison de décembre ; j'apprends, suivant une expression courtoise, que mon raisonnement *porte à faux* sur un point, peut-être sur plusieurs. On me permettra donc une réplique ; de la discussion jaillit parfois la vérité.

Avant tout, je veux rappeler, en passant, que, par un arrêt du Sénat de Savoie, du 3 juillet 1560, défense fut faite à tous libraires et imprimeurs de son ressort « de vendre ou faire vendre ou imprimer « aucuns livres qu'au préalable ils n'eussent été vus « et visités par le Sénat ou les commissaires d'icelui, « à peine contre les contrevenants de cinq cents « livres et autre amende arbitraire. »

Des dispositions analogues existaient en France ; on ne l'ignorait point en Savoie. Cette contrée avait été, l'année précédente seulement, restituée au duc Emmanuel-Philibert, au célèbre vainqueur de Saint-Quentin. On peut dire que tout ce qui tient à la pensée en général et à l'imprimerie en particulier présente de l'intérêt ; aussi discute-t-on volontiers même sur des détails. Auteurs et critiques sont-ils en désaccord, vite un petit duel de plume, infiniment plus innocent que les autres, s'engage entre eux. Le pauvre critique se trouve en face de deux redoutables adversaires armés de pied en cap. Il a contre lui l'instruction publique et l'armée, le professeur et le général.

A vrai dire, une telle joûte est un grand honneur pour lui ; il n'a jamais eu le titre de professeur et il se souvient modestement que dans la garde nationale, il y a de cela longtemps, il ne fut jamais qu'un humble et simple soldat. Quoique la partie ne soit donc pas absolument égale, il ne recule point devant un pareil combat, ce qui lui vaudra, il l'espère, quelque indulgence.

La plus ancienne édition du *Règlement* élaboré par le Sénat de Savoie (373 articles) a-t-elle été imprimée, à Chambéry, en 1560, comme semble l'indiquer le titre de deux ou trois exemplaires ? Ou bien a-t-elle été imprimée à Lyon, l'année précédente, soit en 1559 ? Comme je ne suis citoyen ni de Lyon ni de Chambéry, je désire examiner cette question froidement, impartialement, sans amour-propre local.

Depuis le moment où Neyret cessa d'imprimer à Chambéry jusqu'à celui où des membres de la famille Pomard vinrent se fixer dans cette ville, l'imprimerie n'y a joué qu'un rôle à peu près nul. Les rapports suivis qui existaient avec Lyon, le développement remarquable de l'imprimerie lyonnaise, l'occupation prolongée de la Savoie par la France, à plusieurs reprises, d'autres circonstances encore expliquent pourquoi François Pomard dut recourir aux presses de Lyon en 1559, pour reproduire les œuvres du jurisconsulte Tabouet.

On n'éprouvait pas plus de répugnance alors à s'adresser aux imprimeurs étrangers qu'on n'en éprouve de nos jours à faire faire son portrait par un peintre d'un autre pays ; d'ailleurs, pendant toute la durée de l'occupation de la Savoie par la France, les Lyonnais n'étaient point des étrangers pour Chambéry, comme ils ne le sont pas maintenant pour les Savoisiens.

L'*Introduction à la vie dévote,* le *traité de l'amour de Dieu,* etc., ont été imprimés à Lyon ; il en est de même de plusieurs des œuvres scientifiques du président Favre ; il suffit de citer, par exemple, la *Science de la jurisprudence papinienne,* son livre sur *les erreurs des praticiens,* son *traité sur le Montferrat.* Son célèbre *Code Fabrien* sort des presses de Genève, à l'exception du livre premier, composé par saint François de Sales et qui dut être imprimé à Lyon, le gouvernement calviniste genevois n'ayant pas permis qu'on l'imprimât à Genève. Le Sénat de Savoie ne l'ignora point ; quoique le titre ne portât pas le nom des deux villes, il ne s'en préoccupa point. Corps *très sérieux,* il ne se formalisait pas de si peu de chose.

Sans m'arrêter à d'autres faits analogues, je puis

dire que, de nos jours, le courant est encore plus ou moins le même; les œuvres poétiques de Marc-Claude de Buttet, Savoisien, ont été réimprimées à Lyon, l'année dernière.

Franconis dont le nom est à peu près inconnu et qui n'était de la taille ni d'un saint François ni d'un président Favre, aurait-il, à cet égard, éprouvé quelque scrupule particulier que n'éprouvèrent pas ces hommes illustres, une quarantaine d'années plus tard (un peu plus, un peu moins), lorsque l'imprimerie avait pris à Chambéry un développement qu'elle n'avait pas en 1560? Cela paraîtrait quelque peu singulier.

On admet bien que Franconis s'adressa à l'imprimeur lyonnais, Jean de Tournes.

Il est bien certain aussi que les 373 articles du *Réglement* sont imprimés avec les caractères de ce dernier.

On reconnaît que Franconis n'a imprimé aucun autre ouvrage, ce qui rend peu vraisemblable qu'il ait imprimé celui-là, mais on veut absolument que les caractères de de Tournes aient fait le voyage de Chambéry.

L'autorisation demandée à Lyon établit clairement le contraire.

« Il est permis à Jean de Tournes et à Jacques « Franconis d'imprimer ou de faire imprimer un « livre intitulé : *Style et Réglement*..... Fait à *Lyon* « le neuvième jour du mois de février mil cinq cent « cinquante-neuf. Bullioud, Fournel. »

Qu'est-ce à dire? sinon qu'il était permis à Jean de Tournes d'imprimer et à Franconis de faire imprimer ce règlement, cette impression se faisant *à communs frais*.

Avec l'interprétation contraire, on ne comprendrait pas comment Franconis domicilié à Chambéry et voulant y faire imprimer un livre, se serait adressé, dans ce but, à l'autorité lyonnaise. C'est une objection que ne nous expliquent point nos savants contradicteurs et sur laquelle ils gardent un silence absolu; il ne suffit pas de l'éluder pour y répondre.

Assez sur ce point qui n'est peut-être que le petit côté de la question ; je crois devoir aller plus loin encore. On peut prouver, il me semble, que les mots : *Imprimé à Chambéry*, dont on argumente, ont été fabriqués après coup et ne concordent pas d'une manière exacte avec l'impression même des 373 articles.

Quoique décidée en principe, depuis un certain temps, la restitution officielle de la Savoie au duc Emmanuel-Philibert n'eut lieu que le sept août 1559, non sans quelques frottements désagréables auxquels fait allusion, dans son *Histoire du Sénat*, un écrivain dont la mort prématurée est éminemment regrettable (1) ; on se plaignait de ce que le duc avait fait, avant cette date, certains actes de souveraineté en Savoie, en particulier de ce que le gouverneur de cette contrée avait été reçu solennellement la veille, à Chambéry, *lorsque le roi de France était encore souverain dans le pays*.

Quant au Sénat de Savoie, il ne fut officiellement rétabli que le douze août 1559 ; or, plusieurs mois auparavant, il avait rédigé les 373 articles du *Réglement*, puisque l'autorisation de les imprimer avait été donnée le neuf février précédent. Ce règlement fut *publié* au Sénat dans le mois d'octobre 1559, ainsi que nous l'apprend le duc Emmanuel-Philibert dans son édit donné à Nice le trois avril 1560.

C'était l'époque où les Etats généraux touchaient à leur fin et où l'autorité du prince, de plus en plus prépondérante, tendait à s'affirmer nettement dans chaque occasion importante ; aussi ne faut-il point s'étonner de la résistance que, aussitôt après son rétablissement, le Sénat opposa au duc, de cette espèce de lutte, plus ou moins sourde, plus ou moins ouverte, qui s'engagea entre eux et à laquelle fait allusion l'historien du Sénat.

Dès cette époque, malgré la fermeté de ce corps illustre et son esprit d'indépendance, la haute main appartint au duc Emmanuel-Philibert. Il le fit bien sentir à propos de ce *Réglement* du Sénat, il ne voulut pas l'approuver tel quel et sans modifications.

« Après avoir, déclare-t-il dans l'Edit du trois « avril 1560, *fait corriger ledit style*, et *amplifié* « *en quelques endroits où nous a paru nécessaire*, « l'ayant au surplus trouvé bon et profitable, pour « la préservation de notre autorité et soulagement « de nos sujets, avons ici *de notre pleine puissance* « *et autorité souveraine*, confirmé, autorisé et va- « lidé..... »

C'est ainsi que ce *Réglement* qui, rédigé par le Sénat, contenait 373 articles, amplifié par le duc, en contint désormais 385.

Or, Franconis, en vertu de son privilége du cinq février 1560, mit en vente les 373 articles, ce qui prouve qu'ils avaient été imprimés *avant l'Edit du duc*. D'un autre côté, le titre porte : *Confirmé par Monseigneur* ; ce qui prouve que le titre fut imprimé ou refait *après la date de cet Edit* avec lequel, du reste, il ne concordait point puisqu'il ne renfermait pas les 385 articles.

Je persiste donc à croire que les 373 articles ont été imprimés à Lyon par Jean de Tournes.

Pour celui qui voudra étudier d'un peu près l'ancienne législation savoisienne, ils présentent un intérêt particulier. Il en est de même des divers points de vue que je viens d'effleurer, qui s'offraient naturellement à nos deux savants contradicteurs, à propos de ce double *Réglement*, et sur lesquels, je regrette de le dire, leur livre garde un mutisme complet.

JULES VUY.

20 janvier 1878.

(1) M. Eugène Burnier.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite)

Mais il me semble que j'entre ici dans le vif d'une question d'art difficile à traiter comme il convient dans une causerie de quelques moments. Passons.

Je disais donc que les deux tiers des maisons indigènes avaient déjà disparu de la surface du rocher cirtésien et que, pour peu que l'élément européen fasse encore autant de progrès dans la cité, on n'en verrait bientôt plus traces. Un grand artiste qui n'était pas plus maître de sa plume qu'il ne l'était de son pinceau (1), — c'est lui-même qui l'avoue —

(1) Eugène Fromentin. *Un été dans le Sahara*. Préface de la troisième édition, p. 18.

a dit, il est vrai, en parlant d'Alger comme s'il eût parlé de Constantine, que ne restât-il qu'une rue de cette ville originale, même en Orient, on pourrait à la rigueur la reconstituer telle qu'elle était au temps d'Omar et d'Hussein-Dey; mais ces paroles consolantes et vraies pour le peintre et le dessinateur qui suppléent à l'absence du sujet par le souvenir, ne sont d'aucune consolation pour messieurs les photographes, dont l'instrument ne reproduit que ce qui existe réellement. Que ceux-ci se hâtent donc de braquer leur objectif sur Constantine avant qu'elle ne devienne tout à fait française, car le marteau des démolisseurs est décidé à n'y rien épargner.

Cela dit, veuillez remarquer ces quelques tours rondes, hexagones et carrées qui çà et là pyramident au-dessus des toitures. Ce sont les minarets des mosquées de *Sidi-el-Keltani*, de *Sidi-el-Akdar* et *d'El-Kebir*. Il en existait encore deux autres, il y a une vingtaine d'années, celui de la *Djama Rabbet-es-Souf* et celui de la *Djama-el-Kasba*, mais aujourd'hui il ne reste plus que ces trois. Ils n'ont absolument rien de remarquable comme architecture, mais ils donnent encore un certain cachet oriental à la ville qui, dit-on, en comptait bien davantage dans le temps. Je doute cependant qu'il y en ait eu jamais beaucoup plus que dix ou douze, y compris même ceux des mosquées extérieures de *Sidi el-Hilouf*, de *Sidi-Ali-el-en'djal* et de *Sidi bou Koceïa*.

Quant aux monuments plus anciens, ne vous en préoccupez pas davantage. Il n'y en a plus un seul debout dans cette ville qui, au dire de Strabon, était encore de son temps magnifiquement ornée de toute sorte d'édifices et d'établissements qu'elle devait principalement à Micipsa, et qui, quoique prise et saccagée plus tard par Rufus Volusianus (311) et par les Vandales (435), fut chaque fois relevée de ses ruines et embellie par Constantin (313) et Justinien (534). Il est vrai que depuis lors elle a subi encore bien d'autres siéges et d'autres désastres, les Arabes n'ayant guère apporté plus de goût pour les monuments que les Vandales, leurs prédécesseurs. Les Berbères n'ayant pas non plus montré beaucoup plus de respect pour les grandes villes et leurs palais que MM. les Vandales et Arabes, il n'y a rien d'étonnant que nous ne retrouvions guère aujourd'hui des Romains que quelques pans de murs, des inscriptions plus ou moins bien conservées, des urnes, des lampes, des statues ou des monnaies. On a bien exhumé, il est vrai, en perçant la rue Caboreau, en 1841, un temple grec qui, tournant son frontispice vers les deux principales arcades d'un tétrapylon, révéla l'existence d'un large parvis d'où les fidèles assistaient sans doute aux sacrifices et aux cérémonies religieuses. On a bien encore exhumé, en perçant la rue Caraman, les deux piliers d'un arc de triomphe et découvert, dans les premières années de notre occupation, d'assez nombreux portiques; mais que sont devenus tous ces vestiges du peuple roi? Les Arabes en ont pris les pierres pour construire leurs maisons, élever leurs mosquées, rétablir les remparts. N'en avons-nous pas fait presque autant en prenant leur place!

Mais quittons ce sujet de conversation qui assombrit passablement notre promenade, et rapprochons-nous du ravin. Bien! d'ici, vous le voyez, l'œil embrasse toute la gorge depuis les Cascades jusqu'au pont, sans qu'aucun détail puisse lui échapper. Profitons-en pour causer un instant de l'origine et de la constitution de ce fameux rocher, théâtre de tant de splendeurs et de misères!

Je vous ferai peut-être regretter le temps où l'imagination n'était point à tout moment arrêtée dans son essor par le système d'un géologue; le temps où l'humanité naïve et crédule expliquait tout ce qui étonnait ses regards, émerveillait son esprit, non point par de subtiles ou savantes théories, mais par de simples et poétiques conceptions; le temps, enfin, où cet immense rocher passait sans doute pour avoir été arraché aux masses environnantes par la baguette d'une fée toute puissante; mais, que voulez-vous, la géologie revendique aujourd'hui une grande place au soleil, et sans précisément dépouiller de son prestige idéal tout ce qui peut, dans un vague sentiment d'admiration, enchanter notre esprit, elle entend s'appuyer sur des caractères purement scientifiques pour expliquer la nature des matériaux qui composent notre globe et attribuer chacun de ses nombreux cataclysmes non pas à la colère d'un dieu plus ou moins irrité contre le genre humain ou d'une fée plus ou moins puissante et redoutable, mais à des causes beaucoup plus simples et naturelles. Permettez-moi donc d'être pédant pendant quelques secondes seulement, et je vous dirai que cet énorme bloc qui sert de piédestal depuis si longtemps à Constantine, comprend de bas en haut, suivant les belles études de mon savant et laborieux confrère et ami de la Société géologique de France, M. Coquand:

1° Un ensemble de calcaires compactes, gris très clair, à cassure inégale, avec *Caprina adversa* d'Orb. et *Sphaerulites foliaceus* Lam. représentants de l'étage carentonien, tel qu'il est défini dans les environs de Martigues et d'Angoulème;

2° Une puissante assise de calcaires marneux noirs, sur l'âge de laquelle on ne peut trop se renseigner, mais qui doit correspondre, selon toute probabilité, à l'étage angoumien;

3° Des calcaires gris noirâtres, en bancs compactes, avec silex tuberculeux d'un noir plus foncé et *Sphaerulites Sauvagesii* H. Firmas, *Hippurites organisans* Desor, et *Hippurites cornu-vaccinum* Bronn, fossiles caractéristiques de l'étage provencien.

Il appartient, par conséquent, tout entier, de la base jusqu'au sommet, au groupe de la craie moyenne, ou *craie chloritée*, et non à celui de la craie inférieure (étage urgonien), comme on l'avait admis jusqu'en 1860.

Si vous désirez savoir aussi à quel phénomène et à quelle époque géologiques il convient de le rattacher, je vous dirai qu'il est le résultat des commotions violentes qui se sont manifestées après l'accumulation du groupe éocène le plus ancien et ont produit, au sud-est et au nord-est, cette grande fracture qui entoure Constantine comme le *mekias* ou bracelet kabyle entoure le poignet d'une femme; et au nord-ouest et sud-ouest, ces formidables escarpements contre lesquels viennent buter, en discordance de stratification, les marnes schisteuses grises de ce groupe tertiaire inférieur.

On peut donc le considérer comme ayant été détaché du Sidi Mcid lors du soulèvement de cette montagne, d'autant plus que celle-ci présente, à peu de chose près, la même constitution géologique et minéralogique, les mêmes discordances de stratification et aucune différence sensible, enfin, dans le niveau de ses couches crétacées.

J'ai dit à peu de chose près la même constitution géologique, et je m'explique, car vous pourriez en conclure peut-être qu'il y a eu altération ou métamorphisme et voire même jamais aucune liaison intime entre ces deux massifs. Or, leur constitution géologique ne diffère que parce qu'à la partie supérieure du plus élevé, il y a au-dessus des calcaires provenciens des couches crétacées marneuses en stratification concordante avec ces derniers, et dans lesquelles MM. Mœvus et Coquand ont recueilli des fossiles caractéristiques de la craie blanche (*Micraster brevis* Desor et *Janira quadricostata* d'Orb.), dont les équivalents ne se retrouvent point sur l'autre, par suite de la grande dénudation qui s'y est opérée à la surface avant le dépôt des marnes nummulitiques. A part cela, le rocher de Constantine, dont j'estime le volume à 55,000,000 de mètres cubes, et le poids à 155,000,000 de tonnes environ (1), est de même composition et de même origine que le Sidi-Mcid.

Ainsi ce fameux rocher appartient bien, géologiquement et minéralogiquement parlant, au Djebel Sidi-Mcid, et le ravin qui l'en sépare et court du sud à l'est et de l'est au nord sans cesse en s'élargissant et en s'approfondissant, est dû à un simple effet d'écartement produit à la suite du surgissement de la montagne?

— Parfaitement.

— Et ces voûtes, ces arceaux, ces ponts gigantesques suspendus sur les eaux du torrent ne seraient dûs qu'à l'action lente et continue de sources incrustantes nées sur l'une et l'autre rive, à la suite de commotions souterraines et du déchirement de la montagne?

— Je crois vous l'avoir déjà dit: ces voûtes immenses ont été produites après coup. Elles ne sont pas, comme beaucoup l'ont écrit, la continuation non interrompue des deux massifs rocheux, mais le produit de sources arrachées des entrailles de la terre et très riches en principes calcaires.

— Alors rien de tout ce que je vois ici de merveilleux n'est dû à l'intervention d'une force surnaturelle?

— Allons, je vois bien à votre sourire qu'en fait de créations miraculeuses, de magiciens et d'enchanteurs, de *djinns* et de *ghoules*, vous êtes tout le premier d'un scepticisme dont rien n'approche, et cela juste au moment où j'allais appeler votre attention sur toutes ces cigognes debout, sur une patte, aux bords de leurs vastes nids, et vous apprendre qu'aux yeux des indigènes ce sont là autant de *tolba* ou savants changés en oiseaux pour avoir mangé un jour de *ramadan*. Vous riez de plus belle? Bien! Cela prouve que vous n'êtes pas encore fatigué et c'est tout ce que je désirais savoir pour le moment. D'ailleurs si vous l'étiez, vous ne devez plus l'être maintenant, puisque le rêve délasse, dit-on, le corps autant que l'esprit.

Nous voici de la sorte arrivés assez gaiement au niveau à peu près de la ville, après avoir laissé à notre droite l'hôpital civil d'abord, puis l'ancien cimetière juif.

A. PAPIER.

(La fin au prochain n°.)

(1) Les indigènes de Constantine ont une façon très originale de faire comprendre combien le poids de ce rocher est énorme. Le considérant comme une pierre au milieu d'un fleuve, ils prétendent qu'il faudrait autant de bras pour le soulever qu'il faudrait de fourmis pour enlever un œuf du fond d'un pot de lait. Leur appréciation est moins rigoureuse que la nôtre, mais elle n'en est pas moins aussi juste et plus poétique surtout.

BIBLIOGRAPHIE

Un nouveau docteur de l'Église, saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique, membre de plusieurs Sociétés savantes. (Lyon et Paris, 1878).

L'auteur nous dit dans sa préface, en parlant de son travail : « Nous l'avons entrepris dans le but « d'être *utile à la science*, aux âmes pieuses et aux « prédicateurs, *auxquels il s'impose;* car là, ils « trouveront, tout fait, un travail qui leur épargnera « de longues et pénibles recherches que ne leur per- « mettent pas les nombreuses occupations de leur « auguste ministère. »

S'il suffisait d'une admiration dévouée et sympathique, d'une science plus ou moins superficielle, d'un certain enthousiasme, le tout entremêlé de déclamations étrangères au sujet qu'il traite, pour faire de ce travail un livre remarquable, l'auteur ne serait point peut-être déçu dans ses espérances.

Malheureusement, lorsqu'on a étudié d'un peu près saint François de Sales, son époque et ses œuvres, lorsqu'on a puisé aux sources, lorsqu'on connaît les meilleurs écrits publiés, jusqu'à ce jour, sur *le plus aimable des saints*, on ne peut s'empêcher de croire que l'auteur est loin d'avoir atteint son but. Son livre ne témoigne, malgré les promesses contraires, ni de recherches suffisantes et suffisamment approfondies, ni de longues et sérieuses études, ni de ces investigations persévérantes, opiniâtres, qui sont nécessaires pour produire un ouvrage véritablement bon et durable. L'auteur assurément ne peut prétendre à une renommée de bénédictin.

Signaler les abondantes erreurs que son ouvrage renferme serait oiseux ; nous nous bornerons à en faire ressortir quelques-unes.

Avez-vous entendu parler d'un *Petit voyage autour du monde* publié, en 1826, par Pierre Blanchard? On y apprend, entre autres, que *la ville d'Annecy est située sur le bord du lac de Genève.*

L'ecclésiastique anonyme, *en nous indiquant les principales chapelles du Chablais*, marche sur les traces de Pierre Blanchard; il fait figurer, dans le nombre de ces chapelles, *Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy* (p. 386). La ville florimontane est ainsi de nouveau transportée dans le voisinage immédiat du Léman. C'est comme si on disait que l'église de Brou se trouve dans le département du Rhône, ou Grenoble dans la Haute-Savoie.

Ailleurs (p. 41), l'auteur nous apprend qu'à l'époque de saint François de Sales, le *Chablais ne comptait que* 72,000 *âmes*. Les forêts étaient alors nombreuses et étendues, les cerfs n'étaient pas rares, la chasse de ces animaux était fort goûtée, le prince Thomas s'y livra avec ardeur dans le temps, même après la mort du saint évêque. Avec le déboisement, la population a beaucoup augmenté. D'après notre auteur, la population *est aujourd'hui de 25,000 âmes* (p. 2), soit 47,000 âmes de moins qu'alors. Nous serions curieux de savoir comment se concilient ces chiffres qui nous paraissent se heurter vivement entre eux.

Evidemment, les études de l'auteur, en matière de géographie et de statistique, présentent quelques lacunes. Serons-nous plus heureux pour l'histoire?

Il nous parle *de la conversion de M. d'Avully, baron d'Hermance et gouverneur du Chablais* (p. 136), et ne paraît pas se douter le moins du monde qu'*il fait un seul et même individu de deux personnages différents :* le seigneur d'Avully qui ne fut jamais gouverneur du Chablais, protestant célèbre de cette contrée, converti par saint François de Sales, et le baron d'Hermance, catholique zélé, mort en 1595, vieil ami de la maison de Sales. Grâce à notre auteur, ce gouverneur des Allinges, mort catholique, se trouve, après son décès, converti par saint François, dans la personne du seigneur d'Avully. L'originalité de ce fait extraordinaire apparaît, pour la première fois, dans le livre de l'auteur anonyme, et c'est à lui qu'en revient tout l'honneur.

Par une espèce de compensation, il *divise M. de Vallon en deux personnages différents :* d'un côté, Ferdinand Joly, de l'autre, M. de Vallon (p. 237). Jusqu'à ce jour, Ferdinand Joly, seigneur de Vallon, était un seul et même individu.

Ces exemples peuvent nous suffire pour l'époque de saint François.

Si nous passons à des temps plus rapprochés de nous, nous marchons de surprise en surprise. Le cardinal Gerdil, un des plus illustres enfants de la Savoie, devient le cardinal *de Gerdil,* mais ceci n'est rien ; notre auteur va plus loin encore. Il nous affirme, sans broncher, que ce cardinal *monta sur le siége de Saint-Pierre en 1800* (p. 58). Nous rendons volontiers justice au haut mérite du cardinal, à son caractère distingué, à sa science profonde, à un ensemble de qualités qui en faisaient un homme supérieur, mais il ne fut jamais pape; et le cerveau de notre auteur, en créant un pape imaginaire, s'est livré à une fantaisie bizarre dont il aurait dû s'abstenir.

Nous pourrions relever d'autres points encore; mais à quoi bon ? nous nous arrêtons là.

Notre conclusion est très simple : saint François de Sales, proclamé docteur de l'église, méritait mieux qu'un ouvrage pareil. JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1878.

Le fait le plus notable en musique depuis quatre mois, c'est la déconfiture du Théâtre-Lyrique. On a calculé que pendant l'année qui s'est écoulée après la première représentation de *Paul et Virginie*, c'est-à-dire du 15 novembre 1876 au 15 novembre 1877, M. Vizentini a inscrit, tant en subventions qu'en recettes, près d'un million et demi. Cependant il accuse un déficit de 600,000 francs. Sans doute il avait des charges quand il accepta la direction du théâtre de la Gaîté; la féerie à laquelle cependant il paraît vouloir retourner ne lui paraît pas avoir trop profité.

Il peut et il doit y avoir aussi des erreurs de gestion ; c'est un point difficile à discuter, et je préfère considérer la situation du Théâtre-Lyrique en général telle qu'elle fut depuis son origine.

Sans doute ce théâtre a eu un temps de prospérité due au succès des *Dragons de Villars*, de quelques autres ouvrages et surtout de *Faust,* puis des ouvrages empruntés au répertoire étranger, particulièrement à l'Allemagne, enfin à des artistes de talent, aimés du public, tels que Mmes Carvalho, Cabel, Ugalde, Faure, Lefebvre et Nilsson. Mais l'administration de M. Carvalho n'a pas été à l'abri du reproche, et à voir comment il gère aujourd'hui l'Opéra-Comique, on ne peut s'en étonner. Le succès des ouvrages productifs dont le nombre n'a jamais été bien considérable, s'est usé; le nombre des artistes de talent a diminué; la position du théâtre à la place du Châtelet n'était d'ailleurs pas très favorable et la décadence a abouti à une faillite. M. Pasdeloup a essayé de lutter à son tour contre les obstacles ; il a dû y renoncer quand la personne qui s'était chargée de combler le déficit croissant, a cru prudent de s'arrêter.

Aujourd'hui le répertoire étranger ne pourrait se maintenir que par une très bonne interprétation. Un des premiers ouvrages repris par M. Vizentini, ce fut *Oberon*, avec une exécution assez mauvaise. Plus tard le personnel s'est amélioré et dans les derniers temps la reprise de *Si j'étais roi*, d'Adolphe Adam, a été assez remarquable. D'ailleurs l'expérience a prouvé que le système des étoiles a plus de périls que d'avantages ; une bonne troupe d'ensemble paraît indispensable au Théâtre-Lyrique, s'il renaît comme il faut l'espérer.

Le choix des ouvrages à monter forme certes une des principales difficultés. Il faut que le directeur ait assez de connaissance, de goût et d'expérience pour ne pas commettre des erreurs trop fréquentes. Sous ce rapport M. Vizentini a terminé assez mal. Les deux derniers ouvrages nouveaux qu'il a donnés sont la *Clé-d'Or* et *Gilles de Bretagne*. La *Clé-d'Or* était un opéra comique dont la pièce faite d'après le roman de M. Octave Feuillet, était passable ; la musique était de M. Eugène Gautier qui avait fait jouer antérieurement quatorze opéras, soit au Théâtre-Lyrique, soit à l'Opéra-Comique. On pouvait prévoir, avec assez de certitude, que la partition de la *Clé-d'Or* ne se distinguerait pas par la nouveauté d'idées et vivrait peu : c'est ce qui est arrivé. *Gilles de Bretagne* a été encore moins heureux ; c'est un grand opéra dont le poème, de Mme Peyronnet, était peu intéressant et assez mal fait; la musique était le début d'un pianiste, M. Kowalski, au théâtre.

Le choix des ouvrages offre d'autant plus de difficultés qu'il n'est pas toujours libre. Je déclare ex-

pressément n'avoir en vue ici aucun directeur spécial; je parle d'une manière générale, mais ce que je vais dire est arrivé et peut arriver encore. Un directeur subventionné, surtout au Théâtre-Lyrique, a besoin de l'appui de personnages influents auprès du gouvernement; il a besoin aussi de bailleurs de fonds; il peut donc être parfois obligé de jouer des ouvrages spécialement recommandés, sans grand espoir de succès. Parmi les bailleurs de fonds il peut même se trouver un compositeur ou un éditeur d'opéras. Ce n'est pas tout. Supposons qu'un musicien veuille faire jouer un ouvrage qui inspire au directeur peu de confiance : si le compositeur offre de payer les frais de mise en scène et de combler le déficit produit par les représentations, le directeur doit-il refuser? On raconte que Meyerbeer fut obligé d'avancer trente mille francs pour la mise en scène de *Robert le Diable* sur le succès duquel on ne comptait pas beaucoup. Admettons que le fait soit vrai, on n'y trouverait peut-être pas trop à redire. Mais quand un directeur accepte de l'argent pour monter un ouvrage, c'est ordinairement parce que cet ouvrage est presque condamné d'avance. Mieux vaudrait donc en monter un autre qui aurait quelque chance de réussir et de rester au répertoire. Un ouvrage mauvais jette toujours un certain discrédit sur le théâtre qui le donne. On pourra soutenir avec raison qu'un directeur d'un théâtre subventionné par l'Etat ne doit pas accepter des subventions supplémentaires payées par des compositeurs ayant parfois plus de fortune que de talent; il ne doit monter que des ouvrages qui, sérieusement examinés, lui semblent avoir une valeur artistique réelle et pourront faire honneur à son théâtre.

L'Opéra continue à faire des recettes avec un répertoire courant sans se préoccuper de donner des nouveautés plus qu'il n'y est obligé ni même autant qu'il y est obligé par son cahier des charges. Un petit ballet, le *Fandango*, est tout ce qu'il a donné l'année dernière après le *Roi de Lahore*. Les grands poètes ont souvent les idées les plus fausses sur la musique parce que cet art les intéresse peu. Gœthe a écrit des livrets d'opéras qui montrent le peu d'estime qu'il avait pour ce genre. MM. Meilhac et Léon Halevy sont des littérateurs d'un talent bien connu; à voir leur scenario du *Fandango*, ils semblent considérer le ballet avec plus de dédain encore que Gœthe n'en montrait pour les poèmes d'opéras. Nous avons vu des ballets dont l'intrigue était si légère qu'on pouvait douter qu'elle existât : sur ce point le *Fandango* peut rivaliser avec *Gretna-Green*, le *Marché des Innocents* et quelques autres. C'est un simple prétexte à danse et à costumes pittoresques. La musique est de M. Salvayre; elle est aussi honorable qu'on peut le demander à un débutant.

La reprise de l'*Africaine* a eu lieu avec le luxe de mise en scène qui est devenu pour M. Halanzier presque une question d'honneur. L'exécution est fort convenable, à part les rôles de Vasco, de l'amiral et de deux personnages qui ne paraissent qu'au premier acte; l'interprétation de ces rôles est à peine suffisante. Le Conservatoire a fourni à l'Opéra une belle voix de mezzo-soprano : nous avons entendu Mlle Richard dans la *Favorite;* nous attendrons de l'entendre dans le *Prophète* pour juger si elle va se corriger des défauts apportés du Conservatoire et si elle prendra un rang plus important que celui dont s'est contentée Mlle Bloch.

Il n'y a rien de nouveau à l'Opéra-Comique, sinon la reprise de *Cinq-Mars* et du *Pré aux Clercs* avec une interprétation assez médiocre pour quelques rôles; puis la reprise des *Mousquetaires de la Reine*, d'Halevy, avec une exécution un peu meilleure. Il y a vingt-cinq à trente ans, ce théâtre était obligé de donner vingt actes nouveaux par an, et il ne s'en plaignait pas; dans les dernières années du règne de Napoléon III, on ne lui en demandait plus que douze; aujourd'hui on ne lui en réclame que dix et il ne les donne pas, quoiqu'on lui ait rendu la subvention intégrale qu'il touchait avant 1871. Sous le prédécesseur de M. Carvalho, la troupe du théâtre était certainement meilleure que maintenant; cependant on n'a pas ménagé les critiques à M. Du Locle, pour cette seule raison que, parmi les ouvrages de tout genre qu'il avait montés se trouvaient quelques œuvres de MM. Massenet, Bizet, Saint-Saëns et Paladilhe. M. Carvalho jusqu'à présent n'encourt pas le même blâme; il faut croire cependant que l'état de son théâtre n'est pas des plus florissants, car on parle de faire augmenter sa subvention et de lui permettre de jouer le genre comique et le genre sérieux comme s'il ne l'avait déjà fait en montant *Cinq-Mars*. Je ne serai pas étonné si avant peu il s'empare de *Paul et Virginie* qui avait été refusé à l'Opéra-Comique comme *Faust* avait été refusé à l'Opéra. *Sic vos non vobis :* c'est la devise que le Théâtre-Lyrique aurait pu prendre et qu'il pourra prendre encore, si on persiste à lui imposer les conditions dans lesquelles il a vécu, il est mort et il a ressuscité pour toujours mourir jusqu'à présent.

Le Théâtre-Italien aussi a donné un ouvrage nouveau qui n'a fait que passer : c'est *Zilia*, musique de M. Villate, jeune compositeur cubain. Puisque M. Escudier a voulu monter une pièce peu intéressante, avec une musique empruntée à Donizetti et à Verdi, il aurait eu plus d'avantage à prendre *Pétrarque* de M. Pascal Duprat, joué il y a quelques années à Marseille, et ensuite dans plusieurs autres villes.

Les Bouffes-Parisiens ont de la peine à retrouver un grand succès. La *Petite muette* n'a pas même vécu deux mois; l'*Etoile* s'est éteinte après six semaines. Il faut croire qu'il n'est pas facile aujourd'hui de faire de grosses bouffonneries qui attirent assez longtemps le public spécial de ce théâtre; puis aussi que les *étoiles* dont ce public raffolait ont un peu pâli. Le théâtre de la Renaissance réussit mieux; la *Tzigana*, avec musique de M. Johann Strauss, dure depuis deux mois et demi; elle ne tardera pas à céder la place à un ouvrage nouveau. Deux mois et demi ce n'est pas beaucoup après la série de succès obtenus par ce théâtre; mais cela ne porte pas à conséquence.

Les concerts ne m'offrent rien de bien important; les nouveautés n'y sont pas très fréquentes; le succès de la *Damnation de Faust*, de Berlioz, s'est renouvelé aux concerts du Châtelet; les virtuoses solistes ont tenu jusqu'à présent, cet hiver, trop de place aux

concerts Pasdeloup. Une nouvelle tentative d'installer des concerts au Cirque-Fernando a échoué après peu de jours; le quartier ne paraît décidément pas favorable à la musique un peu sérieuse. Dimanche dernier M. Cressonnois a commencé une série de concerts de musique vocale et instrumentale au théâtre de la Porte-Saint-Martin; le programme, composé en partie de musique française du siècle dernier, n'offrait pas un intérêt suffisant et l'exécution a besoin de s'améliorer; elle devra même être excellente pour que ces concerts aient quelque chance de durer.

Parmi les publications nouvelles je dois signaler les *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*, par M. Bourgault-Ducoudray (chez Hachette). C'est un ouvrage tout à fait scientifique, jetant non seulement un jour nouveau sur la musique orientale, mais ayant aussi de l'importance pour la théorie philosophique de l'art. JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 31 *janvier* 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La réunion procède aux nominations suivantes :

Membres effectifs : MM. GODDE, homme de lettres à Veyrier près Annecy;

— SCHITZ, comptable à la succursale de la banque de France.

Membres correspondants : MM. MIRANDE, président du tribunal de Saïgon (Cochinchine);

— Laurent RABUT, archéologue à Chambéry.

M. le Président lit une lettre de M. Pillet, président de l'Académie de Savoie, invitant la Société à une réunion dont le but est indiqué par une circulaire :

« L'Académie de Savoie, désireuse d'accroître les bonnes relations, de faciliter les échanges de communications et la diffusion des idées entre tous les travailleurs des deux départements, a pensé qu'il serait bon de réunir les diverses Sociétés savantes de la Savoie pour former des Congrès annuels. Les bases de ces Congrès pourraient être jetées dans une séance préparatoire, qui aurait lieu, à Chambéry, le 14 février prochain.

« L'ordre du jour de ce Congrès préparatoire a été fixé de la manière suivante :

« Jeudi 14 février, à neuf heures et demie du matin, dans la grande salle du Conseil général, à Chambéry, réunion de tous les Membres du Congrès, nomination du Bureau et des Commissions;

« A deux heures précises, séance générale consacrée à la solution des questions qui pourront se produire au sujet de la création des Congrès annuels de toutes les Sociétés savoisiennes;

« A six heures, dîner par souscription.

« Les Membres du Congrès qui désireraient prendre part au dîner voudront bien le faire savoir au Président de l'Académie de Savoie avant le 10 février. Le prix en est fixé à 6 fr. par personne : les vins étant offerts par les Membres de l'Académie de Savoie. »

La proposition faite par l'Académie de Savoie est accueillie avec empressement.

La Société Florimontane tiendra une séance jeudi prochain, 7 février, à 5 heures, pour arrêter la liste des membres qui se rendront à la réunion de Chambéry.

M. Revon expose une gravure au burin avec mélange d'eau-forte, exécutée par M. Pascal, de Toulouse, et offerte par l'auteur au Musée. C'est la reproduction du tableau du Titien, conservé au Louvre : la Vierge allaitant l'enfant Jésus ; les autres personnages sont Saint-Etienne, premier martyr ; Saint-Maurice, couvert d'une cuirasse, et Saint-Ambroise, représenté sous les traits du peintre. M. Pascal a consacré huit années à traduire ce chef-d'œuvre. Renonçant en partie aux éternelles tailles en losange, qui rendent si monotones beaucoup d'estampes, il adopte ici un fin pointillé, là des effets de grené, ailleurs de profondes hachures, et le plus souvent des coups de burin qui se contournent capricieusement pour suivre les lignes moutonnées d'un fond de nuages, les plis cassés d'une étoffe, les rides d'une figure, les ondulations d'une longue barbe. Cette gravure ne se distingue pas seulement par un puissant relief; la vérité de l'interprétation du tableau est poussée au point de donner l'impression de la couleur.

M. Ducis 1° cite trois chartes de 1361, 1393 et 1428 relatives au prieuré d'Héry-sur-Ugines, dans lesquelles le terme de droit féodal *Regichia* est assimilé à ceux de *Confessio* et de *Recognitio homagiorum*, *feudorum et serviciorum*, ainsi qu'il l'avait déjà établi précédemment par d'autres chartes du XVe siècle.

2° Rapporte une action de banque du juif Salanim, résidant à Montmélian, sur le juif Jacob Lévi, habitant à Chatillon-les-Dombes, sous la caution de Laurent et Berthet de la Croix, pour la somme de 14 florins dus par Jean de Mons, d'Ambérieu, et devant être représentés par 12 charges de froment, *duodecim asinatas frumenti boni et mercabilis*, entre les mains d'Antoine Longi, notaire de la curie de Bresse pour Amédée VIII, duc de Savoie, en 1431.

3° Entretient la Société des quatre degrés de juridiction pour le fait de la justice aux XIVe et XVe siècles; du châtelain d'Annecy pour le ressort du mandement, du juge ordinaire du comté du Genevois au palais de l'Isle, du juge-mage, siégeant également à Annecy et du juge d'appel, siégeant à Rumilly jusqu'en 1514, qu'il devint le conseil présidial d'Annecy.

4° Appelle l'attention de la Société d'abord sur le nom de *Cheptonay* qu'a porté jusqu'au siècle dernier le chef-lieu de Sallenove; puis sur une inscription tombale de l'ancienne abbaye de Bonlieu, dont les caractères sont du XVe siècle, et dont la date est de 1047, etc. Enfin sur Alexandre de Sallenove, gratifié en 1543 de plusieurs fiefs en Bourgogne par Charles-Quint pour ses services contre la France, entre autres pour avoir battu les troupes de François Ier sur les Usses en 1535; bien qu'il eût été précédemment, surtout en 1524, membre du Conseil de Philippe de Savoie, comte de Genevois, qui dès 1528 servit la France contre l'Empire.

Ces communications paraîtront dans la *Revue*.

M. Constantin fait son rapport sur la *Grammaire patoise*, présentée à la Société par M. Gonthier. Le rapporteur se borne à rendre compte du Système orthographique de l'auteur, vu que la Partie grammaticale n'est qu'ébauchée. M. Constantin se plaît à reconnaître que, dans l'économie et la mise en scène de son système, l'auteur a fait preuve de talent et de patientes recherches, mais que le désir de simplifier l'a conduit dans une fausse voie. Au lieu de prendre l'alphabet français tel qu'il est, M. Gonthier supprime les lettres *q* et *h* initiale, donne au *c* la valeur de *k*, à l'*s* celle de *ç*, au *g* celle de *gh*, représente l'*e* muet par ë, l'*è* ouvert par *e* sans accent, le son *ô* — dans certains cas — par â, *etc*.

Quelque imparfait que soit l'alphabet français, il a du moins l'avantage d'être connu, et le système proposé heurte trop de front les habitudes prises et les idées reçues. D'après ce système, *Quétand* deviendrait Cétand, *cire*-çire *ou* sire, *cirage*-çiraJe *ou* siraJe, *guéri*-géri, *gens*-Jens *ou* jeus, suivant la prononciation du *g*; *rose*-roze, *rosse*-rose, etc.

M. Constantin rend ensuite compte d'une remarquable *Etude sur le patois savoisien*, due à la plume de M. Fenouillet, instituteur à Thollon, canton d'Evian-les-Bains. Le rapporteur conclut à l'insertion de cette *Etude* dans la *Revue*.

Après une discussion animée sur les points principaux du système orthographique proposé par M. Constantin, l'examen des autres points, vu l'heure avancée, est remis à la séance suivante.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des dons et échanges.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

NOTES DES CORRESPONDANTS

PLATS D'ÉTAIN GRAVÉS.

Chambéry, janvier 1878.

Depuis le jour où j'ai publié dans la *Revue* une suite à l'étude de M. Blavignac, sur les *distacs* ou plats d'étain donnés comme prix de tir, j'ai vu deux nouveaux spécimens de ces plats

L'un a été donné à Rumilly; il est entre les mains de M. Ronzière, négociant. L'autre a été acheté pour le Musée d'Aix-les-Bains. Il porte les armes de Savoie du roi Victor-Amédée avec son chiffre A et V entrelacés. Autour des armes gravées et représentant l'aigle éployée avec la croix en plastron, court la légende : 1758. VIVA LE RE DE SERDENGA (pour Serdegna). C'est une chose curieuse qu'il faille presque toujours déchiffrer l'orthographe altérée de ces légendes. Au revers, un poinçon : l'F couronné et la marque du fabricant : JEAN-ANTHOINE CHARTON. En exergue 1709 avec une rose.

LAURENT RABUT.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 1

JANVIER 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin.	de l'eau à 9 h. m.
1	6°5	— 2°5	— 1°5	729,7	»	gelé	92	2°6	20°	8°	—	E	faible	très beau		0,710	6°1
2	4,7	— 5	— 2,5	730,2	»	id.	59	2,2	16,5	6	S-O	S-O	fort	beau		0,710	5,2
3	4,5	— 3,5	— 1	729	»	id.	78	1,5	15	6,5	O	N-O	id.	id.		0,705	4,3
4	3,5	— 2,7	— 0,5	726,1	»	id.	85	1,8	19,5	7	N-O	N-O	id.	très beau		0,700	4,3
5	3,3	— 7	— 4,4	727,1	»	id.	46	0,2	4	0,5	?	E-N-E	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h s.	0,710	3
6	1	— 6	— 3,2	723,8	»	id.	91	2,2	19	7,5	?	N	id.	beau	Id.	0,700	3,7
7	5,7	— 5,3	— 3,8	722,6	»	id.	93	2	19,5	8	?	O	id.	couv. 1/2	Id. [vent du sud.	0,700	3,7
8	7,5	2	4	712,4	16,0	id.	84	1,2	2	0,5	S	E	id.	pluie	Pluie de 4 à 11 h. m. Neige de 11 à 1 h. s. par	0,700	5,7
9	4,5	— 5	— 1,5	714,1	»	id.	75	1,4	7	2,7	N	E	id.	couvert	Neige de 3 à 5 h. s. par vent S.-O. Très beau	0,700	4,7
10	2,5	— 4	— 2,5	722,1	»	id.	57	— 1,8	3,5	0	N	O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s. [à 10 h. soir.	0,660	4,8
11	— 0,3	— 8	— 7,5	725,6	»	id.	»	— 3,4	14	2	—	O	id.	beau		0,660	1,3
12	— 2,5	— 9,5	— 9,4	731,1	»	id.	»	— 6,5	16	1	—	O	id.	très beau		0,650	2
13	— 5,5	—10,5	— 9,5	734,8	»	id.	»	— 7,8	4	— 4	O	O	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,640	3
14	— 5,3	—11,3	— 8,5	738	»	id.	53	— 5	19	3	N	S	id.	beau		0,620	1,1
15	— 1,7	— 8	— 3,2	735,4	»	id.	94	0,4	7,7	2,5	S-O	S-E	faible	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,610	3,7
16	2,5	0	1,5	731,4	5,9	id.	93	3,4	7	4,5	?	S-E	id.	couvert	Brouill. (200) de 8 à 11 h. m. Couv. 1/2 à 10 h. s.	0,610	5
17	6,5	0,5	2	729,8	»	id.	79	5,5	16	8,3	N-O	E	id.	couv. 1/2	Brouill. (100) de 7 à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,600	4,6
18	7,7	— 2,5	— 1,2	729,6	»	id.	»	4,2	26	11	N	N	id.	id.	Brouill. léger de 7 à 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,595	3,3
19	6,5	— 5,7	— 4,5	732,6	»	id.	»	1,5	27	8,3	—	N-O	fort	très beau		0,595	3
20	5	— 6,7	— 5,5	734,1	»	id.	40	2	3,5	1,2	—	N-O	id.	id.		0,590	3,3
21	5	— 6,5	— 4,8	735,9	»	id.	40	1,2	7,5	2,3	—	N-O	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,580	2,5
22	2,5	— 2,5	— 2	734	»	id.	67	7,2	25	12	?	O	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s. [Couvert à 10 h.	0,580	3,8
23	11	— 1,5	3	729	»	id.	83	4	5	4,7	?	S	faible	pluie	Pluie légère à 9 h., reprend de 2 h. s. à 8 h.	0,560	4,8
24	6	1,5	3	721	15,6	id.	89	3,4	6	4	?	S-E	fort	couvert	Neige à 2 h. s. et de 6 à 8, haut. 0,04. Couv. à 10 h.	0,660	5,6
25	5,5	0,5	2,5	709,5	40,4	id.	82	2,8	5,5	6	O	O	id.	très beau	Neige de 2 h. s. à 4, haut. 0 015. Couv. à 10 h. s.	0,670	3,7
26	3,5	— 8	— 7	715,5	0,4	id.	»	— 1,8	6	0	N	O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,680	3,6
27	— 0,5	— 7,5	— 5,5	723,8	»	id.	»	— 1,5	24,5	7	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,700	3,5
28	2,5	—13	—10	723,4	»	id.	»	— 1	26	6,3	S-O	O	id.	couv. 1/2	Neige à 10 h. s, hauteur 0,025.	0,700	2,1
29	1,7	— 4,5	— 2,8	723,9	0,7	id.	56	4,8	29	12	N	S	id.	très beau		0,700	4
30	7,3	—11,5	— 8,5	722,5	»	id.	»	0,1	25,3	6,5	—	N-N-O	id.	id.		0,680	2,4
31	3	— 9	— 6,2	722,5	»	id.	41	0,3	23,5	7	—	O	id.	id.		0,680	2,5
Moyennes ou Totaux.	3°36	— 5°21	— 2°93	726,4	88,9	gelé	71,6									0,656	3°69

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

ANNECY. — IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie.

19me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **28 février 1878.**

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE PREMIER CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

I

L'IDÉE PREMIÈRE ET LE BUT DU CONGRÈS

La Savoie est sans contestation l'une des régions de la France où le mouvement intellectuel s'accuse avec le plus d'intensité; où le culte des sciences, des lettres et des arts est non pas le fait isolé de quelques intelligences d'élite, mais pour ainsi dire, un élément et une partie intégrante de la vie provinciale. Cette diffusion de toutes les choses de l'esprit, cette organisation de toutes les forces de la pensée, elle tient, selon nous, aux goûts élevés que développe chez le montagnard le spectacle quotidien des grandes scènes de la nature, au besoin d'investigation qui en dérive, et à l'association que provoque entre travailleurs la communauté de tendances, d'études et de conquêtes.

Y a-t-il beaucoup de villes de l'importance de Chambéry qui comptent dans leur sein *six* sociétés savantes, toutes remplies d'ardeur et de vitalité : l'*Académie de Savoie* à qui, à raison de son âge, de ses illustrations passées, de ses services et de ses moyens d'action, ses sœurs cadettes veulent bien accorder la première place; la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* ouvrière plus jeune et plus alerte, qui a publié déjà d'importants mémoires et qui a l'honneur d'abriter sous son drapeau d'infatigables travailleurs, tels que le général Dufour et le professeur François Rabut; la *Société médicale de Savoie,* présidée par le docteur Dénarié, et qui tient, comme science et comme cohésion, l'un des rangs les plus honorables dans la grande association des médecins français; la *Société d'agriculture,* dont un des nôtres (j'ai nommé l'organisateur du *banquet des gens d'esprit,* M. Pierre Tochon) est le président et l'âme; la *Société d'histoire naturelle,* et jusqu'à ce *Club-alpin,* qui fait corps avec elle et qui côtoie trop la science pour ne pas avoir le droit d'y pénétrer quelquefois?

Y a-t-il beaucoup de chefs-lieux de département qui, comme Annecy, aient été le berceau d'une association telle que la *Florimontane,* fondée en 1606, 29 ans avant l'Académie de Richelieu, par saint François de Sales et le président Favre, et redevenue de nos jours une Société vaillante et méritante entre toutes?

Y a-t-il enfin beaucoup de petites villes qui, telles que Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville, Moûtiers, possèdent une société d'histoire, une société littéraire, une académie, toutes trois intrépides, laborieuses, creusant les secrets de notre sol ou ceux de la vie de nos pères avec la même avidité, non sans exhumer des filons utiles et souvent précieux?

Réunir dans un foyer commun ces activités diverses, relier par la chaîne de l'association ces troupes indépendantes les unes des autres, augmenter leur force en en formant un même faisceau; faire, en un mot de ces cohortes éparses, une légion se rassemblant par intervalle et apportant au rendez-vous la moisson de chacune, les plans et les aspirations de toutes....., c'était, certes, une idée saine, féconde, patriotique, destinée à encourager par l'émulation et à fortifier par la confraternité intellectuelle l'entreprise créée par les goûts personnels ou par l'amour du pays natal; c'était donner l'essor au libre échange des communications et des productions de l'esprit; c'était contribuer à répandre à tous les degrés autour de nous la lumière, cette lumière dont nous n'avons point à redouter la diffusion jusque dans les couches inférieures; car qu'est-ce que la science, sinon le perpétuel aveu de notre impuissance en même temps que la perpétuelle affirmation de notre grandeur, sinon la démonstration constante de l'existence et de la nécessité d'un moteur à tous ces ressorts, dont l'esprit humain peut décrire les effets, sans pouvoir en sonder la mystérieuse et impénétrable nature.

De cette idée l'initiative revient à l'un des nôtres : il y a deux années déjà que, président de notre Aca-

démie, M. le comte Greyfié de Bellecombe développait ce large et généreux programme dont la première application vient de dépasser nos espérances et l'a détaché de la sphère de la théorie où il était suspendu, pour le fixer dans le domaine des institutions.

II

LA SÉANCE DU MATIN

C'est le jeudi 14 février 1878, qu'a eu lieu, en effet, le premier Congrès des sociétés savantes de la Savoie. Organisé par l'Académie et destiné à l'élaboration de statuts fondamentaux, il avait son siége naturellement indiqué à Chambéry, dans la vieille cité qui, malgré les frôntières administratives, est restée pour nous comme une capitale ; la capitale de l'intelligence et des souvenirs. Une attention gracieuse, vivement appréciée par nous, de M. le Préfet de la Savoie, mettait à notre disposition, au Château, cette splendide salle du conseil général, sur les panneaux de laquelle l'architecte Dénarié a inscrit son nom en caractères ineffaçables comme sur les marches de l'harmonieux escalier de la Tour.

Dès neuf heures et demie du matin une nombreuse assistance prend place sûr les siéges des mandataires du département un instant transformés en fauteuils académiques. M. Louis Pillet, avocat, président de l'Académie de Savoie, ouvre la séance et invite à s'asseoir à ses côtés M. l'abbé Ducis, vice-président de la Société Florimontane, MM. Guillermin et le docteur Mottard, président de la Société d'histoire et d'archéologie de St-Jean-de-Maurienne, M. Marchand, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et de la Société d'histoire naturelle, M. Pierre Tochon, président de la Société d'agriculture, M. le docteur Dénarié, président de la Société médicale, M. Martin Franklin, président du Club-Alpin. M. le chanoine Chamousset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, remplit les fonctions de secrétaire provisoire.

Les diverses sociétés savantes sont représentées : La Société Florimontane, par MM. Louis Revon, conservateur du Musée d'Annecy, Constantin et le docteur Bouvier, président de la Société linéenne de Genève ; la Société d'histoire et d'archéologie, par MM. Laurent Rabut, le docteur Jules Carret, Laurent Paquet, Florimond Bailly, Perrot, MM. les professeurs Acis, Revoil, Chabrand, et notre compatriote, l'archiviste Mollard, actuellement en mission en Italie ; la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, par MM. l'abbé Truchet et Florimond Truchet ; la Société médicale, par MM. les docteurs Massola, Davat, Jarrin, Dumas, le jeune, Chaboux, Chamousset et Veyrat, et par M. Duvernay, pharmacien ; la Société d'agriculture, par MM. Veyrat, Revel, architecte départemental et Berthet de la Tour ; la Société d'histoire naturelle, par MM. Hollande, Bochet, pharmacien ; le Club-Alpin, par MM. Martin Franklin, président de la section de Chambéry, Bochet, ingénieur en chef des mines, et Combes, inspecteur des forêts ; l'Académie de Savoie, par M. Baret, recteur de l'académie de Chambéry, par MM. le docteur Carret oncle, le marquis d'Oncieu de la Bâtie, Bébert, Bonjean, de Jussieu, d'Arcollières, Blanchard, Bailly, Descóstes, le comte de Loche, Bertier, le R. P. Laurent, Despine et Martin.

M. le Président de l'Académie de Savoie déclare le congrès ouvert et donne lecture de deux lettres ; l'une où M. Camille Dunant, président de la Société Florimontane, s'excuse de ne pouvoir personnellement y assister ; l'autre, par laquelle M. le chanoine Alliaudi, président de l'Académie de la Val d'Isère, exprime son regret que les rigueurs de la saison n'aient pas permis à celle-ci d'y envoyer un délégué.

M. le Président prononce alors l'allocution suivante :

« Messieurs et chers compatriotes,

« L'Académie de Savoie a fait appel à toutes les sociétés savantes de nos deux départements, pour aviser aux moyens de créer entre elles des relations plus fréquentes et plus intimes. Elle vous remercie d'être venus si nombreux aujourd'hui, bravant les difficultés d'un voyage en plein hiver.

« Elle ne s'est pas bornée à fixer le jour et l'heure du rendez-vous. Grâce à la bienveillance de M. le Préfet de la Savoie, elle a pu en fixer le lieu dans cette salle spacieuse et splendide. Nous devons, en commençant, lui exprimer notre reconnaissance pour cette faveur.

« Peut-être attendez-vous de moi que j'ouvre cette session par un discours académique, où je vous exposerais le but et les avantages de l'institution que nous allons inaugurer, où je vous dirais que je m'estime heureux d'ouvrir cette courte session qui sera, je l'espère, féconde et laissera des traces durables.

« Mais, je le dis à ma honte, je suis ennemi des longs discours, plus familier avec les cailloux qu'avec les fleurs de rhétorique. Aujourd'hui surtout nous n'avons que quelques heures à passer ensemble; quelques heures pour accomplir de nombreux travaux, proposer des résolutions urgentes, les discuter et les voter avant la fin de la journée.

« Vous m'excuserez donc, si, sans autre préambule, je vous propose de voter immédiatement pour nommer :

« 1° Le Président de la session d'un jour ;

« 2° Un Vice-Président, pour le suppléer en cas d'empêchement;

« 3° Un ou deux Secrétaires.

« Tous ces scrutins à la simple majorité relative. Il a paru au *Comité d'organisation*, en attendant un règlement normal, que c'était là le *minimum* requis pour constituer une assemblée régulière.

« Avant de terminer, je rappelle avec plaisir que l'idée première et l'initiative de nos congrès savoisiens appartient à M. le comte Greyfié de Bellecombe, président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry et ancien président de notre Académie de Savoie. Je tenais à lui rendre cette justice au moment où ses désirs se réalisent, et où nous allons élire notre président.

« Après avoir accompli ce devoir, je n'ai plus qu'à déclarer ouverte la session préparatoire de 1878 et à vous appeler au scrutin. »

Le vote, auquel il est immédiatement procédé en

conformité de la proposition présidentielle adoptée par acclamation, donne les résultats suivants :

M. Louis Pillet est maintenu président.

M. l'abbé Ducis est élu vice-président.

M. François Descostes, avocat, est nommé secrétaire.

Le Président, le Vice-Président et le Secrétaire élus remercient successivement le congrès de l'honneur qui vient de leur être fait et s'installent au bureau.

M. le Président expose que l'Académie de Savoie s'efface désormais derrière le congrès régulièrement constitué : « Nous ne sommes plus, dit-il, que des frères d'une même famille ; » mais pour procéder avec méthode et avec fruit, un comité d'organisation avait été nommé et c'est le résultat de son examen préalable que l'honorable Président qui en a fait partie, vient soumettre à l'assemblée.

Le comité estime qu'il serait le cas de composer séance tenante trois commissions :

La première aurait à s'occuper exclusivement de fixer la date et le lieu du prochain congrès qui serait en réalité la première de nos sessions provinciales. Ce congrès devrait être tenu dans l'été de 1878 et, suivant un désir presque unanime, dans une localité du département de la Haute-Savoie, comme pour indiquer que le nôtre, d'où est partie l'impulsion, n'a point la prétention du monopole, et pour consacrer l'union indissoluble et historique des deux Savoie, sans égard aux frontières administratives. Il conviendra de désigner dans le lieu du congrès un secrétaire général chargé de l'organiser, d'en assurer le succès et de correspondre avec toutes les sociétés qui devront y figurer. Ce système, mis en vigueur par le vénérable M. de Caumont dès 1833, a pour lui la sanction d'une longue expérience.

La seconde commission aurait à préparer une œuvre législative, le règlement de nos futurs congrès. En thèse générale, il faut se défier d'une réglementation trop minutieuse. Cependant un certain nombre de points fondamentaux doivent nécessairement être prévus à l'avance et arrêtés d'une façon définitive : tels sont le mode de composition et d'élection du bureau, la nature de ses attributions, la durée, le nombre et la sphère d'activité des congrès, les moyens de publicité, etc.

Pour faciliter le travail de la Commission, M. le Président tiendra à sa disposition les principaux règlements adoptés par les congrès des autres sociétés savantes de la France : celui de l'*Institut des Provinces*, fondé en 1833 par M. de Caumont, celui des *Congrès internationaux d'antropologie et d'archéologie préhistorique,* qui est remarquable par sa lucidité et par sa simplicité.

Une troisième Commission, que nous appellerons la *Commission d'initiative,* sera spécialement chargée de présenter en séance publique les propositions qui lui auront été adressées et qu'elle rapportera, ou celles provenant de l'initiative de ses membres.

Si l'assemblée prend en considération la motion qui lui est soumise, elle est invitée à choisir parmi les secrétaires présents ces trois commissions, qui se réuniront sans désemparer, de façon à pouvoir déposer leurs rapports à l'ouverture de sa prochaine séance.

Le bureau nomme :

Membres de la Commission du prochain congrès : MM. Guillermin, le docteur Carret oncle et Mottard, l'abbé Ducis et Pepin.

Membres de la Commission du règlement : MM. Constantin, Marchand, Martin Franklin, le docteur Massolo, Rabut, Veyrat, le docteur Guilland.

Membres de la Commission d'initiative : les docteurs Jules Carret et Bouvier, Revon, de Jussieu et l'abbé Truchet.

A onze heures, la séance est levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi. Les trois Commissions se retirent pour délibérer dans l'intervalle.

III

LA SÉANCE DU SOIR

Rapports des Commissions et discussion générale.

A deux heures de l'après-midi, la séance générale est ouverte. L'assistance est plus nombreuse et plus brillante encore que le matin. M. le Président donne la parole à M. le docteur Carret oncle, rapporteur de la première Commission.

M. le Rapporteur explique que, chargée de proposer une ville pour le prochain congrès, la Commission avait jeté ses vues sur Annecy ; mais ce projet a été combattu par M. l'abbé Ducis à raison de divers obstacles qui s'opposeraient cette année à ce que les Annéciens pussent organiser convenablement une réunion de ce genre. La Commission n'en maintient pas moins, à la majorité de quatre voix, la proposition de tenir le congrès à Annecy dans la seconde quinzaine du mois d'août prochain, et de désigner M. Louis Revon comme secrétaire général en lui adjoignant M. Constantin comme sous-secrétaire.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport.

M. Pierre Tochon fait observer qu'il paraît difficile d'imposer à la ville d'Annecy la charge de recevoir le congrès, lorsque par l'organe de l'un de ses délégués, elle l'a formellement déclinée au sein de la Commission, et par des motifs qui semblent péremptoires.

M. l'abbé Ducis demande la parole. C'est avec regret, dit-il, que les membres de la Société Florimontane, bien que très flattés de cette primeur, doivent déclarer qu'ils ne sont pas, pour cette année, en mesure d'y faire face. Il se prépare, pour une date qui est encore inconnue, des fêtes aussi solennelles que celles de 1865, en l'honneur de l'élévation de saint François de Sales à la dignité de docteur de l'Eglise. La ville sera encombrée, ses habitants n'auront pas leur liberté d'action pour faire dignement à leurs compatriotes des sociétés savantes les honneurs de la ville et de ses environs. D'autre part, l'Exposition en attirera un grand nombre à Paris au cours de l'été. Dans ces conditions, la Société Florimontane acceptera de grand cœur le rendez-vous pour l'année prochaine ; mais elle doit le décliner pour cette année.

Sur une demande de scrutin la proposition de la Commission, mise aux voix, est repoussée à une forte majorité.

M. le docteur Jules Carret soumet alors à l'assemblée une combinaison nouvelle dont il vient de s'entretenir avec M. l'abbé Truchet : ce serait de tenir le prochain congrès à Saint-Jean-de-Maurienne.

M. l'abbé Truchet donne l'assurance que la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, dont il fait partie, acceptera ce choix avec empressement et tâchera de s'en montrer digne. Nous n'aurons rien de bien intéressant à vous présenter, dit-il, à part notre cathédrale et le Musée Vulliermet; nous vous recevrons en montagnards, en Mauriennais, mais nous le ferons de notre mieux. (Vive approbation.)

L'assemblée, consultée, décide que le prochain congrès aura lieu à Saint-Jean-de-Maurienne du 10 au 25 août prochain, et nomme secrétaire général M. l'abbé Truchet.

MM. Laurent Rabut et le docteur Jules Carret présentent successivement le rapport de la Commission du règlement et de la Commission d'initiative et deux projets, l'un de statuts, l'autre d'articles additionnels, sur lesquels la discussion générale est ouverte.

La plupart des membres présents prennent part à cette discussion qui offre le plus vif intérêt et se poursuit durant deux heures avec autant d'animation que de courtoisie.

La controverse porte spécialement sur la nomination du secrétaire général et sur la publicité des séances.

M. Rabut propose de remplacer le secrétaire général par une commission de trois membres.

M. le docteur Davat, vu l'importance toute particulière de ces fonctions au point de vue de la rédaction des procès-verbaux, critique le projet qui édicte que le secrétaire général sera pris dans la localité où se tiendra le congrès.

MM. les docteurs Jules Carret et Dénarié proposent de tempérer la rigueur de la disposition par l'addition des mots : *autant que possible*.

MM. le chanoine Chamousset, le docteur Carret oncle et Descostes, combattent la proposition de la Commission d'initiative d'ouvrir le congrès à toute personne qui en fera la demande et paiera la cotisation. L'institution ne doit pas être détournée de son véritable but. Qu'ont voulu ses promoteurs? Faciliter les relations, multiplier les points de contact *entre les sociétés savantes de la Savoie*. Donner à tout individu, quel qu'il soit, le droit, moyennant finances, de siéger au congrès, d'y parler, de prendre part à ses travaux, avec voix délibérative, c'est supprimer le privilége s'attachant à la qualité de membre d'une société savante; c'est ouvrir la porte, sans contrôle, même à des indignes; c'est transformer le congrès en une réunion publique.

MM. le docteur Jules Carret et Rabut soutiennent l'amendement de la commission d'initiative. Suivant eux, le congrès ne doit pas constituer une petite église, mais un foyer de lumière libéralement ouvert à tous. Le meilleur moyen d'en répandre les rayons, c'est d'en faciliter l'abord, au lieu d'en défendre l'entrée. Il n'y pas à redouter sérieusement l'accès d'hommes indignes de figurer dans une réunion de ce genre; et le niveau intellectuel de nos populations ne manque pas de s'élever, grâce à la publicité même de ces pacifiques et fructueux tournois. N'y a-t-il pas du reste, en faveur de cette thèse, le magnifique exemple du congrès scientifique tenu à Chambéry au mois d'août 1863, sous la présidence de M. de Caumont.

Les opposants répliquent qu'ils ne sont point ennemis du principe de la publicité et de la diffusion des lumières; mais qu'ils ne peuvent admettre que l'on place sur le même niveau, dans une réunion de sociétés savantes, les membres de ces sociétés et les premiers venus, qu'il y ait de la part de ceux-ci *un droit* leur permettant de s'introduire dans le congrès et d'y faire la loi. On donnera satisfaction à tous les intérêts en laissant au comité le choix de distribuer des billets d'entrée ou cartes d'adhérents; mais il faut absolument un contrôle, sans lequel il n'y aurait vraiment plus d'intérêt à briguer l'honneur et à supporter les charges de membre d'une de nos sociétés.

La discussion générale étant close, l'assemblée vote, sous diverses modifications, et en tenant compte des débats dont le résumé précède, le règlement proposé par la commission, lequel dans sa rédaction finale est ainsi conçu :

Le Règlement.

ART. 1er. — Les Sociétés littéraires et scientifiques de la Savoie se réunissent chaque année en congrès, dans le but de créer entre elles une noble émulation et de favoriser par tous les moyens en leur pouvoir la diffusion des sciences, des lettres et des arts.

ART. 2. — Le congrès ne pourra avoir lieu deux fois de suite dans la même ville.

ART. 3. — A la fin de chaque session, le congrès désigne le lieu où devra se tenir la session suivante, et choisit dans cette localité un *secrétaire général* chargé de se mettre à la tête de l'organisation du prochain congrès.

Le secrétaire général et la Société locale forment un comité qui veille aux détails de cette organisation, prépare l'ordre du jour et rédige le programme des questions à débattre au cours de la session.

Les adhérents au congrès devront soumettre deux mois à l'avance au comité d'organisation les questions qu'ils désirent proposer.

Les invitations seront lancées un mois avant le jour de l'ouverture et accompagnées du programme des questions proposées et admises.

ART. 4. — Au début de la première séance, le congrès procède à la nomination d'un président, d'un vice-président et de deux secrétaires adjoints, qui formeront le bureau avec le secrétaire général, lequel en est membre de droit.

ART. 5. — Chaque Société adhérente devra présenter par l'un de ses membres ou adresser au con-

grès un rapport sur ses travaux depuis la précédente session.

Art. 6. — Nul ne pourra prendre la parole au congrès sans l'autorisation du président.

Art. 7. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Art. 8. — Toute difficulté non prévue par le présent règlement sera tranchée par le bureau, qui statuera sans appel pour la session courante, sauf à prendre une disposition réglementaire dans l'une des sessions suivantes.

Art. 9. — Pourront faire partie du congrès les personnes étrangères aux Sociétés savantes, qui auront demandé et obtenu des cartes d'adhérents et se seront soumises à en acquitter toutes les charges.

Les adhérents admis au congrès n'auront pas voix délibérative.

Annexe au Règlement.

Sur la proposition de la commission d'initiative, l'assemblée adopte encore quelques mesures additionnelles pour l'organisation des congrès.

Ainsi il est admis que le secrétaire général, chargé de préparer les congrès, devra s'enquérir à l'avance des logements, d'un hôtel où les membres puissent prendre leurs repas à la même table, convenir des prix, et, à l'arrivée de chaque membre, un bureau spécial lui délivrer des cartes, et en percevoir le prix.

Il est également décidé que le public sera admis à assister à une ou deux séances de chaque congrès.

Ces articles toutefois ne seront pas insérés dans les statuts; ils seront soumis à la sanction de l'expérience dans les prochaines réunions et pourront alors être formulés en articles additionnels.

La communication de M. le docteur Bouvier.

La séance se termine par une intéressante communication de M. le docteur Bouvier, président de la Société linéenne de Genève, lequel fait hommage au congrès d'un exemplaire de sa *Flore de la Suisse et de la Savoie*, dont il raconte en termes animés le laborieux enfantement et les remarquables découvertes. Notre savant compatriote, qui porte haut et ferme à Genève le drapeau de la science française et de ses traditions nationales, rappelle avec bonheur en terminant un nom bien fait pour être évoqué dans le premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie et pour planer, avec l'auréole de la science unie à la vertu, sur cette première manifestation de leur existence sociale : le nom du cardinal Billiet, le prélat éminent, le savant illustre, la naturaliste passionné, qui fut l'un des quatre fondateurs de l'Académie de Savoie, et l'un des esprits d'élite qui contribuèrent le plus au développement intellectuel de notre pays.

A cinq heures de l'après-midi, M. le Président déclare le congrès clos et lève la séance après avoir donné rendez-vous officiellement à la prochaine réunion de Saint-Jean-de-Maurienne, officieusement à l'agape confraternelle qui doit cimenter entre les personnes le pacte d'alliance signé entre les Sociétés.

IV

ÉPILOGUE GASTRONOMIQUE

Le Banquet.

Une heure après, les graves législateurs du congrès se retrouvaient dans les salons, artistement décorés, du restaurateur Mignot, à qui nous ne marchanderons pas le diplôme de *Vatel des Sociétés savantes de la Savoie*. Comment mieux terminer une journée utile à la science et à son pays que de se réunir entre gens honorables, sans arrière-pensée et sans préoccupation politique, sur le terrain neutre de sentiments partagés par tous, sous l'inspiration d'une cordialité de bon ton et d'une jovialité de bon aloi, dans l'abandon d'un banquet, où la mousse de l'esprit le disputera à celle de ce champagne, auquel, enfreignant le premier au dessert ses prohibitions de l'entremets, nous verrons notre Président boire... dans la personne de son gracieux donateur (1) ?

Brillat-Savarin — un grand homme! — ayant élevé la gastronomie à la hauteur d'un art, presque d'une science, nous ne sortirons pas du ton mesuré de ce rapport académique en affirmant que le menu, composé par trois de nos confrères (2), émules du célèbre baron Brisse, a été exécuté d'une façon magistrale qui laisse à M. Mignot la reconnaissance de tous les estomacs du congrès... Dirons-nous (mais est-il permis de se flatter même en famille) que la gamme des vins eût pu conspirer contre la majesté olympienne d'un dîner de savants, que nos crus d'Apremont, de Chignin, de Cornioles, de Montmélian, de Saint-Jean-de-la-Porte et de Princens ne faisaient point mauvaise figure près des grands crus de Bordeaux, d'Hermitage, de Jullienas, de Grenache, de Marsala et de Syracuse, que l'exposition vinicole organisée par M. Pierre Tochon a eu tous les honneurs d'un succès de dégustation qui n'est pas resté purement platonique? Je me contenterais de renvoyer à notre fourrier en chef la gracieuse épigramme du spirituel docteur Dénarié, et m'élevant plus haut avec les *brindisi* de la fin et les patriotiques paroles de l'abbé Ducis, buvant à l'union des deux villes et des deux académies de Chambéry et d'Annecy, je dirais que la journée du 14 février 1878 est une de celles qui ne laissent après elles que d'heureux souvenirs et de fécondes promesses : elle a été au milieu de nos agitations contemporaines comme une journée de trêve écoulée dans la pure contemplation de ce qui nous réunit, à l'écart de tout ce qui peut nous diviser; et elle a montré une fois de plus ce qu'il y a de sève et de vitalité dans cette petite province, qui, en apportant sans retour à la France ses frontières, son attachement et toutes ses forces vives, est sûre de bien servir sa grande patrie en conservant l'originalité de sa physionomie, l'amour de ses grandeurs et le culte de son passé.

Fr. Descostes.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

NOTICE SUR LE SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE

approuvée par la Commission philologique de la *Société Florimontane*.

Chaque lettre et combinaison de lettres conservent

(1) Toast de M. Louis Pillet à M. Barbier, directeur des douanes, membre de l'Académie de Savoie.

(2) MM. Tochon, Barbier et André Perrin.

la valeur qu'elles ont en français, et les principes de lecture sont les mêmes dans les deux langues, sauf dans les cas suivants :

1° Quand deux *n* se suivent dans le même mot, la première appartient à la première syllabe qui est alors nasale, et la seconde appartient à la syllabe suivante. Ainsi bonnă se prononce comme s'il était écrit en deux mots ***bon nă.***

2° L'accent tonique tombe toujours sur la dernière syllabe, excepté quand le mot est terminé par un *e* muet, par ă ou ŏ surmontés du signe des brèves; en ce cas, l'accent tonique tombe sur l'avant-dernière syllabe : Pârlă, ***parle;*** on hommŏ pârle, ***un homme parle.***

3° Les voyelles â, ô, surmontées de l'accent circonflexe, se prononcent comme dans *Ne dors* ***pas;*** elles peuvent en outre devenir sensiblement longues, surtout quand elles se trouvent sous l'accent tonique : ***Est-ce qu'il dort? Est-ce votre sabre?***

4° A et o sans accent, ou avec le signe des brèves, se prononcent comme dans ***Il avala, bonne, parole.***

5° La voyelle *e* lorsqu'elle est sans accent se prononce comme l'*e* muet des mots français ***me, te, se,*** excepté dans les syllabes terminées en ***er,*** où elle se prononce comme dans ***mer, perte.***

6° ***Ai*** se prononce toujours comme *é; **ay, ey*** se prononcent à peu près comme le premier ***e*** des mots français ***terre, guerre :*** Lou maitre, ***les maîtres,*** la mayson, ***la maison,*** se prononcent ***lou mêtre, la méson*** (ê long et très ouvert).

7° La voyelle *ë* représente un son intermédiaire entre l'*e* muet et l'*è* ouvert : on përe, une poire (Annecy), për on hommŏ (pë-ron-nŏ-mŏ) pour un homme (Thônes); le boë (*oë* diphthongue) le bois. Elle se rapproche beaucoup de l'*e* final italien : onore, amore.

Remarque. — Dans les diphthongues ***oë, oé, oé, oa, oay,*** la voyelle *o* a le même son que dans les mots français ***moi, toi, soi.***

8° Le signe ï représente une demi-voyelle sur laquelle la voix passe légèrement : al étaï, ***il était;*** ó fëï, ***il fit,*** le poï, ***le porreau*** (Rumilly). Les mots italiens ***mai, sei, poi,*** et les mots anglais ***by, boy*** se représenteraient par « mâï, séï, pôï, bâï, bôï. »

Aŭ, eŭ se prononcent à peu près comme ***a-ou, a-eu*** en une seule émission de voix et avec l'accent sur ***a :*** Praŭ, ***assez*** (Beaufort), preŭ, ***assez*** (Thônes). Ils correspondent aux diphthongues allemandes ***au, eu.***

9° Après ***l, n, d, t,*** le signe ï figure le son mouillé de ces consonnes : travalïi, ***travailler,*** prenïi, ***prenez,*** on tïu, ***un chou*** (Annecy), dïi, ***dix*** (Chamonix).

10° ***Ein*** représente un son nasal qui se rapproche beaucoup du son français ***in :*** Ein prenïein, ***en prenant*** (Annecy, Chambéry). Mais ***en, rendre, bien mien,*** se prononcent comme en français.

11° G ou J (petites majuscules) représente le ***th*** doux des Anglais : toJor, ***toujours;*** moJe, ***genisse;*** mGi, ***manger*** (Thônes).

12° Çh (cédille sous le ***c***) se prononce comme le ***th*** dur des Anglais, et ***c'h*** comme le ***ch*** dur des Allemands ou le ***c'h*** breton : çhantâ, ***chanter,*** çharçhi, ***chercher*** (Thônes); lac'hi, ***laisser*** (Samoëns). Ce son (c'h) est peu répandu.

13° Quant aux consonnes finales, elles ne sont jamais muettes, la liaison se fait avec la voyelle suivante, selon les règles de la prononciation française. Lous hommŏ, ***les hommes,*** on grand hommŏ, ***un grand homme,*** se prononcent « lou-zommŏ, on gran-tommŏ. »

Quant aux mots terminés par une voyelle nasale, la liaison ne s'observe guère qu'après ***mon, ton, son, on, bon.***

14° L'apostrophe s'emploie au commencement, au milieu et à la fin des mots pour indiquer la suppression d'une voyelle ou d'une syllabe : 'Nă fënă, 'mnă né, pour Onnă fenă, ***une femme,*** bonă né, ***bonne nuit.***

Elle s'emploie quelquefois après *n*, pour indiquer que cette lettre doit se prononcer comme si elle était suivie d'un ***e*** muet : Un' chin' ***un chien*** (Lans-le-Bourg) Prononcez ***Une chine.***

III

LA MUSE SAVOYARDE

Lô K'apoé, ***ou*** La Pasnalïe.

(Allegro-Moderato.)

On di kë kan lôs é- ne- mi Vnïï- rön pë prê-
dre ntré mo- ra- lïe, On di k'la peûrtă dę Rmë- lïy E-
taï fro-mâ p'r on-nă pas- na-lïe. Mai la bé- tïe kë fâ *tiou,*
tiou, Pre- nïi- ve cê p'r on-nă sa- ra- lïe. Le poé d'Einn'-
cy k'é-taï pâ fou, Féï son dé- dion de çtă pas-na- lïe. Le
poé d'Einn'cy k'é-taï pâ fou, Féï son dé- dion de çtă pas-
na- lïe.

Lô K'Apoé (Les Rumilliens)

(Dialecte de Rumilly)

On di kë kan lôs énemi
Vnïirön pë prêdre ntré moralïe,
On di k' la peûrtă de Rmëlïy
Etaï fromâ p'r onnă pasnalïe.
Mai la bétïe kë fâ ***tiou, tiou,***
Prenïive cê p'r onnă sarralïe;
Le poé d'Einn'cy, k'étaï pâ fou, } ***Refrain.***
Féï son dédïon de çtă pasnalïe.

Traduction littérale. — On dit que quand les ennemis vinrent pour prendre nos murailles, on dit que la porte de Rumilly était fermée par (*au moyen d'*) une carotte. Mais la tête qui fait *tiou, tiou*, prenait cela pour une serrure; le porc d'Annecy qui n'était pas sot, fit son déjeuner de cette carotte.

On di kë dzö l' pon d' la Cordi,
Tote lé né, y avaï de rnôlïe
K'allivô pë d'dïein ntrô corti
Gâtâ lô tïu, lô poï, lé fôlïe.
Avoé d' bâton farrâ p' lô bë,
On di kë n's in toă çté crapiaute.
Ion d'Einn'cy, kë s' trovisse tïë, } ***Refrain.***
Rê k' d'on cou de groê lé tuiss' tote.

Traduction littérale. — On dit que dessous (*sous*) le pont de la Corderie, toutes les nuits, il y avait des grenouilles qui allaient par dedans (*dans*) notre jardin, gâter les choux, les porreaux, les feuilles. Avec des bâtons ferrés par les bouts (*à chaque bout*), on dit que nous avons tué ces vilaines bêtes. Un Annecien qui se serait trouvé là, rien que d'un coup de groin, les aurait toutes tuées.

« Rmëlïy, rê-të, u bin t'ę pardu ! »
Dzivô rlô kë vnïivô p' la prêdre.
« Einn'cy, Çhambéïry s' bin rêdŭ ;
« Parkaï n' vodrâ-të pâ të rêdre ? »

Mai ntrô borGeaï dzirōn : « K'apoé?
« Rlô d' Çhambéïry son d' seūdâ d' palīe,
« E rlô d'Einn'cy n' vâ'īōn pâ mai
« Kë l' poé kë n's a mdia ntră pasnalīe! »
} *Refrain.*

Traduction littérale. — « *Rumilly, rends-toi, ou bien tu es perdu!* disaient ceux qui venaient pour la prendre. *Annecy, Chambéry s'est* (se sont) *bien rendus; pourquoi ne voudrais-tu pas te rendre?* — Mais nos bourgeois dirent : Quoi après? (*Quand même?*) Ceux de Chambéry sont des soldats de paille, et ceux d'Annecy ne valent pas plus que le porc qui nous a mangé notre carotte. »

On sâ k'al avô tambornâ
K'on ne devéï pâ sê lanterne,
Pêdê la né, s'allâ prom'nâ,
Sénon k'on nŏ ptâve ê caserne.
Mai sè p' c.....â nŏ sin sorti,
Sê kë ntră lanternă n's almisse,
Etaï craïtă kë l' poé d'Einn'cy
Vnïisse ptâ l' nâ dzŏ, s'al u visse.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — On sait qu'ils avaient tambouriné qu'on ne devait (*que nous ne devions*) pas, sans lanterne, pendant la nuit, aller se (*nous*) promener, sinon qu'on nous mettait (*mettrait*) en prison. Mais si pour certains besoins nous sommes sortis, sans que notre lanterne nous éclairât, c'était crainte (*de crainte*) que le porc d'Annecy *ne* vînt mettre le nez dessous, s'il l'eût vu.

La sêtinëllă de dsu l' pon,
Kë s' vëlīive, armâ de s'n halbârdă,
On Jŏr dză à çakin luron
K' volaï passâ magrâ la gârdă :
« S' t'arcul', de t'accrôçh', é d' t'avnīo;
« S' t' vin, de te clīoutr' à la moralīe;
S' te réste dvan maï, de te mdīo,
Cmê l' poé d'Einn'cy mdīa ntră pasnalīe.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — La sentinelle de dessus le pont, qui se veillait (*qui était en faction sur le pont*), armée de son (*sa*) hallebarde, disait un jour à certain luron qui voulait passer malgré la garde : Si tu recules, je t'accroche, et je te tire à moi; si tu viens (*si tu avances*), je te cloue contre la muraille; si tu restes devant moi, je te mange, comme le porc d'Annecy mangea notre carotte.

Ion k'u l'ôdre de n' pâ beūGi,
Kant é lŏ mtirŏn sêtinëllă,
Dză à sa mâre d' lŏ moçhi,
P' fair' vi k' al 'taï gârdă fidëlă.
Ion d'Einn'cy n'arë pâ fai cein :
Non pâ s' moçhi, kant é 'n on faută,
(Rlô fotu poé son pi k' lô çhin) —
Éz on'l' nâ toJor plīê de crôtă.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — Un qui eut l'ordre de ne pas bouger, quand ils le mirent en faction, dit à sa mère de le moucher, pour faire voir qu'il était un gardien fidèle. Un Annecien n'aurait pas fait cela : au lieu de se moucher, quand ils en ont besoin (ces fiaffés cochons sont pires que les chiens), ils ont le nez toujours plein de crotte (*morve*).

« A mon s'cŏr, pâre, dépaçhi! »
Dzive l'êfan de ntron grou Nainŏ,
« A mon s'cŏr, d'ai fai dou prèznīi,
« Mai çlô çhampêtre-tīë m'Enmènŏn. »
Le pâr' kë vnīa, lé féï sauvâ;
Jamai nŏ n' lés in viu jusqu'ore.
'Tont-é d'Einn'cy? De n'u sai pâ,
Mai n's y in dë En lă vëyein corre.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — « *A mon secours, père, dépêchez-vous!* disait l'enfant de notre gros Antoine, *à mon secours, j'ai fait deux prisonniers, mais ces animaux-là m'emmènent.* » Le père qui survint, les fit sauver. Jamais nous ne les avons vus jusqu'à présent (*depuis*). Etaient-ils d'Annecy? Je ne le sais pas, mais nous l'avons dit en les voyant courir.

Ntrô borGeaï k' n'avô poê d'canon,
Ni d'âtră mitralīe kë d' pirre,
P' fair' vi k'é nein avô kâkon,
Firŏn brankâ tŏ plīê d' borrire;
E jamai rê n'avaï fai mieŭ
Kë çlô canon é çtă mitralīe.
Le poé d'Einn'cy 'n ŏ bin tan peŭ
K'é manqua rangliâ ntră pasnalīe.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — Nos bourgeois qui n'avaient point de canons, ni d'autre mitraille que des pierres, pour faire voir qu'ils en avaient quelques-uns, firent braquer tout plein (*placer une grande quantité*) de barattes; et jamais quelque chose n'avait fait mieux (*plus d'effet*) que ces canons et cette mitraille. Le porc d'Annecy en eut bien tant peur (*une telle frayeur*) qu'il manqua vomir notre carotte.

'T-ou k' t'é, taï, k' passe ītīë? Répon.
'T-ou k' t'é? dzive ntră sêtinëllă
A l'ânŏ de Beney Tonton,
Kë vnïive onnă né beyre ein vëllă.
L'ânŏ dză rê, l'âtro féï foa,
E toa la bétīe du compâre!
S' Beney Tonton ein fŏ fâtīa,
Rlô d'Einn'cy plīorirŏn leŭ frâre.
} *Refrain.*

Traduction littérale. — *Qui est-ce que tu es, toi, qui passe là? Réponds. Qui est-ce que tu es?* disait notre sentinelle à l'âne de Benoît Tonton qui venait une nuit (*un soir*) boire en ville. L'âne ne dit rien, l'autre fit feu et tua la bête du compère! Si Benoît Tonton en fut fâché, ceux d'Annecy pleurèrent leur frère.

Kant à ntré peûrte l' poé d'Éinn'cy
ŏ fini de mdïi ntré pasnalīe,
Son maître, pë nŏ lé paï,
Féï ptâ d' vayron pë ntré sarralīe.
É cru k' lôs êfan de ntron *tiou*
S' contêt'ront de çlé bostifalīe.
Mai çli pour' homm' étaï bin feu :
Jamais Vayron n' vaudra Pasnalīe.
} *Refrain,*

Traduction littérale. — Quand à nos portes le porc d'Annecy eut fini de manger nos carottes, son maître, pour nous les payer, fit mettre des vairons (poissons) à nos serrures. Il crut que les enfants de notre cochon se contenteront (*que les petits de notre cochon se contenteraient*) de cette mangeaille. Mais ce pauvre homme était bien sot : Jamais un Vairon ne vaudra une Carotte.

ORIGINE DU MOT *K'APOÉ*

C'était en 1630. Le roi de France, Louis XIII, venait d'envahir la Savoie à la tête de 20,000 hommes. Le 23 mai, il met son camp devant Rumilly, et la somme de se rendre. Laissons la parole au modeste et savant historien de cette ville (1).

« Rumilly ne se laisse point intimider. Elle a même l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie devant ses murs. Lorsque les parlementaires français viennent la sommer de se rendre, elle refuse fièrement d'ouvrir ses portes; et comme on cherche à ébranler la résolution des habitants, en leur annonçant que Chambéry et Annecy se sont rendus, *E K'apoé?* répondent-ils dans leur langage naïf et énergique, *Et quoi après? (Et quand même? Qu'est-ce que cela nous fait?).*

Après une lutte désespérée, la place est emportée d'assaut. Louis XIII veut que Rumilly soit traité avec toute la rigueur réservée par les lois de la guerre aux places emportées d'assaut après refus de capitulation. La ville va être saccagée et incendiée, lorsque le maréchal du Hallier qui venait d'apprendre qu'il y avait dans la ville infortunée trois demoiselles de Pesieu de Salagine (2), ses parentes, dont l'une est religieuse Bernardine, leur fait dire de sortir sur-le-champ de la ville et de se rendre auprès de lui pour échapper aux fureurs de la solda-

(1) CROISOLLET. *Histoire de Rumilly.*
(2) Salagine est un ancien château situé à Bloye, près Rumilly.

tesque et des flammes. Animées par le sentiment du patriotisme le plus pur, elles font répondre au maréchal qu'elles préfèrent mourir avec leurs compatriotes plutôt que d'abandonner, dans une circonstance aussi fâcheuse, leurs parents et leurs amis. Cependant la bourgeoisie se rassemble à la hâte, et envoie au quartier général la Bernardine de Pesieu, avec une députation des plus notables de l'endroit. »

.... Devant la vierge en larmes,
Les Français, dont les rangs soudain se sont ouverts,
En courtois chevaliers baissent ces fières armes
Devant qui si souvent s'inclina l'univers.
A sa voix suppliante, à sa douce éloquence,
Tous sont émus; leur chef, à sa vive douleur,
Seul demeure insensible; en vain la noble sœur,
A genoux, à ses pieds, implorant sa clémence,
S'efforce d'arracher le pardon de son cœur :
Il s'est fait un devoir d'assouvir sa vengeance.
Mais dans sa tente, en vain il voudrait retenir
La fille des autels qui donnerait sa vie
Pour changer le destin de sa ville chérie :
« Par la flamme et le fer Rumilly doit périr;
« Soit donc! » dit l'héroïne; « avec mes dignes frères,
« Dans leurs maisons en feu, je retourne mourir. »
A ces mots, révoquant ses ordres sanguinaires,
Le généreux vainqueur voit ses preux l'applaudir
D'être vaincu par des prières!

(H. THIOLLIER.)

L'ordre d'incendier la ville fut révoqué. Elle en fut quitte pour une heure de pillage. Encore fut-il permis aux habitants de mettre en sûreté dans la maison de Pesieu tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

L'origine du mot *K'apoé* se rattache donc aux plus belles pages de l'histoire de Rumilly; et c'est avec raison que cette petite ville de 4,000 âmes l'a mis dans son écusson, mais il est à regretter qu'à côté du mot qui rappelait le glorieux souvenir de leur bravoure, les Rumilliens aient oublié le nom des demoiselles PESIEU DE SALAGINE. L'envie, la jalousie, ont pu tourner en ridicule cette patriotique exclamation des *K'apoé,* comme cela arrive souvent, surtout quand le succès ne couronne pas nos efforts, mais elles auraient été impuissantes à ternir l'éclat de la noble action de cette femme courageuse, car devant une telle abnégation et une telle grandeur d'âme, tout s'incline.

JOSEPH BÉARD

L'auteur des *K'apoé* est Joseph Béard, né le 25 février 1808 et mort à Rumilly, sa ville natale, au commencement d'avril 1872.

Avant de cultiver la Muse savoyarde, il s'était exercé dans le genre épique. De 1844 à 1854, il a publié plusieurs fragments étendus d'un grand poème. Ce qui a sauvé son nom de l'oubli, ce ne sont pas ses poésies françaises, mais ses chansons savoyardes; ce qui l'a rendu populaire dans sa ville natale, ce qui éternisera sa mémoire parmi ses compatriotes, ce sont les œuvres de l'homme de bien plutôt que celles du poète. Toujours au service des pauvres et surtout des malades pauvres, on le voyait sans cesse par monts et vaux porter aux souffrants les secours de l'art et aux nécessiteux son dernier sou. Malgré sa réputation d'homme de bien et son diplôme de docteur en médecine, il eut souvent maille à partir avec les autorités d'alors jusqu'à l'époque de l'annexion de la Savoie à la France, en 1860. Il avait été reçu docteur à la Faculté de médecine de Lyon, et n'avait jamais voulu aller prendre ses degrés à la Faculté de Turin.

On le surnommait l'*Eliaudo,* c'est-à-dire, l'éclair, à cause de sa vivacité de corps et d'esprit (1). Il allait vêtu et coiffé d'une façon assez originale, mais gare à celui qui se moquait de son bonnet fourré ou de son étroit pantalon tricoté à la main; il avait la riposte vive et mordante.

Depuis 1868, le faubourg de Saint-Joseph où Béard avait son habitation, continue chaque année à célébrer le 21 mars, fête patronale du quartier et de son poète bien-aimé. On y rappelle sa mémoire, en chantant ses poésies ou en lisant des vers écrits pour la circonstance. La meilleure pièce en l'honneur de Béard est sans contredit celle que l'on doit à la plume facile et sympathique d'un poète rumillien, M. Constant Berlioz.

Quand il est mort, on rend quelque honneur au poète,
On reconnaît qu'il est un pur rayon de Dieu,
Que nous sommes de glace et qu'il était de feu;
Vivant, c'est de fou qu'on le traite.

Tel est le sort commun! — il ne fut pas le tien;
Les fronts se découvraient partout sur ton passage.
Ah! c'est qu'un double sceau brillait sur ton visage
De poète et d'homme de bien!

Sous le chaume on les sait, ces rustiques chansons,
On les répétera dans tes plaines aimées,
En suivant les chars pleins de gerbes parfumées
Au retour des riches moissons.

Et ces couplets d'acier, dont l'épigramme est bonne,
Les vignerons joyeux, assis près du pressoir,
Les diront aux échos longtemps, longtemps, le soir,
Aux premiers souffles de l'automne.

Maintenant te voilà dans la tombe endormi,
Toi qui, pauvre, donnas au pauvre, notre frère!
Dans cette même terre où repose mon père,
Ton jeune, ton fidèle ami.

Moi que tu vis enfant, moi qui lutte et qui doute,
Qui marche en pèlerin de pays en pays,
Et dont souvent les pieds sont par le sang rougis
Aux cailloux aigus de la route,

Moi qui garde en mon cœur la fleur du souvenir,
Qui t'aperçois encor passant parmi la foule
Tout pensif en jetant tes refrains dans leur moule,
Je viens en pleurant te bénir,

Et dire simplement à l'ami de mon père :
— Puisque ton luth modeste, ô poète, est brisé,
Puisque ton grand sommeil a déjà commencé,
Que la terre te soit légère!

---

(1) Dans plusieurs localités, *il fait des éclairs* se dit *é lieude, i élieude;* en allemand, *es leuchtet.* En breton, *éclair* se dit *luc'heden; éclairer, luc'hedi,* et en gallois *lluçedu.*

Lô Vayron (Les Anneciens)

Air de la chanson précédente. (*Dialecte d'Annecy*)

Lô fiés habitein d'Armëlïy,
K' son crânŏ dari 'nă moralïe,
On racontâ ke l' poey d'Einn'cy
On jor avala leu pasnalïe.
Mai s'é n' lé mdïa pâ tô avoé,
Y ëtay d'apré ntron ordonneince
Ke lé défeindiv' dé corbé
De n' pâ détruire l'espéreince. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Les fiers habitants de Rumilly qui sont braves derrière une muraille, ont raconté que le porc d'Annecy un jour avala leur carotte. Mais s'il ne les mangea pas tous avec (*en même temps*), c'était d'après notre ordonnance qui lui défendait de détruire l'espérance des corbeaux.

Kan ion dé leu sorti p' c.....â
Sein çhandeylă dïein la lanternă,
É dion k'y ë parc' k'é n' volay pâ;
Ke l' poey d'Einn'cy visse sa m.....ă
Mai pisk'é prenïivŏn tan d' soin
Pë consarvâ çti fri sarvâge,
Y ë clâ ke celô fotu çhin
Alô nein fassivŏn usage. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Quand un des leurs sortit pour certains besoins, sans chandelle dans la lanterne, ils disent que c'est par ce qu'il ne voulait pas que le porc d'Annecy vît sa m... Mais puisqu'ils prenaient tant de soin pour conserver ce fruit âpre au goût, c'est (*il est*) clair que ces chiens fieffés en faisaient alors usage.

É nô r'proçhŏn d'étre morveu
Cmein ntron poey k' lé fâ tan d'ombrage,
Mai çlă fotoa sourtă d' ronïeu
Nô fon pâ ïtïe on grous utrage.
Câ çlô badau ne r'mârkŏn pâ
K'on lé mtey ddïein d'nă drôlă sourtă :
On leu tire lô vé du nâ,
Kan du nutr' é lëçhŏn la morvă. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Ils nous reprochent d'être morveux comme notre porc qui leur fait tant d'ombrage, mais cette vilaine sorte de rogneux ne nous font pas là (*en disant cela*) un gros outrage. Car ces babauds ne remarquent pas que nous les mettons dedans d'une jolie manière : nous leur tirons les vers du nez, pendant que du nôtre ils lèchent la morve.

Lô ch'valié d' l'ôdre *Sain-K'apoé*,
Non pâ s'occupâ d'allâ paitre,
Nô r'proçhŏn k' nô n' valin pa mai
Ke ntron poey, leu seinïeu é maitre.
Ç'peindein on d'rë à ntron caïon
(Kanbin é son crevâ d' malice)
K' é lôs uvrisse son boêdon,
S'é d'mandâvŏn'k'on lé logisse. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Les chevaliers de l'ordre de Saint-K'apoé, au lieu de s'occuper d'aller paître, nous reprochent que nous ne valons pas plus (*mieux*) que notre porc, leur seigneur et maître. Cependant nous dirions à notre cochon (quoiqu'ils soient pleins de malice) qu'il leur ouvrît son étable, s'ils nous demandaient un logis.

On sâ bin cmein leus ingénïeu
On jor armirŏn leu moralïe,
É crûrŏn ke ntron poey u peu
U poin d' leu reindre leu pasnalïe.
Mai é fi seimblan d' la ranglïâ,
Ein fassein 'nă lourdă grimace;
Al uvri le groin pë s' moquâ
Dé mauvai défeinseu d' la place. } *Refrain.*

Traduction littérale. — On sait bien comment leurs ingénieurs armèrent un jour leurs murailles. Ils crurent que notre porc eut peur au point de leur rendre leur carotte. Mais il fit semblant de la vomir, en faisant une vilaine grimace; il ouvrit le groin (*la gueule*) pour se moquer des mauvais défenseurs de la place.

Pardon, Rmëlïein, de ntrô coplë,
S'é s' truvŏn trô plein d'insoleince;
Nô l's in trovâ comm' cein tŏ fai
Dïein lé man de la reconn'seince.
Mai pisk'on li dïein sain K'apoé
K' lé dispute n' vâlŏn rein k' valïe,
Ein bon v'zin vivin désormai
Cmein ntron poey avoé vtrâ pasnalïe. } *Refrain.*

Traduction littérale. — Pardon, Rumilliens, de nos couplets, s'ils se trouvent trop pleins d'insolence; nous les avons trouvés ainsi tout faits dans les mains de la reconnaissance. Mais puisqu'on lit dans saint K'apoé, que les disputes ne valent rien qui vaille (*ne valent rien du tout*), en bons voisins vivons désormais, comme notre porc avec votre carotte.

JOSEPH LIARD

En 1861 s'éteignait à Paris un enfant d'Annecy, que Béranger, le célèbre chansonnier, traitait comme son ami, et qu'il appelait « un brave homme, un philosophe plus instruit que bien des gens du monde. »

Ce brave homme en effet n'était pas un homme du monde, mais un simple ouvrier qui ne devait qu'à lui-même son instruction et son remarquable talent pour l'enluminure. Ce brave homme, c'était J. Liard, l'auteur de la réponse des *Vayrons* aux *K'apoés*, et d'une foule d'autres chansons qui malheureusement n'ont pas été recueillies au moment où il les improvisait. Il avait une facilité étonnante pour l'improvisation, mais il n'ajoutait aucune importance à ses productions. La chanson que nous venons de citer est peut-être la seule qui ait été sauvée de l'oubli, grâce aux circonstances dans lesquelles elle se produisit.

« Annecy et Rumilly, dit M. Alph. Despine dans ses *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien*, sont depuis longtemps en guerre; la première de ces villes est fière, à juste titre, de sa prospérité croissante; la seconde, comme tous les anciens gentilshommes déchus de leurs splendeurs, rappelle avec orgueil les vieux souvenirs d'une gloire passée. La satire populaire, mutilant ces derniers débris, s'est attachée à en saisir les côtés burlesques.

« La fameuse *pasnalie* avalée par le *poé (poey, poar)* d'Annecy, le *K'apoé* historique, la lanterne qui ne parvient à être utilisée qu'ensuite de trois ordonnances, le *Vayron* de l'ancienne *Cité du Bœuf*, etc., toutes ces traditions vivent au milieu de notre peuple.

« Donc, Liard ayant appris que dans un dîner de joyeux compatriotes il allait se trouver mis en présence d'un admirateur sincère de Béard, le défenseur de Rumilly, l'idée lui vint de riposter à son redoutable jouteur. Quelques minutes de réflexion prises dans un café lui furent suffisantes pour préparer une réplique, moins serrée assurément que l'attaque, mais remarquable pour une improvisation. »

Liard s'était rendu à Paris vers 1825; tous les Savoyards, surtout ceux d'Annecy, connaissaient bien le chemin de sa modeste demeure; les uns y étaient attirés par son bon naturel, son esprit fin et jovial, les autres par son bon cœur et son hospitalité, car, comme Béard, il donnait jusqu'au dernier sou pour venir en aide à ses compatriotes malheureux.

A. Constantin.

(A suivre.)

LE VALLON DES VUAVRES

ANCIENNE FABRIQUE DE FAULX. — LES MINES DE CHARBON

En amont de la ville de Taninge, le Foron suit une gorge resserrée entre le monticule de Brion et les grandes pentes du Marcelly. Quelques cabanes silencieuses sont assises au bord du torrent. Ce hameau s'appelle *Vers les Vuavres,* nom dont la signification dérive peut-être des eaux qui l'entourent, car, jadis, il a porté celui de Mollietaz (1).

Là, au XVIe et au XVIIe siècle, existèrent des forges dont la célébrité est attestée par l'histoire. On y fabriquait divers outils, surtout des faulx. Cette industrie devint si florissante que les produits en étaient exportés fort au loin. Un écrivain piémontais, F.-Aug. della Chiesa, cité depuis par Grillet, en parle en ces termes :

« *Taninge, borgo non mollo grande ma assai popolato come quello che eccede 1,500 persone, ove si fabricano e vendono le falci le quali non solamente per tutta la baronia e Savoja, ma anche per Lombardia e Piemonte in tanta quantità si distribuiscono ch' alcuni hanno creduto haver da esse la provincia il nome di Falciniacum riportato (2).* »

L'absence de documents nous prive de détails précis sur l'origine de cette fabrication, sur les procédés employés, sur le trafic auquel elle donna lieu. Dès l'an 1457, le bourg de Taninge eut un marché, des foires et, depuis le 10 mai 1543, des franchises et libertés municipales. Le commerce et l'industrie s'y développèrent rapidement. A cette dernière époque doit remonter la fabrique des Vuavres, localité comprise dans l'enceinte des Franchises. La matière provenait de l'usine à fer de Sixt, exploitée, d'abord, par les moines de cet abbaye, ensuite par la maison Castagneri et, successivement, par la société Rouge, par Albanis Beaumont, par Déjean et, vers 1840, par MM. Felps, Prior et Glover.

Les titres du pays mentionnent plusieurs familles de *faulcheurs :* Ducrest, Du Mullin, Dessuet, Pittet, Roget, De Montant, Foncet, Mogenier, Jacques Du Mullin « maistre feseur de daux et de dailles » fabriquait, à Taninge, d'excellentes faulx portant la marque d'un rasoir surmontée d'un soleil. Mais des rivaux lui empruntaient cette marque pour faire valoir leur marchandise. Il s'en plaint au souverain et demande le privilége de s'en servir à l'exclusion de tous autres. Ce qui lui est accordé par Jacques de Savoie, duc de Genevois, le 24 septembre 1578, moyennant six écus d'or et, en outre, trois deniers genevois de servis annuel et perpétuel : « Donnons et albergeons, est-il dit, les dites marques du raseer de pirasset et figure du soleil avec plein pouvoir de marquer et engraver les daux et dailles que par luy et les siens seront des hores faictes des dites marques, faisant défense à tous rière notre obéissance a peyne de cent livres et de confiscation de leur marchandise de ne user de telles marques (1). »

La ruche des travailleurs des Vuavres, devenue trop pleine, fit des essaims. Un certain nombre émigra dans diverses contrées. Jean Roget fut employé aux forges de Vizille, à la satisfaction du propriétaire, le fameux Lesdiguières, témoin le certificat-passeport dont suit la teneur :

« Le Seigneur des diguières duc de Champsaux, Mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en dauphiné.

« Nous certifions et attestons à tous qu'il apartiendra que Jean Roget maistre faiseur de dailles de taninge en fousseny duché de Savoye nous a servy fidellement au lieu de Vizille en nos martinets lespace de deux années et illec fait la besogne y nécessaire sans que de luy ny autres estant a son service nous ayons eu aucun reproche n'y plainte luy promettant et donnant tout pouvoir de se retirer a son lieu ou autre ou bon luy semblera sans que nous ny dautres a nous appartenant il reçoive aucun trouble ny empeschement priant et requerant tous seigneurs de places et magistrats de justice gouverneurs capp^{nes} gardes de ponts ports et passages et tous autres que besoing sera luy prester tous ayde et faveur sy besoing est nous offrant en tel cas rendre semblable. En tesmoing de quoy nous avons fait contresigner n^{re} secrettaire. Donne a Grenoble le 20me jour du moys daout 1613 (2). »

Signé : LESDIGUIÈRES.
Contre-signé : BREMOND.

(Sceau.)

Une fois rapatrié à Taninges, Jean Roget y fonde et dote richement une école pour l'instruction de la jeunesse. Cet établissement, créé en 1632, a subsisté jusqu'à 1834.

Les Du Mullin, famille éteinte depuis longtemps, avaient aussi fait fortune. Une branche des Foncet, transplantée à Saint-Jeoire, a donné le baron Jean-Joseph Foncet, l'un des meilleurs jurisconsultes du siècle dernier, mort conseiller d'Etat.

Cependant, en 1666, notre fabrique de faulx tombait en décadence. Jacques-Louis de Castagneri, créancier de Pierre de Montant fait saisir et vendre le martinet que celui-ci possédait vers les Vuavres. D'autre part, suivant une légende locale, des ouvriers du pays, embauchés pour l'Allemagne, auraient emporté avec eux le secret de leur profession.

Les Ducrest, émigrés en Dauphiné, ne revinrent plus. Cette famille, non éteinte, s'est acquis une grande réputation dans l'industrie. Son histoire, découverte depuis peu, est intéressante. En voici l'abrégé :

C'était en 1869. Arrive à Taninge un inconnu, l'air grave, tournure militaire, entre deux âges. Du presbytère où il demande à voir les registres paroissiaux, il nous est adressé. « Je suis Camille Ducrest, dit-il, commandant retraité de cavalerie, né en Dauphiné, demeurant à Lyon. Mes ancêtres sortent de

(1) Voy. Voivres (Saône-et-Loire). — Voavre (Belgique), etc.

(2) Corona reale di Savoja. Cuneo, 1655, tom. II, page 89. — Grillet, III, p. 403.

(1) Archives de Turin, sect. 3. Lettres de dons et constitutions d'offices. Genevois, Reg. 17, fol. 223.

(2) Original sur papier, appartenant à la famille Roget, de Taninge.

Taninges où ils étaient maîtres de forges. Je viens pour visiter le pays et ses archives. » Promenade aux Vuavres, où nous rencontrons l'un des derniers représentants de nos faucheurs, occupé dans son martinet. La causerie est bientôt engagée. Après avoir, à sa manière, débité quelque anecdote, François Mogenier offre à l'étranger une plaquette en bronze portant trois fleurs de lis, trouvée là dans des fouilles, sans doute une marque de fabrique du vieux temps. M. Ducrest, satisfait, repartit, en disant qu'il n'en savait pas long sur sa famille, les papiers se trouvant entre les mains d'un cousin, M. Gautier. En 1876, ce dernier se présente, à son tour, porteur de titres anciens sur les Ducrest. De la lecture de ces documents, il résulte ce qui suit :

François, fils de Simond Ducrest, épouse Jeanne Du Mullin, en 1565. De cette union naquit Angelin père de Jean. Celui-ci, né à Taninge en 1600, demeurait en Dauphiné en 1623 époque où, paraissant vouloir rentrer au pays, il obtint d'Henri, duc de Genevois, une marque de fabrique : un dauphin autour duquel il pourra graver son nom, plus tard surmonté d'une couronne. En 1628, il se trouve à Taninge où il se fait délivrer un acte de notoriété constatant l'honorabilité de sa famille et, deux ans après, il y épouse Luciane, sœur de l'avocat Jean Pellis. On le retrouve, en 1639, à Voirons où il possède une usine et où il fabrique « *des faulx bèlles et bonnes qu'on débitait dans tout le royaume de France.* » Un jour de cette année là, le roi, se trouvant au château du sire de la Buisse, voulut descendre aux forges de Jean Ducrest. Louis XIII entre avec sa suite, met la main sur l'épaule du faulcheur et exprime le désir de voir confectionner une faulx. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le prince, charmé, distribue aux ouvriers quelques pièces d'or et demande au patron ce qu'il désire pour lui-même. Il se contente de se faire confirmer son privilége touchant la marque du dauphin couronné.

Les Ducrest continuèrent ainsi à exercer leur état, cinq générations durant. Ils tenaient fabrique d'épées, taillanderies. Enfin ils ont dirigé, près Voirons, puis à la Tivolière, une aciérie qui n'a cessé qu'en 1836, avec un autre Jean Ducrest, aïeul maternel de M. Gautier. Disons que Louis Ducrest avait émigré en Espagne où il était en 16?8, avec un sien cousin, le sieur Rophillie, de Taninge, pour fabriquer des faulx. On n'a jamais su s'ils y avaient fait souche et fortune.

D'autre part, les archives de la mairie de Taninge nous apprennent que les Ducrest ont demeuré vers les Vuavres où ils avaient maison, martinet, et huit poses de terre et de bois, que François et Angelin Ducrest reconnurent du fief de Mandollaz le 22 juillet 1624. Ces biens, ils les gardèrent encore plusieurs années, car Angelin Pittet les tenait d'eux à bail en 1659. Plus tard, en 1712, Joseph Mogenier achète, pour le prix de mille florins, « *les martinets d'amoz procédés des Ducrest.* »

M. Louis Gautier, à qui nous devons cette page intime de biographie, est fils d'un doyen à la faculté de droit de Grenoble et d'Aspasie Ducrest. Il est président de Chambre à la Cour d'appel de cette ville où un taningeois distingué, M. Alexandre Orsat, est conseiller. Notre président, membre de l'Académie Delphinale, aime l'histoire et la cultive (1). Il conserve, après 40 ans de magistrature, la verdeur de l'âge viril unie à l'amabilité française. Après une visite à la chartreuse de Mélan, puis à Fleyrier, nécropole des anciens, le petit-fils des Ducrest enchanté de nos paysages, a dit adieu à cette bonne patrie des *faulcheurs*, pour de là se rendre à Bonville, à la sous-préfecture, auprès de Mme Montravel, sa parente.

Cependant, le vallon sauvage des Vuavres n'a pas fini de faire parler de lui, comme on verra bientôt.

H. TAVERNIER.

UNE LETTRE INÉDITE D'HENRY IV

—

UN MOT DE LUI A PROPOS DE L'ESCALADE

Les recherches les plus actives ont été faites dans toute l'Europe pour recueillir jusqu'aux moindres lettres du roi Henry IV, jusqu'au moindre billet signé de sa main ; car les lettres et les billets entièrement autographes de ce célèbre monarque sont bien rares. Ainsi a pris naissance une publication importante et qui forme plusieurs volumes.

Toutefois des collections de cette nature ne sont jamais complètes ; témoin une petite lettre adressée par lui au duc de Nemours et qui paraît, au premier abord, très insignifiante en elle-même, mais il ne faut pas trop se fier à l'apparence.

Je reproduis textuellement cette lettre, d'après l'original, avec l'orthographe du temps, sans rien changer à la ponctuation.

Adresse. — « A Mon cousyn le duc de nemours. »

Teneur de la lettre. — « mon cousyn, Je ceray tresayse de parler a uous jeudy ou uandredy prochayn pour chose quy ymporte a mon ceruyce cest pour quoy ie uous prye de uous trouuer ycy an ce tams la cete cy nestant a autre fyn Dieu uous aye mon cousyn an sa garde ce XVIme desambre a sayn Jermayn an laye *Henry* (2). »

A quelle époque remonte cette lettre? Comme dans beaucoup d'autres lettres contemporaines, la date de l'année manque ; cette omission, qui était fréquente, fait naître parfois bien des incertitudes au point de vue historique.

Si nous en croyons les *Lettres missives d'Henry IV*, publiées par Berger de Xivray et J. Guadet, Henry IV ne se trouva, à Saint-Germain-en-Laye, dans le mois de décembre, qu'en 1598 et en 1599 (le 15 décembre 1598 et du 15 au 17 décembre 1599) (3). A moins d'erreur de ma part, le 17 décembre 1599 était un vendredi ; la lettre aurait donc été écrite le jeudi seize décembre 1599, dans la matinée. Le duc de Nemours était prié de se rendre, le même jour ou le lendemain, à Saint-Germain-en-Laye.

Il y avait donc quelque urgence ; il s'agissait d'affaire *qui importait au service du roi*. Les rapports étaient de plus en plus tendus entre le roi et le duc

(1) Sur la prérogative du commandement dans la province de Dauphiné, etc., par le président Gautier. Grenoble, 1871. In-8°, 87 pages.

(2) Le mot *Henry* est seul de la main du roi.

(3) Volume IX, p. 463, 469.

de Savoie, Charles-Emmanuel; ce dernier devait arriver très prochainement à Paris. On sait que les pourparlers diplomatiques n'aboutirent pas; la guerre fut bientôt déclarée par la France à la Savoie, et la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex cédés, à contre-cœur, par le duc à la France.

Il est très probable que la lettre d'Henry IV au duc de Nemours n'était pas étrangère à ces événements et c'est ainsi que je crois devoir l'expliquer, sans m'aventurer trop avant dans le domaine toujours chanceux des suppositions.

— Puisque je parle d'Henry IV, encore quelques lignes relatives à ce prince; elles intéressent directement Genève et la Savoie.

Une source très précieuse pour l'histoire, ce sont les rapports des ambassadeurs vénitiens à leur gouvernement. Les ambassadeurs qui étaient généralement des diplomates de mérite et qui paraissent avoir été très bien renseignés, adressaient à Venise des rapports détaillés sur les événements de quelque importance qui se passaient alors. Plusieurs de leurs lettres ou de leurs rapports ont trait à la fameuse affaire de l'Escalade. La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a publié, l'année dernière, une partie de cette correspondance dans laquelle on pourrait glaner plus d'un passage. Je n'en citerai qu'un; il a une véritable importance, et, à ce titre, il vaut la peine de le mettre, tel quel, sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

L'ambassadeur de Venise à Paris, Marin Cavalli, écrit à son gouvernement, quelque temps après l'Escalade (1), les lignes suivantes :

« Au sujet de l'entreprise contre Genève, le Roi a « déclaré au Rd Mgr le Nonce qu'il lui avait été fort « agréable qu'elle eût eu son effet, parce *qu'il se-* « *rait allé immédiatement reprendre la ville, et* « *qu'il l'aurait gardée pour lui;* qu'en cette af- « faire il voyait bien comme on tâchait d'avoir le « Pape pour soi, parce que ce nid d'hérésie devait « naturellement déplaire à Sa Sainteté; mais qu'Elle « n'avait pas d'intérêt à ce que la place fût possé- « dée par un prince plutôt que par l'autre et que « *si Sa Majesté s'était emparée de la ville, elle* « *l'aurait débarrassée des hérétiques et gardée* « *pour son service* (2). »

JULES VUY.

DEUX JOURS A CONSTANTINE

(Suite et fin)

Nous ne nous arrêterons pas à chercher dans cette espèce de vallée assez longue, mais étroite, les vestiges de cet arc de triomphe que Peyssonnel dit y avoir vu encore très bien conservé et composé de trois grandes portes, celle du milieu de 25 pieds de large, les deux autres proportionnées, mais plus petites. De ce monument il ne reste presque plus qu'un misérable pan de mur caché sous le gazon, le bey Salah en ayant fait prendre les meilleures pierres pour la reconstruction du pont, et le génie militaire en ayant employé, soixante ans plus tard, le reste des matériaux aux deux fontaines qui avoisinent l'entrée de la ville.

Rentrons donc philosophiquement dans Constantine en laissant derrière nous le Mansourah avec ses immenses, mais insignifiantes casernes de cavalerie.

Si agiles et audacieux que nous nous sentions encore, nous ne nous voyons pas moins forcés de reculer devant les dangers d'un voyage sur les bords du ravin et de prendre, comme le commun des mortels, la rue Nationale, car de la porte d'El-Kantara jusqu'au point où cette nouvelle rue fait un angle avec l'ancienne rue Ferrame Baroume, aujourd'hui Perregaud, les maisons indigènes sont construites si près du bord de l'énorme et profonde crevasse, qu'un chat ne saurait y passer sans dégringoler.

Nous sommes en cet endroit juste au-dessus de l'Aïn Chegga qui sourd, vous vous en souvenez, de la rive gauche du ravin, à huit mètres environ audessus du lit de la rivière. A partir de là un espace assez large nous permet de circuler entre les maisons et le bord du précipice. Nous nous y engageons avec bonheur, heureux de nous sentir les coudées franches et libres de jeter de temps en temps un regard plein d'anxieuse curiosité au fond du ravin qui se rétrécit de plus en plus à mesure qu'on se rapproche de la pointe de Sidi Rached. Mais à 300 mètres environ de ce cap, nous voilà de nouveau contraints, par des maisons surplombant l'abîme, d'interrompre notre promenade quasi aérienne et de pénétrer dans le quartier de Sidi Rached.

Ne vous en plaignez pas! Nous voilà dans un quartier que l'élément européen n'a pas encore envahi. C'est un véritable labyrinthe de rues en forme de défilés et dont le tracé n'a peut-être jamais changé depuis Constantin, car bon nombre de maisons n'y ont pas d'autre base que celle des anciennes constructions romaines.

Vous connaissez la pointe de Sidi Rached pour l'avoir contournée hier en descendant de la porte Valée le long des escarpements qui font face au Bardo. C'est l'angle de la ville qui s'avance le plus au sud; c'est aussi le point le plus bas de la ville, puisque de la Casbah jusqu'ici on ne fait toujours que descendre par un plan incliné de $0^m,02$ par mètre.

Deux piliers en maçonnerie de briques en occupaient encore l'extrémité en 1844. Que sont-ils devenus depuis? La proie de quelque démolisseur! A quelle sorte de construction appartenaient-ils? Vous seriez heureux, je le vois, d'y fouiller le sol pour en avoir le dernier mot, mais il faudrait vous rendre maître des épaisses broussailles qui le dérobent à nos yeux et cachent peut-être quelque fente perfide et dangereuse. Retournons plutôt sur nos pas, croyezmoi, et remontant la rue Morland, gagnons rapidement la porte d'*El Djabia* ou de l'Abreuvoir. A michemin nous nous arrêterons pour jeter un coup d'œil sur l'emplacement d'une ancienne poterne construite dans les mêmes conditions que celle d'Er-Rouâh, c'est-à-dire en un point où la continuité de l'escarpement étant interrompue par une large fente, on avait rétabli cette continuité par une muraille s'appuyant des deux côtés à la masse rocheuse, et pratiqué la poterne au pied de cette muraille.

(1) Le 3 février 1603.

(2) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*; volume XIX, deuxième partie, page 246.

Cette poterne portait le nom de *Bab-el-Heninecha*, parce qu'à la suite de la rupture du barrage qui existait à l'entrée du ravin, les Arabes avaient jugé à propos de construire, à partir de cette issue jusqu'à Sidi Rached, un tunnel à double voie au moyen duquel les habitants du quartier pouvaient aller, en temps de siége, puiser de l'eau dans le Rummel, à l'abri de tout projectile.

Il n'en reste plus traces, parce que Salah Bey, qui cherchait partout des pierres toutes taillées pour ses constructions, ne voyant dans le *Heninecha* qu'une carrière facile à exploiter, comme dit M. Cherbonneau, le fit disparaître pièce à pièce dans les dernières années de son règne ; mais il nous suffit de savoir qu'il existait pour en conclure qu'il aboutissait aux deux piliers qui vous intriguaient si fort, il n'y a qu'un instant, et que ces derniers servaient de supports à la poutre au bout de laquelle étaient attachés, sans doute, la corde et le seau destinés à puiser l'eau dans le Rummel.

Mais à quoi servait cette poterne, me direz-vous, ou plutôt comment par cette issue rentrait-on dans la ville, puisque le rocher est ici taillé à pic ?

C'est vrai ; à part les longues stries que j'ai oublié hier de vous faire remarquer comme burinées au ciseau sur les faces de ce roc abrupte et qu'on peut attribuer au frottement violent qui s'exerça sur le rocher au moment de son exhaussement, on ne voit absolument rien de ce côté qui ait pu servir de rampe ou de marches à ceux qui sortaient ou rentraient par cette poterne.

Laissons donc à de moins pressés et à de plus habiles le soin d'élucider cette question, et gagnons Bab-el-Djabia.

Ce n'est à vrai dire qu'une espèce de porche humide et sale où l'on ne rencontre guère que des Arabes allant et venant, debout ou couchés, contre les murs ; mais comme des trois portes de la ville, c'est encore la seule qui soit restée telle qu'elle était au temps des Turcs ou des Berbères, nous n'avons pas à nous préoccuper de sa plus ou moins grande malpropreté, mais de ce qu'elle peut avoir de remarquable comme antiquités ou souvenirs historiques.

Or, sur l'un des pieds droits de la voûte on voit deux inscriptions, l'une en caractères grecs, l'autre en caractères romains. La première concerne ce même Marcianus dont vous avez déjà vu ce matin le nom figurer sur plusieurs pierres de la Casbah. La seconde, beaucoup plus laconique, concerne un nommé Aulus Pompeius, fils d'Aulus.

— De cet Aulus qui, pressé de vaincre en l'absence de son frère, le consul Albinus, se fit battre à Suthul par Jugurtha et passa sous le joug, il y a de cela juste dix-neuf cent quatre-vingt-six ans et six mois?

— Ah ! voilà ce que l'inscription ne dit pas, et ce que je me garderai bien de vous affirmer. Tout ce que je peux vous certifier, c'est que ces deux inscriptions ne sont pas ici à leur place, et qu'elles y ont été apportées par ceux qui ont construit ou restauré cette porte avec des matériaux pris çà et là dans les ruines de Cirta.

Entrons maintenant sous la voûte. Sur la porte épaisse et toute bardée de fer et de gros clous, on distingue certaines marques qui sont, dit-on, les empreintes des coups de crosse de fusil dont la frappèrent vainement pour l'enfoncer les intrépides soldats du vaillant colonel Duvivier, dans la nuit du 23 octobre 1836, pendant que la colonne du général Trézel, composée des 59e et 63e de ligne, se faisait hâcher sur le pont par l'artillerie d'Achmet Bey embusquée à droite et à gauche de la porte El Kantara.

Or, comme ces traces nous rappellent douloureusement un grand désastre, illustré heureusement par le beau fait d'armes de Changarnier, retournons brusquement sur nos pas, non sans observer toutefois que cette porte fait face tout à fait au midi, et qu'au point de vue stratégique, elle ne pouvait avoir de meilleure exposition. Remontons la rue de l'Echelle, celles de Cirta et d'Abdallah Bey, en laissant à notre droite la Djama'el-Kebir qui passe pour avoir été construite par les Berbères, sur les ruines d'un temple païen, et rentrons au logis, les jambes rompues, mais le cœur content. N'êtes-vous pas de mon avis !

Vous aurez de la sorte toute la soirée pour faire un petit tour dans le vieux quartier arabe à la clarté très douteuse des veilleuses suspendues par un fil de fer à la porte de chaque boutique, d'aller prendre votre *kaoua* dans l'échoppe enfumée du vieux Belkassem, d'y fumer, si le cœur vous en dit, une petite pipe de *kif*, assis sur la banquette, les jambes croisées, et de savourer votre noir et brûlant breuvage, selon la coutume des indigènes, c'est-à-dire par petites gorgées, tout en prêtant une oreille distraite à la musique plus ou moins bien rhythmée d'un joueur de flûte ou *guesba*, accompagné du traditionnel et invariable *tarr* ou tambour de basque.

Vous serez même libre d'aller ensuite vous plonger dans l'atmosphère humide et chaude d'un bain maure, de vous y faire retourner sur tous les côtés comme une omelette, savonner, râcler et rincer des pieds à la tête, étirer, disloquer et piétiner comme un martyr, puis enturbanner comme un pacha et emmailloter comme une momie, le tout pour la modique somme de trente sous, y compris la tasse de thé sucré que viendra vous offrir, sur un petit plateau de cuivre jaune repoussé, le *ma'âllem-el-h'ammam* ou maître du bain, en vous demandant de l'air le plus grave : « Ou ach h'âlek ? » Comment vas-tu ?

Puis après une nuit calme pendant laquelle Morphée vous couvre de ses pavots et veille au chevet de votre lit jusqu'au moment où l'aurore daigne descendre de son char de rose pour ouvrir à Phœbus les portes transparentes de l'Orient et mourir sous les baisers de feu de son incomparable amant — vieux style — vous prenez le train de cinq heures et demie qui vous descend rapidement et sans encombre, il faut l'espérer, jusqu'à Philippeville où vous attend le vapeur qui doit vous ramener en France et vous rendre à votre famille, à vos amis et à vos montagnes encore couvertes de neige lorsque les nôtres sont déjà brûlées du soleil.

Et lorsque pressé de vous entendre parler de votre voyage, on vous demandera ce que vous avez vu de plus remarquable en Algérie, vous répondrez sans hésiter : « J'y ai vu la ville la plus étonnante du monde par sa position ; la ville aérienne, comme l'appellent avec raison les Arabes ; la ville que Massinissa

n'osait attaquer avec ses nombreuses légions, et que Jugurtha ne parvint à prendre qu'après avoir affamé et trompé les habitants; la ville où Achmet Bey se riait naguère encore de nos efforts et répondait au général Danrémont qui le sommait de se rendre : « Si tu manques de poudre, nous t'en enverrons; si tu n'as plus de pain, nous t'en fournirons, mais tant que nous serons debout dans ces murs tu n'y entreras pas, car nous ignorons ce que c'est qu'une brèche et que capituler! » La ville, enfin, qu'on ne peut voir de près ou de loin, assise sur son rocher comme un nid d'aigle, sans être saisi tout à la fois d'un sentiment d'effroi et d'admiration, et dont Ronda, en Espagne, assise également sur un roc escarpé, ne peut donner réellement qu'une bien faible idée !...

A. Papier.

NOTES DES CORRESPONDANTS

Armorial et nobiliaire de Savoie

(livraisons 26 et 27).

Les deux livraisons qui viennent de paraître, ne peuvent qu'augmenter encore le beau renom dont jouit ce travail de longue haleine, consciencieusement exécuté, aussi remarquable au point de vue de la science qu'au point de vue de l'art. Une publication pareille honore la Savoie dans un de ses enfants les plus distingués : M. le comte Amédée de Foras.

Les livraisons 26 et 27 contiennent la série des chevaliers savoyards de l'ordre du Collier, devenu depuis l'ordre de l'Annonciade; elles reproduisent, d'une manière digne de grands éloges et véritablement splendide, les blasons de chacun d'eux.

L'œuvre de M. le comte de Foras devient, comme je l'ai déjà dit, un monument historique; elle est hautement appréciée à l'étranger et très recherchée dans le monde savant. On rend, avec raison, pleine justice à son auteur.

Ce sentiment de la *postérité contemporaine*, pour employer une expression de Joseph de Maistre, est un des plus précieux encouragements que puisse recevoir un écrivain; c'est aussi, dans le cas particulier, une récompense des mieux méritées.

Jules Vuy.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une circulaire ministérielle relative aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. MM. Chaumontel, Jules Philippe, Schitz et Revon sont inscrits comme délégués.

Le même rappelle la circulaire de l'Académie de Savoie, convoquant à Chambéry les Sociétés des deux départements pour jeter les bases des congrès annuels. MM. Constantin, Ducis et Revon sont désignés pour représenter la Société Florimontane.

M. Ract-Madoux, directeur des mines et usines de la Société Frèrejean, Roux et Cie, est reçu au nombre des membres effectifs.

M. Ducis 1° annonce la découverte de plusieurs titres du commencement du XIVe siècle qui concourent à préciser l'époque de l'agrandissement de l'hôpital et de l'église de N.-D.-de-Liesse à plus de 40 ans avant les additions faites par Amédée III, comte de Genevois, en vue d'une collégiale, et, à cette occasion, il indique, toujours d'après les titres, l'extension successive d'Annecy jusqu'au territoire de *Bouz*.

2° Signale l'intérêt qu'il y aurait à collectionner toutes les marques de tabellionat des anciens notaires; elles devenaient comme les armoiries personnelles de leurs fonctions publiques.

Outre ces dessins, quelques scribes délinéaient la figure de l'agent principal de l'acte dans la panse ou autour de la lettre initiale de l'acte; M. Ducis montre, en ce genre, la tête d'une nonne dans l'*N* initial de *Nos abbatissa monasterii montis Ste Catharinæ*, etc., de 1344; la tête d'un guerrier coiffé de son casque sur le *P* initial de *Philippus de Sabaudia, comes gebenensis*, etc., de 1524; enfin un personnage à genoux devant une croix et formant l'*A* initial de *Anno Domini*, 1352, d'un acte d'albergement au questeur de N.-D.-du-Puy, etc. Il y a loin, toutefois, de ces essais rudimentaires à la figure du bénédictin dessinée dans le *Q* initial du *Qui sequitur me* etc., qu'il a publiée dans l'*Auteur de l'Imitation de J.-C.*

M. Revon fait circuler seize grandes gravures exécutées et offertes au Musée par M. Alexandre de Bar. En traduisant avec le burin les strophes du *Lac*, de Lamartine, l'artiste s'est montré le digne rival d'un autre interprète, le musicien Niedermeyer. L'auteur de ces compositions a fait une œuvre d'imagination ; il n'a pas cru devoir s'astreindre à reproduire dans leur réalité les « riants coteaux, la grotte de Bordeau, les « rochers muets » et les autres sites du lac du Bourget dépeints par le poète.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, informant la Société qu'une récompense de mille francs lui a été accordée sur la somme de trois mille francs mise à la disposition du Comité des travaux historiques, pour être répartie entre les trois Sociétés savantes des départements dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'archéologie. M. le Président a déjà remercié M. le Ministre pour ce précieux encouragement, et a désigné M. Revon comme délégué pour recevoir la médaille accordée à la Société Florimontane.

M. le Président lit une lettre de remerciements de M. Laurent Rabut, nommé membre correspondant, et une circulaire de la Société Murithienne du Valais, qui envoie ses publications avec demande d'échange; cette proposition est acceptée.

La réunion reçoit la demande d'un candidat au titre de membre effectif et accueille la proposition de nommer un membre correspondant. Il sera statué sur leur élection dans la prochaine séance.

M. Descostes, membre correspondant, secrétaire de l'assemblée des Sociétés savoisiennes à Chambéry,

envoie un compte-rendu qui sera inséré dans la *Revue*.

L'ordre du jour amène la discussion sur le système orthographique du patois savoyard proposé par *M. Constantin*. Les points principaux ayant déjà été adoptés dans sa séance du mois de janvier, l'examen des autres points est confié à une commission qui vient de terminer ses travaux par l'adoption du système proposé. La *Notice* placée en tête des *Etudes sur le patois savoyard* résume les principes et les procédés typographiques qu'elle a jugés les plus simples et les plus pratiques.

M. Martin, curé de Foissiat (Ain), membre correspondant, envoie une communication sur une trouvaille monétaire. « Un bûcheron de Foissiat vient de trouver dans un bois un sac de grosse toile, recouvert de 4 ou 5 centimètres de terre, et contenant 6 ou 700 pièces de cuivre. Elles sont toutes frappées au même coin : d'un côté une croix de Malte; de l'autre, un M surmonté d'une couronne et entouré de 3 fleurs de lys. Le diamètre de ces pièces est de 10 à 12 millimètres. De qui sont-elles? Foissiat était dans le comté de Montrevel, qui appartenait aux Labaume-Montrevel. A 4 kilomètres il y avait aussi la chartreuse de Montmerle. Si la Société Florimontane désire posséder quelques-unes de ces pièces, je les lui ferai remettre. »

Cette offre est acceptée avec empressement.

M. Papier, membre correspondant à Bône, envoie en don de nouvelles photographies représentant des types algériens. Ces études de races, d'une exécution très soignée, font honneur à l'habile photographe, M. Prod'hom.

M. Ritz annonce le brillant succès obtenu par un jeune compositeur de notre ville : le premier prix, consistant en une somme de dix mille francs, pour le concours ouvert par le Conservatoire de Paris, a été attribué à M. Mockers, auteur de la musique de la cantate *Clytemnestre*. La Société Florimontane est heureuse d'adresser ses félicitations à notre concitoyen.

M. Ducis, par une étude comparative des sceaux et monnaies du comté de Genevois, démontre que les armoiries de la Maison de Genève étaient : *d'azur à la croix d'or évidée au centre;* que le seul Amédée III, qui a régné de 1320 à 1367, a pris les armes : *d'or à quatre points équipollés d'azur* avec quelques pièces d'accompagnement; que son fils Pierre a repris l'ancien écu, que l'on a lu depuis : *d'azur à quatre points équipollés d'or;* qu'enfin la Maison de Savoie, en acquérant le comté de Genevois, a continué ces dernières armoiries avec la bordure endentée.

Cette communication paraîtra dans la *Revue*.

Le même signale les établissements ou corporations qui ont reçu des legs entre les années 1308 et 1326 :

A Annecy, l'hôpital de Notre-Dame appelé encore Orphelinat et Maison de Dieu, l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem, les confréries du St-Esprit, de la B.-V.-Marie, de St-Pierre et des Lépreux.

En dehors d'Annecy, l'hôpital de Notre-Dame-du-Puy, les Maladières du pont de Brogny (léproserie), de Vovray, de Duingt, de Talloires, de Sillingy, de La Clusaz, de Thônes et du pont d'Vssy.

Les hôpitaux du St-Sépulcre et des pestiférés à La Puyat ne sont venus que dans le xve siècle, et celui de la Providence au XVIIe.

M. Ducis, qui a commencé la publication de notices sur plusieurs de ces établissements, continuera à mesure qu'il en aura recueilli les documents.

M. Ducis rend ensuite compte de la réunion des huit Sociétés savantes de la Savoie, à Chambéry, à laquelle il a pris part de concert avec MM. Revon et Constantin.

Le rapport officiel paraîtra dans la *Revue*.

M. Revon présente une série complète de la fabrication de l'outremer factice, offerte par M. Emile Guimet, fils de l'inventeur. — Le même exhibe de nombreux et beaux échantillons donnés au Musée par M. Loustau, ingénieur au chemin de fer du Nord. On y voit les transformations industrielles des minerais de nickel, de tungstène, de fer, les divers emplois de l'émeri, les proportions des alliages de bronze usités dans le matériel des chemins de fer, etc. Ces échantillons sont accompagnés de notes détaillées, de photographies, de notices et d'albums : dans ce nombre figurent les atlas publiés par MM. Schneider, directeurs des usines du Creusot.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

DONS ET ECHANGES

Godard, ***Du bégaiement et de son traitement physiologique***, don de l'auteur. — G. de Mortillet. 1° ***Revue préhistorique;*** 2° ***Le chronomètre du bassin de Penhouët réduit à sa simple valeur***, dons de l'auteur. — Deux documents biographiques, don de M. Jules Philippe. — G. Vallier, ***Découvertes archéologiques et numismatiques de Francin***, don de l'auteur. — A. Vingtrinier, ***Claude Mermet***, don de l'auteur. — P. Tochon, ***Histoire de l'agriculture en Savoie***, don de l'auteur. — ***Annuaire administratif et commercial de la Haute-Savoie***, don de MM. Perrissin et Cie. — ***Introduction à la bibliographie de Belgique***, don de l'éditeur.

ACHAT : une centaine d'opuscules et brochures relatifs à la Savoie.

Revue des sociétés savantes — ***Revue archéologique***. — ***Association scientifique de France***. — ***L'investigateur***. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Revue de la poésie***. — ***Polybiblion*** — ***Gazette des lettres*** — ***Bulletins*** de la Société de géographie de Paris; de la Société archéologique du Midi de la France; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société d'agriculture de Poligny; de l'Académie delphinale; de la Société d'agriculture de la Savoie; de la Société des sciences de Semur; de l'Observatoire de Bruxelles; de l'Institut national genevois; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or; de la Société académique du Var; de la Société Murithienne du Valais; de la Société d'agriculture d'Agen; de la Société de statistique de Marseille. — ***Annuaire*** de la Société philotechnique. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Mémoires*** de la Société Eduenne; de l'Académie de Dijon; de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Revue suisse de beaux-arts***. — ***L'éducateur***. — ***Indicateur d'antiquités suisses***. — ***Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève***.

Le Dauphiné. — ***L'Italia agricola***. — ***L'Union savoisienne***. — ***Les Alpes***. — ***Industriel savoisien***. — ***L'Allobroge***. — ***L'Echo du Salève***. — ***Le Chablais***. — ***Le Léman***. — ***La Savoie thermale***. — ***La Seybouse***, journal de Bône.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 2

FÉVRIER 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉ en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	3°3	—11°	— 8°	727,6	»	gelé	73	— 0°6	25°5	8°5	—	N-O	fort	très beau	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,66	2°1
2	3	— 7,5	— 4	725,7	»	id.	31	— 0,8	7	1	N	N	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,655	3,6
3	4,3	— 4,5	— 3,8	724,3	»	id.	gelé	1,6	12	4	N	N	id.	id.	Id.	0,64	3,3
4	4,5	— 9,5	— 3,8	728,8	»	id.	55	1,2	14	4,5	?	N-E	faible	couvert	Id.	0,65	3,7
5	3,5	— 8,5	— 6,2	734,5	»	id.	gelé	1,2	25	9	N	N-E	id.	couv. 3/4	Brouill. (300) à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,64	3,6
6	4	— 9,5	— 7,5	734,5	»	id.	id.	0,2	25,5	8,5	N	N	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,62	2,3
7	3,5	— 6	— 3,5	734,9	»	id.	53	— 1	9	2	?	N-N-E	id.	couvert	Brouill. (450) à 8 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,61	2,9
8	1.5	— 6,5	— 5.4	732,9	»	id.	gelé	— 0,2	12,5	3	?	N-E	id.	id.	Brouill. (300) à 8 h. m. Id.	0,60	2,2
9	1,5	— 6	— 5,2	731,2	»	id.	40	— 1.8	8·5	1,5	?	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,60	2,6
10	1,7	— 5,5	— 3,5	728,4	»	id.	54	2,5	27	10,5	?	?	Nul	id.	Brouill. (600) à 9 h. au niveau du sol, plus épais	0,59	3,2
11	7	— 6,3	— 2	720,3	»	id.	89	5	30	13	—	N-N-E	faible	très beau	Très beau tout le jour et la nuit (1). [dessus.	0,59	3,1
12	8	— 1	2,5	724,1	»	id.	82	9,2	29,5	15,5	O	N-N-E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,59	4,2
13	10	— 4	— 0,5	729,9	»	id.	80	5,2	28	12,5	—	N-N-E	id.	très beau		0,58	3,6
14	8	— 2,5	1,5	727,9	»	id.	90	7,2	29,5	15	S-O	N-O	id.	couvert	Légère pluie à 10 h. s.	0,56	3,9
15	10,5	— 0,5	3,4	728,9	1,5	id.	76	9,5	34	17	—	E	tr. faible	très beau		0,57	4,5
16	13,5	— 0,5	3,2	733,8	»	id.	93	9,8	30,5	16,5	?	E-N-E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,57	4,8
17	12,3	— 2	3,4	735,6	»	id.	83	10	35,5	18	—	E-N-E	id.	très beau		0,56	4,5
18	13	— 2,3	2,2	733,5	»	id.	96	6,8	22,5	12	E-S-E	E-N-E	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,56	4,6
19	14,3	3	5	731,3	16,8	id.	93	8.5	18,5	12	O	O	id.	id.	Pluie de 2 à 6 h. m. Très beau à 10 h. s.	0,55	4,2
20	10	— 2,3	1,5	730,5	»	id.	84	8,5	32	16	—	N-N-E	faible	très beau		0,60	4,3
21	11	— 2	1	734,6	»	id.	93	9	32,7	17	N	N-O	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,605	5,5
22	14,5	— 2,5	— 0.3	735,6	»	id.	96	6,4	29,5	13,5	—	?	id.	br. (150)	Beau à 10 h. m. et le soir.	0,605	4,2
23	13,5	— 1,5	0.8	731,9	»	id.	96	10,2	34,3	19	E	N-N-E	id.	beau	Très beau le soir.	0,61	4,9
24	14	— 2,5	2,2	728,7	»	id.	96	11,5	34	18	E-N-E	E-S-E	id.	très beau	Id.	0,61	4,7
25	14	— 2,5	2,8	725,3	»	id.	93	11,4	33	18	—	O	id.	id.	Id.	0,62	5
26	14	— 2,5	2.8	729,1	»	id.	93	10	33,5	17,5	N	O	id.	couv. 1/4	Beau à 10 h. s.	0,62	5
27	14,7	— 2,2	2;5	728,7	»	id.	92	10,2	29	16,5	—	O	id.	beau		0,62	4,5
28	13,5	0,7	6,2	729,3	3,1	id.	88	7	9,5	7,5	?	O	id.	pluie	Neige la nuit précédente à l'altitude de 1,400m. Pluie le jour et dans la nuit.	0,66	5
Moyennes ou Totaux.	8°80	— 3°85	— 0°45	730,06	21,40	gelé	79,9								(1) La neige qui couvrait la plaine depuis le 24 janvier disparait enfin jusqu'à l'altitude de 1500m vers le 10 février.	0,606	3°91

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES JURIDICTIONS DU GENEVOIS

Je complète ici une communication précédente sur les diverses juridictions de nos contrées. L'ancien comté du Chablais, situé autour de la partie orientale du lac Léman, entre la Veveyse au nord-ouest, le Trient du bas Vallais à l'est et la Dranse de Thonon, fut possédé, de temps immémorial, par la Maison de Savoie, qui en modifia souvent les confins. Car il ne faut pas confondre les comtés de l'empire carolingien avec les comtés féodaux, qui ne se renfermaient pas toujours dans un territoire unique et déterminé. C'est ainsi que le comté du Vallais possédait des terres enclavées dans celui du Chablais entre la Morge et l'Iserne.

Le juge et le baillif du Chablais exerçaient les mêmes fonctions sur les fiefs de la Maison de Savoie répandus dans le comté du Genevois. On disait : *Judex* ou *baillivus Chablasii et in Gebennesio.* Cette judicature ne releva jamais du juge d'appel de Rumilly en Albanais, pas même depuis que la Maison de Savoie eut acquis le Genevois de la Maison de Genève, en 1401. Elle avait récupéré, en 1355, des dauphins de Vienne, le Faucigny, Beaufort, etc., anciennes dépendances du Genevois : elle fit du tout un apanage, dès 1422, pour un cadet de famille. Mais elle ne disposa jamais en faveur de personne de ses grands fiefs d'Aoste, du Vallais et du Chablais, afin de conserver sa route stratégique jusqu'autour de Genève, depuis qu'elle eut acquis des droits sur cette ville.

Quant à la judicature d'appel de l'ancienne Maison de Genève, elle prit, sous la Maison de Savoie, le titre de *Conseil judiciaire résidant à Rumilly,* toujours distinct du conseil résidant avec le prince, ainsi qu'on le voit dans l'acte de confirmation des franchises de Faverges par Louis, duc de Savoie, en présence de son fils Louis II, comte de Genève, daté de Genève, en 1456, *dilectis consiliis nobiscum et Rumilliaci residentibus,* et cela jusqu'en 1514, qu'il fut transféré à Annecy, après l'incendie de la capitale de l'Albanais.

On sait que le *pagus albanensis,* subdivision du grand *pagus gebennensis,* s'étendait, au XIe siècle, de la ligne de montagnes de l'Etoile et du Charvin, à l'est de Marlens, jusqu'à celle du Clergeon à l'ouest de Cessens et de Rumilly.

L'établissement du Juge d'appel du comté de Genève à Rumilly pouvait remonter à l'époque où les comtes de Genève se virent obligés de quitter cette ville et de résider successivement dans leurs nombreux châteaux jusqu'à ce qu'ils se fixassent enfin à Annecy, où ils retrouvaient en miniature un lac, auprès du quel s'éleva un autre palais de l'Ile.

C.-A. DUCIS.

ÉTUDES SUR LE PATOIS SAVOYARD

—

LA MUSE SAVOISIENNE

(Suite.)

Commentaires.

Attirer l'attention des philologues sur notre patois (1), répandre dans nos campagnes le goût de la musique, la connaissance du français et de notre littérature patoise, développer dans le peuple ses instincts généreux en rappelant à son souvenir ceux de nos compatriotes qui se sont rendus célèbres par leur patriotisme ou leurs talents, ainsi que ceux qui sont arrivés à la fortune et la considération générale par un travail opiniâtre joint à la probité traditionnelle, tel est le but que nous poursuivrons sous le titre et l'égide de LA MUSE SAVOISIENNE.

Comme on l'a vu dans le numéro précédent, chaque couplet des chansons citées est accompagné d'une traduction aussi littérale que possible : 1° pour qu'un étranger puisse étudier notre patois et se rendre compte de chaque mot, sans le secours d'un autre

(1) En 1873, M. Charles Joret, l'auteur du remarquable ouvrage intitulé : *Du C dans les langues romanes,* in-8°, Paris, Vieweg, 1874, avait entrepris un voyage en Savoie pour en étudier les patois *si curieux et si inconnus encore* (page 212), mais malheureusement son état de santé le força d'abandonner ses études à peine commencées.

livre; 2° pour que chaque Savoisien puisse plus facilement comprendre et reproduire dans son patois les chants populaires de nos différentes vallées. Comme une traduction littérale laisse quelquefois beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté, nous avons eu soin de mettre entre parenthèses le mot ou la tournure propres.

A la suite des notices historiques et biographiques qui rappellent des événements et des personnages dont il est bon de cultiver le souvenir, il nous a paru non moins utile d'ajouter, sous le nom de *Commentaires,* quelques remarques, soit sur les idées et les sentiments exprimés par l'auteur, soit sur le patois et les mots dont il s'est servi.

Nous avons vu plus haut l'origine et la signification du mot *K'apoé;* parlons maintenant du mot Pasnalĭe, qui est le nom sous lequel cette chanson est généralement connue.

***Remarque* 1.** Dans tous les pays et langues du monde, il existe une grande confusion dans la dénomination des plantes. Nous ne pouvons pas prétendre faire exception à la règle.

Le mot Pasnalĭe, qu'à Genève et dans le nord de la Savoie on prononce Patnalĭe, nous est vraisemblablement venu du Languedoc où, selon O. de Serres (1539-1619), l'on nommait ***pastenaille*** la plante que les Parisiens du XVIIe siècle appelaient indifféremment ***pastenade*** ou ***carotte***. Aujourd'hui que la langue française est fixée, on ne peut employer l'un pour l'autre.

Le véritable nom français de la plante en question, est ***carotte (carotte jaune)***, en latin ***Daucus carota***. Celle que nous appelons ***carotte*** en patois, se nomme en français ***betterave***.

2. De même dites ***Une botte de carottes*** au lieu de ***Paquet de pasnailles***, ***une botte de cardes poirées*** au lieu de ***Paquet de côtes***; ***une botte de porreaux*** ou ***poireaux*** au lieu de ***liasse de porreaux***.

3. Prêdre ***prendre***, rê-te ***rends-toi***, rê ***rien***, pêdê ***pendant***. Le patois de Rumilly et en partie ceux d'Alby, d'Aix-les-Bains et de Chambéry, se distinguent de tous les autres en ce qu'ils changent en ***é*** les voyelles françaises ***en, ien, an (an***, dans les participes présents). Ces voyelles ont le son de ***an, ian*** dans le nord de la Savoie, à part quelques endroits comme Taninges, où ***en, an*** se changent en ***on***. Dans le reste de la Savoie, ***en*** et ***ant***, terminaison des participes présents, se changent en un son nasal, que nous représentons par ***ein***, parce que ce son inconnu du français se rapproche fort de ***in***.

4. La bétĭe kë fâ ***tiou*** L'animal dont il s'agit ici, s'appelle dans certaines vallées ***on tian***. Dans toute la Savoie, il accourt à l'appel de ***Tiou-tian***, comme en Allemagne à celui de Seŭ-seŭ, et en Russie à celui de Krĭou-krĭou.

Constatons que dans le canton de Chef-Boutonne, département des Deux-Sèvres, et dans le pays messin, on dit ***tia-tia*** pour appeler les cochons (1), qu'autrefois ***téchon***, dans le Poitou, voulait dire ***étable de cochons***, et que ***tésson (teinson)***, dans les patois du Centre (2), signifiait ***cochon, porc***. De même, par suite de ce travail intérieur qui se produit avec d'autant plus de rapidité qu'une langue n'est pas écrite, notre mot ***tian*** a déjà complètement disparu de certaines localités où, il y a trente ans à peine, il était encore usité. Aujourd'hui on ne l'entend guère que dans les campagnes les plus reculées.

5° Dzivô rlô ke vnĭivô. Une des particularités du patois de Rumilly est que la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif se termine généralement par ***avô, ivô***, tandis que partout ailleurs elle est terminée par — âvŏn, ĭvŏn, ou par âvăn, ĭvăn, évăn, iévăn.

6. Autre particularité. ***Une*** se dit Onnă, nă, rnă; ***ce, celui***, çlo (çli), rlŏ (rli). Cette ***r*** placée devant nă, cette ***r*** remplaçant ***s*** dans Rlŏ, paraissent de prime abord aussi étranges que difficiles à expliquer. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans d'autres publications. Pour le moment, qu'il nous suffise de montrer que le patois de Rumilly n'est pas plus étrange, que le patois qui se parle dans le centre de la France (Sologne, Berry, Touraine) où l'on dit :

Récho, ryeux pour ***écho, yeux;***
Coronel pour ***colonel***, comme chez nous;
Plaisi, su, dormi pour ***plaisir, sur, dormir;***
Péhe, méhe, fréhe pour ***père, frère, mère***, comme à Bessans, en Maurienne, où l'r, entre deux voyelles, tombe;
Jérus Masiâ, urage, furi, chemire pour ***Jésus Maria, usage, fusil, chemise.***

7. Sê ke ntră lanternă n's almisse, sans que notre lanterne nous éclairât. Le verbe ***almâ*** ne se traduit pas toujours par ***allumer***; voici quelques exemples qui feront ressortir la différence entre ***allumer*** et ***éclairer***. On dit: ***Allumez la mèche de la lampe, de la chandelle, d'un flambeau***; ou simplement ***Allumez la lampe, la chandelle, la bougie***. De même on dit : ***Allumez le poêle*** (en patois ***le forniau***), pour ***Allumez le bois du poêle***. Dans ce dernier cas l'expression la plus usitée est ***Allumez le feu***.

Par contre on dit : ***Eclairer une chambre, l'escalier; cette lampe éclaire mal; la lune éclaire la campagne***, etc. De même on dit : ***Eclairez monsieur***, ou simplement ***Eclairez, allez éclairer***, pour dire ***Prenez une chandelle et accompagnez monsieur pour qu'il voie clair***. Dire en ce cas ***Faites clair, Faites du clair***, c'est parler français comme une Basque, ou une vache espagnole.

8. Lô Vayron. La ville d'Annecy porte dans ses armoiries un ***vairon***, petit poisson qui abonde dans son beau lac. De là le surnom de ***Vayron*** donné aux habitants d'Annecy.

9. Einnecy. L'origine de ce mot n'est pas très certaine, mais de toutes les étymologies qui ont été proposées, la plus plausible est sans contredit celle de M. l'abbé Ducis qui fait venir ce mot d'un mot celtique. ***Enéz*** signifie en breton ***une île, énizi*** ou ***énézenned, les îles***. Comme Annecy est construit sur les îlots que forme le Thiou à sa sortie du lac, il est probable que son nom lui vient de là.

10. Alô nein fassivŏn usage. Lorsque le pronom ***ein***, en, est précédé d'une voyelle sonore, il se change généralement en ***nein*** : ***D'ein ai***, j'en ai; ***é nein on (i nein an)***, ils en ont. Dans le patois du Berry, de la Touraine, c'est-à-dire, du centre de la France, la lettre ***n*** joue un grand rôle comme lettre euphonique. Ainsi on dit : A ***n***-une lieue, ***n***-on m'a dit, fais-***n***-en, doune-***n***-en (donnes-en). Chez nous, le seul cas où ***n*** soit employée comme lettre euphonique est le mot ***ein***. Comme on dit indifféremment ***D'ein ai pâ*** ou ***de n'ein ai pâ***, je n'en ai pas, l'oreille habituée au son ***n'ein*** dans les phrases négatives, a pris cette forme plutôt qu'une autre pour éviter l'hiatus.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

(1) BEAUCHET-FILLEAU. *Essai sur le patois poitevin.*

(2) LE COMTE JAUBERT. *Glossaire du centre de la France.*

ENCORE L'OUVRAGE SUR LE DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Lorsque j'écrivis, dans la *Revue savoisienne,* quelques lignes, à l'occasion de cet ouvrage, je ne supposais guères que ce modeste article serait réimprimé. Je viens de l'apprendre par une virulente diatribe qu'on sème dans toutes les directions et où les gros mots pleuvent à mon endroit dru comme grêle.

On va jusques à dire que j'ai été *sans doute rétribué pour écrire cet article pétri d'inconvenances et de platitudes.* Le pamphlet abonde en aménités de ce genre qui me touchent peu; j'admire les bons ouvrages et ne puis être jaloux des mauvais.

L'exactitude de mes remarques est d'ailleurs indirectement reconnue; c'est le point important.

Quant à l'ouvrage lui-même, composé par un anonyme, on nous fait observer, dans le pamphlet, qu'il a été exécuté en quelques mois. Il était facile de le deviner. Si nous en croyons l'auteur du volume, il a été en effet exécuté avec une rare précipitation. *Devant l'acte du doctorat,* dit l'auteur, *un travail nouveau était devenu nécessaire.* L'auteur se décida à l'entreprendre, *après avoir longtemps hésité.*

L'acte du doctorat étant du 19 juillet 1877, si la *longue hésitation* a duré quelques jours seulement, nous arrivons sans peine au mois d'août. Le volume était donc à peine commencé lorsqu'on l'annonçait

déjà comme devant paraître prochainement; nous verrons tout à l'heure avec quelles promesses séduisantes, bien vite oubliées, et qu'on a su ne pas tenir.

Une précipitation si fiévreuse, pour un volume de près de cinq cents pages et sur un sujet d'une telle importance, ne permet pas d'attendre, comme on nous la faisait espérer, une œuvre *raisonnée, complète, approfondie et sérieusement étudiée*. Aussi, malgré la meilleure volonté, ne saurait-on admettre, comme fautes typographiques, les nombreuses et graves erreurs que ce livre renferme.

Bouleverser toutes les notions géographiques, placer, dans le Chablais, Annecy, Rumilly et plusieurs autres localités situées hors de cette province, de deux personnages bien connus, le baron d'Hermance, gouverneur des Allinges, et le seigneur d'Avully, faire un seul et même individu, d'un personnage bien connu aussi en faire deux, ne pas même être au courant de l'histoire ecclésiastique de notre siècle, ce n'est pas de la science. Ne l'oublions point, la science ne s'improvise pas; il y a tel chapitre du *Traité de l'amour de Dieu* que saint François de Sales n'a écrit qu'après avoir lu plusieurs centaines de volumes.

Remarquez aussi que, dans mon premier article, je me suis borné à relever quelques erreurs, lorsque je pouvais en citer un beaucoup plus grand nombre. Je me contente, pour cette fois encore, d'en mentionner une partie.

Par une étrange bizarrerie de notre auteur, saint François de Sales aurait prononcé, *vers 1577*, un discours sur Félix V, le célèbre Amédée VIII (p. 458). En 1577, saint François de Sales, âgé de dix ans, était encore assis sur les bancs de l'école.

Le plus illustre de ses successeurs (*sic*), Jean d'Arenthon d'Alex, aurait, suivant notre auteur, présidé, à Thonon, vingt ans après 1605, les fêtes d'inauguration du *Palais des arts* (p. 403). Jean d'Arenthon d'Alex était né en 1620 (1); il devait être d'une précocité extraordinaire, puisqu'il fut ainsi évêque à l'âge de cinq ans. En réalité, il ne devint évêque qu'en 1660.

On ne comprend pas pourquoi l'auteur anonyme attribue à *Amédée de Savoie* (p. 45) la fière réponse que fit, en 1598, aux ambassadeurs bernois, le duc *Charles-Emmanuel*.

Il nous affirme qu'en 1618, saint François de Sales consacra un cimetière à Thonon, et il nous dit qu'un violent orage ayant éclaté, *les calvinistes en prirent occasion d'exciter le peuple* (p. 18); or, en 1618, il n'y avait plus de calvinistes à Thonon.

Trois villes, suivant lui, *se disputèrent l'honneur de posséder la dépouille mortelle du saint évêque: Lyon, Genève et Annecy* (p. 109). Il estime donc que les protestants genevois réclamèrent la dépouille mortelle de saint François de Sales. Cette assertion est dénuée de toute vraisemblance et de toute vérité; elle surprend d'autant plus que l'auteur avance précisément le contraire, quelques pages plus loin, dans le même volume (p. 120).

Pierre de la Baume, évêque de Genève, s'éloigna peu courageusement de sa ville épiscopale, dans les années qui précédèrent la réformation. L'histoire a gardé le souvenir de la sévère admonestation que lui adressa le Souverain Pontife. L'auteur le dit lui-même, en parlant du *siége d'Annecy*, par le duc de Nemours, en 1616.

Il ajoute en note (p. 33): « Pierre de la Baume, « *évêque d'Annecy, lors du siége de cette ville,* « *abandonna son troupeau.* »

Ainsi, suivant lui, il y avait à Annecy, en 1616, deux évêques: saint François de Sales et Pierre de la Baume.

Pierre de la Baume qui a siégé à Genève, qui était évêque de Genève, devient *évêque d'Annecy*, de par notre auteur.

Mort en 1544 (p. 365), il revit en 1616, et, soixante-douze ans après son décès, il assiste au siége d'Annecy.

Il me serait facile de relever bien d'autres erreurs encore et je suis prêt à le faire, si l'auteur anonyme le désire.

Qu'il me permette aussi de lui faire remarquer, en passant, que le mot *pottes* ne signifie pas *gestes*, comme il le dit (p. 483). Il serait bien aimable également de nous expliquer ce qu'est le *château d'Alland, près Cossonay-Berné (Vaux)*, (p. 483). Où place-t-il le *château d'Alland?*

Encore quelques mots.

En 1876, les journaux annoncèrent la découverte d'un *Traité inédit* de saint François de Sales sur *la Rédemption et l'Eucharistie*. Au point de vue religieux comme au point de vue littéraire, la nouvelle était importante; elle fit quelque bruit. Je connaissais par expérience l'habileté des faussaires et j'avais eu l'occasion de la surprendre et de la déjouer.

En octobre 1876, je fus consulté, au sujet de cette découverte, par une personne qui avait reçu une lettre de Lyon dans laquelle on lui parlait des faux autographes; on lui parlait en même temps du nouveau manuscrit qui *présentait*, croyait-on, *certains caractères d'authenticité*. Sans l'avoir sous les yeux, j'émis des doutes à cet égard.

L'année suivante, je lus, dans la *Bibliographie de la France* (numéro 34, page 1224; 25 août 1877), l'annonce suivante faite par M. P.-N. Josserand, libraire à Lyon (Bellecour, 3): « En préparation, « pour paraître prochainement: *Saint François de* « *Sales, apôtre et docteur de l'Eglise,* suivi d'un « *Traité inédit du saint sur la Rédemption et* « *l'Eucharistie.* »

Comme on avait eu près d'une année pour examiner le manuscrit et qu'on l'avait très probablement soumis à des hommes compétents, j'en conclus que mes doutes n'étaient pas fondés. Je m'inscrivis pour ce volume, chez un libraire, après qu'il m'eut donné lecture du passage d'une lettre de l'éditeur dans laquelle on affirmait que l'*authenticité* de ce traité inédit *était parfaitement établie*.

L'ouvrage ne parut qu'à la fin de décembre 1877. En l'examinant, je m'aperçus que le *Traité sur la Rédemption et l'Eucharistie* n'y figurait pas.

Point de nom d'auteur. Aucune explication, aucune excuse.

Je m'abstiens de toute remarque et je laisse aux lecteurs le soins d'apprécier ce procédé.

(1) Blavignac. *Armorial*, p. 275.

Les journaux, qui ont publié la diatribe, auront-ils la loyauté de reproduire textuellement cet article ?

JULES VUY.

P. S. — Je viens de recevoir un *second errata*, imprimé après coup, et qui tient compte, jusqu'à un certain point, de ma remarque sur le cardinal Gerdil.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

22. — 1809. Lettres-patentes conférant le titre de *baron de l'Empire* au général DECOUX, d'Annecy. Fils de Jacques-Joseph Decoux et de Françoise Chabal, Pierre Decoux, né à Annecy le 18 juillet 1775, fit ses premières armes comme sous-lieutenant dans les volontaires du Mont-Blanc et déploya, sur la terre d'Italie, une bravoure telle qu'il reçut les épaulettes de lieutenant. Il assista à l'expédition d'Egypte, fut fait capitaine aux Pyramides et commandant à Saint-Jean-d'Acre ; aide de camp du général Lannes, il fut chargé d'une mission très délicate auprès du Pacha de Syrie et élevé, à son retour, au grade d'adjudant-commandant.

Rentré en France, il commanda l'état-major de la 7e division militaire et pass après de Lannes, en 1805, comme sous-chef d'état-major. A Austerlitz, il eut deux chevaux tués sous lui et fut, le même jour, promu colonel du 20e de ligne ; à Iéna, à Friedland, à Ratisbonne, il se couvrit de gloire. A Wagram, il s'empara d'une des îles du Danube, fit prisonnier 600 hommes et mit la main sur un grand nombre de pièces d'artillerie : fait d'armes qui lui valut le titre de *baron de l'Empire,* le grade de général de brigade et la plaque de commandant de la Légion d'honneur. Gouverneur d'Otrante, il fut chargé de la surveillance des ports de l'Adriatique : commandant du 1er régiment de chasseurs à pieds, il combattit à Bautzen, devint, en 1813, général de division et se retrouva à Dresde, à Leipeck et à Brienne où il fut mortellement blessé. Il succomba quelques jours après malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués (février 1814). (V. Jules Philippe, *Les Gloires de la Savoie*, etc.)

Le général baron Decoux, dont le père avait épousé en secondes noces, avant 1788, Dlle Claudine de Mallian, eut plusieurs frères qui embrassèrent aussi la carrière militaire. L'un, Jean-François, était officier en retraite en 1801 ; un autre, Joseph, engagé en 1787, fut tué chef d'escadron en avant de Raab, en Hongrie, le 13 juin 1809 ; un troisième, Sigismond, tomba à Wagram, major dans la garde impériale ; un quatrième enfin, Etienne, capitaine à la 2e compagnie du 2e bataillon du 21e de ligne, succomba au village d'Aldenau, près de Dresde, le 26 août 1813 (Notes communiquées par M. Eloi Serand).

Armes : *Ecartelé : au 1er d'argent, au croissant de sable surmonté d'un cœur de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 2e de gueules, au signe des barons militaires ; au 3e d'azur, à la forteresse d'or maçonnée et bréchée de sable, mouvant du flanc dextre et soutenu d'une mer d'argent; au 4e de sable, à la momie d'or en rencontre posée en pal et accompagnée de douze fers de lance d'argent, six à dextre, six à senestre, deux, deux et deux* (1).

23. — 9 août 1813. Décret impérial accordant le titre de baron de l'Empire à l'adjudant-commandant Marc-Antoine-Joseph-Frédéric PUTON. Né le 18 septembre 1779. Frédéric Puton entra au service comme volontaire à la 157e demi-brigade, le 13 octobre 1795, et fut nommé d'abord caporal, puis sergent au même corps (28 juillet et 7 août 1796) ; promu sous-lieutenant le 5 août 1798, il fut choisi pour aide de camp par le général Humbert à son départ pour l'Islande, fut fait prisonnier de guerre, le 22 fructidor an VI, et échangé en l'an VII. Rentré en France, il servit à l'armée des côtes de l'Océan, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et fut nommé lieutenant le 6 août 1802 et capitaine aide de camp du général Leclerc le 23 vendémiaire an XI. Il se distingua surtout à l'engagement du môle Saint-Nicolas où il reçut 14 coups de sabre et plusieurs coups de pique. On lui offrit un sabre d'honneur le 19 avril 1803 et on lui accorda la rosette d'officier de la Légion d'Honneur le 25 prairial an XII. Après le siége de Saint-Domingue par Dessalines, il s'embarqua pour la France le 17 janvier 1806, mais fut fait prisonnier par les Anglais qui le rendirent à la liberté le 15 mars suivant. Il assista ensuite à la bataille d'Iéna, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, remplit plusieurs missions en Allemagne et en Dalmatie, fut fait chef de bataillon (10 novembre 1807) et attaché à l'état-major de l'armée d'Espagne, puis, le 6 juin 1809, à l'état-major de l'Empereur et en 1810, à celui du prince de Neuchâtel. Adjudant-commandant le 21 juillet 1812, il prit part à l'expédition de Russie, accompagna le vice-roi d'Italie à Lutzen et fut fait baron de l'Empire, le 9 août 1813, avec dotation. Prisonnier le 21 octobre suivant, il fut mis en non activité par le gouvernement de la Restauration et admis à la retraite le 29 décembre 1816. Il mourut le 13 mars 1856.

Le baron Puton, sur la famille duquel nous avons publié une étude historique (2), appartenait à une maison savoyarde originaire de la paroisse de Saint-Sigismond, en Faucigny, et remontant, par titres authentiques, à Claude Puthon ou Puton qui vivait en 1630 et qui laissa un fils, Jacquemoz Puthon, marchand au Chastelard, époux, le 21 avril 1637, de Clauda Maniguet et auteur des Puthon de Luxeuil, des Puthon d'Entremont, des Puthon de Mieussy et des Puthon de Remiremont. C'est à cette dernière branche, anoblie en 1786, qu'appartiennent le baron de l'Empire, de *cujus*, et le professeur à l'Ecole forestière de Nancy, qui fait partie de la Société Florimontane.

Frédéric Puton avait épousé, en 1816, Anne-Thérèse Poisson et en avait eu un fils, le baron Emile

(1) V. *Revue savoisienne*. Juin 1876.

(1) Nous devons communication de ce blason à M. Alcide Georgel, d'Elbeuf-sur-Seine.

(2) V. *Le baron Puton, sa vie et sa famille, notes historiques et généalogiques*, apd. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, 1876, in-8°, t. XV., p. 262.

Puton, maire de Gironcourt (Vosges), et deux filles mariées l'une à M. Malgras, mort inspecteur général de l'instruction primaire, et l'autre d'abord à M. Belfoy, receveux des domaines, puis à M. Delmas, sous-préfet.

Armes d'après les lettres-patentes délivrées par le roi Louis XVIII le 25 novembre 1814 : *D'azur, au cimeterre d'argent monté d'or posé en bande traversé d'une branche de laurier en barre de sinople, à la bordure d'argent.* A. ALBRIER.

(A suivre.)

LA LÉGENDE DES NUTTONS & L'HOMME DE L'AGE DU RENNE

Une foule de petits faits, qui, isolés, ne sont pas très probants, le deviennent par leur enchaînement et leur nombre.
Les Mondes, t. XXXX, p. 219.

Parmi les 60 ou 70 cavernes quaternaires explorées, en Belgique, par M. le docteur Ed. Dupont, le savant directeur du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, il y en a une, située au village de Furfooz, sur les bords de la Lesse, que les habitants des environs appellent, depuis un temps immémorial, « *le trou des nuttons;* » ces nuttons, ou nuittons, sont les luitons, lutins, farfadets, petits génies, etc., des légendes ; les « Kabauter mannekens » des pays flamands, les « hinselmänner, wichtelmänner, kobolde » de l'Allemagne, etc. Dans beaucoup de pays on en raconte la légende ; le fond est ordinairement que c'étaient de petits hommes, très agiles, exerçant un métier, venant, par exemple, prendre le soir, pour les réparer pendant la nuit, les ustensiles qu'on déposait en certains lieux, en mettant à côté de la nourriture pour le salaire de l'ouvrier qui les rapportait de bon matin, bien réparés. — Le *commerce muet* se pratiquait avec la plus grande exactitude. — N'y aurait-il pas quelque chose de vrai dans cette légende qui paraît extrêmement répandue? Je vais tâcher d'examiner quelques instants cette question.

Les *pygmées,* ou peuples de petite taille, ont été signalés par divers auteurs dès les temps les plus reculés ; plus tard on a souvent nié l'existence de telles tribus ; les voyageurs récents, entre autres Schweinfurth et Stanley, sont venus la mettre hors de doute.

Le prophète Ezechiel, chap. XXVII, v. 11, parle de pygmées qui se trouvaient au siége de Tyr.

D'après J. Schott (*Physica curiosa,* Wurzbourg 1667) les pygmées de l'*Ethiopie,* de l'*Egypte* et de la *Thrace* sont cités par Aristote, Pline, Pomponius Melas, saint Augustin.

On sait que Schweinfurth a retrouvé ces pygmées de l'Ethiopie, il y a quelques années, au sud du pays des Mombouttou ; ce sont les *Akkas* ou *titiki,* peuple nain, qui déjà au XVII[e] siècle, avait des relations avec les Portugais de l'Afrique occidentale, car déjà alors les Akkas venaient à Loango pour y échanger de l'ivoire contre du sel.

Stanley dit que les indigènes qui lui furent les plus hostiles dans sa dernière, si périlleuse, mais en même temps si glorieuse expédition, étaient des nains qui n'avaient qu'un peu plus d'un mètre de hauteur et qui étaient armés de flèches empoisonnées (*Miss. cathol. 1878,* p. 41). Stanley n'a pas été au-delà de 2°N. On peut juger par cette donnée de l'étendue du territoire sur lequel sont disposées ces tribus pygmées. Les Obongos du Gabon appartiennent peut-être encore à la même nation.

Kircherus (*Mundus subterraneus*, Amst. 1681, p. 111) parle de lutins demeurant en *Hongrie* et au *lac Léman,* et cite aussi les « Kabauter mannekins » de la *Westphalie* qui réparaient les ustensiles comme nous avons dit plus haut.

La même légende se reproduit, avec quelques variantes dans les détails, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Norwége, etc.

Tout le monde connaît les *Lapons,* vivant encore de nos jours au milieu de leurs rennes ; ils se rattachent ethnographiquement aux Magyars ou peuples de la Hongrie, aux Finnois; eux-mêmes s'appellent dans leur langue « Finns ; » plus loin nous trouvons les *Samoyèdes,* analogues aux Lapons, et ayant, comme l'homme du renne, un grand goût pour le dessin. Tous les voyageurs nous disent que les Samoyèdes apprécient les ressources que leur offre le renne, le chérissent, le vénèrent pour ainsi dire, et figurent dans tous leurs dessins son image, son histoire.

Les *Aïnos,* hommes de très petite taille, habitent le nord du Japon et paraissent être les aborigènes de ce pays.

Les *Aïnos* nous mènent aux *Esquimaux;* les Esquimaux, en effet, se lient par une chaîne continue aux populations sibériennes dont ils ne sont que l'expansion la plus orientale (L.-F. Maury, *La terre et l'homme,* Paris 1861, p. 167).

M. le docteur Dupont, dans son ouvrage *L'homme pendant les âges de la pierre*, Bruxelles 1871, compare à chaque instant les hommes de l'âge du renne aux Esquimaux (v. p. 94, 95, 101, 116). Les Esquimaux, absolument comme l'homme du renne, mangent la viande crue, c'est même de là que vient le nom d'Eskimos « mangeurs de viande crue » qui leur a été donné par les Indiens, leurs voisins.

F.-A. Allan dit dans la revue anglaise, *Science Gossip,* 1866, p. 204, qu'il y a une ressemblance frappante entre les figures des Esquimaux et celles des premiers habitants de l'Amérique centrale, dont on voit les traits représentés sur les murs des cités anciennes du Guatemala, du Yucatan, etc.

Il est très probable que dans les temps anciens plus d'une fois des Aïnos auront été portés par les courants sur les côtes de la Californie ou de l'Amérique centrale. L'observation a parfaitement démontré, dit Karl Andree, *Geographie des Welthandels,* Stuttgart, 1867, p. 485, que, dans l'océan Pacifique nord, les eaux décrivent un circuit complet; le courant chaud atteint la côte du Kamschatka, et des navires japonais ont été poussés jusqu'au sud de cette presqu'île; on en a trouvé aussi des débris au sud de l'île de Kodiak; en 1852, une jonque japonaise fut entraînée par le courant jusqu'aux îles Sandwich ; en 1853, une autre fit naufrage au cap Flaltery, dans l'Orégon, etc.

Des nains ou pygmées furent trouvés, par Maldonata, dans les *Andes* (J. Schott, p. 381). Enfin, di-

vers auteurs mentionnent encore des tribus pygmées dans l'intérieur de l'île de *Ceylan (Rev. gén. 1866*, p. 489) à *Bali* (Rumphius, Amb. Rar. k.) au *sud de l'Afrique*, etc.

Avant de parler maintenant du *commerce muet* qui existait, ou qui existe encore, chez la plupart des peuples que nous venons de nommer, rappelons ce que dit M. le docteur Dupont *(Op. cit.*, p. 65) de l'homme du renne sous le rapport ethnographique :

« Deux crânes humains de cet âge furent trouvés en Belgique ; ils forment le type que le célèbre anthropologiste, M. Pruner-Bey, appelle le *type mongoloïde*.

« Mais le rameau mongolique est extrêmement vaste, il renferme les 2/5 de la population du globe. On peut citer parmi les mieux caractérisés les *Chinois*, les *Japonais*, et la plupart des habitants de l'Empire russe qui ne sont pas Slaves.

« C'est parmi les populations mongoliques de ce vaste empire, le moins avancées du continent européen, que M. Pruner-Bey trouve les représentants de ses Mongoloïdes des cavernes des bords de la Lesse, particulièrement chez les *Finnois*, les *Lapons*, les *Esthoniens*, peuples qui confinent à la mer Baltique et au golfe de Bothnie (1).

« Nos indigènes étaient d'une taille au-dessous de la moyenne, les os des membres dénotent une hauteur totale qui ne dépasse guère 1^m,40 (d° p. 66). »

K. Andree, dans son ouvrage cité plus haut, consacre plusieurs pages au commerce muet chez les anciens et chez les modernes, et il est très remarquable que la plupart des peuples qu'il cite comme s'adonnant à ce commerce, sont ceux qui sont reconnus comme étant de petite taille, pygmées, etc., ou ceux où l'on dit qu'il y avait des lutins.

« D'après Hérodote, IV, 196, dit-il, les Carthaginois pratiquaient ce commerce à l'ouest de l'*Afrique;* ils apportaient leurs marchandises sur le rivage et se retiraient sur leurs vaisseaux, après avoir allumé des herbes qui répandaient une fumée épaisse; à ce signal les naturels accouraient et mettaient de l'or en place des marchandises; un commerce analogue avait encore lieu au siècle passé sur les bords du Niger. Les *Lapons*, les *habitants de la Sibérie* firent longtemps de même pour l'échange de leurs fourrures.

« Les *Aïnos* se distinguent encore de nos jours par la pratique du commerce muet; ils apportent leurs marchandises sur le rivage, et viennent le jour suivant prendre celles que les Russes y ont déposées en échange. Les Aïnos sont probablement les tribus actuelles dont les mœurs se rapprochent le plus de celles de l'homme du renne.

« D'après une tradition, les navigateurs chinois ont trafiqué, pendant des siècles, avec l'île Sze-Tzu, « l'île des Esprits » sans jamais voir leurs correspondants.

« Adolphe Bastian visitant, en 1855, les Indiens Chunchos qui demeurent sur le penchant oriental des *Andes* péruviennes, entra avec eux en commerce muet; nous trouvions, dit-il, tous les matins des bananes fraîches, près de notre campement, nous les prenions et le soir nous déposions des couteaux au même endroit. »

(1) Et les *Aïnos ?* B.

Ne peut-on pas conclure de tout ce qui précède que tous ces peuples de petite taille, où l'on retrouve la même légende, ou le même commerce muet, forment une chaîne continue dont l'homme du renne n'est qu'un anneau? — « Les populations de souche indo-européenne en pénétrant en Europe, dit Maury, p. 383, y rencontrèrent sans doute des tribus de la famille ougro-finnoise établies avant elles; » sans doute les *tribus pygmées, l'homme du renne*.

Je livre ces notes à ceux qui s'occupent spécialement de ces études; puissé-je avoir apporté quelque lumière pour la solution de la question.

BERNARDIN.

Maison de Melle-lez-Gand (Belgique), 20 mars 1878.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 21 MARS 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. BOUCHET, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année écoulée. Recettes 2,981 fr. Dépenses 1,572 fr. 85 c. Excédant des recettes, 1,408 fr. 15 centimes; dans cette somme figure la récompense de 1,000 fr. que nous venons de recevoir du Ministère.

Il est procédé à l'élection du bureau. Voir les résultats en tête de la liste des membres.

Sont reçus : membre effectif, M. HENRI MACHARD, avocat, à Annecy ;
— membre correspondant, M. G. LOUSTAU, ingénieur au chemin de fer du Nord, à Paris.

En informant la réunion que MM. Dunant et Serand ont été nommés officiers d'académie, M. Revon dit que le choix fait par M. le Ministre de l'instruction publique ne pouvait s'adresser à des membres plus méritants. Les nombreux amis que nos confrères comptent en Savoie et à l'étranger ont accueilli avec joie la nouvelle de cette récompense accordée à leur dévouement pour la science et pour le bien public. Intelligence d'élite, écrivain spirituel, cœur d'or, M. Dunant dirige depuis bien des années nos séances en homme préoccupé de faire régner la concorde et la bonne camaraderie. Fondateur du Musée municipal auquel il a fait de nombreux dons, M. Serand a également contribué pour une très large part à l'accroissement de la bibliothèque de notre Société; c'est à ses recherches incessantes que nous devons une quantité de documents du plus haut intérêt pour l'histoire et la topographie de la Savoie.

M. LE PRÉSIDENT lit une circulaire de M. le directeur des beaux-arts, invitant la Société à rédiger l'inventaire des richesses d'art du département. Plusieurs membres, entre autres MM. Schitz, Ogier, Ducis, Gex, prennent la parole pour signaler quelques œuvres dignes d'être mentionnées dans cet inventaire.

M. GONTHIER envoie une nouvelle communication sur le patois savoyard. Cette pièce est remise à M. Constantin pour en rendre compte.

M. Revon expose une série d'objets provenant de l'Océanie et destinés aux collections ethnographiques du Musée.

M. Ducis fait part de la suite de ses études sur l'organisation judiciaire de nos vallées pendant le moyen âge.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU

Président : M. Dunant Camille ✱ ✠ ✿, conseiller de préfecture.
1er ***Vice-président :*** M. l'abbé Ducis O ✿, archiviste départemental.
2e ***Vice-président :*** M. Aimé Constantin, chevalier de Sainte-Anne et commandeur de Saint-Stanislas.
Secrétaire : M. Louis Revon O ✿, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. Eugène Tissot ✠ ✝.
Trésorier : M. Bouchet.
Archiviste : M. Serand ✿.
Bibliothécaire : M. Mangé.
Comité de rédaction : MM. Tissot, Revon, Constantin, Ducis.
Directeur de la Revue : M. Revon.

MEMBRES EFFECTIFS

Messieurs :

Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Andrevetan, docteur en médecine à La Roche.
Anières (d') de Gantellet, à Hauteville.
Babuty Jacques, juge suppléant, à Annemasse.
Bianco, avocat à Annecy.
Blanc ✱ ✠ (baron Jules), à Genève.
Boigne (comte Octave de), membre du Conseil général, à Ballaison.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Bouvier, docteur en médecine, à Lancy près Genève.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon, sénateur, membre du Conseil général, à Bonneville.
Charvet Léon, architecte, à Lyon.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaulin-Mercier, procureur de la République, à Corbeil (Seine-et-Oise.)
Chaumontel, sénateur, président du Conseil général, à Annecy.
Chevalier, chanoine, à Annecy.
Coche, médecin, à Annecy.
Constantin Aimé, homme de lettres, à Annecy.
Dagand ✱, membre du Conseil général, docteur en médecine, à Alby.
Descostes François, avocat à Chambéry.
Ducis (l'abbé) O ✿, archiviste, à Annecy.
Dufour, curé de Chavanod.
Dunant Camille ✱ ✠ ✿, conseiller de préfecture, à Annecy.
Fleury, recteur de la paroisse du Sacré-Cœur, à Genève.
Germain Félix ✱ ✠, ancien maire d'Annecy.
Gex (l'abbé) ✿, ancien professeur, à Annecy.
Godde, homme de lettres, à Veyrier près Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Henry Paul, pharmacien, à Annecy.
Laeuffer Frédéric ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy.
Laeuffer Emile ✱, directeur de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet ✱ O ✿, directeur de la succursale de la Banque de France.
Machard Henri, avocat, à Annecy.
Mangé Auguste, architecte de la ville d'Annecy.
Mermillod, ingénieur civil, à Annecy.
Montgellaz, membre du Conseil général, médecin, à Reignier.
Mugnier, avoué, à Annecy.
Nanche, dentiste, à Annecy.
Neyret, médecin à Faverges.
Ogier, secrétaire des Hospices d'Annecy.
Philippe Jules ✠, député, à Annecy.
Pissard Hippolyte O ✱, ancien député, à Saint-Julien.

Messieurs :

Poulet Baptistin, maire de Talloires.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, près Annecy.
Revon O ✿, conservateur du Musée, à Annecy.
Riondel, géomètre, à Samoëns.
Ritz Jean, directeur de la Société chorale d'Annecy.
Ruphy Gustave, conseiller de préfecture, à Annecy.
Ruphy Scipion (baron) ✱, à Annecy.
Roussy de Sales (comte de) O ✝ ✱, membre du Conseil général, à Thorens.
Salasc, directeur des postes de Vaucluse, à Avignon.
Schitz, comptable à la succursale de la banque de France.
Serand Eloi ✿, archiviste-adjoint, à Annecy.
Terrier François, notaire, à Reignier.
Thabuis, pharmacien, à Annecy.
Thonion, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✝, ingénieur, à Annecy.
Wagener Félix, homme de lettres à Liège (Belgique).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Messieurs :

Albrier Albert, à Dijon.
Barthélemy (Anatole de) ✱ ✿, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules.
Bernardin, conservateur du musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
Chantre Ernest, géologue, à Lyon.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✱ O ✿, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Doublet, professeur, à Bône (Algérie).
Dufernex Benjamin, procureur général, à Genève.
Dufour ✠, général d'artillerie, à Turin (Italie).
Mgr Dupanloup O ✱, évêque d'Orléans.
Forel père, à Morges (Suisse).
Gariel, bibliothécaire de Grenoble.
Griolet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuveville (Suisse).
Gutierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Jussieu (de) ✠ O ✿, archiviste à Chambéry.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Lacroix (l'abbé), professeur, à Modène.
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, archiviste, à Paris.
Lefort, professeur à l'Université de Genève.
Loustau ✱, ingénieur au chemin de fer du Nord, à Paris.
Loydreau de Neuilly, docteur-médecin, à Chagny (Saône-et-Loire).
Mailland, notaire, à Aix-les-Bains.
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Massenat Elie, à Brive (Corrèze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, secrétaire de la Société des sciences de Semur.
Mirande, président du tribunal de Saïgon (Cochinchine).
Mortillet (Gabriel de) ✠, attaché au Musée de Saint-Germain-en-Laye.
Pallias Honoré, homme de lettres, à Lyon.
Papier ∪ ✿, chef du service des tabacs, à Bône (Algérie).
Perrin, conservateur du Musée de Chambéry.
Pillet Louis ✠ ✿, géologue à Chambéry.
Puton, professeur de droit à Nancy.
Rabut François, professeur d'histoire, à Dijon.
Rabut Laurent ✿, archéologue à Chambéry.
Raverat (le baron), à Lyon.
Régnier Antony, peintre à Marseille.
Révérend du Mesnil, à Meximieux.
Revilliod Gustave, à Genève.
Rollier Joseph ✠, à Thonon.
Sommeiller Léandre ✱ ✠, ingénieur, à Genève.
Spano C ✠, chanoine, sénateur, à Cagliari (Italie).
Thomasset, ingénieur, à Paris.
Tripp, à Tampico (Mexique).
Vallier Gustave, à Grenoble.
Vogt, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Wey Francis O ✱ O ✿, inspecteur général des archives, à Paris.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

Bulletin N° 3

MARS 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	8°5	5°7	8°	729,6	11,3	gelé	95	10°8	19°5	14°	S	O	faible	couvert		0,655	5°4
2	14,5	1	5	728,5	»	»	90	11,2	24	15	S-E	S-S-O	id.	beau		0,68	5,3
3	18,5	5,5	9,4	729,3	»	»	97	17,2	37	24	N-E	S-O	id.	id.		0,695	6,3
4	18,5	0,5	4	735,7	»	»	83	13,5	37,3	22	N	O-N-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s.	0,70	5,3
5	15,7	— 0,5	5	733,7	»	»	85	12,8	38,5	21,5	—	O-N-O	id.	très beau		0,71	6,3
6	18.7	4,5	8,8	733,6	»	»	72	12,5	23,3	15,5	?	O-S-O	id.	couvert	Légère pluie à 10 h. s.	0,73	6,8
7	14,5	5,5	7	726,2	4.9	»	93	7,8	11	8,5	S	S-E	id.	pluie	Pluie légère tout le m. Légères bourr. à 10 h. s.	0,745	6,7
8	9	5	6	725	6,9	»	97	6,5	8,5	6,7	S-O	E	id.	id.	Pluie par bourrasque tout le jour.	0,72	5,5
9	9	2,7	6	726	4	»	97	9,5	33,3	17,5	N	E	id.	couv.1/4	Très beau le soir.	0,725	5
10	11	— 2,5	3,5	724,7	»	»	83	8,6	31	16	?	O	assez fort	couv.1/2	Pluie à 10 h. s.	0,71	4,7
11	11,7	1,5	6,4	729,3	»	1,3	91	11,4	36	20	—	O	id.	beau		0,705	5,2
12	13,5	3,5	6	729.1	»	1,7	91	6.5	9,5	9	S-O	O	id.	couvert	Pluie légère continuelle dès 10 h. m.	0,70	5,7
13	7,5	2,3	3,8	725,3	5,4	0,4	87	4,6	10	6	?	O	id.	id.	Flocons de neige de 4 à 9 h. s.	0,69	5,2
14	8,3	— 3	1,5	726.7	»	gelé	75	4,5	30,5	14,5	N	N-O	id.	couv.1/2	Bourrasques neige à 4 h. s. Beau à 10 h.	0,67	3,8
15	6	— 3,5	1	725,7	»	»	88	4,4	25	13,5	N	N-O	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	0,65	4,3
16	5,7	— 5,5	— 2.8	726,6	»	»	92	1,2	27	11,5	N	N-O	id.	id.	Id.	0,65	2,7
17	4,5	— 6	— 2,8	729,1	»	»	92	2,5	25	12	N	N	id.	id.	Id.	0,65	3,3
18	4,5	— 3,5	1,5	729,1	»	»	87	4,2	10	5,5	N	N	id.	couvert	Quelques flocons de neige. Couvert le soir.	0,645	4,3
19	6,5	— 1,5	0,6	725,5	1,5	»	92	3,2	11,5	6	?	O	id.	neige	Neige de 5 à 9 h. m. Hr 0m,02. Lég. bourr. après.	0,64	4
20	8,5	3,5	8,8	726,7	»	1	52	11,4	37,5	21,5	N	O	id.	couv.1/2		0,63	5,1
21	12	— 1,5	6,2	727,5	»	»	94	12,8	37,3	22	N	N-N-E	id.	couv.1/4		0,63	4,7
22	16	— 2,3	5,5	723	»	1,1	91	14	37	22,5	—	N	id.	très beau	[5 h.; de 5 à 8, pluie.	0,61	4,6
23	16	4,5	7	718,3	»	2,3	77	5,4	7	5	S	E	id.	pluie	Pluie mêlée de neige vers 3 h. s., neige jusqu'à	0,61	5,1
24	7,5	— 3,3	0.5	714	»	gelé	94	2,2	29	12,3	N	E	id.	couv.1/2	Neige de 5 à 8 h. du m. Hr 0.04. Couv. 1/2 le s.	0,65	4,6
25	4,5	— 2,3	1,6	713,2	»	»	85	2.6	15	7,5	N-O	E	id.	couvert	Neige de 4 à 5 h. m. et après midi, par bourr. (1)	0,65	4,3
26	4,7	— 3,3	— 0,2	721,3	28,4	»	gelé	4,4	20,5	10	S	E	id.	neige	Neige par bourrasque tout le jour. Hr 0.13.	0,66	4,5
27	7,5	— 6	— 1	724,4	»	»	id.	4,2	31	13,5	—	E-S-E	id.	très beau	Couvert à 10 h. s.	0,65	4,8
28	13	1	8	716,4	»	»	59	12	30	18	S	E	faible	couv.1/2	Id.	0,65	4,8
29	13,5	3	8,5	701,8	»	»	72	16	41	26	S	S-S-E	id.	id.	Gr. pl. 8 h. 1/2 s. jusq. 10 Ecl. à l'O. à 6. h. s. (2)	0,65	5,8
30	17,5	2,7	6,2	701,2	10	»	85	5	7	4,7	?	E	id.	couvert	Pluie continuelle de 10 h. m. à 6 h. s., puis (3)	0,66	4,2
31	6,7	— 2	4,2	711,4	13,7	4	80	3,8	12	6,5	?	E	id.	neige	Bourrasque de 2 h. à 5 du s. A 10 h. couvert.	0,665	4,6
Moyennes ou Totaux.	10°75	0°18	4°30	723,8	86,1	12,4 en 7 jrs	85,4								(1) Tonn. à 4 et 8 h. s. Hr de neige 0.05. (2) Le 29 à 4 h. s., le baromètre était à 699,4. (3) Quelq. floc. de neige et pl. A 10 h. s. neige.	0,670	4°93

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre : — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **30 avril 1878.**

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1877

(Fondation Andrevetan, avec la participation de la ville d'Annecy)

Séance publique du 30 avril 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu aujourd'hui, 30 avril, une séance publique dans une salle de l'Hôtel de Ville, décorée avec élégance par M. Mangé, architecte de la ville, aux armes de cette dernière et aux emblèmes de la Société, pour la lecture du rapport du jury et la proclamation des lauréats du prix de poésie fondé par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy.

Sur l'estrade ont pris place le Président, les deux Vice-Présidents et le Rapporteur. M. le sénateur Chaumontel, maire d'Annecy, M. le Président du tribunal, M. le Procureur de la République, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Secrétaire général de la Préfecture et plusieurs autres fonctionnaires assistaient à la solennité avec un choix de dames, d'ecclésiastiques et nombre d'amateurs.

M. LE PRÉSIDENT, en ouvrant la séance, a exprimé le regret que l'état de santé de M. Andrevetan ne lui ait pas permis de venir jouir du résultat de sa fondation, et a donné la parole à M. J. OGIER, rapporteur de la Commission d'examen :

Messieurs,

Depuis que notre concours poétique est institué, la critique appelée à porter son jugement, se plaint de la difficulté qu'elle éprouve, non pas à être impartiale, mais à sortir de l'embarras où son impartialité la jette. Avant d'adjuger la prééminence à une œuvre, elle doit les comparer toutes; or, les éléments de comparaison se dérobent, puisque la nature de l'une consiste à être dissemblable à l'autre. Voici le rire et les larmes en présence: la comédie a-t-elle mieux ri que le drame n'a pleuré? Voici le poëme aux longs récits et l'apologue bref et léger : Homère et La Fontaine sont aux prises; saisissez la couronne, prix du vainqueur, pour la refuser au front d'Homère ou de La Fontaine!

Cette perplexité disparaîtra le jour où un sujet déterminé sera imposé aux émules de la lyre. Si, comme dans la Grèce antique, la lutte ne devait se renouveler qu'à chaque olympiade, il y aurait peut-être inconvénient à cette division du talent; le public languirait à attendre ses poëtes qui languiraient dans l'attente de leur gloire; mais nos poëtes arrivant chaque année, dans cette enceinte, comme dans leur temple, il ne faudrait que quelques saisons pour les connaître dans leur nombre et la diversité de leur génie.

Cette difficulté disparue, il en resterait d'autres. L'anonymie est imposée par le programme. Et pourtant il existe, entre un auteur et son œuvre, une harmonie qui est aussi un genre de beauté. Si l'auteur est inconnu, cette beauté passera inaperçue et ne pourra entrer en ligne de compte. Je sais bien que l'on pourra conseiller de s'en tenir au beau idéal et impersonnel ; ce conseil est peut-être un pis-aller nécessaire. Mais la critique sera toujours admise à regretter la nécessité de décerner le laurier à des fronts cachés, et de ne point échapper au danger d'accueillir de la même manière le jeune poëte qui débute et le vétéran de rimes qui vient déposer son luth et son art dans un dernier effort (1).

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à juger quel serait le meilleur parti à prendre ; mais, nous constatons des difficultés auxquelles nous voudrions échapper, sans le pouvoir toutefois, puisque c'est à les affronter que consiste la tâche dévolue à la commission d'examen.

Des cent soixante-seize pièces qui lui sont soumises, un grand nombre, par les idées, les images et l'inexpérience de la langue poétique, trahissent la

(1) *Cœstus artemque repono* (VIRG. *Eneid*).

prime jeunesse des auteurs. Ce sont des fruits qui n'ont pas encore subi assez de soleil; mais ils mûriront, et l'avenir les cueillera. Ils font contraste avec d'autres qui se sont attardés sur les branches et ont été pris par l'hiver, malgré Flore et Pomone qui en faisaient la garde, comme au temps de Delille et de Campistron. Ce n'est pas à dire qu'il faille être exclusifs; il y a quelques années, notre ville donna son admiration à une belle statue antique que la charrue déterra dans un champ voisin; c'est avec ce sentiment que doit être accueillie toute œuvre, bronze ou poëme, quel que soit son âge, pourvu que l'art y soit empreint.

Il y a justice à reconnaître que les productions du concours qui accusent un talent sérieux, sont nombreuses. Mais la Commission a dû remarquer que presque aucune ne présente l'à-propos du moment. Une exception cependant est à signaler: c'est la pièce ayant pour titre: *La Poésie et le Siècle*, avec cette épigraphe, tirée d'Alfred de Musset: La poésie,

« Cette langue immortelle,
« Elle a cela pour elle
« Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas. »

Personne n'ignore dans la Savoie et au-delà, que, non seulement, la longue vie de M. le docteur Andrevetan s'est consumée à sacrifier aux muses, mais encore qu'il en a fondé et fixé le culte parmi nous. Eh bien! une lyre harmonieuse est venue de je ne sais quel point de la France, saluer le poëte de La Roche et inaugurer sa renommée :

. . . .
Honneur à vous, docteur, riche de poésie!
Vous savez transformer le désert en Eden;
Vous avez la clef d'or du merveilleux jardin;
Au passant altéré vous ouvrez la fontaine,
Ainsi que le Sauveur à la Samaritaine.

Après cet hommage, l'auteur entre, de plein saut, dans son sujet, qui est la glorification de la poésie, et dès les premiers vers, le dialogue laisse le ton tranquille de l'épître pour prendre la couleur lyrique. C'est dans l'ordre. On ne peut reprocher à la poésie de se revêtir un instant elle-même de son éclatant manteau.

Elle raconte son origine contemporaine de l'homme. A peine dégagé du néant, l'homme chanta. Vint sa chûte; Dieu ne le maudit pas au point de lui retirer la lyre. Celle de Moïse résonna sur les marbres du Sinaï, et les tribus hébraïques furent guidées par le chant des prophètes.

Quoique moins pure et dénuée de l'inspiration divine, la lyre profane accomplit aussi une mission morale. Elle conserva quelques débris de vérités primitives et naturelles; elle empêcha l'abaissement total des esprits, en essayant de les élever vers la région du beau :

Quand l'homme ouvrit les yeux à la vie, il chanta;
Et son chant fut si beau que Dieu même écouta.
Saluant d'un beau jour l'aurore fortunée,
Dans le premier berceau la poésie est née.
L'homme tomba; mais Dieu, loin de l'abandonner,
Même en le punissant voulut lui pardonner.
Et des élus, doués de facultés secrètes,
Des desseins éternels furent les interprètes.
Dieu par eux dirigea le monde. Nous voyons
Moïse couronné de célestes rayons,
De l'univers naissant dérouler les spectacles,
Et du ciel à la terre annoncer les oracles;
Et dans le cours des temps des prophètes venir,
Ainsi que le passé raconter l'avenir.

L'homme put oublier sa céleste origine.
Le poëte garda sa mission divine,
Et fidèle à son but, le génie entreprit
De maîtriser le cœur et de charmer l'esprit.
Faut-il vous rappeler les rêves poétiques
Qui remplissent des Grecs les annales antiques?
Les remparts d'Amphion; dans les vallons d'Hémus,
Les tigres attendris et les rochers émus?
L'Hèbre arrêtant ses flots; les chênes du Rhiphée
Inclinés aux accords de la lyre d'Orphée?

Dirai-je les dauphins enchaînés par des sons?
Quel poëte chanta les jours et les moissons?
Quel autre des combats déplora les victimes,
Troie entière expiant des feux illégitimes,
Et sut instruire mieux que Chrysippe et Crantor,
Les peuples et les rois par la voix de Nestor?

Lassés des longs récits des batailles épiques,
Voulez-vous assister aux fêtes olympiques?
A peine de Pindare éclatent les accents
Que l'arène a tremblé sous les chars bondissants.
Il chante, et sous les yeux de la foule charmée,
Triomphe le vainqueur de Pise et de Némée.
Un père est accusé par des enfants pervers;
Athènes va l'absoudre en écoutant ses vers.
La Grèce en pleurs gémit, par Sophocle attristée,
Ou s'élance aux combats à l'appel de Tyrtée.

Ce brillant tableau par lequel la poésie se résume elle-même, laisse *Le Siècle* insensible et froid; partant de l'idée qu'elle n'a que des chimères pour patrimoine, il répond dédaigneusement :

A votre aise vantez les fables du passé!
C'est raconter un songe, au réveil effacé;
Que penser aujourd'hui de l'homme qui s'amuse
A suivre une chimère, en l'appelant sa muse?
Si vous êtes sensé, dédaignez ce travers!
Faites-nous de la prose et laissez là les vers!

Dédaignant à son tour ce propos, le poëte arrive à l'époque moderne dont il esquisse quelques grandes figures poétiques; et il montre la muse distribuant, le long des siècles, la gloire ou la flétrissure :

. . . .
Et quand Châteaubriand dans le monde a chanté,
Dites! quel est celui qui n'a pas écouté?
Quand, pèlerin pieux, au seuil des basiliques
Il s'inclinait, la foule aux prières publiques
Accourait, pour ouïr l'harmonieux accord
D'une harpe nouvelle, aux sons vierges encor.
Quand Lamartine prend le kinnor des prophètes,
Partout, échos vivants, répondent des poëtes.

Le poëte enrichit l'esprit de fictions;
Il enflamme les cœurs aux nobles actions;
Il crée; et des héros dignes de nos hommages,
Surgissent, triomphants, en vivantes images;
Sur leurs fronts radieux, son magique pinceau
De l'immortalité sait imprimer le sceau;
Et sans lui, toute gloire est jugée éphémère,
Puisque Alexandre aux dieux demandait un Homère.

Le poëte est encor la terreur des pervers,
Et les méchants toujours ont redouté les vers;
La muse fit partout trembler la tyrannie,
Et malheur aux tyrans que frappe le génie!
Vivants, il les flagelle, et, d'un vers irrité,
Les traîne au tribunal de la postérité;
Par des éclairs vengeurs signale leurs visages
Pâles, épouvantés, dans le lointain des âges,
Et sillonnant leurs fronts de stigmates brûlants,
Poursuit dans l'avenir leurs fantômes sanglants.

Le Siècle n'ose nier qu'il en soit ainsi, mais il conteste que les vengeances vertueuses du poëte tournent à profit pour lui-même :

Le méchant peut d'un vers craindre le trait futile;
Mais, je plains un rêveur à lui-même inutile.

Le rêveur réplique qu'il y a de hauts plaisirs que le luxe ne sait pas et que connaît le génie même malheureux, et d'un vers indigné, il flétrit les tendances abjectes de notre époque, qui, oublieuse de la destinée humaine, ne pratique plus que le culte de l'or. Il finit, en appelant de ses vœux un poëte souverain qui ait la puissance de régénérer le monde :

Les fronts les plus sereins ne sont pas dans vos fêtes.
Oui, la paix au Carmel monte avec les prophètes,
Ou, suit, loin des Crésus, pâlis sur leur trésor,
Homère qui mendie avec sa lyre d'or.
Voyez Ovide, errant sur les monts de la Thrace,
Un stylet à la main, oublier sa disgrâce!
Milton, en dessinant son magique jardin,
Aveugle, croit rêver sous les berceaux d'Eden.
Vous dirai-je Le Tasse au Capitole? ou Dante
Retrempant dans l'exil son âme indépendante?
Quel est l'ange qui suit Gilbert à l'hôpital,
Chénier à l'échafaud qu'il change en piédestal,
Et montrant la pâleur de la feuille qui tombe,
Pleure avec Millevoie incliné vers la tombe?

. . . .
. . . .

Vivons-nous seulement de pain et de matière?
Si par des appétits il faut vivre absorbés
Comme les animaux vers la terre courbés,
Ah! notre ambition doit être satisfaite
De la société telle qu'on nous l'a faite.
Ce siècle, au son de l'or, vieillard galvanisé,
Ne croyant qu'au métal qu'il a divinisé,
Penché sur un barême, agiote et spécule.
Son cœur ne bat qu'autant que sa tête calcule,
Tout comme si la fin de l'être intelligent
N'était que d'entasser de l'or sur de l'argent.

Quand cette soif de l'or dévore la patrie,
Par cet impur fléau quand toute âme est flétrie,
Qu'honneur, talent, beauté, devoir, tout est vénal,
Vous voulez retenir le fouet de Juvénal?
Lorsque tout Israël cède à l'idolâtrie
Vous étouffez la voix qui sur les hauteurs crie?
Qui l'arrachera donc aux autels du Veau d'or,
Si Moïse au Sina désespère ou s'endort?

Ah! plutôt d'un poëte implorons la venue!
Le soleil reparaît lorsqu'a passé la nue.
Je vois la poésie éclore et rajeunir
Plus chrétienne et plus belle au ciel de l'avenir:
Aurore radieuse, elle donne la vie
A l'âme qui s'élève, en ses splendeurs ravie;
Et captivant le cœur d'un long rêve enchanté,
Ouvre un monde plus beau que la réalité.

A mon siècle qui raille, et qui doute et qui nie,
Je dirais, si le ciel m'eut donné le génie,
Gloire à la poésie! Amour, foi, liberté,
C'est tout ce qui pourra grandir l'humanité.

. . . .
. . . .

Tel l'aigle jeune encore, essayant son audace,
Des rocs où pend son aire, effleure la surface;
Tout à coup, s'il pressent, par l'instinct emporté,
Qu'à sa large envergure il faut l'immensité,
Il part : et dans l'azur où, seul il peut atteindre,
On le voit comme un point, fuir, décroître, s'éteindre,.....
Où va-t-il? Au soleil il monte; et roi des airs,
Immobile au milieu de leurs mouvants déserts,
Il plane; et jusqu'aux monts qui tournent sous son aile
Darde en flèches de feu l'éclair de sa prunelle.

Que l'auteur ait exagéré l'influence et la mission de la poésie, je crois que nous devons le penser. Mais, cette réserve faite, il faut reconnaître que son sujet a été conçu et traité avec une grande élévation; non seulement il veut que la muse mène l'homme vers le beau, mais il veut surtout qu'elle le mène vers le bien idéal et supérieur. De la manière dont il la présente, grave et dégagée d'ornements efféminés, Platon n'eût pas hésité à la garder dans sa république.

Sans tomber dans les exagérations de l'école réaliste, l'auteur fait preuve d'un grand souci de la forme; il a le relief de l'image, de beaux essais de rhythme et il ne transige pas sur la rime; il laisse soupçonner cependant qu'il ne l'a pas encore suffisamment domptée. Le jour où il la tiendra en servitude, sa pensée sera plus nette et plus pleine; sa phrase se déroulera avec plus d'aisance, et son style ajoutera plus de souplesse et plus de grâce à la vigueur et à l'éclat rencontrés souvent dans le cours de sa composition.

Si dans le poëme qui vient de nous occuper, on sent une force qui s'observe et craint l'écart, en voici un autre, d'une nature plus hardie et plus aventureuse.

Les Chants de l'Arène présentent ce désordre, effet de l'art souvent, où se jette avec prédilection la muse moderne. Leur ensemble forme la satire lyrique de la société païenne du premier siècle de notre ère, personnifiée dans Néron et les martyrs.

Le poëte débute par un saisissant tableau de l'amphithéâtre qui s'ouvre. Il nous montre échelonnés sur les gradins, tribuns, consuls, prêtres et vestales; les graves matrones romaines ne sont pas ab-

sentes; le peuple immense qui se presse, ondule comme une houle. Deux cents chrétiens sont là; les tigres y sont et Néron aussi, souriant et ému, dans l'attente de la fête de sang qui se prépare :

. . . .
Néron sourit, regarde et méprise la foule.
L'impure courtisane a la place d'honneur;
Sa honte s'est assise aux pieds de l'empereur;
Et pour que sa présence avec la leur contraste,
Des vestales sont là, qui gardent l'autel chaste.
Des prêtres sont plus loin, qui doivent en ces lieux,
Soudain, faire éclater la louange des dieux.....
. . . .

Deux cents chrétiens sont là : quelle immense pâture!
Néron au-dessus d'eux promène son *injure*.
Tous ses lions sont forts, ses tigres beaux à voir!
Et ces lâches chrétiens l'éprouveront ce soir.
. . . .

Cependant on le dit sensible, généreux;
On le dit magnanime, on le dit valeureux.
Il sait conduire l'homme à d'horribles tûries,
Mais il donne une larme à des roses flétries.
Il presse ses bourreaux; mais pour les étonner,
S'ils ont fini leur œuvre, il dit de pardonner!
Il sait faire brûler dix esclaves à l'heure;
Mais il feint d'être ému, commande que l'on pleure,
Et veut que, devant lui, leurs tendres nouveau-nés
Soient, avant de périr, de roses couronnés.
Il sait faire égorger sa mère et sa maîtresse;
Mais avant qu'on les tue, il faut qu'il les caresse!
. . . .

Et maintenant l'ennui, sous son riche manteau,
Le ronge, ver plus fort que le ver du tombeau.
Voilà pourquoi César veut voir, avec la foule,
Comme l'on chante au cirque, et comme le sang coule.
. . . .

Et la Rome païenne, ainsi qu'une onde accrue,
Vers le cirque où l'on meurt, tout entière se rue;
Tout entière se rue, afin de saluer
De chants et de bravos ceux que l'on va tuer.

Aux apprêts d'un spectacle qui promet d'être si beau, Néron cède à l'enthousiasme; il chante et veut relever sa férocité par le mètre et l'harmonie, comme l'assassin qui use d'un poignard ciselé. N'oublions pas que Néron était le poëte lyrique de son temps, et que, du haut d'une tour, il chanta la ruine de Troie, aux lueurs de Rome qu'il fit brûler, pour animer sa verve :

CHANT DE NÉRON

Accourez à la fête où vous invite encore
Néron, cinquième Auguste et quatre fois consul;
Venez de l'occident, du midi, de l'aurore!
Venez des antres d'Irmensul!
. . . .
. . . .

Venez tous applaudir le tigre et la panthère!
Ensemble venez voir couler le sang humain!
Gloire à votre empereur, au maître de la terre,
Et largesse au peuple romain!

Largesse! car je veux que la fête soit belle!
Honneur, honneur à tous; gloire au père des dieux!
Largesse! je suis roi dans la ville éternelle,
Autant que Jupiter aux cieux.

Il faut aux empereurs du carnage et des fêtes;
Les parfums de l'encens et l'*odeur du tombeau;*
Venez! Deux cents chrétiens seront jetés aux bêtes!
Cela sera terrible et beau.

Et je ferai lutter les hommes les plus braves;
Le tigre avec le tigre...; à ceux qui survivront
L'on jettera des Juifs et des groupes d'esclaves;
Puis, les vainqueurs s'entretûront.
. . . .
. . . .

C'est moi-même, c'est moi qui préside l'enceinte;
Moi-même qui des chants ai donné le signal.
Prêtresses de Vesta, répandez l'huile sainte,
Attisez le feu virginal!

Et rendez grâce aux dieux qui veillent aux arènes,
Qui nous font des présents venus de toutes parts :
Le nord nous a fourni des victimes humaines,
Et le désert, des léopards.

Tout le peuple africain, jusqu'où le Nil commence,
Et les races du nord concourent à nos jeux :
Ils ont rivalisé, pour combler Rome immense,
D'hommes, de bêtes et de dieux.
. . . .
. . . .

Les dieux m'ont tout livré, les hommes et les choses;
J'ai reçu plus de biens que je n'ai de désirs.
Ils me livrent encor des tigres et des roses;
Les dieux m'accablent de plaisirs.

Or, dans le sang chrétien, tous ces tigres vont boire,
A la coupe des dieux de même que je bois;
Jamais tant de bonheur n'a, d'humaine mémoire,
Comblé tant d'hommes à la fois,

Ni, quand, pour s'attirer la foule plébéienne,
César, à pleines mains, jetait l'or sous ses pas;
Ni, lorsque, devant nous, la roche tarpéienne
Comptait, par heure, dix trépas;

Ni, quand, jusqu'aux égouts, vous traîniez pleins de joie,
Les bustes d'Agrippine et de Britannicus,
Ni le jour où Crassus, aux deux bords de la voie,
Fit mettre en croix tant de vaincus;

Ni, lorsque, chez les Juifs, race que j'abomine,
Devant le proconsul, la foule s'ameuta,
Pour qu'un traître, Jésus, mourût sur la colline,
Qu'on nomme, je crois, Golgotha!

Mais, sur cette colline, au pied d'une croix, un autre genre d'enthousiasme avait pris naissance, celui des martyrs qui, selon l'expression d'un grand poëte,

« Exultaient du supplice et vivaient de leur mort. »

Le dialogue qui s'établit entre Néron, ses courtisans, et les chrétiens attendus par les tigres, produit une émotion profonde. Cette situation, du reste, n'est pas en dehors des données historiques : le mar-

tyr Athénagène jetait à ses compagnons un hymne pour adieu avant de s'élancer dans les flammes.

Les strophes qui vont suivre sont comme un choc de la Bible et du dogme païen :

Un prêtre païen.

Jupiter veille sur le monde;
Vulcain lui forge des éclairs.
C'est Saturne vieilli qui fonda l'univers;
Il est père des dieux. Neptune régit l'onde.

Chœur des Juifs.

Il n'est qu'un Dieu, c'est Jehovah,
Qui tient la foudre et lui dit: va!
Qui plane sur le mont sublime,
Ainsi qu'il plane sur l'abîme,
Toujours ancien, toujours nouveau;
Et qui, lui seul, a, sur le vide,
Lancé la terre encore aride,
Immense et superbe vaisseau.

Second prêtre païen.

Mais Pan tient la houlette en ses mains balancée
Minerve tient l'égide; Iris a l'arc-en-ciel.
Les Grâces ont des dons qui rendent immortel,
Et le prudent Mercure a l'heureux caducée.

Un diacre.

D'abord fut la Parole; elle était la Lumière;
En Dieu vivait le Verbe et le Verbe était Dieu.
Or, il est la cause première;
Il est du monde aussi la fin et le milieu.

C'est par lui que furent les mondes;
Or, voici que le Verbe ici-bas est venu;
Il luisait au milieu des ténèbres profondes;
Et le monde l'avait, et ne l'a point connu.
. . . .

Néron lassé de ces révélations évangéliques fait appel à la voix de ses courtisans :

Et, comme ces chrétiens *(dit-il)*, nous osent contredire,
Laissons-les disputer entre eux!
Chantez Néron, chantez l'empire!

Premier courtisan.

Qui, plus grand que Néron, plus superbe que lui!
Son trône universel a Rome pour appui;
Toujours la gloire l'environne.
Jamais d'une défaite il n'a subi l'affront;
Son pied touche à l'abîme, et le haut de son front
A des étoiles pour couronne.

Néron.

Toujours la gloire m'environne.
. . . .
. . . .

Deuxième courtisan.

Néron est souverain de la terre et de l'onde.
Néron est dieu de Rome, il est maître du monde;
Son pouvoir doit s'éterniser.
Et quand des rois vêtus de simples laticlaves,
Humbles, lui font présent de lions ou d'esclaves,
Il daigne leur offrir son cothurne à baiser.

Néron.

Je daigne leur offrir mon cothurne à baiser.

Cette lutte lyrique inouïe, en face de l'arène, ne doit pas avoir lieu en pure perte; la sérénité des martyrs devant l'imminence de la mort, leur face transfigurée, le pardon donné aux bourreaux, amènent la conversion du gladiateur personnifiant peut-être ici la conversion du monde païen.

Voici en quels termes il reconnaît et confesse le Dieu des chrétiens dans un chant final :

CHANT DU GLADIATEUR

Ah! si tu n'étais Dieu, d'où viendrait leur clémence?
Trouveraient-ils si bien le pardon dans leur cœur?
Si tu n'étais la main qui tient la récompense,
Où faudrait-il chercher la leur?

Si tu n'étais celui devant qui la mort tremble,
S'aventureraient-ils jusqu'à mourir pour toi?
Et quel regard verrait chez tant d'êtres ensemble
Tant d'espérance et tant de foi?

Devant tant de tourments, tant de cœurs intrépides,
En face des bourreaux tant de sérénité?
En de faibles enfants, en des vierges timides,
Tant d'invincible volonté?

Non, tu n'es point pervers alors que l'homme est juste;
Non, tant d'hommes pour toi ne meurent pas en vain.
Eh bien! j'ai foi, comme eux, en ta parole auguste;
Comme eux reçois-moi dans ton sein!

Dieu bon, je veux t'aimer comme tous ceux qui t'aiment;
Dieu grand, je te suivrai jusque dans le trépas;
Dieu saint, sois salué, quand d'autres te blasphèment,
Par moi qui ne te connais pas!

Dieu fort, si j'ai failli, pardonne...! je suis homme;
Pardonne, et me reçois au nombre des chrétiens!
Dieu vrai, de quelque nom que leur langue te nomme,
Toi, nomme-moi du nom des tiens!

Qu'en expiation, mon sang vers toi s'élève!
Mais pardonne à César qui t'outrage en ce lieu,
A César dont l'orgueil monte à toi comme un glaive,
Et se plonge au cœur de mon Dieu!

A ce moment, les tigres s'élancent dans l'arène et les martyrs entonnent en chœur :

L'heure a sonné d'être victimes,
Pardonnons à notre bourreau!
L'heure a sonné d'être sublimes;
Partons pour un monde plus beau!

Me contredirez-vous, Messieurs, si j'affirme que l'âme est profondément remuée par la passion chrétienne qui anime cette pièce? Toutefois, *Les Chants de l'Arène* ne constituent pas une satire directe et classique; mais elle ressort, avec un grand relief, de

la mise en scène des personnages et de la confrontation de leurs sentiments par la conscience humaine. Sans avoir employé les formes acerbes et indignées de Juvénal, l'auteur a ravivé sur la face de Néron et sur son siècle le stigmate sanglant qu'y laisse l'histoire.

Pour atteindre son but, il a dû mettre à contribution les historiens et les poëtes des temps qu'il a décrits, vaste étude dont il a ensuite livré les éléments à son imagination qui en a fait une œuvre saisissante, mais non pas sans défaut.

Nous nous demandons s'il n'aurait pas mieux servi son sujet, en le traitant d'une manière plus unie, plus spondaïque et plus grave ; il eût, ainsi, été obligé de se discipliner davantage et de pratiquer l'art si difficile des transitions qui ne l'a pas suffisamment préoccupé. Ces chants, ces tableaux épars, jetés comme des fragments, ces rhythmes divers qui se succèdent avec aisance, je le veux bien, dénotent une imagination puissante et variée; mais l'imagination n'est pas tout dans une œuvre; il y faut la disposition, la trame, l'emploi des nuances et la correction; le coloris ne dispense pas du dessin. Toutes ces qualités ne sont pas absentes des *Chants de l'Arène,* mais elles devraient y être plus marquées. Ils offrent aussi une surcharge de personnages dont l'intervention n'est pas toujours justifiée, et que l'attention se fatigue peut-être à suivre et à distinguer.

Les remarques que nous venons de faire indiqueront à l'auteur celles que l'on pourrait y ajouter, et dénotent encore le souci qu'a la Commission d'aider au développement d'un beau et facile talent.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, la part d'inspiration douloureuse qu'ont eu, dans nos concours précédents, les malheurs de la patrie. Cette inspiration durera longtemps encore. La poésie est comme cette femme de la Bible qui pleure ses fils et ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus.

Cette réflexion nous est suggérée par la pièce intitulée : *La prise de Berlin.*

Un vieux cuirassier, qui avait chargé l'artillerie anglaise à Waterloo, suivait avec anxiété toutes les péripéties de notre dernière guerre. Il fut tellement frappé de la nouvelle de nos désastres que sa raison s'égara. Puis, rassuré tout à coup par je ne sais quel bulletin menteur, il croit à un triomphe et semble reprendre la lucidité de son esprit. Sa petite fille qui ne le quitte pas un instant s'imagine qu'il est sauvé. Mais le docteur, qui lui donne des soins, en juge tout autrement : nos désastres, dit-il, sont réels, et si le malade vient à en être instruit, il n'y résistera pas. Alors, dit le docteur,

Pourquoi ne pas mentir avec adresse?
. . . .
— Oui... vous avez raison!... eh bien, je mentirai;
Mais Dieu dans sa bonté m'inspirera lui-même,
Pour sauver mon aïeul un adroit stratagème.

Et elle tient parole ; sa piété filiale ment par son sourire, par la sérénité de son visage, non moins que par les contes imaginés sur le succès de nos armes. La jeune fille avait son père sous les drapeaux ; elle apprend sa mort ; son héroïsme va jusqu'à sourire encore, et à ne pas laisser soupçonner sa douleur.

L'aïeul reprit la parole avec les forces qui lui revenaient, ce qui rendit la position plus difficile; il interrogeait et discutait. A ces nouvelles exigences, il fallait des stratagèmes nouveaux. Il se faisait lire la correspondance de son fils, il fallait l'inventer; — les bulletins de guerre, il fallait les transformer.

Puis, le vieux militaire se prit d'impatience ; il trouvait que nos succès allaient trop lentement; alors, la jeune enfant inventa le siége de Berlin. Or, un siége ne va pas si vite, disait-elle ; il y a des forts et des murailles à Berlin. Le vieillard répondait par ses réflexions et ses souvenirs :

Un jour qu'à gros flocons tombait, tombait la neige,
On l'entend grommeler : « Mauvais temps pour le siége!

Puis soudain :

« — Tu vois bien cette bourrasque-là!
« Ma fille; c'était pis à la Bérésina.
« Et, de plus, talonnés et traqués par le Russe,
« Il nous fallait passer sur le dos de la Prusse :
« Car c'était la retraite. Et nous marchions pieds nus,
« Vrais spectres, à travers des steppes inconnus.
« Les mourants!... il fallait les laisser sur la route.
« De biscuit tout moisi l'on s'arrachait la croûte.
« Nous mangions du cheval!!! Comprends-tu?... Du cheval!... »
Elle comprenait trop. . . . .

Cette ruse de la prise de Berlin tint en éveil pendant trois mois l'imagination de l'aïeul ; mais il se lassa, et l'on dut parler de la rentrée, à Paris, de l'armée française victorieuse. Nous touchons au dénouement; ne laissons pas l'analyse en affaiblir l'intérêt !

C'était de février la dernière soirée.
Le docteur est entré la figure altérée,
Il fait signe à l'enfant :
« — Eh bien! c'est pour demain!
« — O ciel! qui vous l'a dit? En êtes-vous certain?
« — Hélas!
« — Et pour quelle heure?
« — A six heures, je pense.
« Surveillez-le surtout; redoublez de prudence;
« Car, s'il ne dormait pas quand l'armée entrera.....
« — Confiez-vous à moi, docteur, il dormira. »
Le vieillard assoupi, de ce léger murmure
A saisi quelques mots; soudain, il en augure
Qu'on se cache de lui, que, du fameux retour,
Il doit, simple prudence! ignorer le vrai jour.
Ce mot : *il dormira!*... ce mot-là seul l'indique...
On essaiera sur lui de quelque narcotique...
« Nous verrons qui de nous sera le plus adroit,
« Se dit-il; pourquoi donc? Depuis quand? De quel droit
« Prétend-on m'interdire à moi, vieux de la vieille,
« D'acclamer nos soldats?.....
. . . .
Aux tremblantes lueurs de l'aube matinale,
Quand s'éveille Paris, la triste capitale,
Une fenêtre s'ouvre, et l'ancien cuirassier
Paraît à son balcon . . . .
. . . .

Mais d'où vient ce silence, et sur la vaste place
Pourquoi du moindre apprêt ne voit-il pas la trace?
Aux portes des maisons, véritables tombeaux,
Quoi! Pas un étendard? Si, pourtant; des drapeaux
Qu'il ne reconnaît point . . . .

. . . .

Il va se retirer... Il se sera mépris.
Non; car du boulevard qui fait face à Paris,
Monte le bruit confus d'une haute marée.
Il ne s'est pas trompé; c'est l'heure de l'entrée!
Il entend les clairons, il entend le tambour...
Oh! soleil d'Austerlitz, oh! luis en ce beau jour!
Et comme à la parade, il se met au port d'armes,
Fixant sur un seul point ses yeux remplis de larmes.

Tout à coup, d'autres yeux ont rencontré les siens;
Aux armes! reprit-il; à moi! Les Prussiens!

On vit alors deux bras s'agiter dans le vide,
Et tomber, sur la rampe, un corps raide, livide.
Hélas! tout était dit! Dans un suprême appel,
Sa grande âme avait pris son essor vers le ciel.

L'auteur de cette pièce a eu la main habile, en faisant choix d'un sujet où les souvenirs navrants de la patrie se mêlent et servent comme de suppôt à une infortune privée. Il a, en outre, mené sa narration avec beaucoup d'art.

Le développement en est clair, et l'intérêt ménagé; les caractères sont bien pris. Tout est exact et correct, le style, la pensée et jusqu'à la douleur de la jeune fille, qui ne se livre à aucune émotion, en dehors de la ligne tracée par le docteur. L'alexandrin est nerveux, brisé à propos, mais non assez alerte.

Ces réflexions paraissent impliquer que le talent de l'auteur manque d'élan. A vrai dire, le sujet choisi le comportait peu; mais, il se serait accommodé, je crois, de plus de grâce qu'aurait dû y répandre une jeune et angélique figure.

La mort tragique du vieux cuirassier vient de nous laisser péniblement affectés. Nous allons être ramenés à des scènes pleines de calme et de fraîcheur par la série de pièces qui a pour titre : *Le Poëme de l'Année*.

Cette poésie, comme le titre semblerait l'indiquer, ne relève ni des *Géorgiques,* ni des *Saisons,* de Saint-Lambert; elle laisse l'homme, son labeur et son bruit, pour se pencher sur la nature et l'écouter. Elle voudrait comprendre la parure des buissons, la chanson des rivières et la prière de l'épi; aucun être n'y est inanimé, mais tout vit, se passionne et fraternise avec l'homme ou l'ange, l'onde comme la plante et l'oiseau. Il y a là un naturalisme éthéré qui semble cotoyer les données du panthéisme, mais sans y entrer jamais: l'hymne au Dieu souverain s'échappe de partout. Ce poëme rappelle, en plus d'un endroit, le *Cantique des Créatures*, de Saint-François d'Assise, s'associant à son frère, le vent, ou à l'eau, sa sœur, pour louer leur maître commun.

Le plan en est simple; le poëte rattache ses idées et ses impressions à des époques et à des phénomènes marquants de l'année. Citons *la Fête-Dieu :*

Dites-moi pourquoi, ce matin,
L'azur brillant comme un satin,
Le soleil en robe vermeille,
Semblent rivaliser chacun,
Pour verser lumière et parfum
Sur notre hameau qui s'éveille!

Dites-moi pourquoi, dans les nids,
Les petits oiseaux réunis,
A l'abri sous de chaudes ailes,
Ne sachant rien que babiller,
Veulent aujourd'hui gazouiller
Une des chansons maternelles!

Pourquoi l'on voit dans les ruisseaux,
Se mirer tous les arbrisseaux,
Et les buissons blancs, verts ou roses!
Pourquoi s'étendent sur les prés,
En tapis longs et diaprés,
Les guirlandes de fleurs écloses!

C'est qu'un ange, à la douce voix,
A dit aux fleurs, aux nids, aux bois,
Que du bon Dieu c'était la fête.
Voilà pourquoi, tous, à leur tour,
Disent : Soyons beaux en ce jour,
Où près de nous Jésus s'arrête!

Ce n'est point un murmure inanimé que celui des moissons qui ondulent au vent; ce qu'elles disent et ce que Dieu leur répond, le poëte va nous l'apprendre dans *La Prière des Épis :*

Quand, bercés par le bruit des ondes,
Les oiseaux rêvent assoupis,
Chaque soir, dans les plaines blondes
On entend chanter les épis.
Et la brise mélodieuse,
    Comme un encens,
Vers Dieu porte fraîche et joyeuse,
    Leurs doux accents:

« Seigneur, nous croissons sous ton aile;
« Ta bonté donne, sans tarir,
« A notre tige pâle et frêle,
« Pluie ou soleil pour la mûrir.
« C'est ta main qui garde et protége
    « Nos germes verts,
« Qui nous prête un manteau de neige
    « Pour les hivers.

« Tu nous prodigues le sourire
« Du matin clair et triomphant;
« Tu nous berces de ton zéphire
« Comme une mère son enfant;
« Et nous pouvons boire sans trêve,
    « Sans te lasser,
« Toute la liqueur que la sève
    « Peut dispenser. »

— Alors, la voix douce et vibrante
Qui parle aux ronces des sentiers,
Le soir, à l'étoile éclatante,
Sur les monts, aux chênes altiers,
Dit aux épis : « La fleur de l'herbe
    « Vaut, à mes yeux,
« Autant que l'astre qui, superbe,
    « Luit dans les cieux.

« Croissez! vous êtes sous ma garde;
« Et du profond de mon azur,
« O blonds épis, je vous regarde
« Sous les voiles du soir obscur.
« Croissez! L'étoile vous envie,
« Vous, l'humble écrin,
« Qui pour trésor contient la vie
« Du genre humain. »

Cette contemplation de la vie intime et cachée de la nature est d'une influence un peu amollissante, et peut être regardée comme contraire aux tendances actives, dans un temps où l'on s'agite trop. A tout prendre, cependant, elle apaise l'âme, la dégage et la prédispose à la bienveillance et à l'amour:

« Peut-on avoir de la haine,
« Quand l'alouette a chanté? »

Il est à regretter que les formes données au *Poëme de l'Année* soient trop indécises. Souvent les pensées, le style, la phrase poétique même, s'en vont flottants, non sans grâce, mais à l'aventure; et cependant un effet durable ne peut être produit que par des contours nets et arrêtés. Cette critique est spécialement fondée sur quelques parties de l'œuvre que nous n'avons pas citées.

Quoique inférieures en mérite aux compositions dont nous venons de nous entretenir, d'autres doivent être mentionnées honorablement :

1° *La Vision du Poëte*. Deux vierges lui ont apparu dans son sommeil,

Non loin du saut du Doubs, dans un val enchanté;

l'une, évoquant toutes les légendes folles et légères, l'appelle aux fêtes des sens et de l'imagination; l'autre, plus grave, l'invite à chercher le beau, dans le *pur idéal, la nature* et *le cœur;* et son conseil se résume en ce vers :

Poëte, chante Dieu, la France et ta Comté!

Cette production se distingue par de belles qualités de rhythme, de souplesse et d'entente poétique.

2° *Les Migrations de Japhet* offrent le tableau animé et quelquefois grandiose de la dispersion primitive de la race humaine, de ses évolutions et de ses rencontres sur le globe. Or, les peuples ont toujours leurs aspirations tournées vers l'Orient, l'aïeul commun, et les flottes de Japhet saluent chaque jour les vieilles îles de Sem et de Cham, en traversant les mers. Cette ode, dont le sujet est vague, a quelques strophes d'une grande beauté.

3° *La Soirée de M. Beaugrand*. M. Beaugrand est un bourgeois qui a des rentes et pas d'ostentation. Un soir, il sort à une heure un peu tardive. On l'épie. Il traverse des rues douteuses; irait-il à quelque rendez-vous suspect? On le croit d'abord, mais on se détrompe. M. Beaugrand est allé discrètement secourir un ouvrier malheureux et malade.

Tout cela est raconté aisément et dramatiquement, en bonne langue, mais dont la prose s'accommoderait mieux que la poésie; n'était ce défaut, *La Soirée de M. Beaugrand* aurait obtenu une toute autre mention.

Telles sont, à notre avis, Messieurs, les meilleures productions que l'art ait inspirées, dans ce concours, l'art entendu non pas seulement dans le sens étroit de la forme et de la ciselure du mot, mais aussi dans le sens de la disposition, de la justesse et de l'élévation des idées.

La commission a jugé que la somme de 600 fr. devait être divisée entre deux pièces dont le mérite ne lui a paru différer que faiblement;

En conséquence, elle attribue le premier prix (400 francs), à l'auteur de *La Poésie et le Siècle,* et le second prix (200 francs), à l'auteur des *Chants de l'Arène*.

Elle accorde deux mentions *très-honorables,* l'une à l'auteur du *Siége de Berlin;* l'autre à l'auteur du *Poëme de l'Année*.

Trois mentions *honorables* sont dévolues aux trois pièces suivantes: *La Vision du Poëte. — Les Migrations de Japhet. — La Soirée de M. Beaugrand*.

Ce serait, Messieurs, favoriser une fausse impression que de vous permettre de croire que toutes les compositions passées sous silence, soient destituées de valeur poétique; sans être égales à celles qui viennent d'être désignées, un grand nombre contiennent les éléments et comme la promesse de futurs succès. Nous nommerons le poëme intitulé *Jeannie,* nouvelle pleine de mouvement et d'émotion, mais dont le dénouement présente une peinture intime, en un langage que les convenances morales ne peuvent accepter.

Nommons aussi les pièces intitulées : *Sine fide lyra, Miniature* et *La Fleur divine,* du même auteur. *L'hiver. — Doute et foi. — Une destinée de poëte. — Chez la déesse. — La France et la Savoie. — Delphine ou le pardon,* drame en un acte. — *Diane de Poitiers,* drame en deux actes. — *Don Sandoval,* esquisse d'un poëme.

La Commission n'a point achevé l'étude des œuvres qui constituent le concours, sans céder à demi à un sentiment d'amour-propre national. Racine écrivait un jour : « Il arrive rarement que les muses viennent dans les provinces. » Il n'en est pas ainsi, pour notre pays qui paraît leur être un lieu de plaisance, puisque, chaque année, nous les trouvons fidèles au rendez-vous que nous leur donnons. C'est que la poésie qui se complaît dans la mollesse d'un beau ciel et le marbre blanc des statues, s'accommode aussi d'éléments plus sévères. Nos grands poëtes l'ont su et l'ont éprouvé. La hardiesse de nos paysages et les orages de notre terre ont passé dans leur génie. Ce fut Ducis, qui, à la fin du siècle précédent, tenta, le premier, de renouveler la scène française, en y faisant monter les héros audacieux de Shakespeare; c'est de nos rochers qu'est parti, par la voix de Veyrat, le cri de l'âme le plus profond, peut-être, qui ait été poussé dans notre siècle. Leur race n'est pas éteinte. Soyez persuadés que plus d'une lyre,

venue de nos vallées, participe aujourd'hui à l'harmonieux concert de la France entière, sur les bords de notre lac. Saluons cette mêlée du beau qui s'agite devant vous, Messieurs, et va se terminer sans défaite, puisque les combattants qui ne seront pas vainqueurs, obtiendront au moins le prix de votre sereine approbation.

Après la lecture de ce rapport, M. LE PRÉSIDENT a procédé immédiatement à l'ouverture des billets cachetés qui portaient à l'extérieur la devise répétée en tête des pièces couronnées, et a lu les noms suivants :

1er PRIX, 400 fr. : *La Poésie et le Siècle*, de M. MAURY, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont-Ferrand.

2me PRIX, 200 fr. : *Les Chants de l'Arène*, de M. TRIOULLIER, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Pleaux (Cantal).

1re MENTION TRÈS HONORABLE : *Le Siége de Berlin*, de M. ERNEST AMELINE, secrétaire général de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, à Paris.

2me MENTION TRÈS HONORABLE : *Le Poëme de l'Année*, de Mlle AMÉLIE GEX, à Chambéry.

1re MENTION HONORABLE : *La Vision du Poëte*, de M. PIERRE MIEUSSET, homme de lettres à Besançon.

2me MENTION HONORABLE : *Les Migrations de Japhet*, de M. ETIENNE BONNEAU, à Nantua (Ain).

3me MENTION HONORABLE : *La Soirée de M. Beaugrand*, de M. ACHILLE MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

M. LE PRÉSIDENT a lu ensuite le programme des concours d'histoire et de poésie pour l'année 1878.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

—

CONCOURS POUR 1878

—

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en janvier 1879.

Une somme de 400 fr. est affectée à l'histoire et une somme de 200 fr. à la poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 31 octobre 1878.

PRIX D'HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1878.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

PRIX DE POÉSIE

Les sujets désignés sont :

Saint François de Sales ;

L'Exposition universelle.

On est libre de traiter les deux sujets ou un seul. — Tous les genres poétiques sont admis. — Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, et sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. Louis-Victor Rendu, inspecteur général honoraire de l'agriculture et ses travaux, par Pierre Tochon, ancien élève de Grignon, président de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, Chambéry, Imprim. Ménard, 1877, in-8° de 19 p.

Il y a quelques semaines, le président de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, M. Pierre Tochon, publiait sur l'inspecteur général honoraire de l'agriculture Rendu une étude pleine d'intérêt. Il payait, pour ainsi dire, en quelques pages, un juste tribut d'éloges à celui qui fut son ami et presque son compatriote. M. Louis-Victor Rendu appartenait, en effet, à une famille d'origine savoyarde. — Lancrans (1), berceau de ses aïeux,

(1) Lancrans, canton de Collonges, arrondissement de Gex, département de l'Ain.

étant un village de cette partie du duché de Savoie qui ne fut séparée de la mère-patrie qu'à la suite du traité du 17 janvier 1601. — M. Rendu descendait d'une maison qui avait donné plusieurs hommes de mérite à l'église, au barreau, à l'instruction publique et aux sciences, et qui a vu un de ses membres, receveur à Lancrans au siècle dernier, volé par Antoine Mandrin, frère puiné de Louis qui venait d'être écartelé (1). « On trouve à Annecy au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle plusieurs membres de cette famille, dit M. Ducis dans une lettre du mois de janvier 1872. François Rendu était président de la Chambre des comptes de Genevois à Annecy en 1657. Un abbé Rendu, mort en 1734, était aumônier de Mgr Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève à Annecy. »

« Les Rendu, notaires de père en fils à Lancrans, écrit de son côté M. Brossard, archiviste de la ville de Bourg, le 25 octobre 1873, tenaient un rang à part comme bourgeois, » (d'eux descendent les Rendu de Paris); ils étaient parents plus ou moins éloignés avec les Rendu-Rochaux (de la Côte) dont sortait un de mes grands oncles, ajoute M. Brossard; avec les Rendu-Lenfant (de Confort), dont était sœur Rosalie, et avec les Rendu-Gadoillet (de La Mullaz), d'où venait le grand-père ou le père de Mgr d'Annecy. » Ce dernier, né à Meyrin, selon M. Ducis, le 9 décembre 1789 et mort à Annecy le 28 août 1859, portait *d'azur, aux deux gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent*.

M. Victor Rendu était petit-fils de Sébastien-Louis Rendu, notaire royal à Paris, et de Marie Gillet, et arrière petit-fils de Sébastien Rendu, notaire royal à Clermont-en-Beauvoisis, et de Marie Crépin. Son grand père eut entre autres quatre fils qui ont laissé postérité : 1° Louis-Athanase, procureur général près la Cour des Comptes, créé *baron* le 13 janvier 1818, (armes : *d'azur, à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable accosté de deux étoiles de même et accompagné de trois gerbes d'argent, 2 en tête et 1 en pointe)*, né à Paris le 27 juin 1777, mort à Ennery le 4 janvier 1861, marié, le 19 mai 1801, à Anne-Marie Garnier, d'où trois filles et quatre fils; 2° Ambroise-Modeste-Marie, inspecteur général de l'Université, né à Paris le 25 octobre 1778, mort à Ennery le 12 mai 1860, père de deux filles et de deux fils ; 3° Armand-Louis né à Paris le 18 novembre 1779, mort au même lieu en 1830 en laissant un fils et deux filles; 4° Achille-Louis, commissaire-répartiteur de la ville de Paris, né à Paris le 10 août 1781, mort en cette ville en 1863, allié à la fille de Victor Yvard (de l'Institut), dont trois enfants et entre autres Louis-Victor, *de cujus*.

Telle était la famille à laquelle appartenait l'homme estimable auquel M. Tochon a consacré récemment quelques pages. Né à Maisons-Alfort (Seine) le 3 mai 1809, Louis-Victor Rendu fit de bonnes études classiques et fut reçu bachelier ès-lettres à16 ans. Destiné par sa famille au commerce, il fut envoyé à Marseille où il apprit l'italien et l'espagnol et même un peu l'anglais et l'allemand; de retour dans ses foyers, il fut placé à la Ville de Paris où il utilisa ses loisirs professionnels en suivant les cours de la Faculté de Droit et du Muséum d'Histoire naturelle et en se faisant recevoir licencié en droit. Il devint bientôt l'ami de Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville et de Jussieu et publia, en collaboration avec son cousin germain, Ambroise Rendu, décédé en 1864 avocat à la Cour de Cassation, une collection de traités scientifiques qu'il intitula : *Nouveaux spectacles de la nature ou Dieu et ses œuvres* (1830-1839. 10 vol, in-8°). Il s'occupa alors spécialement de zoologie et de botanique, puis, renonçant tout à coup à la science pure et au commerce, il s'enferma pendant deux ans au Mesnil Saint-Firmin pour apprendre l'agriculture et fut ensuite chargé d'une mission agricole en Algérie par M. Martin du Nord. A son retour en France il fut nommé, à la suite d'un concours, inspecteur général de l'agriculture: il avait enfin trouvé sa voie.

Dans l'intervalle, Victor Rendu avait fait paraître ses *Leçons de littérature anglaise,* simple délassement intellectuel, un *Traité de zoologie,* un *Traité de botanique,* les *Mœurs des insectes,* et, en 1841, l'*Agriculture du département du Nord*. Chargé de l'inspection de la région de l'Est, puis de celle du Nord, il visita ensuite les contrées du Sud-Ouest et pendant 24 ans, celles de Sud-Est, avec un zèle et un dévouement tels qu'il fut nommé en 1844 membre du Conseil d'agriculture, en 1847 chevalier de la Légion d'honneur et, en 1868, officier de l'Instruction publique; peu auparavant il avait été promu officier de la Légion d'honneur. « M. Rendu, dit M. Tochon, était un des esprits les plus ouverts qu'il fût donné de connaître, il avait abordé toutes les branches d'instruction : appuyé sur de sérieuses études, amateur d'antiquité et d'histoire, il avait fait un nombre prodigieux de bonnes lectures; une mémoire naturellement heureuse et un esprit habitué à la réflexion le servaient admirablement. Depuis la botanique, l'histoire naturelle, l'agriculture qu'il possédait à fond, jusqu'à la littérature et même la théologie, rien ne lui était étranger : il a eu dans tous les sujets qu'il a abordés une supériorité réelle. »

Inspecteur de l'agriculture dans l'Est, il publie l'*Assolement et les cultures de l'Alsace ;* inspecteur dans le Sud-Ouest, il donne l'*Agriculture du département du Tarn* et les *Principes d'agriculture ;* inspecteur dans le Sud-Est, il fait paraître cette *Ampélographie française* où sont décrits de main de maître tous les grands cépages de la France, puis la *Culture du sol* et la *Culture des plantes*. Admis à la retraite, en 1871, après 35 ans de service, il sut encore utiliser ses loisirs en écrivant, en 1871, les *Mœurs pittoresques des insectes,* en 1872, un *Petit traité de culture maraîchère, Les abeilles, La Basse-cour,* en 1874, les *Notions élémentaires d'agriculture,* en 1875, *Les animaux de la France,* enfin, en 1876, *Les insectes nuisibles à l'agriculture*. « Quel que soit le sujet qu'il traite, dit M. Tochon, M. Rendu se distingue toujours par les mêmes qualités de style : l'élégance unie à la clarté, la sobriété et la justesse de l'expression à la netteté de la langue. Tout l'homme est là : un esprit ferme, tempéré par une grande douceur. » On lui doit aussi *le Christ*

(1) Les pièces du procès existent aux archives de la Haute-Savoie.

dans ses souffrances et une traduction des *Psaumes de David*.

M. Victor Rendu, mort à Paris le 11 juin 1877, a laissé trois enfants qui continueront, nous en sommes certains, les traditions d'honneur d'une famille qui n'est pas étrangère à notre bien aimée Savoie.

A. ALBRIER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 17 AVRIL 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, informant la Société que le *Journal des Savants* nous sera envoyé chaque mois.

La réunion décide que les prix de poésie fondés par M. le docteur Andrevetan avec le concours de la ville d'Annecy seront décernés, en séance publique, le mardi 30 avril, à 5 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. DUCIS, GODDE, OGIER, JULES PHILIPPE et SCHITZ, il est décidé, à la majorité des voix, que deux sujets seront désignés pour le concours de poésie. L'un est l'*Exposition universelle*, sujet dont l'actualité n'a pas besoin d'être démontrée; l'autre, *Saint François de Sales,* offre le même intérêt d'actualité, de grandes fêtes devant être célébrées en 1878 à l'occasion de l'élévation récente de saint François au titre de Docteur de l'Eglise.

M. DUCIS fait observer que la Société est en retard de féliciter M. l'abbé Gex de sa promotion au grade d'officier d'Académie. L'absence de notre collègue à quelques séances, pour cause d'indisposition, puis d'autres préoccupations, ont été peut-être la cause de cet oubli qu'il est temps de réparer. Personne n'a mieux mérité cette distinction, destinée d'abord à honorer le corps enseignant, que M. Gex, qui a enseigné plus de trente ans dans divers collèges, surtout à Annecy, où il a tenu encore le pensionnat, où il a organisé l'Ecole de Méthode (normale sarde) et initié la Salle d'Asile. Le professeur émérite continue à y consacrer ses soins aux examens des aspirants à l'enseignement primaire.

M. GEX, en remerciant, rappelle à la Société que son président vient d'être élevé à la seconde classe de Conseiller de préfecture. L'assistance s'associe à toutes ces félicitations.

M. CONSTANTIN donne lecture de la lettre que M. Gonthier a dernièrement adressée à la Société, pour faire ressortir les avantages du système orthographique que ce dernier avait présenté, et qu'elle avait unanimement rejeté, dans sa séance du 31 janvier. Quelque éloquent que soit le plaidoyer de M. Gonthier en faveur de sa thèse, la Société maintient son premier jugement. M. Constantin ajoute que, si l'expérience venait à démontrer la nécessité de modifier le système orthographique adopté par la *Commission philologique* à l'usage de notre patois, il serait le premier à en demander la révision, et que par conséquent toutes les communications relatives à ce sujet, seront toujours favorablement accueillies.

M. REVON dépose les trois catalogues du Musée Fol, ornés de chromos et d'innombrables vignettes, et les trois atlas in-folio relatifs à cette riche collection archéologique et artistique. M. Revon a obtenu de la ville de Genève l'échange de ces publications contre une collection de la *Revue,* grâce à l'intermédiaire obligeant de M. le docteur GOSSE, qui a bien voulu offrir aussi deux volumes de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; de son côté, cette Compagnie a fait hommage de sept volumes de ses Mémoires pour compléter notre collection. Des remerciements sont adressés à la Société d'histoire et àM. Gosse.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE

(*Journal officiel* du 28 avril 1878.)

Séance du samedi 27 avril.

Après le discours de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, MM. Blanchard, Hippeau, Chabouillet et Darcel ont proclamé les noms des lauréats pour les sections des sciences, de l'histoire et de l'archéologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de trois mille francs, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

NANTES. — Société archéologique de la Loire-Inférieure	1,000 fr.
CHARTES — Société archéologique d'Eure-et-Loir	1,000 »
ANNECY. — Société Florimontane	1,000 »

DONS ET ÉCHANGES

A la séance du 21 mars, M. L'ARCHIVISTE a déposé sur le bureau les dons et échanges suivants :

Edouard Fleury, ***Antiquités et monuments du département de l'Aisne,*** 2e partie, don de l'auteur. — Jules Vuy, ***Origine des idées politiques de Rousseau,*** don de l'auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle,*** don de M. E. Tissot. — ***Catalanes d'Estagell y d'altres endrets*** (des environs de Perpignan), don de M. Cassagnes.

Bulletins de la Société de géographie de Paris; de la Société des antiquaires de l'Ouest; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure; de l'Association scientifique de France; de l'Observatoire de Bruxelles. — ***Polybiblion.*** — ***Revue de la poésie.*** — ***Revue du Lyonnais.*** — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***L'Éducateur.*** — ***Revue suisse de beaux-arts.*** — ***Journal des connaissances médicales.***

Le Dauphiné. — ***L'Italia agricola.*** — ***L'Union savoisienne.*** — ***Les Alpes.*** — ***Industriel savoisien.*** — ***L'Allobroge.*** — ***L'Echo du Salève.*** — ***Le Chablais.*** — ***Le Léman.*** — ***La Savoie thermale.*** — ***La Seybouse,*** journal de Bône.

Les dons et échanges déposés à la réunion du 17 avril seront publiés dans le prochain numéro.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 4

AVRIL 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	6°	— 2°	2°2	708,9	0,4	»	85	2°3	6°5	4°	?	E-N-E	faible	couvert	De 9 h. 1/2 m. à 4 h. s. bourrasque de neige, [ensuite pluie jusqu'à 9 h.	0,65	4°4
2	5,5	0,5	4,2	711,7	15,3	»	83	5,8	13,5	8,3	?	E	id.	pluie	Pluie par bourr. tout le jour. Couvert à 10 h. s.	0,67	4,5
3	8,5	2	6	722,7	12	0,6	85	11,8	35,5	20	S	S-E	modéré	id.	Pluie intermittente dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,70	5,8
4	13,5	7,5	9	721	0,5	2,5	86	10,2	14	11	?	E	id.	id.	Pluie tout le jour; elle continue à 10 h. s.	0,68	5,8
5	11,5	7	8,5	721,1	6,6	0,8	95	8,8	11	9	?	E	id.	id.	Pluie tout le jour.	0,72	5,8
6	10.5	4,5	10	723,7	21,5	0,5	86	17	39	25	S-E	E-N-E	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,81	6
7	17,3	1	8	724	»	0,9	86	15	37	24	—	N	id.	très beau	Id.	0,84	6,1
8	16,7	3	9,5	721,1	»	2,4	80	14	29	19,5	O	E-N-E	id.	beau	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,83	6,2
9	15,5	4,5	5,5	717,7	17,1	1,2	92	5,5	8	6	?	O-S-O	id.	pluie	Pluie tout le jour.	0,86	5,7
10	15,5	4,5	7,8	720,2	17,7	0,7	94	12,6	24,5	17	N-O	E-N-E	faible	couvert	Pluie intermittente dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,95	5,8
11	13,3	7	9	720,4	7,2	0,8	97	13	24	17	?	E-N-E	id.	pluie	Pluie continuelle avant midi et par bourr. après.	0,98	5,8
12	14,7	7,5	12,4	720,7	2,5	0,7	83	12,6	35	22	N	S	id.	couvert	Pluie par bourr. avant midi. Bourrasque à 10 h. s.	1,00	6,2
13	14	0,5	8,2	723	3,1	1,5	89	13	37,5	22	—	O-N-O	fort	très beau		1,01	6,1
14	18	1	9,6	725,7	»	2,2	76	16,8	41	26	—	N	faible	id.		0,98	6,3
15	21	3	12,4	727,5	»	2,4	83	21,2	43,5	29	—	N-N-O	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,96	7,3
16	22,5	8,5	12	723,3	»	3,2	76	14	19,5	16	S	E	id.	couvert	Pluie de 1 h. s. à 10 continue.	0,93	7,3
17	15	8	10,8	722,7	6,7	1,4	93	12,2	19	14	?	E-S-E	id.	id.	Pluie légère dans le jour. Beau à 10 h. s.	0,90	7,8
18	15	7	8	719,7	9,2	1,1	92	9,4	13	10	S	E	id.	pluie	Pluie continuelle avant midi. Très beau à 10 h. s.	0,91	7,9
19	14	6	9,8	720,7	7,3	0,9	84	12,4	30	20	?	S-E	id.	id.	Pluie presque contlle av. 9. h. m. Tr. b. à 10 h. s.	0,91	8,2
20	17,2	5,7	13.5	717	»	1,2	77	17,2	26,5	20	?	S-E	id.	couv. 1/2	Pluie à 4 h. 1/2 s.; à 10 h. continue.	0,89	9
21	18,5	6	7	717,2	30,4	1,5	91	6,5	10	7	S-O	S-E	fort	pluie	Pluie tout le jour et la nuit.	0,92	7,9
22	10,3	4,5	7,5	719,1	22,3	2,6	92	10,8	22,5	15	?	E	id.	id.	Pluie le matin et vers 4 h. s. Couvert à 10.	0,97	8,4
23	13,5	6,5	10,8	713,9	1,8	0,9	82	13,5	17,5	14	S	E	faible	couvert	Pluie à 2 h. s.	0,99	8,4
24	15	7	8,2	711,1	22	0,9	97	10	14	11	?	E	id.	pluie	Pluie continuelle jusqu'à 4 h. s. Couvert à 10.	1,00	7,8
25	11	7,5	9,2	713,4	12	0,4	94	11,4	26	17,5	S	E	id.	couvert	Pluie par bourrasque; à 9 h. s. grande pluie.	1,00	8,2
26	15,5	7,5	10	715,6	15,4	0,8	86	10,5	15,5	12	S	E-N-E	id.	id.	Id. à 10 h. s. continue.	1,01	8,4
27	15,5	6,5	10,2	720,3	16,2	0,7	86	11,8	20,5	15	O	E	id.	id.	Id. à 10 h. s. couvert.	1,05	9,5
28	12,7	3	11,8	723,2	4,4	0,6	83	16,8	40	26	N-O	S-E	id.	couv. 1/4	Beau à 10 h. s.	1,05	9,1
29	19	4,5	13,2	722,8	»	1,8	73	19	31,5	23,5	S	O	id.	couv. 1/2	Pluie légère de 4 à 10 h. s. continue.	1,03	9,2
30	20	10,5	12,8	720,6	7	1,8	84	13,4	17,3	14,5	S-E	E	id.	pluie	Pluie le jour. Beau à 10 h. s.	1,03	9,6
Moyennes ou Totaux.	14°55	5°00	9°22	719,6	258,8	37,0	86,3									0,907	7°15

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mai 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

TESTAMENT DE FRANÇOIS DE LA PERRIÈRE

Nous donnons la traduction sommaire de cette pièce comme un type curieux de son époque :

L'an du seigneur 1363, indiction 1re et le 8 août. François de la Perrière, bourgeois et habitant d'Anassy, sain d'esprit et d'intelligence, et, par la grâce de Dieu, ayant toute sa mémoire, considérant qu'il est plus utile à chacun de vivre après avoir testé dans la crainte de la mort, que de mourir sans avoir testé, dans l'espérance de la vie, puisque la vie et la mort sont entre les mains de Dieu, desquelles personne ne peut s'arracher, se résout à faire son testament nuuncupatif, comme suit. Et d'abord il recommande son corps et son ame et aussi toute la somme de ses biens au souverain createur, à la B. Vierge, mère de Dieu, à toute la cour céleste et au B. Maurice, au cimetière duquel il veut être enseveli, où l'a été autrefois son epouse. Il veut que pendant la messe de sépulture on fasse bruler quatre cierges de la valeur de cinquante sols de Genève (1). Il donne au curé d'Anassy-le-bourg deux sols d'aumône, à dom Pierre Samarsel deux sols, à dom Reymond de la Sisière cinq sols. Il veut que l'on convoque à sa sépulture tous les prêtres de la ville d'Anassy, à chacun desquels on donnera douze deniers (2); à chaque clerc de chœur, six deniers; à chaque enfant revêtu du surplis dans le même chœur, trois deniers.

Il donne à chaque religieuse du Mont-de-Sainte-Catherine douze deniers; à l'abbesse du même lieu, trois sols; à Marie du Chatelars et à chacune des novices de Sainte-Catherine, six deniers : ces legs faits dans l'abbaye sont pris des cinq florins (3) et trois sols que l'abbesse doit au testateur, par acte public, et elle reste chargée en outre de faire célébrer une messe après sa mort. Il donne à la maladière de Brogny deux sols de Genève et à chacune des douze maladières les plus proches de la ville d'Anassy douze deniers. Il donne à l'église nouvellement construite à Anassy, en l'honneur du Saint-Sépulcre, son harnais, savoir une plaquette, un bacinet (casque), un gorgerin, les bracelets, les enseignes et la plus petite de ses deux épées, ou bien quatre florins, si ses héritiers préfèrent le harnais pour quatre florins; mais il tient à ce que les serviteurs de cette église gardent ce harnais dans l'église même un an après son décès, et après ce terme, ils devront le placer pour la somme de quatre florins, dont la rente sera appliquée à l'usage de l'église, à condition toutefois qu'il y soit fait un anniversaire pour lui et ses predecesseurs.

Il donne à dom Pierre, curé de Sevrier, quatre des huit ruches qu'il a dans la maison de Berthet du Crest, ordonnant à ce dernier de se conformer, quant aux quatre autres, aux ordres du dit curé, comme il le pratiquait avant la confection du testament. Il donne à Françoise, fille de Jacquemin Voisin, deux florins que lui doit le dit Jacquemin, ainsi que ses autres créances sur ce dernier. Il donne encore à cette Françoise, sa nièce, une seytorée de pré située dans les prés de Ussy, qui relève du chapitre de Notre-Dame-du-Puy *(Aniciensis)*, priant ces chanoines, comme seigneurs directs de ce pré, de confirmer cette donation. Il donne au pauvres de l'Hopital de Notre-Dame-de-Liesse d'Anassy-le-bourg une sommée de vin, un quartier de vache de la valeur de sept sols et une coupe de froment pour leur faire un dîner. Il donne à son épouse Marguerite douze livres de bons deniers de Genève, un vase d'étain, une marmite de métal, un chaudron et un lit garni d'un matelas piqué, d'un oreiller de plumes et de douze draps. Il reconnait avoir reçu, pour sa dot, quatre livres de Genève. Il donne à la confrérie du Saint-Esprit de Sevrier quinze sols de Genève, que lui doit Richardot, de Sevrier.

Il ordonne que ses exécuteurs testamentaires prélèvent sur son mobilier cent soixante florins d'or bon, pur et fin et de poids légitime pour les placer chez des marchands fidèles, desquels on retirera un gain honnête à l'usage de ses enfants, mais sans diminu-

(1) Le sol de Genève valait alors 2 francs de notre monnaie.
(2) Le denier de Genève valait environ 16 centimes de notre monnaie.
(3) Le florin valait 12 sols.

tion du capital. Les exécuteurs en auront la manutention jusqu'à la majorité des dits enfants. Si ceux-ci meurent auparavant, les exécuteurs emploiront 140 florins à des œuvres pies, selon leur discrétion, et, en ce cas, les vingt autres leur appartiendront. Il leur donne encore les pâturages qu'il a droit de percevoir d'ici à huit ans dans le pré sous Loverchiez, provenant d'Aymon de Cranz, ceux qu'il a à percevoir d'ici à quatre ans dans le pré de Jean Robin au même lieu, ceux de son pré sous Vovrey, provenant de Jean Metral, seulement pendant la minorité de ses enfants.

Enfin, il institue héritiers universels ses enfants Berthet et Jean et le ou les posthumes, que pourra mettre au monde sa femme Marguerite, tous par égales portions, substituant les survivants aux décédés sans postérité, et si tous venaient à décéder sans suite, il donne l'usufruit de ses biens à sa femme Marguerite pour la moitié, et à Peronete, sa sœur, pour l'autre, leur vie durant, si cette Peronete veut tenir une conduite bonne et honnête, autrement sa part reviendra à son épouse Marguerite ; et quant à la propriété, il la laisse aux pauvres de Jésus-Christ et à ceux à qui l'on a coutume de donner pour bonnes œuvres, ordonnant aux exécuteurs de le faire par eux-mêmes. Il confie la tutelle de ses enfants et l'administration de leurs biens à sa femme Marguerite, qui s'entendra avec les exécuteurs pour faire un inventaire par le ministère d'un notaire, mais sans l'assujétir au délai légal, ni à aucun mandat de balli, de juge ou de chatelain. Si sa veuve passe à de secondes noces, son second mari devra présenter une caution capable pour les biens que tiendrait sa femme, à moins qu'il veuille lui-même se porter garant ; en ce cas il pourra habiter dans la maison du défunt, partager avec sa femme les soins de la nourriture, de l'entretien de ses enfants et de l'administration de leurs biens jusqu'à leur majorité.

Quant à ses dettes ou autres réclamations, s'il s'en présente, il veut que l'on y satisfasse selon les décisions de notre sainte mère, l'Eglise. Enfin il nomme pour exécuteurs Jean Pollier et Vulliet Mellieret, chacun solidairement.

Nous omettons ici les formules rogatoires habituelles.

Acte passé à Anassy dans la maison du testateur, en présence de Nycolet fils de feu Rolier dit *le Bacant*, Jean Boulet, Perrier fils de Mermole de la Perrière, Nycolas de l'Hopital, Bosonier de la Perrière, Durand de Chaparon, Jaquemod Suchet et François des Poysoz, tous habitants d'Anassy. Mermet de Malaz, notaire impérial.

Nous n'avons rien trouvé en fait de détails biographiques sur cette famille jusqu'en 1387, que le testateur était décédé aussi bien que tous ses enfants, et même le second exécuteur testamentaire. Le premier, en vertu de la clause fondamentale du testament, adjugea à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse l'héritage en question, et requit le juge mage du comté de Genevois d'interposer son autorité pour confirmer cette transmission de propriété.

Aux nombreuses largesses faites alors à l'hôpital et à l'église de Notre-Dame-de-Liesse venaient de s'ajouter celles du comte Amédée III de Genève, qui avait fondé le tombeau de sa famille derrière le chœur. Cette nouvelle donation ne pouvait qu'entrer dans les vues du prince.

En conséquence, Jaques de Roguis, docteur es-lois, avocat des pauvres de Jésus-Christ du sacré palais apostolique, juge-mage du comté de Genevois, approuva la mesure prise par le seul exécuteur survivant, Jeannet Pollier, de donner aux pauvres de Notre-Dame-de-Liesse, entre les mains de Jaques Truffier, prêtre recteur de l'Hôpital, les biens laissés par François de la Perrière, décédé sans enfants, pour le motif que c'est dans cet hôpital que s'accompliront avec fidélité et exactitude les œuvres de miséricorde, dont chacun devra rendre compte au jour du jugement dernier. « Donné à Anassy, le lundi après le dimanche où l'on chante dans la sainte église de Dieu, au temps de Carême, *Reminiscere*, qui se rencontre le 4 mars 1387 ; sous le sceau de notre judicature. »

Il pend, en effet, au bas du parchemin.

C.-A. Ducis.

LE VALLON DES VUAVRES

ANCIENNES FABRIQUES DE FAULX. — MINES DE CHARBON

(Suite. — Voir le numéro du 28 février.)

Le Foron s'est creusé là, avec le temps, un lit très profond. La nature du sol s'y prêtait. La masse du terrain est meuble, un composé de débris variés : sable, argile, schistes, calcaires, poudingues, le tout alternant avec des grès plus ou moins schisteux. D'énormes grès roulés encombrent le torrent. Nous y avons trouvé, convertis en grès quartzeux, des fragments d'une tige cylindrique cannelée, d'un diamètre de 10 à 12 centimètres, ressemblant à des calamites. Or, sur les deux rives et, sur un espace de plus de mille mètres, se montrent, çà et là, des raies noirâtres dans une gangue arénacée ou schisteuse. C'est de l'anthracite. Ces affleurements se voient aussi au revers méridional du Mont-Brion joignant la route nationale n° 202, sur les fonds de MM. Andrier, Ducrettet, Squinabol, aux Hôtes et à Gelinge.

On sait que les principales matières combustibles, tirées de la terre sont, en Savoie : le soufre, le graphite, les bitumes et asphaltes, les lignites, la tourbe, la houille et l'anthracite.

Les combinaisons de carbone avec l'hydrogène et l'oxygène, dit M. Beudant, constituent les matières qu'on désigne sous le nom de charbon de terre et celles qu'on appelle bitume. Les charbons de terre proviennent d'une accumulation de végétaux qui ont subi diverses modifications en vertu desquelles il s'est formé des combinaisons particulières (1).

La houille est un charbon de pierre ou de terre, d'une substance noire, plus ou moins brillante, s'allumant et brûlant avec facilité au chalumeau, avec flamme, fumée noire et odeur bitumineuse. La véritable houille grasse, ou de l'époque carboniférienne, n'existe pas en Savoie. Cette houille a été altérée par la chaleur et réduite en anthracite (2).

(1) *Cours élément. d'hist. natur.* Paris, 1861, p. 210.

(2) *Géologie et minéralogie de la Savoie*, par G. Mortillet. Chambéry, 1858, p. 24. — Le coke n'est que de la houille privée, par la distillation, du bitume qu'elle renferme.

L'anthracite est une espèce de houille noire, le plus souvent brillante, sèche au toucher, brûlant avec difficulté au chalumeau, sans flamme ni fumée, et se couvrant d'un léger enduit de cendre blanche. Il est tantôt compacte, tantôt feuilleté, quelquefois granulaire, et même tout à fait terreux. Il se présente en masses et en couches dans les terrains de sédiment, souvent dans ceux qui sont rapprochés des terrains de cristallisation ou enclavés au milieu d'eux. Il appartient, surtout, aux terrains dévoniens et, au milieu des Alpes, il apparait dans des terrains plus modernes. Les dépôts se composent de lits alternatifs de matières arénacées ou schisteuses, et de combustibles. Les schistes renferment des débris de végétaux assez peu caractérisés. Mais on y trouve déjà, comme dans les dépôts houillers, des fougères et des équisétacées.

L'anthracite peut être employé comme combustible et produit une chaleur très intense, mais il est souvent difficile à allumer et exige, pour la combustion, des fourneaux où il puisse passer beaucoup d'air. On l'a employé avec succès dans les fonderies, mais il ne peut servir que dans les travaux en grand, car il ne brûle qu'autant qu'il est en grande masse. Si même on en tire un morceau du brasier le plus ardent, il s'éteint à l'instant. Un inconvénient fréquent de l'anthracite est de se briser au feu en petits fragments qui, en se tassant les uns sur les autres, interceptent trop le passage de l'air. On ne peut plus alors les faire brûler (1).

L'anthracite est assez répandu en Savoie. Dans le Faucigny, il existe à Saint-Gervais, à Servoz, aux Houches, aux Contamines. Les mines de Lépine (Arâches) étaient exploitées il y a quelques années. Un appareil aérien transportait le charbon du haut des rochers sur la route de Magland.

Venons aux mines de Taninge.

Leur histoire date des premières années du siècle. Albanis Beaumont, dirigeant l'usine à fer de Sixt, où il est mort en 1811, les avait visitées.

« La gorge du Foron, dit-il, renferme plusieurs objets lithologiques dignes de remarque. Après vingt minutes de montée, j'entrai dans un taillis qui couvre le flanc escarpé du précipice, ce que je ne pus faire qu'en me retenant aux branches des arbres. Etant descendu dans le lit du torrent, j'aperçus, tant à droite qu'à gauche, des indices de charbon fossile dans une gangue schisteuse. Ensuite, je vis l'entrée d'une galerie dans laquelle je pénétrai ; mais comme elle avait été percée sans connaissance, la galerie, au lieu de se diriger vers le filon, va en s'en éloignant, c'est ce qui aura fait abandonner cette entreprise. Le véritable filon est celui qui est le plus bas et dont la direction, qui est très inclinée, est du nord-ouest au sud-est. Son épaisseur est de six pouces et les couches se relèvent du côté des Gets. Le toit de ce filon qui se montre des deux côtés du Foron, est une couche de pierre calcaire feuilletée contenant plusieurs fossiles; entre cette couche et le filon il y a un lit argileux bleuâtre et fossile dans lequel on trouve des empreintes de plusieurs feuilles dont la plupart sont inconnues, excepté une fougère à larges feuilles. A peu de distance de cette galerie, sur la gauche du torrent, il y a une autre ouverture de peu de profondeur, qui est aussi abandonnée, parce qu'on aura trouvé le charbon de mauvaise qualité. Ce qui se comprend, car on avait dirigé l'excavation contre les filons supérieurs qui sont souvent mauvais, au lieu d'attaquer les inférieurs. L'entrée de cette ouverture est entourée de gros blocs de schistes fossiles contenant l'empreinte de plusieurs plantes, telles que des *equisetum*. Le lit et la couverte de ce filon de houille sont calcaires, de couleur brune foncée, ayant une odeur bitumineuse. Il n'est pas douteux que le ravin où coule le Foron n'ait été creusé par les eaux, la structure de la montagne étant un mélange incohérent de schistes fossiles et de calcaires à couches minces. Il y a dans les flancs latéraux de ce ravin plusieurs filons de charbon, les plus bas étant les plus épais et de meilleure qualité. Ces filons sont dans la direction est vers le nord-est. Je suis convaincu que si on ouvrait une galerie à 300 toises environ de celles commencées, en s'approchant de Taninges, on trouverait un filon d'un pied et demi d'épaisseur (1). »

(1) *Beudant, op. citat.*, p. 214.

Le même ingénieur observa, dans le Marcelly, des pyrites de fer tenant argent, du côté des Munes, un filon de pyrites cuivreuses, et, dans la chaîne schisteuse qui domine Rivière-Enverse, du sulfure de fer cristallisé en cube d'une ligne de base, ajoutant que ce sulfure est si abondant qu'on pourrait en tirer un excellent vitriol. On dit aussi que l'on a trouvé, dans la gorge du Foron, du mercure.

Nos mines, signalées par Beaumont, ont été, dès lors, l'objet d'explorations successives, jamais d'exploitation sérieuse. Cependant les géologues auguraient bien de l'examen des terrains des environs de notre ville. Feu l'abbé Vallet a découvert, à Mieussy et à Taninge, une couche fort riche en fossiles presque microscopiques, d'une parfaite conservation. Cette couche, intercalée entre les cargnieules keupériennes et le lias, devient, selon ce savant, un bon horizon géologique, un millésime écrit sur la roche. « Au point de vue de notre industrie minière, dit-il, j'observerai que la découverte de cette nouvelle faune n'est pas sans importance. Le gisement des petits fossiles, à Taninge, se trouvant assez rapproché des grès houillers, il s'ensuit que, sur tous les points où ce gisement apparaît, on peut espérer de rencontrer des affleurements de charbon fossile (2). »

De son côté, un Taningeois, ingénieur des mines, M. François Burtin, a étudié le charbon de Taninge dans un rapport adressé, en 1856, au directeur des mines de Saint-Etienne. En voici l'extrait :

« Le vallon des Vuavres est baigné par le Foron qui, en creusant son lit, a mis à découvert, sur les deux rives, des affleurements de combustible minéral. Ce charbon est encaissé dans du grès anthracifère. Ce terrain, spécial aux Alpes du Dauphiné et de la Savoie, renferme des débris de végétaux identiques à ceux du terrain houiller. D'où suit que des géologues le regardent comme étant une couche houillère modifiée par la chaleur qu'elle a éprouvée

(1) *Description des Alpes*, etc., II, p. 131, 132.

(2) *Note sur la géologie du Faucigny*, etc. — Séance de l'Académie de Savoie du 24 janv. 1861.

Voy. *Mém. sur les terrains liasique et keupérien de la Savoie*, par Alph. Favre, de Genève (1859).

lors des soulèvements des terrains primitifs qui forment la chaîne principale de nos Alpes. Plus le terrain anthracifère se rapproche des montagnes granitiques, plus le combustible qu'il contient est maigre et dépourvu de principes gazéifiables; on a, alors, l'anthracite.

« Ce combustible, qu'on peut regarder comme un coke naturel, produit par l'action de la chaleur dans l'intérieur même de la terre, s'embrase difficilement, brûle sans flamme, mais donne beaucoup de chaleur, est recherché pour les hauts fourneaux et pour le chauffage des appartements. Si, au contraire, la couche est éloignée du centre des soulèvements, le charbon n'a pas subi l'action d'une température aussi élevée, il n'a perdu qu'une partie de ses principes volatils, il brûle encore avec flamme et se rapproche plus ou moins de la houille. C'est ce qui est arrivé pour le combustible de Taninge dont le gisement est loin des roches cristallines, commençant de l'autre côté du Mont-Buet pour encaisser la vallée de Chamonix.

« Ce charbon est d'un noir grisâtre, brillant, à texture feuilletée; il a une densité qui varie entre 1,64 et 1,70, et brûle en laissant une cendre grisâtre, ne s'agglutinant pas, impropre à la fabrication du coke. Pour brûler il exige un courant d'air continu, de sorte que le menu de ce combustible serait sans emploi; mais, avec les procédés connus d'agglomération, on pourrait l'utiliser avec avantage. Le charbon de Taninge peut, selon moi, être employé dans les hauts fourneaux, pour cuire la chaux, pour le chauffage domestique, chauffage des chaudières, etc. Mais je ne pense pas qu'on puisse s'en servir avantageusement pour les forges.

« Malgré les indices certains de l'existence d'un gîte houiller, pendant longtemps aucunes fouilles ne furent faites, les gens du pays ne connaissant pas l'utilité de ce combustible. Consultant les anciens de la commune, j'appris ce qui suit. Au commencement du siècle M. Ducrey, directeur du collége de Mélan, s'occupant de travaux géologiques, fit des recherches dans le but de fixer son opinion sur ce gîte anthracifère. Peu après, les habitants du vallon, pensant utiliser ce charbon pour leurs petites forges, entreprirent de nouvelles recherches et trouvèrent une couche 0m,50 d'épaisseur; mais, quelque temps après, ils l'abandonnent. Après eux, Jean-Claude et Nicolas Derons reprennent les fouilles au moyen d'une galerie pratiquée près des anciennes, et rencontrent une couche de 1m,25 d'épaisseur, d'où ils en tirent une certaine quantité, mais, manquant de débouchés, ils laissent tout, à leur tour. D'autres vinrent ensuite qui trouvèrent des couches très minces. Tous ces travaux datent au moins de 40 ans et, n'ayant été faits qu'aux affleurements, ont été comblés et ont disparu. Plus tard, un Anglais, M. Fard, fonça une galerie de 150 mètres de profondeur, trouva plusieurs couches séparées par du grès houiller. Après y avoir dépensé sa fortune il fut contraint de cesser. En 1854, M. Marchand reprit les travaux Fard. A la même époque, le sieur Ducret, de Taninge, se mit en recherche à côté de M. Marchand. Il profita de la mise à découvert d'une couche assez épaisse par le Foron. Après avoir travaillé durant quelques jours à ces affleurments, il creusa un puits carré de 2m,50 de côté, lorsque surgit un procès entre lui et M. Marchand, chacun prétendant être seul concessionnaire.

« Il serait à souhaiter qu'une compagnie riche se mît à faire des recherches actives pour connaitre l'allure et la richesse de ce gîte. Cette mine est d'un accès facile, et à très peu de frais on établirait une bonne route pour venir à Taninge d'où il y aurait un débouché commode sur Genève, avec la belle route que l'on trace maintenant pour relier le Buet à cette ville et faciliter ainsi les courses aux belles montagnes du Faucigny.

« Je suis convaincu que des hommes de l'art, visitant soigneusement ces montagnes, y découvriraient d'autres gîtes très utiles et, peut-être, abondants, tels que minerais de fer, de plomb et même d'étain. »

Ajoutons que, en 1860, MM. Jules Buttin et E. Croset-Mouchet ont fait des fouilles sur la rive droite du Foron, sous la direction de M. Auguste Lejeune, ingénieur belge. Quelques années après, un agent de la société des mines d'Arâches a ouvert une galerie, à Gelinge, mais sans succès.

Dès 1846, la commune de Taninge s'intéressait à ces recherches, témoin l'acte consulaire suivant :

« Séance du 14 novembre 1846 : le Conseil, vu la requête adressée à l'Intendant par Pierre et Jean Lavanchy et par l'avocat Félix Bergoin, à forme de laquelle ils désirent se prévaloir de la faculté que donne l'Edit du 30 juin 1840, pour procéder à la découverte d'une mine d'anthracite sur Mieussy et sur Taninge (les Munes et Joux du Ban), voit avec plaisir que l'on tente des fouilles sur son sol pour la découverte d'anthracite, car les bois deviennent rares. »

Enfin, le désir émis par M. l'ingénieur Burtin paraît devoir se réaliser. Dès l'automne dernier, un homme très compétent, M. Laroche, attaque, avec une vigueur inconnue jusqu'à ce jour, nos gisements carbonifères, par l'ouverture de plusieurs galeries dont l'une doit, traversant, au nord, le Mont-Brion, déboucher sur la route nationale. Déjà l'on a rencontré des échantillons remarquables du précieux combustible, et de pierres à plâtre. Une nouvelle route, avec ponts et tunnels, court par les sinuosités du val des Vuavres et aboutit à une maisonnette où le directeur a son quartier général. Par intervalle on entend le tonnerre des mines ébranlant le sol. Partout l'activité, le travail et l'espérance.

L'opinion publique s'associe de tous ses vœux à la réussite de cette entreprise, d'un intérêt général. De divers points des environs on vient pour voir tout cela. La belle saison nous promet des visiteurs en plus grand nombre encore. Le 9 mai, M. Le Guay, préfet de la Haute-Savoie, a bien voulu se rendre sur les lieux et encourager, par sa haute et bienveillante approbation, les travaux de l'exploitation naissante.

Ainsi le bourg de Taninge, veuf, depuis longtemps de ses fabriques de faulx, est sur le point de redevenir le centre d'une industrie nouvelle, destinée à améliorer la situation économique de la contrée.

H. Tavernier.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Nous avons consacré quelques lignes, dans la *Revue savoisienne* de 1876, page 36, aux patientes et laborieuses recherches du savant abbé Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire cantonal à Fribourg, spécialement sur les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, qui forment deux gros volumes, les XXIXe et XXXe des *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*. Le XXXe vient de paraître à Lausanne, chez Georges Bridel, éditeur. Il contient 467 chartes, à suivre du n° 1153 jusqu'au n° 1620, entre les années 1300 et 1330, avec une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, parmi lesquels on retrouve toujours avec un vif intérêt ceux des familles et des établissements connus en Savoie. Les vallées arrosées par les sources du Rhône, des deux Dranses, de l'Arve, de l'Isère et de la Doire ont eu tant de rapports dès l'époque romaine jusqu'à la fin du moyen âge, que l'histoire de chacune se complète des matériaux des autres. C'est à former cette riche collection que notre infatigable collègue consacre ses labeurs. Qu'il en reçoive ici nos chaleureuses félicitations.

Les collections de chartes jetteront un jour le suprême ridicule sur certaines productions inspirées par des efforts d'imagination plutôt que par des documents authentiques inconnus ou inexplorés encore, et qui ne feront jamais autorité, malgré d'innocentes réclames, parce qu'ils ne sont que des *romans*, affublés du titre d'*historiques* pour singer l'histoire véritable. C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, 10 mai 1878.

L'Exposition universelle des produits de l'industrie, promet de beaux jours aux théâtres; en 1867, elle a suffi pour faire vivre *Don Carlos* de Verdi pendant plusieurs mois; dès sa fermeture, *Don Carlos* disparut. L'Opéra promet *Polyeucte* pour cet été, nous serions bien étonnés s'il le donnait avant l'hiver prochain; d'autant plus qu'il sera en règle avec son cahier des charges, pourvu qu'il donne un ouvrage lyrique et un ballet nouveaux avant la fin de l'année. Pour le reste, l'Opéra s'est si peu occupé de nouveautés, que depuis cinq mois il n'a eu que deux fois occasion de convoquer la presse; c'était pour des débuts de chanteurs. Sellier a montré une belle voix de ténor et de bonnes dispositions; c'est à peu près tout jusqu'à présent, malgré les prix que l'année dernière il a remportés au Conservatoire. Mme Franck-Duvernoy occupait il y a quelques années une position secondaire à l'Opéra-Comique; mais elle a travaillé et elle fait des progrès considérables; après un court séjour au Théâtre-Lyrique, elle a débuté avec succès dans le rôle de Marguerite des *Huguenots*.

L'Opéra-Comique non plus ne se presse pas de donner des nouveautés, malgré sa subvention augmentée de moitié et portée à 360,000 fr. : un acte, le *Char*, c'est tout jusqu'à présent. Rendre le jeune Alexandre de Macédoine amoureux d'une blanchisseuse et travestir le philosophe Aristote en Cassandre, qui se laisse atteler à un char : ce n'était certes pas se mettre en frais d'invention. M. Emile Pessard est le frère de M. Hector Pessard, directeur du bureau de la presse au ministère de l'intérieur; il a donné à l'Opéra-Comique, en 1870, la *Cruche cassée;* sa nouvelle partition est comme la première, fort agréable, sans montrer des tendances à l'innovation; nous attendons le *Capitaine Fracasse* où M. Pessard pourra se faire juger plus amplement.

La reprise de l'*Etoile du Nord* a d'abord été compromise par une circonstance que nos lecteurs connaissent déjà sans doute. Grâce à des influences personnelles, M. Carvalho avait dû confier le rôle principal de femme à Mlle Ritter; or, quiconque a entendu cette jeune artiste dans *Paul et Virginie*, sait qu'elle y donnait tout ce qu'elle peut donner et même un peu davantage. Aussi son échec dans l'*Etoile du Nord* était-il prévu. Heureusement, on a trouvé Mlle Isaac pour la remplacer. L'exécution de l'ouvrage n'est pas irréprochable, et elle ne saurait l'être vu les difficultés de l'œuvre et le personnel actuel du théâtre; mais elle est suffisante pour attirer le public. La reprise de la *Statue* a été fort honorable pour M. Reyer, quoique la légende qui fait le fond de la pièce ne soit peut-être pas assez amusante pour les habitués de l'Opéra-Comique; les additions musicales qu'on a faites à l'ouvrage l'ont même un peu alourdi. La partition a les faiblesses de facture qu'on a toujours reprochées à l'auteur; elle accuse par moment une certaine hésitation dans la route à suivre, mais les bonnes parties ont un caractère personnel, une chaleur de sentiment et une tendance poétique que tout le monde reconnaît. Un des attraits de cette reprise était le début de Talazac, un ténor dans le genre de Roger, montrant les plus belles dispositions, mais ayant encore considérablement à apprendre. Une autre artiste qui a débuté avec bonheur, mais qui pour le chant est bien plus avancée que Talazac, c'est Mlle Bilbaut-Vauchelet, charmante dans les rôles légers et gracieux.

On s'occupe maintenant de la reprise de *Psyché* de M. Ambroise Thomas.

Pour le Théâtre-Lyrique, il est arrivé ce qui arrive d'habitude chaque fois que le Corps législatif engage une discussion sur les théâtres ou la musique; il montre que ces sujets ne lui sont pas assez familiers et il prend des conclusions parfois erronées, souvent insuffisantes. Il nous semble qu'on a trop insisté sur la faillite de M. Vizentini; le Théâtre-Lyrique étant d'une utilité incontestable, et plusieurs entrepreneurs offrant d'en prendre la direction avec une subvention de 200,000 fr., on n'avait qu'à choisir celui qui offrait les meilleures garanties. Un directeur peut réussir fort bien là où d'autres ont échoué. Si la subvention était insuffisante, il faudrait l'augmenter : on donne bien 360,000 fr. à l'Opéra-Comique qui n'a point à lutter contre les mêmes difficultés que le Théâtre-Lyrique. Déclarer que le Théâtre-Lyrique était nécessairement une affaire mauvaise, c'était montrer trop de sollicitude pour des bailleurs de fonds risquant tous les jours leur argent dans des entreprises plus hasardeuses et moins estimables que ne l'est le Théâtre-Lyrique.

Le ministre des beaux-arts a obtenu qu'on lui laissât la vraie liberté, mais il n'a pu prendre sur lui de rétablir le théâtre supprimé. Il s'est donc contenté d'une demi-mesure dont les résultats risquent fort de n'être pas très brillants. M. Escudier lui-même ne sera pas trop responsable, puisque, pour le choix des ouvrages nouveaux, il devra prendre l'avis d'une commission consultative, formée de musiciens dont aucun n'a montré une grande capacité pour le théâtre. M. Escudier doit donner six ouvrages nouveaux, à savoir trois opéras qui seront représentés avec décors et costumes, et trois œuvres dont l'exécution aura lieu sous forme de concerts; pour le reste, il pourra jouer les ouvrages qu'il voudra. Chacun des six ouvrages nouveaux imposés devra être donné au moins trois fois; pour les auditions « en habits noirs » comme on les appelle, M. Escudier aura une indemnité de 8,000 fr. par audition; cela fera 72,000 fr. pour les trois ouvrages exécutés sous forme de concerts; il restera donc 128,000 fr. pour les trois opéras nouveaux, soit 42,600 fr. par opéra.

Les auditions en habits noirs inspirent naturellement peu d'intérêt au public, et la première tentative qu'on a faite en ce genre a eu un effet piteux. A la première exécution du *Triomphe de la Paix* de M. Samuel David, la salle était en grande partie garnie par la presse et par des artistes; la seconde exécution a donné une recette de quatre vingts francs, et la troisième a produit douze francs. Passe encore si l'ouvrage avait du mérite; mais il n'a prouvé qu'une seule chose, c'est que l'auteur avait oublié le sage conseil : ne forcez pas votre talent. Il y a loin d'un agréable petit opéra comique à une ode-symphonie héroïque. La cantate de M. S. David avait obtenu une mention honorable au concours ouvert par la municipalité de Paris; elle est peu propre à vous donner une haute opinion des deux ouvrages couronnés ni de celui qui a eu une deuxième mention honorable. Un des inconvénients des concours officiels de composition, c'est que, sous peine d'exciter les plus violentes récriminations, le jury, purement officieux, est obligé de décerner des récompenses, vaille que vaille. Nous attendons maintenant le *Capitaine Fracasse*.

J'ai parlé de *Zilia* promptement tombée dans l'oubli; il en a été de même pour *Alma l'incantatrice*, un insipide délayage d'un petit opéra comique de M. de Flotow, l'*Esclave du Camoëns*, représenté il y a trente-cinq ans. M. de Flotow est libre de continuer à faire des opéras; mais leur place n'est pas sur des théâtres français; pour nous il restera l'auteur de *Martha*, et ce sera tout.

L'opérette continue à fleurir; *Babiole*, musique de M. Laurent de Rillé, et *Maître Peronilla*, pièce et musique de M. Offenbach, n'ont pas réussi aux Bouffes-Parisiens autant qu'on l'espérait; ce théâtre vient de reprendre la *Timbale d'argent;* mais aux Folies-Dramatiques les *Cloches de Corneville* ont un succès plus durable et plus productif qu'on ne s'y attendait sans doute; à la Renaissance, le *Petit Duc*, de MM. Meilhac, L. Halevy et Lecocq fait merveille, grâce aux mérites de l'œuvre, à l'exécution et à la vogue de Mlle Granier. Il y a des personnes qui préfèrent d'autres opérettes, particulièrement la *Fille de madame Angot*, mais le brillant succès du *Petit Duc* n'en est pas moins incontestable.

Dans les concerts, la *Damnation de Faust* et le *Requiem* de Berlioz ont continué la réhabilitation de l'auteur; le *Désert* et *Christophe Colomb* ont rappelé le nom de Félicien David; la *Fille du Roi des Aulnes*, de M. Niels-Gade, n'a pas réussi comme en Allemagne et en Belgique; l'exécution n'était d'ailleurs pas des meilleures.

Par reconnaissance pour le bon accueil que *Samson* a trouvé à Weimar, M. Saint-Saëns a donné un concert où il n'a fait entendre que de la musique symphonique de Liszt; on y a remarqué quelques bonnes parties mais beaucoup trop d'intentions descriptives jusqu'à la bizarrerie. La subvention de 25,000 fr., accordés à M. Pasdeloup, lui permettra dorénavant de faire entendre davantage de musique chorale.

Il me reste à signaler quelques publications; ce sont : le premier volume du supplément à la *Biographie universelle des musiciens*, par Fétis; l'auteur principal du supplément est M. A. Pougin (chez F. Didot); puis la partition pour piano et chant de *Psyché* et d'*Armide*, de Lully; celle de *Thésée* a paru entièrement (chez Michaëlis); rappelons que *Castor et Pollux*, de Rameau, a également paru l'année dernière (chez Legouix). Enfin, je recommande l'*Almanach des spectacles*, par M. Soubies, faisant suite à l'ancien *Almanach* bien connu *des bibliophiles* (chez Jouaust), et une nouvelle édition des *Mémoires* de Berlioz, en deux volumes in-12 (chez Calmann-Lévy). JOHANNÈS WEBER.

NOTES DES CORRESPONDANTS

—

ANTIQUITÉS MEXICAINES. PUBLICATIONS RELATIVES AU MEXIQUE.

Mexico, 17 avril 1878.

A M. L. Revon.

Mon ami, M. Orozco y Berra, travaille actuellement à une *Histoire ancienne du Mexique*. La première partie s'occupe des recherches préhistoriques que nous avons faites, et dans lesquelles vous verrez confirmée votre idée sur la très remarquable relation existant entre quelques-unes de nos antiquités et celles de vos habitations lacustres : vous m'avez signalé par exemple l'étonnante ressemblance qui existe entre vos pierres à broyer et nos *metatl;* et surtout entre vos fusaïoles et nos *malacatl*.

Vous verrez aussi l'existence de l'homme post-tertiaire dans la vallée de Mexico, prouvée par un sacrum du cheval géant, sur lequel la main de l'homme a façonné une tête de cochon. Cet objet fut trouvé à peu de lieues de la capitale, mêlé aux restes du *Glyptodon*, du *Bos primigenius*, des éléphants et des mastodontes; il conserve encore dans ses cavités la gangue post-tertiaire.

L'*Histoire ancienne du Mexique* ne sera achevée que l'année prochaine. Ensuite viendra mon étude sur les *Pérégrinations des races nahoas;* j'espère la terminer dans deux ans.

J'ai le plaisir d'envoyer à la Société Florimontane un exemplaire de mon *Calendrier aztèque*, essai archéologique qui pourra intéresser vos confrères, puisque le Musée d'Annecy, comme vous me l'avez dit, possède une réduction en plâtre du célèbre monument. J'y ajoute mon travail sur *Sahagun*, résultat de trois ans de recherches. J'adresse aussi à votre savante Compagnie ma tragédie *Quetzalcoatl*, en trois actes et en vers; c'est une véritable étude mythologique que personne n'avait entreprise jusqu'à présent, sur les mœurs, la philosophie et la théogonie toltèques.

Veuillez agréer, etc.

ALFREDO CHAVERO,
Secrétaire perpétuel de la Société de géographie de Mexico.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 MAI 1878

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance: démission, acceptée, d'un membre correspondant. — Propositions d'échanges. — Programmes de concours de diverses compagnies savantes.

Un candidat au titre de membre correspondant est présenté; il sera statué sur son élection dans la prochaine séance.

En déposant la médaille de très grand module que M. le Ministre de l'instruction publique lui a remise pour la Société, M. REVON donne quelques détails sur les réunions de la Sorbonne. Le rapport sur les travaux qui ont valu à la Société le prix de mille francs a été rédigé en termes très bienveillants par M. Chabouillet, secrétaire du Comité des travaux historiques.

Le même fait circuler des vues et plans de l'Exposition universelle, et décrit les constructions et le système de classement. Appliquant sur un plan d'Annecy une réduction, faite à la même échelle, de l'enceinte du Champ-de-Mars et du Trocadéro, il fait comprendre à première vue quelle vaste étendue est inscrite dans ce périmètre : toute la ville d'Annecy et ses faubourgs y seraient englobés. La longueur totale, depuis l'extrémité qui fait face à l'Ecole militaire jusqu'au bout du palais du Trocadéro, correspondrait à l'espace compris entre le théatre et le village d'Albigny; la largeur s'étendrait depuis la façade du théâtre jusqu'aux débarcadères des bateaux à vapeur.

M. CONSTANTIN fait part à la Société que, d'après les renseignements qu'il a reçus de M. Fleury, professeur à l'Université de St-Pétersbourg, la musique de la chanson *Lô K'apoé* est de Solié (1755-1812) dont on a gravé plusieurs opéras. Les paroles sur lesquelles cette mélodie a été composée, sont consacrées à la gloire de J.-J. Rousseau.

Le même dit que parmi les nombreuses chansons patoises qu'il a reçues, il y en a de fort remarquables au point de vue littéraire, une entre autres dont il fait la lecture.

M. RITZ présente sa composition musicale intitulée *Dernier jour de Pompéi*. Ce chœur à 4 voix d'homme, dont les paroles sont de notre concitoyen, M. Charles Favre, a été imposé en division supérieure au grand concours musical de Paris, annoncé pour l'été prochain.

M. MIRANDE, membre correspondant, adresse une lettre datée de Saïgon. Il décrit sa première installation, promet pour la *Revue* des études sur la Cochinchine, et nous informe que dans deux mois, il enverra en don au Musée de nombreux objets destinés à la section ethnographique. L'histoire naturelle sera aussi représentée, notamment par une collection de coquilles de Java, de Singapore et de Sumatra.

DONS ET ECHANGES

H. Miot, ***Observations sur les insectes nuisibles à la vigne***, don de l'auteur. — J. Vuy, ***Imprimeurs et libraires de Savoie, notes bibliographiques***, don de l'auteur. — A. Albrier, ***Bibliographie savoisienne, M. L.-V. Rendu***, don de l'auteur. — G. Vallier, ***Médailles historiques de Grenoble***, don de l'auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle***, don de M. E. Tissot. — Ricotti, ***Federigo Sclopis***, don de l'auteur. — Alfredo Chavero : 1° ***Sahagun***; 2° ***Calendario azteca***; 3° ***Quetzalcoatl, ensayo tragico en tres actos y en verso***, dons de l'auteur.

Journal des savants. — ***Revue des sociétés savantes***. — ***Comité des travaux historiques***. — ***Revue de la poésie***. — ***Polybiblion***. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Association scientifique de France***. — ***L'Investigateur***. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Bulletins*** de la Société de géographie de Paris; de la Société industrielle d'Angers; de la Société d'archéologique du Limousin; de la Société des sciences de l'Yonne; de la Société d'agriculture de la Savoie; de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; de la Société vaudoise des sciences naturelles; de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — ***Recueil*** de l'Académie des jeux floraux. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne; de la Société d'agriculture de la Loire; de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande; de la Société littéraire de Lyon; de la Société des antiquaires de Zurich. — ***Le Globe***. — ***L'Éducateur***. — ***Revue suisse des beaux-arts***. — ***Indicateur d'antiquités suisses***.— ***Congrès archéologique de France***, session d'Arles.— ***Miscellanea di storia italiana***.— ***Le Dauphiné***. — ***L'Italia agricola***. — ***Observations météorologiques faites en Belgique***.

L'Union savoisienne. — ***Les Alpes***. — ***Industriel savoisien***. — ***L'Allobroge***. — ***L'Echo du Salève***. — ***Le Chablais***. — ***Le Léman***. — ***La Savoie thermale***. — ***La Seybouse***, journal de Bône.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Les Pères de la chapelle Saint-Louis, établis sur les ruines de Carthage, viennent de faire dresser à leurs frais une belle carte topographique de cet emplacement fameux; ils en envoient à M. Léon Renier un certain nombre d'exemplaires pour être remis à l'Institut, à nos bibliothèques et aux personnes dont ce document intéresse les études. Ces religieux ont fait exécuter des fouilles à leurs frais dans les ruines de Carthage; ils ont de plus acquis toutes les antiquités dont la découverte leur a été signalée dans le pays avoisinant. Ils ont formé de la sorte une collection considérable de textes épigraphiques puniques et latins. Avec une grande libéralité, les Pères de Saint-Louis ont décidé de faire don à l'Académie des inscriptions de ces monuments, qui prendront place parmi ceux que la commission compétente possède déjà.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 5

MAI 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	17°5	11°	16°	716,7	6,3	1,5	66	13°	14°5	13°	S	E	très faib.	pluie	Pluie tout le jour.	1,03	10°6
2	16,5	9	12,4	720	29	0,7	87	13,2	22	16	S-E	E-S-E	id.	couvert	Pluie avant 9 h. m. Très beau à 10 h. s.	1,11	10,3
3	16,5	6	14,2	722,7	6,1	1	78	16	44	30	S	S	id.	couv.1/4	Très beau à 10 h. s.	1,14	11,1
4	18	7	19	723	»	3,3	82	24	42	30	—	N-N-E	id.	très beau	Id.	1,12	12,5
5	25	8	15,4	722,5	»	2	78	23,4	42	30	?	S-E	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	1,11	11,6
6	26	12,5	16,6	717,5	»	3,3	79	19	26,5	21,5	?	E-N-E	id.	couvert		1,08	10,2
7	21	11,5	14	717	3,1	1,3	83	16	20,5	17	S-E	O-S-O	id.	pluie	Pluie par bourrasque tout le jour. Couvert le s.	1,04	11,5
8	18,5	9,5	12	717,5	21,3	0,7	94	14,5	30,3	22	S-E	E	id.	id.	Pluie continuelle jusqu'à midi. Beau à 10 h. s.	1,02	12,2
9	18,5	5,5	14,2	719	1,3	0,6	78	20	40,7	28,5	S	E	id.	couv.1/4	Couvert 1/2 le s.	1 »	12,6
10	23	7	17,4	720	»	1,2	56	26,4	44	32	—	S	id.	très beau		0,97	13,4
11	26,5	9,5	17,3	719	»	3,6	56	25	45	33	—	E	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,94	13,6
12	26,7	12	13,2	717,5	10,6	3,3	95	14,4	18	14,8	N	S	id.	pluie	Couvert 1/2 le soir.	0,92	13,9
13	19	10,5	18	718,3	6	1,3	71	17,8	26	20,5	S	S-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,91	14,7
14	20,7	7	13	718,8	0,6	2,2	81	18,5	30	22,5	S	E	id.	couvert	Grosse averse à 7 h. s. Ecl. et tonn. Couv. à 10 h.	0,90	14,5
15	22	10,5	17	721,4	8,2	2	74	24,2	42,5	31	S-O	E	fort	id.		0,88	15
16	25,3	11,5	15,2	725,5	15	2,9	76	20	40,3	28	S	S-S-E	faible	id.	Orage et forte pluie. Écl. et tonn. à 3 h. m. jus-	0,88	14,6
17	23,5	8	18,5	729,3	»	2,7	72	25,4	45	33	—	S-O	id.	très beau	[qu'à 7 h. Très beau à 10 h. s.	0,89	15,3
18	27	10,5	21,8	726,5	»	3,5	57	27,2	45	35	?	S-O	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,885	15,8
19	29	12,5	22,4	726,5	»	3,8	58	24	37,5	28,5	?	S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,85	16,2
20	29	10,5	17,8	726	»	2,6	70	22,8	41	29,5	?	S-E	id.	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,82	15,4
21	24	11	14	723,5	»	3,6	58	17,8	30	22	S	S-S-O	fort	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,80	14,7
22	20,3	3,5	14,5	723,7	»	3,1	57	19	32	23	S-O	O	id.	beau	Id. [cont. à 10 h. Neige, alt. de 1600m.	0,76	13,4
23	21	3,5	13,5	721	»	3,7	59	22	39	28	O	S-S-O	id.	couv.1/2	Pluie lég. de 3 à 7 du s. suivi de forte pl. et gr. vt,	0,75	14,5
24	22	11,5	13,8	715,5	22,1	2,7	91	19	37,3	27	S	S-S-E	id.	pluie	Jusq. 11 h. m. et dès 4 h. s. gr. pl., écl., tonn. (1)	0,77	14,5
25	22,5	6,5	7	717,9	74	1	90	12,4	37	22,5	S	O	id.	id.	Cesse le matin à 10 h. Par bourrasque dès midi.	0,99	14,3
26	14,5	7,5	12,8	720,7	6	1	86	16,8	38,5	26	N	N-N-E	id.	beau	Très beau à 10 h. s. [A 10 h. s. couvert.	1,12	13,6
27	18,5	4,5	14,5	721,4	»	2,3	98	21	41	29	—	N-E	faible	id.	Pluie à 10 h. s.	1,12	15,7
28	23	11,5	12	716,8	3,6	3	94	14,5	17	14	S-E	S-E	id.	couvert	Pluie par intervalle tout le jour.	1,10	14,7
29	17,5	6,5	12	722,3	17,4	1	76	12	18	14	S	S-E	fort	id.	Pluie par bourrasque de midi à 10 h.	1,10	13,7
30	16	8,5	15,8	722,7	8,3	1,2	89	20,8	43	29	O	E	faible	beau	Très beau à 10 h. s.	1,05	14,5
31	22,3	7,5	12	720,1	»	2,4	71	23,4	45	32	S	E	id.	couv.1/4	Pluie de 6 h. s. à 10 h. continue.	1,02	14,9
Moyennes ou Totaux.	21°60	8°76	15°07	720,97	238,7	69,5	76,1								(1) A 10 h. continue toute la nuit. Neige à l'altitude de 1600m.	0,97	13°66

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **30 Juin 1878.**

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

A PROPOS DU DOCTORAT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

A l'occasion des fêtes du doctorat de saint François de Sales, qui auront lieu les 20, 21 et 22 août prochain, M. le comte de Roussy de Sales a bien voulu permettre à M. Peccoud Frédéric de photographier quelques objets précieux ayant appartenu au Saint, et conservés au château de la famille à Thorens. Ce sont, entre autres :

1° Une mitre très courte, à cornes obtuses, comme au moyen-âge, couverte de satin violet, avec broderies d'or ;

2° Une crosse en fer, argentée : Le crossillon doré porte une statuette du bon pasteur avec l'agneau sur les épaules ;

3° Un calice d'argent, à coupe dorée, ornée des figures des quatre évangélistes en relief : la tige porte au sommet les têtes des premiers pères de l'Eglise, et pose sur un pied hexagone.

4° Le testament écrit en entier de la main du Saint. Nous pensons être agréable aux lecteurs de reproduire ici cette pièce, en respectant l'orthographe originale. L'auteur avait alors 50 ans et 3 mois d'âge, et 15 ans d'épiscopat.

« Je soussigné François de Sales par la grace de Dieu evesque et prince de Geneve voulant manifester et faire sçavoir a tous, qu'il appartiendra ma dernière volonté et faire mon testament. Prie premièrement Dieu tout puissant de recevoir mon ame a merci et luy faire part de lheritage eternel que nostre redempteur nous a aquis en son sang. 2ent Jinvoque la tres glorieuse vierge Marie Nostre Dame et tous les Saints affin quils implorent la misericorde de Dieu sur moy en ma vie et en ma mort. 3ent Sil playsait a la Providence divine, que la tres sainte et uniquement veritable religion catholique apostolique et Romaine fut restablie en la cité de Geneve, lhors de mon trespas jordonne qu'en ce cas la mon cors soit enterre en mon Eglise cathedrale, que si en ce tems la la dite sainte religion ny était pas restablie jordonne que mon cors soit enterré au milieu de la nef de l'église de la Visitation que j'ai consacrée en cette ville. Sinon que je mourusse hors de mon diocese au quel cas je laisse le choix de ma sepulture a ceux qui lors seront aupres de moy a ma suite. 4ent Apreuvant de tout cœur les sacrées ceremonies de lEglise jordonne qu'a mon ensevelissement treze cierges allumes et flambans soient portes et mis autour de mon cercueil sans autres escussons que ceux du nom de Jesus pour tesmoigner que de tout mon cœur jembrasse la foy preschee par les apostres. Mais dailleurs detestant les vanites et superfluites que lesprit humain a introduites es sacrees cèremonies je defens tres expressement toute sorte dautre luminaires, quelquil soit estre fait en mes obseques priant mes amis et parens et ordonnant a mes heritiers de ne rien y adjouster et employer leur pieté envers moy a faire des prieres et aumosnes et surtout à faire celebrer les tres saintes messes pour moy. 5ent Je fais cree et institue mes heritiers universels en tous les biens immeubles noms et actions qui mappartiennent ou peuvent appartenir, procedes, et parvenus a moy, de la part de mes pere et mere, de messire Bernard de Sales mon frere, de dame Marie Aymée de Rabutin ma belle seur ; a sçavoir messire Jean François de Sales mon frere chantre et chanoyne de mon eglise et mon vicaire général, pour la tierce part, les enfans masles de feu Galois de Sales mon frere en son vivant seigneur de Boysi et du Vilars Roget pour la tierce part, et messire Louys de Sales baron du dit lieu et de Thorens seigneur de la Thuille chevalier au magnifique conseil de Genevois pour l'autre tierce part les trois faisans le tout. a condition que mes dits héritiers ni les leurs ne viendront jamais a conte ni deconte, ni ne sentredemanderont jamais aucune chose les uns aux autres pour les substitutions faites entre eux et moy par feu nos pere et mere. 6ent je laisse et donne par prelegat et institution particuliere au susnommé messire Jean François de Sales mon vicaire general, tous mes autres biens et meubles, et tous mes autres moyens de quelle nature quils soyent a la charge néanmoins, quil les distribue et departe exactement comme je luy or-

(1) Voir *Revue savoisienne*, 1877, page 75.

donne par un memorial, que je luy en ay fait a part. Chargeant de cela sa conscience en la quelle je me fie. Fait Annessi le XXIX novembre, mil six cens dix sept.

« FRANÇ^{s} e. de Geneve.

« Jay fait les ratisseures et corrections
de ma main propre
« FRANÇ^{s} e. de Geneve. »

Il y a, en effet, deux corrections et deux mots rayés et remplacés. Au bas se trouve un petit cachet à l'écu de famille timbré d'une mitre et d'une crosse.

Les de Sales avaient l'écu ovale d'azur à deux fasces d'or surfascées de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.

Le timbre tarré de front, ouvert à cinq grilles, au bourrelet et lambrequins des livrées d'azur, or et gueules. Issant un hercule armé d'une massue sur l'épaule droite. Tenants deux sauvages armés aussi de massues abbattues, ceints et couronnés de feuilles de peuplier.

Le bourrelet fit place à la couronne de comte dès 1631, et celle-ci à la couronne de marquis en 1665 (1). Charles-Auguste de Sales affirme que les étoiles étaient à six rayons. Nous n'en avons jamais vu que cinq.

Dans le petit sceau au bas du testament l'écu est ovale, selon la tradition de la famille, d'après Charles-Auguste. Mais dans les sceaux de l'évêché, l'écu a la forme échancrée, qui est restée en usage.

L'ancienne devise était : NY PLUS NY MOINS. Saint François de Sales prit celle-ci : *Nunquam excidet*, sous-entendu *Charitas*, texte pris dans saint Paul, *I^{a} ad Corinth.* XIII, 8.

Lorsque saint François de Sales dut partir, en novembre 1622, pour Avignon, d'où il revint mourir à Lyon le 28 décembre, en prévision de sa mort prochaine, il ajouta, le 6 novembre 1622, quelques détails à la dernière partie de son testament relative aux intérêts de famille, qui avaient été modifiés par plusieurs incidents, et c'est le texte qu'a publié son neveu, Charles-Auguste de Sales. Celui-ci est donc en partie inédit.

La collection complète des œuvres de notre saint et illustre compatriote est inabordable pour le plus grand nombre. Nous sommes heureux d'annoncer qu'il vient de paraître une *Somme ascétique de saint François de Sales, docteur de l'Eglise,* de 566 pages, avec portrait. Cet ouvrage donne la synthèse raisonnée des publications, travaux et institutions de cet homme extraordinaire, qui a été vraiment le flambeau de son siècle au sortir du moyen âge pour entrer avec sûreté dans les temps modernes, auxquels il appartient comme initiateur de diverses associations religieuses, scientifiques et littéraires, et comme le plus pur écrivain de son époque. C.-A. DUCIS.

(1) *Revue savoisienne*, 1872, page 78.

LE GROS TILLEUL DE SAMOËNS

Les arbres sont des monuments, et des monuments animés. Ils vivent avec nous, ils assistent, sereins et pleins d'une longévité majestueuse, à nos petites passions, à nos laides querelles, à la succession et au terme, relativement prématuré, de nos jours pleins d'agitation et d'angoisse.

Ils ont, comme nous, leurs vieillards, leurs centenaires, qui comptent parfois jusqu'à dix siècles. Ces patriarches sont partout l'objet d'une vénération poétique et pieuse ; ils ont vu tant de choses ! Leur histoire se lie au souvenir de rois ou de héros dont le nom populaire n'est plus qu'un point lointain dans les horizons du passé, dont les restes mortels ne sont plus que poussière, et poussière semée au vent. (F. Mornand, de l'*Illustration*.)

On a toujours beaucoup de respect pour les arbres à stature gigantesque, et le tilleul tient un des premiers rangs. Ainsi le tilleul d'Angleterre cité par Evelin, de 48 pieds de tour; un autre de même taille, cité par Thomas Brown ; celui de Neustadt, dans le Wurtemberg ; cet autre noté par Miller, de 30 pieds de pourtour ; celui de Fribourg, rappelant la victoire de Morat; celui de Melles dans la Charente-Inférieure ; celui de Prilly, près de Lausanne. La tombe de Mme de Warens, ensevelie dans le cimetière de Saint-Pierre de Lemenc, fut creusée au pied d'un vieux et immense tilleul. Faut-il oublier le tilleul qui orne la place du village de Sixt, plein de vigueur végétative, dont la taille et l'élégance égalent bientôt celui de Samoëns, et l'un des trois plantés devant la chapelle de Vercland, probablement du même âge qu'elle (1626), dont le pourtour du tronc a déjà 8 mètres et la tige une circonférence qui dépasse 4 mètres.

Une des poésies tendres et sentimentales de M. Larochefoucauld-Liancourt est intitulée *Le Tilleul* :

On se demande d'âge en âge :
« Est-il bon que l'homme soit seul? »
Mais sous l'ombre de ce tilleul,
Je jouis de la paix dans le calme du sage,
Ainsi que du beau temps après le long orage.
. . . .
. . . .

. . . .
. . . .
Que d'autres éprouvent l'envie
Et les richesses de la vie,
Et des succès du monde et des plaisirs humains:
A moi ma retraite m'est chère;
Et chaque soir, vers Dieu levant les mains,
J'exprime en mon humble prière,
Ma reconnaissance sincère;
Et je me dis sous mon tilleul:
« Il est bon d'être seul. »

M. Jules Vuy a dédié une de ses charmantes poésies, *Le Tilleul des Confédérés,* à M. Hornung, peintre. Eh bien! cet artiste est venu autrefois peindre dans nos vallées et a emporté sur ses toiles ou ses albums le dessin de notre bel arbre.

Près des pics éternels, près des hauteurs sauvages,
Le tilleul survivait au souffle des orages,
Les glaciers scintillaient comme un vaste flambeau
Et, jusqu'au jeune Rhin, dans sa majesté pure
La Suisse apparaissait, gigantesque nature,
Si belle, sous un ciel si beau.
. . . .
. . . .

Oui l'orage souvent chasse dans nos vallées
Des rameaux tout meurtris, des branches mutilées,
Mais la sève est encor dans le tronc respecté,
Les Alpes ont encor la vivante étincelle,
Et toute notre Suisse avec amour recèle
Le trésor de la liberté.

Pour les habitants de la vallée de Samoëns, le gros tilleul qui est sur la place publique du chef-lieu, est leur second blason, leur souvenir, leur point de ralliement, le vieux et vénérable patriarche révéré de tous, leur palladium, presque leur fétiche. Emigrant par sa nature, le Samoënsien, sur quelque point du globe qu'il se trouve, n'a pas de tranquillité, ne mourrait pas satisfait s'il n'a pu revoir le gros tilleul. « Il est un symbole de patriotisme, un emblême de l'amour du pays natal.

Comme un signe connu d'une mère chérie,
Cet arbre au souvenir rappelle nos vallons.
. . . .
C'est l'arbre du passé, l'arbre de l'avenir. »

H. Tavernier.

Il fait l'admiration de tous les étrangers, de tous les touristes. Citons ce que chacun en a dit :

Manget, page 210 : « Le tilleul géant qui orne le milieu de la grande place de Samoëns rivalise avec les plus beaux qui soient en Savoie et même en Suisse. Un banc circulaire en maçonnerie a été construit autour du tronc. »

David Bertoloti, lettre 40e, tom. Ier : « De grands tilleuls l'ombragent. L'un d'entre eux, qu'entoure un banc de pierre, est si ancien que probablement les vieillards du pays venaient causer à son ombre à l'époque du retour d'Emmanuel-Philibert. »

V. L., page 18 : « C'est, en vérité, un charmant endroit que Samoëns, disent les voyageurs, et je répète consciencieusement après eux : « Samoëns est un endroit charmant. » L'exposition est ravissante. Les maisons en sont bien bâties et tout y respire un air d'aisance et de bien-être qui fait plaisir. La longue rue par laquelle on entre du côté de Taninges aboutit à une belle place ombragée de tilleuls. Un de ces arbres est d'une grosseur monstrueuse, et l'on a disposé à l'entour un banc rustique. »

Francis Wey, *La Haute-Savoie*, p. 342 : « L'hiver ramène les hommes au bercail où ils apportent l'abondance : devenus vieux, quand ils sont fixés au pied du clocher natal, ils devisent ensemble en prenant le frais sur le banc circulaire qui entoure la base du gros tilleul.

« Cet arbre gigantesque et paternel, dont l'immense ombrage fait dans la journée le tour de la ville, est le plus majestueux monument de Samoëns et le plus vénérable. La haute colonne de cet édifice de verdure mesure entre sept et huit mètres de tour... Son feuillage se déploie au loin sur la place; il a inauguré, vieux déjà au xviie siècle, la fête des maçons... Son dôme énorme, ilot verdoyant que peuplent des essaims d'oiseaux, protégeait déjà l'église au temps de la Réforme. »

J'omets beaucoup de citations qui, en ne faisant que répéter ce qu'on vient de lire, allongeraient mal à propos cette étude.

E. Chevalier, *Rev. savois.* 1870, page 54 : « Parmi les tilleuls remarquables plantés près des églises de nos villages, on doit surtout admirer celui qui couvre de son ombre la place du bourg de Samoëns. Il a une circonférence de 7m,10 ; en calculant son âge d'après l'accroissement moyen de cette espèce d'arbre (4 millimètres par année), il aurait environ cinq cents ans. Près de ce géant se trouve un autre tilleul beaucoup plus vigoureux, dont la circonférence atteint déjà 4m,30 à un mètre du sol. »

Le gros tilleul a excité l'enthousiasme de plus d'un poète. C'est ainsi que l'abbé Deneria, de Morillon, précepteur de Michel-Antoine-Paul Benso de Cavour et des enfants de la famille de Rorà, lui a dédié plusieurs sonnets que l'on trouve dans ses poésies fugitives.

Mais c'était à mon excellent et docte ami qu'était dévolue la tâche de chanter ses louanges. Son poème (1) est empreint du patriotisme et de l'amour filial les plus purs, les plus vrais, les plus tendres.

A mon tour, ne pourrai-je pas consacrer à ce vieux et si respectable patriarche de ma vallée quelques paroles dans l'idiome rude et expressif qui est la langue de ses enfants ? Je lui dois ce faible hommage.

Habitans des Sa-Montagnes,
No zâtre enfants du grou tllĭ,
No zâman notre campagnes
Dê lou Saix tant ku Foilly ;
No zâman Poanta Peleusa,
Et les vacHe et lou cHalet.
Et saint Pierre du Béreusa
Et les peKHe du Coulet.

Eparpilla pè les cocHe
N'iublan jamais leu paï,
Criou, Jiffre, la grand'tllĭocHe,
La BorJêsa, le grou tllĭ :
Patti-Verdans, Lottis, CHérmes,
KHezans et Bourla-Fourré,
Tui teurnan u bet d'on térme,
On colou Ratlĭa-VouaKHé.

Preu de garçon et de felĭe
Tiran vè la grand velĭa ;
De Samoënsiens le fremelĭe
Kê coran gâgni leu via.
Dou fan na péssa fortena,
Dix-huit revenian galĭu,
Repassan su Valentena
En remassian le bon Diu.

Kâkon van dian l'Amérique,
Pensan d'ê gagni biêdrê,
D'âtre s'en van dian l'Afrique,
Mais tui san prê pè l'encrê.
Poué le grou tllĭ lou ramène,
Les Jeu et lou rocHé gri,
I revenian vè leu fêne
Contentes de lou revi.

Lou devanti l'honorâvan,
Utor ian met le marCHia ;
Su ses racine i Jerâvan
D'être teJor bons menia :
Jerin keman notrou pâre
De ne jamais l'écotâ,
De tota la via en fâre
L'arber de la libertâ.

(1) *Le Gros Tilleul*, par Hipp. Tavernier, Chambéry, 1856.

TRADUCTION :

Habitants des Sept-Montagnes,
Nous autres enfants du gros tilleul
Nous aimons nos campagnes
Depuis les Saix jusqu'au Foilly;
Nous aimons pointe Pelouze,
Et les vaches et les chalets,
Et saint Pierre du Berouze
Et les sapins du Culet.

Eparpillés dans les lieux difficiles et déserts
Ils n'oublient jamais leur pays,
Criou, Giffre, la grand'cloche,
La Bourgeoise (pointe) et le gros tilleul :
Patti-Verdans, Lottis, Chermes, } (Sobriquets des
Sizerets et Bourla-Fourrés, } habitants.)
Tous reviennent au bout d'un terme,
Aussi les Ratlïa-Vouakhés. (Id.)

Assez de garçons et de filles
Se dirigent vers la grande ville;
De Samoënsiens elle fourmille
Qui y courent gagner leur vie.
Deux font une petite fortune,
Dix-huit reviennent déguenillés,
Repassant sur Valentine (torrent)
En remerciant le bon Dieu.

Quelques-uns vont dans l'Amérique,
Pensant d'y gagner beaucoup,
D'autres s'en vont dans l'Afrique,
Mais tous sont pris par la nostalgie,
Puis le gros tilleul les ramène,
Les forêts et les rochers gris,
Ils reviennent voir leurs femmes
Contentes de les revoir.

Les devanciers l'honoraient,
Autour ils ont mis le marché,
Sur ses racincs ils juraient
D'être toujours bons garçons.
Jurons comme nos pères
De ne jamais l'ébrancher,
De toute la vie en faire
L'arbre de la liberté.

Mais qui l'a planté? Pour quel motif? A quelle époque? — Tout cela est encore ignoré. M. Tavernier a prétendu qu'il a été planté par nos aïeux en commémoration des franchises qui leur auraient été octroyées par Amédée VIII, duc de Savoie. Quoique rien ne l'affirme jusqu'ici, je me rangerais facilement à l'opinion de MM. Tavernier et Chevalier, qui présument que le gros tilleul pourrait bien être le monument commémoratif des premières franchises accordées à Samoëns, comme le tilleul de Fribourg rappelle le souvenir de la victoire de Morat. Or, ces franchises, qui consistaient en la permission d'élire chaque année quatre syndics pour l'administration des affaires, furent accordées en effet par Amédée VIII en 1431; cela contredit l'idée de M. Chevalier qui présume que le tilleul daterait de 1360 environ.

Tout ce que j'ai découvert sur son histoire se trouve dans les comptes des syndics de la « ville de Samoëns » pendant la seconde moitié du xvie siècle. Ainsi, en 1565, Delesvys et Demompiton étant syndics, portèrent en dépense :... « Plus a Chappuys p^{r} porter de p^{re} en vng golliex prest le telliez 2 solz... »

En 1581, Me Janus Burdet et honnête Mermet Biord, syndics : « Plus livre a Michiel de Vallon pour la fasson de la clausture du tilliez de la place du marché dix huict solz. »

En 1597, Humbert Rignens, syndic : « Item a delivre pour la facture de la clausture du thillie faicte tout a lenuyron dicelluy scavoir troys ff. A Henri Guillon. »

Cela prouve, mieux que toutes les légendes, que nos pères respectaient cet arbre, puisque l'édilité l'entourait d'une enceinte protectrice aux frais de la communauté des bourgeois.

Le banc circulaire qui protége son tronc est en pierres de taille et a été construit en 1814. A cette hauteur, la circonférence du tronc du tilleul a 7 mètres 45 centimètres (diamètre 2 mètres 37 centimètres); mais là il est couvert d'aspérités qui amplifient beaucoup sa taille, car à un mètre plus haut sa circonférence n'est plus que de 5 mètres 20 centimètres (diamètre 1 mètre 66 centimètres). La surface du sol que son feuillage recouvre est évaluée à 980 mètres carrés.

Combien de fois n'a-t-il pas exercé les crayons ou les pinceaux habiles de Mme Ballaloud et de tant d'autres artistes? Il serait à désirer que l'on pût vulgariser ces œuvres d'art par les moyens ordinaires de la presse aussi facilement que l'on popularise les chefs-d'œuvre des poètes et de tous les auteurs. Chaque maison de Samoëns posséderait alors plusieurs images de ce monument. A côté, dans la petite bibliothèque de famille, on ne manquerait pas de mettre le charmant poëme de M. Tavernier, son digne enfant.

Notre société philanthropique a fait graver le gros tilleul à son sceau. Sur la pompe à incendie, construite en 1830, on a fait dessiner le gros tilleul. Si les habitants de Samoëns et même ceux du canton entier devaient former une légion militaire, leur bannière ne porterait pas d'autre emblême que le gros tilleul.

F.-D. Riondel.

LES NOËLS DE SCIONZIER

Nous commençons la publication de ces Noëls annoncés dans le compte-rendu de la séance du 27 juin, en réservant pour la fin les observations philologiques auxquelles ils donnent lieu :

Chanton noelz trestons dun aliance
Autement
Vivement
Pour joesitez
Car ilz es nez le Dieu de grant clemence
Purement
Tendrement
An umilité

Les patriarche lavoent prefiguré
Et les profetes lavoent preconisé
Et anoncé
Pour verité
Que de laz Virge partiré de Jesse
Chanton noel
Pour lanfant nez
Que de pe‸hé nous a tons delivré

Adam et Eve avoient grase perdue
Follement
Sottement
Par fragilité
Mes pour Marie elle nous est rendue
Vraiement
Siurement
Pour begninité

Emanuel si nous as visité
Lanfant Jhesus sesbas et devale
La Trinite
Nous az montré
En ses afaire très grant urbanité
Par sa bonté
Nous az osté
Par sa clemense de la calamité

Gabriel lange a laz Virge tres pure
An volent
Clerement
La tous salue
Luy aporten des nouvelles tre siure
Onblement
Dignement
Je vous salue

Sans ovri porte en la chambre et autre
Et devant elle si set acorvilié
Reveramment
Antirement
An beaut salu lui offrit un ave
Finablement
En verdorent
La verge seche florit et fruit az porté

Dulce pucelle pleine de grant prudence
Prudemment
Liaulement
Et sans plus tardé
Done responce a laz divine Essense
Ultement
Saiement
Pour la reparé

(A suivre.) C.-A. Ducis.

NOTES ET QUESTIONS DES CORRESPONDANTS

Genève, 11 juin 1878.

Je m'occupe d'un petit travail sur J.-J. Rousseau, et il me semble qu'il y aurait des documents à rechercher sur son séjour à Annecy, sur la maison qu'habitait Mme de Warens près de l'église des Cordeliers, sur l'incendie de septembre 1729, sur l'abbé Gâtier, l'intendant Corvezi, Mlle Galley, M. Gros, supérieur du séminaire, M. Simon, juge-mage, etc. Pourriez-vous me dire si quelqu'un, à Annecy, s'est déjà occupé de recueillir ces renseignements? En tout cas, je ne crois pas que rien de semblable ait été publié.

En particulier, ne pourrait-on trouver, aux archives de l'Evêché, je pense : 1° la date exacte de l'entrée au séminaire de Jean-Jacques (sans doute en 1729) ; 2° le texte, ou au moins la trace (procès-verbaux) de la lettre écrite par le Chapitre d'Annecy à l'abbé Dortan, comte de Lyon, pour le prévenir de la fuite de M. Le Maitre (*Confessions,* commencement du livre IV). Je suppose que ce dernier fait se passa au mois d'avril 1730; il serait intéressant que cette date fût authentiquement prouvée. Sait-on d'ailleurs à Annecy quelques détails sur ce maître de musique de la cathédrale? Théophile Dufour,
Directeur des archives de Genève.

Chartreuse de Sélignac, par Chavannes-s-Suran (Ain).
19 juin 1878.

Pourrait-on savoir au juste en quelle année naquit le prince Thomas, fils du bienheureux Humbert III? Les auteurs varient beaucoup sur ce point. Je désirerais avoir les preuves qui établiraient cette date.

Je signale à votre attention une nouvelle *Vie de saint Anthelme* qui paraitra prochainement. L'auteur est M. l'abbé Marchal, vicaire général de Belley. F. M.-C. Boutrais,
Chartreux.

CONCOURS

Société Florimontane d'Annecy

Nous rappelons aux intéressés que le programme du concours de 1878, pour les prix d'histoire et de poésie, a été publié dans le n° d'avril de la *Revue savoisienne.*

Académie des sciences, lettres et arts de Savoie, a Chambéry

Le prix d'histoire et d'archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1880, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie savoisienne (biographie ou monographie, au choix des concurrents). Les mémoires devront être écrits en français.

Le prix sera de 750 fr.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1880.

Les concurrents ne sont pas tenus à garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 16 mai 1878.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir.

Sont seuls exceptés du Concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,
F. Chamousset.

Académie de Macon

A l'occasion de l'inauguration de la statue de M. de Lamartine, l'Académie de Mâcon met au concours une pièce de vers intitulée :

LAMARTINE

Les concurrents ont pleine liberté pour choisir la forme poétique qui leur conviendra le mieux. Toutefois, les poèmes ne devront pas contenir plus de deux cents vers.

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or.

Des mentions honorables avec médailles d'argent ou de bronze pourront être décernées aux auteurs qui en auront été jugés dignes.

La pièce couronnée sera lue le jour de l'inauguration de la statue, à Mâcon.

Les poèmes ne porteront pas de signature. Chaque auteur inscrira ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et contenant une devise ou épigraphe, qui sera répétée en tête du poème.

Le terme assigné aux concurrents est le 25 juillet 1878, avant lequel les pièces de vers et les plis cachetés mis sous double enveloppe devront être adressés *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon.

Cette Société demeurera propriétaire des manuscrits qui lui seront adressés.

Le Président,
Charles ALEXANDRE.

Le Secrétaire perpétuel,
Adrien ARCELIN.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

(Concours de 1879.)

Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi. — Un prix de 1,000 fr.

(Concours de 1881.)

Histoire des institutions de prévoyance en France. — Un premier prix de 1,500 fr.; un deuxième prix de 500 fr.

A chaque Concours la Société décernera en outre des médailles s'il y a lieu.

Le sujet du concours de 1880 sera ultérieurement indiqué.

Les mémoires manuscrits devront être adressés à l'administrateur, M. le comte de Bussy, rue Gay-Lussac, 40 (Paris), avant le 1er janvier de l'année du concours; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres concours.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, mis hors de concours.

Les mémoires ne seront pas rendus; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie. La Société pourra les publier en tout ou en partie.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 27 JUIN 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion admet au nombre des membres correspondants M. le docteur HIPPOLYTE GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance :

1° Lettre de M. l'abbé Truchet, secrétaire général du Congrès des sociétés savantes savoisiennes, informant la Société que les réunions auront lieu les 12 et 13 août à Saint-Jean de Maurienne. La municipalité de Saint-Jean a offert son généreux et patriotique concours, et la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne s'est mise à l'œuvre depuis longtemps; on prépare à l'hôtel-de-ville une exposition de géologie et de minéralogie, et l'exhibition du riche musée archéologique de M. Vulliermet. Les membres de la Société Florimontane qui désirent prendre part au Congrès sont invités à envoyer sans retard leur adhésion à M. Truchet, secrétaire général ;

2° L'Académie de Savoie adresse son programme de concours ; il sera publié dans ce n° de la *Revue;*

3° La Société zoologique et botanique de Finlande, établie à Helsingfors, annonce l'envoi de dix volumes. Ces savantes études, ornées de planches, sont déposées sur le bureau ;

4° L'Institution Smithsonienne de Washington fait part du décès de son secrétaire et directeur, M. Joseph Henry, né en 1799 à Albany, dans l'Etat de New-York, et connu par ses travaux sur l'électricité, la météorologie, la capillarité, l'acoustique. Son successeur à la Smithsonian-Institution est M. Spencer Fullerton Baird ;

5° Lettre et Notice de M. Léon FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France en retraite, à Trieste; l'auteur y relate la guérison inespérée d'une jeune femme, arrivée, disait on, au dernier degré de la phthisie, et recouvrant la santé après un mois de traitement au monastère des religieuses de Saint-Dimitri, couvent établi sur une éminence près de Trieste. La médication suivie est des plus simples : « tous les matins on tue une tortue de terre, on en prend le sang qui remplit environ un demi-verre, on y ajoute une égale quantité de vin rouge vieux et on le fait avaler, à jeun, au malade qu'on oblige ensuite à se promener. La diète se compose de viande presque crue, comme aliment principal. Il faut toujours boire du vin rouge. Au bout de huit jours le malade éprouve généralement une amélioration; au bout d'un mois il est guéri, ainsi que l'a été ma jeune Grecque. »

M. le docteur COCHE, qui n'a pu assister à la séance, nous a adressé une communication au sujet de cette guérison. Selon lui, la maladie n'était nullement la phthisie au second degré, mais une anémie très avancée; les remèdes qu'on a mis en œuvre sont des reconstituants du sang. Le sang et le bouillon de tortue étaient très employés autrefois dans les maladies de langueur, les fièvres consomptives et les affections de poitrine.

M. COCHE et notre collègue M. HENRY, pharmacien, ont émis également leur opinion au sujet d'une racine expédiée de Tampico par notre zélé membre correspondant, M. TRIPP.

La lettre de ce dernier signale des guérisons d'hydropisie obtenues en quelques jours par un Indien à l'aide de cette racine ; cela fit grand bruit à Tampico. M. Tripp explique que ce remède est aussi un purgatif énergique, et qu'il faut l'employer avec précaution : M. Coche est complétement de cet avis, et ajoute que dans les hydropisies déterminées par une affection des reins, ce remède risquerait fort d'aggraver la ma-

ladie. M. Henry a reconnu que la racine mystérieuse soumise à son examen n'est autre chose qu'une des sortes médiocres d'ipécacuanha, l'ipécacuanha ondulé *(Richardsonia brasiliensis)*, qu'on tire du Brésil et aussi de la Vera-Cruz.

M. J.-B. Tripp ne s'est pas borné à l'envoi de ce produit médicinal. Il fait hommage au Musée d'un bon nombre d'objets d'histoire naturelle, et ajoute à ses précédents cadeaux d'antiquités mexicaines une nouvelle série comprenant 85 échantillons. On y remarque une cruche à figure humaine, des vases représentant des animaux fantastiques, des têtes d'animaux en basalte dont le cou a servi de pierre à broyer, une série variée de fusaïoles ornées ; des figures en terre cuite dont les unes sont des caricatures et les autres de fidèles représentations de l'antique race mexicaine ; enfin une tête humaine, sculptée sur grès, dont la haute coiffure n'est pas sans analogie avec les coiffures de l'ancienne Egypte.

Un autre membre correspondant non moins dévoué, M. Papier, envoie de Bône plusieurs espèces de bambous, un agave haut de $7^m,50$, des planches d'agave employées comme liége pour les boîtes à insectes, divers types de liéges recueillis dans les environs de Bône, des graminées ornementales, d'autres produits végétaux, et de belles éponges pêchées à Sfax.

M. le comte Costa de Beauregard et M. André Perrin, membre correspondant à Chambéry, font hommage de leur *Catalogue de l'exposition archéologique du département de la Savoie ;* cette notice sur les trésors préhistoriques envoyés à l'Exposition universelle par le Musée de Chambéry et par divers collectionneurs, est accompagnée de 21 belles planches photographiées en format in-4°.

Par l'intermédiaire obligeant de M. le général Dufour, membre correspondant à Turin, nous avons reçu, à titre d'échange, la série complète des *Miscellanea di storia italiana,* formant 17 forts volumes in-8°. Cette publication renferme des documents très précieux pour l'histoire de nos contrées.

Des remerciements sont adressés à tous les donateurs désignés dans ce compte-rendu.

M. Riondel, membre effectif à Samoëns, fait hommage d'un livre manuscrit de la fin du xve siècle et du commencement du xvie, intitulé : *les noëlz fait et compose az loneour de laz Nativite de nre sig^r Jhs Chry et de saz tres dine merez. Ja. de Balme.*

M. Ducis s'engage à les copier pour la *Revue*. Il observe qu'on y a intercalé des pièces latines, et que l'ouvrage se continue par des extraits latins de grammaire, d'écriture sainte et de théologie. L'auteur s'est dessiné lui-même dans une lettre ornée, avec cet avis : *retro agnoscite Jacobum de Balmis. Nobilis est.* Plusieurs autres initiales portent des figures à casques, à bourrelets et à cheveux.

Un autre noël détaché, de la fin du xvie siècle, a pour auteur Bartholomé Rannaud.

M. Ducis rappelle la continuation de ses recherches dans les documents historiques sur Annecy et ses environs, aux xiiie, xive, et xve siècles, lesquels auraient rectifié et complété un ouvrage récent, dont la publication a été prématurée. Le travail de notre collègue est loin encore d'être achevé.

M. Revon expose des ornements d'architecture arabe rapportés de Tlemcen par M. le capitaine du génie Eugène Levet, et offerts généreusement par celui-ci au Musée. On remarque un carré de mosaïque polychrome pesant 200 kilogrammes ; cette belle œuvre du xiiie siècle servait de parquet à la Medressa, ancien palais des sultans de Tlemcen. Un pendentif et plusieurs arabesques, les unes en plâtre moulé, d'autres en plâtre sculpté, formaient le revêtement de la mosquée d'Agadir, aujourd'hui ruinée. Un autre travail intéressant est un chevet de tombeau gréco-arabe, sculpté sur une plaque de marbre blanc antique.

DONS ET ÉCHANGES

Costa de Beauregard et Perrin, *Catalogue de l'exposition archéologique du département de la Savoie,* texte in-4° et 21 planches photographiques, don des auteurs. — J. Vuy, *Nouveaux échos des bords de l'Arve,* don de l'auteur. — J. Bernard, *Histoire de sainte Solange,* don de l'auteur. — 24 brochures concernant la Savoie, don de M. E. Levet. — Rapport sur la Société protectrice de l'enfance de Lyon, don de M. Dagand. — *Discours de Nemo,* pamphlet offert par l'auteur anonyme. — Marjollet, *La cuscute et le décuscutage,* don de l'auteur.

Romania. — Journal des savants. — Polybiblion — Association scientifique de France. — Journal des connaissances médicales. — Revue de la poésie. — Mémoires de la Société des sciences de Lille, 3 v. — *Bulletins* de la Société archéologique du midi de la France; de la Société des antiquaires de Picardie; de la Société d'agriculture de Poligny; de l'Académie d'Hippone, du Comice agricole de Bône; de la Société royale de botanique de Belgique. — *Miscellanea di storia italiana,* 17 v. — *Revue suisse. — L'Éducateur. — Revue du Lyonnais. — Travaux* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne. — *Le Dauphiné. — L'Italia agricola. — Chronique des sociétés savantes de France. — L'Union. — Sällskapets pro fauna et flora Fennica,* 10 v.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Allobroge. — L'Echo du Salève. — Le Chablais. — Le Léman. — La Savoie thermale. — La Seybouse, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Par suite d'un accident arrivé dans la mise en pages du n° de mars, plusieurs lignes de la liste des membres sont « tombées en pâte. » Il en résulte l'omission de deux membres dont les noms figuraient dans l'*Annuaire de la Haute-Savoie,* publié quelques jours auparavant. L'un est Mgr Mermillod, évêque d'Hébron; l'autre, M. Johannès Weber, homme de lettres, à Paris. Nous regrettons d'autant plus l'omission involontaire de ce dernier nom, que M. Weber, l'éminent critique musical du *Temps,* n'a pas cessé de nous envoyer régulièrement et gratuitement ses chroniques musicales trimestrielles depuis 1864! Nous voudrions voir un tel exemple suivi, ne fût-ce que de très loin, par quelques membres correspondants qui ont cessé de donner signe de vie depuis le jour où ils ont reçu leur diplôme...

Hâtons-nous d'ajouter que la plupart des correspondants ont droit à nos éloges et à notre reconnaissance. Les uns collaborent à la *Revue;* d'autres charment nos séances par des lettres instructives, ou s'imposent souvent de lourds sacrifices pour accroître de leurs dons le Musée municipal sur lequel la Société étend sa sollicitude, et presque tous contribuent plus ou moins à augmenter la bibliothèque de la Société Florimontane. Grâce à eux et aux échanges entretenus avec une centaine de Compagnies savantes, cette bibliothèque occupe entièrement aujourd'hui une surface de 90 mètres carrés. Dans les autres villes de 12,000 âmes trouverait-on beaucoup de Sociétés aussi rapidement enrichies de trésors scientifiques et littéraires par le zèle de leurs correspondants ?

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 6

JUIN 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	24°0	10°5	13°2	719,7	19,4	1,6	93	14°5	22°5	17°	S	E-S-E	faible	pluie	Couvert à 10 h. s.	1,03	15°0
2	19	8,5	14,5	723,7	2,3	0,9	82	21,8	39	28	S-O	S-E	id.	couvert	Id. Pluie dans la nuit.	1,03	15,0
3	23,5	14,3	17	724,2	2,1	2,8	80	19	26	21,2	O	S-E	id.	pluie	Id. et gros vent.	1,01	16,1
4	23,5	14,5	20,4	723,2	10	2,2	80	22,8	30	25	O	E	id.	couvert	Pluie dès 6 h. s. à 10 h. continue.	0,98	16,6
5	25	14	16,4	726,2	36	1	85	21,6	43,2	30,5	S-O	S-E	id.	id.	Couvert 1/2 à 10 h. s.	1,06	16,5
6	23	8	18,5	727,7	»	2,2	71	21,6	41,3	29,7	O	O-N-O	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	1,08	16
7	24,5	7	16,4	727,5	»	3,5	72	23,4	42,5	31	—	N-O	id.	très beau	Id.	1,05	15,2
8	26	10,5	19,5	724,2	»	3	85	26,2	45,5	34	S-O	O-N-O	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	1,02	17,2
9	28,5	12	15,8	721,0	2.4	3,8	82	17,8	22,5	19,3	S	N	fort	couvert	Pluie dès 7 h. s. à 10 continue.	0,97	16,4
10	22,5	12,5	17	724	14,1	0,9	85	22	40,2	32	S	O	faible	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,97	16,8
11	23,5	7,5	17,4	723	»	2,7	67	26	44,1	38,2	—	O	id.	très beau	Couvert 1/4 à 10 h. s.	0,95	17,3
12	28,5	13	20	721	»	3,4	64	12	14	12,5	S	S-S-O	id.	couvert	Pluie dès midi à 6 h. Beau à 10 h. s.	0,90	17,6
13	22,5	6,5	14,8	720,9	14,7	1,1	80	20,2	41	29	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,84	17,8
14	22,7	12,5	14,4	716,9	3.7	1,6	85	15,5	19	16	?	S-E	fort	pluie	Tout le jour continue à 10 h. s.	0,80	16,8
15	16	11,5	14	715,5	16,3	0,4	91	12,2	14	12,4	S	E-S-E	id.	id.	Presque tout le jour. A 10 h. s. couvert.	0,80	16,5
16	14,5	9,5	12,8	718	17.3	3,9	89	13,8	23,2	17	O	E	id.	couvert	Pluie par moment. A 10 h. s. pluie.	0,86	16,4
17	17	9	15,8	719	13,2	1,3	79	20,2	43	30	N	N	faible	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,89	16,7
18	22,5	11,7	15,8	721,4	2	2,7	89	18	29	21,5	S	N-E	id.	couvert	Pluie par bourr. de 6 à 7 h. s. A 10 h. couvert.	0,87	16,6
19	21,5	12	16,8	722,8	5,8	1,4	81	17	20,7	18,5	S	E-S-E	id.	id.	Forte pluie de 1 à 5 h. s. A 10 h. pluie.	0,86	16,5
20	19,3	10	15	723,8	13,4	0,9	89	20,2	41	29	N	O	fort	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,87	17,2
21	21,5	7	16,8	725,8	»	2,6	87	22,5	41,7	30	O	O	id.	beau	Id.	0,88	15,6
22	26	11	20,8	726,4	»	2,3	81	26,2	45,5	34,5	N	N	faible	couv. 1/4	Légers nuages à 10 h. s.	0,85	17,6
23	29	13,5	18,5	724,6	»	3,4	65	22.8	27	26	O	N	id.	couv. 3/4	Pluie par bourrasque; 3 h. s. continue la nuit.	0,83	18,4
24	24	14,5	22	723.9	12,5	1,1	77	24,2	40	27	N	E	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,81	18,8
25	24,7	11,5	19	725,1	»	2,7	83	24,8	44,2	32,2	N	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,77	15,7
26	26	13	20	725,8	»	3,5	85	27,2	43,5	33,5	O	N	id.	id.	Id.	0,755	18,6
27	28	13	22	723.8	»	1,2	82	29	46	38	N	N	id.	très beau	Id.	0,745	18,6
28	30,5	13,5	23,8	718.8	»	1,2	66	23,6	34,2	27	N-O	N-O	id.	id.	Tonnerres et gr. nuages l'apr. m. A 10 h. s. tr. b.	0,73	18,8
29	27,5	14	17	719,5	7	2,4	90	19	31	24	E	E	id.	pluie	Ecl. et tonn. de 2 à 4 h. m. avec fortes bourr. de [pluie, de même de 5 à 7 h. s. A 10 h. pluie.	0,72	18,5
30	24,3	14,5	17,5	722,8	32,5	1,3	90	18,5	23	20,5	S	E	id.	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,77	19,7
Moyennes ou Totaux.	23°63	11°35	17°43	722,67	224,7	63,0	81,16									0,856	17°07

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

VII

SÉPULTURES

En parcourant la description des grottes et des abris, le lecteur a pu noter les stations troglodytiques où des débris humains ont été découverts. L'étude de ces restes a été très négligée : plusieurs remontent certainement aux âges de la pierre et du bronze; mais beaucoup d'autres sont peut-être les pièces à conviction, dissimulées sous le sol, qui révèlent des assassinats, des infanticides commis dans les temps modernes. D'autres encore sont les os d'amateurs des sites sauvages, égarés dans les labyrinthes, comme celui qui vint finir ses jours dans la grotte de Seythenex ; ce sont aussi les corps de quelques malheureux obligés de chercher dans les cavernes un abri contre les révolutions et les guerres, ou une solution au problème de moins en moins soluble des logements à bon marché.

L'examen des dolmens nous a déjà édifiés sur le soin que l'on prenait, à la fin de l'âge de la pierre et au début de l'âge du bronze, pour abriter les morts dans les caveaux construits avec nos blocs erratiques.

En dehors des grottes et des dolmens, plusieurs sépultures appartiennent encore à l'âge de la pierre. Dans les vignes de *Bossey*, un squelette replié, découvert et conservé par M. Thioly, a été soumis à l'examen de M. Carl Vogt. Celui-ci a reconnu les caractères de l'âge de la pierre dans les signes suivants : suture très marquée du crâne entre les arcades sourcilières; menton large et arrondi, avec de fortes saillies ; aux deux bras l'humérus est percé au coude.

Troyon dit, dans ses *Habitations lacustres*, qu'à Thonon plusieurs tombeaux furent mis au jour au levant de la ville, sur le bord du lac; ils ne contenaient que des couteaux en silex et des instruments en pierre. L'archéologue vaudois n'indique pas la forme des tombes; mais les deux découvertes suivantes peuvent contribuer à éclaircir la question par analogie :

Quelques années plus tard, le 12 février 1869, une trouvaille avait lieu entre Rive et le château de La Fléchère, dans la vigne inclinée vers le rivage, près du port de Thonon, et appartenant à M. Colly. Le fils de ce dernier voulut bien m'adresser aussitôt quelques renseignements. Les tombeaux, au nombre de cinq, étaient espacés de 2 à 4 mètres, sur une seule rangée. Le fond de l'un était pavé de cailloux. Les parois étaient formées de quatre dalles brutes en grès vert, recouvertes d'une pierre énorme et non taillée. Les plus grandes dimensions étaient seulement de 1 mètre de long sur 50 centimètres de large et 40 de profondeur, ce qui exigeait une attitude repliée. Dans trois loges il y avait des squelettes d'adultes, et deux têtes d'enfant étaient réunies dans un cercueil plus petit. On a recueilli une espèce de monnaie fruste et deux petits anneaux de bronze « à côté des ossements, » d'autres disent « dans l'emplacement; » cette vague désignation permet de supposer que ces objets étaient étrangers aux sépultures, et qu'ils étaient à côté des tombeaux plutôt que dedans, à moins qu'ils n'y eussent glissé longtemps après l'inhumation avec la terre fortement tassée qui entourait les squelettes. Du reste quelques observations n'ont pas été faites avec une exactitude bien mathématique : ainsi, tandis que des narrateurs indiquent l'orientation Est-Ouest, d'autres ont vu la direction Nord-Sud.

C'est aussi sur les rives du Léman et comme à Thonon en face de stations lacustres offrant la réunion de la pierre et du bronze, que M. le docteur Mayor et moi nous avons trouvé des sépultures qu'il faut peut-être attribuer aux habitants des palafittes. Au lieu dit *Sur-les-Plans*, commune de *Chens-Cusy*, un plateau s'étend entre Hermance et Verette, à quelques minutes du lac et de la frontière suisse. M. Mayor a découvert, à 30 centimètres de profondeur, une tombe en dalles, longue d'un mètre seulement, mais dont le large couvercle aurait pu en couvrir trois. Un squelette de femme y était couché sur le flanc et replié; près de l'épaule était une coquille marine, percée de deux trous de suspension. Le vénérable professeur de physiologie ayant engagé son ancien élève à continuer les fouilles, j'ai fait creuser la terre, en 1869, dans le champ de M. Montillet. Aux premiers coups de pioche, les ouvriers ont tiré du sol terreux une hache en pierre polie, figurée

dans ce recueil sous le n° 63. Tout près de là, à 40 centimètres de profondeur, nous rencontrâmes des tombes en dalles de schiste micacé, avec mélange de cailloux; elles étaient trop disloquées pour permettre d'en mesurer exactement les très faibles dimensions; elles n'ont offert que des ossements disséminés et brisés.

Il est intéressant de comparer ces sépultures avec les tombes lacustres d'Auvernier, décrites par M. Gross dans la 7me livraison des *Pfahlbauten* et dans l'*Anzeiger* de 1876. Sur les bords du lac de Neuchâtel, comme sur ceux du Léman, les petites loges recouvertes par une dalle unique et très grande exigeaient que les corps fussent repliés. Là aussi, l'analogie est frappante dans le travail grossier des dalles, dans leur combinaison avec les lits de cailloux, dans la présence de hachettes en serpentine et de pendeloques percées, et dans l'emplacement des sépultures, en face des stations lacustres où l'on trouve le passage d'un âge à l'autre. M. Gross classe les tombes d'Auvernier dans cette époque de transition qui va de la pierre au bronze.

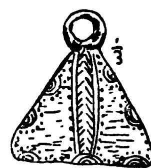
Voici maintenant, sur le territoire de *Thonon,* une sépulture d'un autre aspect. Il s'agit d'une quantité d'ossements gisant dans une cavité ou grotte recouverte par un bloc de protogine erratique de 60 mètres cubes, exploité par des ouvriers à *Séchy*, sur Thonon, à la lisière des bois de la ville. C'était au printemps de 1868. M. le docteur Lochon se transporta sur les lieux et reconnut deux squelettes humains; les os étaient disséminés dans le sable et dans les cailloux roulés. Malgré leur friabilité, M. Lochon put conserver les crânes et en donner une description : ils sont dolichocéphales, à mâchoire prognathe, les molaires usées circulairement, comme limées et creusées au milieu de la surface lisse de leur couronne. L'os frontal d'un crâne adulte est franchement divisé en deux parties par une suture suivant la ligne médiane; M. Lochon ajoute qu'une pareille conformation ne se constate jamais dans la race européenne actuelle, sinon pendant la vie fétale : je suis désolé de le contredire, mais ceux qui voudront bien jeter un coup d'œil sur les nombreux crânes savoyards modernes conservés au musée d'Annecy, pourront s'assurer que la suture frontale y persiste chez beaucoup d'adultes. M. Hovelacque, auteur d'une consciencieuse étude sur les têtes osseuses du musée *(Le Crâne Savoyard;* Paris, Leroux, 1877), m'a appris que ce signe a perdu l'importance qu'on lui attribuait.

Des ossements humains, que n'accompagnait aucun objet travaillé, ont été découverts en 1877 par M. Gosse, à 4 mètres de profondeur, dans une cavité de rocher en entonnoir, sur la pente septentrionale du Petit-Salève, commune de *Monnetier-Mornex*. Une tête porte des entailles sur l'occipital.

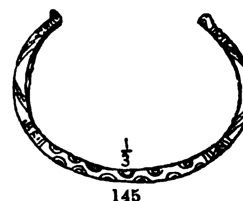
Encore une sépulture sous un rocher : sur le territoire de *Fillinges,* près de la Menoge et contre la montagne, est un gros roc, la *Pierre des Morts,* autour duquel errent pendant la nuit des feux follets produits par les marécages. Comme deux tailleurs de pierres avaient l'habitude de travailler le dimanche, Dieu les punit en faisant rouler sur eux le rocher sous lequel ils sont restés. Cette légende, arrangée au goût moderne, est peut-être une tradition de sépultures d'une époque reculée.

Passons aux sépultures bien caractérisées de l'âge du bronze, du premier âge du fer et de l'époque gauloise.

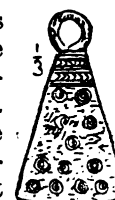
Thonon revient encore sous notre plume, et cette fois avec des bronzes qui assignent une date précise aux restes rencontrés sur la plage et sur la pente de la colline, depuis Rive jusqu'à Concise. Dans un cimetière de l'âge du bronze, que Frédéric Troyon me décrivait dans une lettre comme étant situé « au levant de la ville, » et où les corps étaient étendus dans le sol, sans incinération, une sépulture contenait une grande pendeloque triangulaire en bronze, à anneau de suspension, et ornée d'une arête médiane, et de demi-cercles et points sur les bords (fig. 144, musée de Lausanne). — En janvier 1862, quand on nivela le terrain à Rive, on trouva, à côté de nombreux cadavres étendus sans ornements, un squelette de grande taille enfermé dans un tombeau en pierres; il était à 2 mètres sous le sol dans la moraine de sable déblayée pour l'établissement du port, et à quelques mètres en contre-bas des cinq tombes rencontrées en 1869 sur une ligne parallèle. Aux pieds il avait deux larges anneaux de bronze ouverts, sur lesquels sont gravés des cercles concentriques, des parallèles et des chevrons (fig. 145, musée de Thonon). Des ornements identiques figurent sur une pendeloque triangulaire à boucle (fig. 146, id.). On parle d'une agrafe ou baudrier de 30 centimètres posé en diagonale sur la poitrine. Sur le front avait glissé une agrafe de ceinturon en bronze (fig. 147, musée d'Annecy), ayant à une extrémité un crochet précédé de trois petits anneaux servant de boucles, et à l'autre un trou et deux griffes en dessous pour retenir la ceinture de cuir; cette dernière, tombant en miettes, a été prise pour une bande de fer, mais l'agrafe ne porte aucune trace de rouille. La mémoire de quelques témoins plus ou moins oculaires a fait d'autres confusions : ainsi, dans ce tombeau qui appartient à la fin de l'âge du bronze, on a cru voir, rangés autour du squelette, les vases en terre brune conservés au musée de Thonon; ils sont romains et proviennent de trouvailles faites à la même époque, à quelques mètres plus bas; on recueillit, en effet, de grandes amphores, des gargoulettes, des jattes à lait, des tuiles, etc. La même confusion a fait placer, dans la bouche du squelette décrit plus haut, une monnaie d'Antonin-le-Pieux.



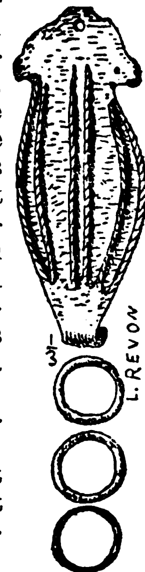
144



145



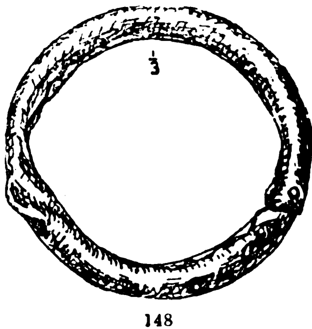
146



147

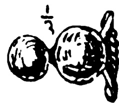
Dans la commune de *Gruffy, au Mollard*, une fouille commencée sous l'inspection obligeante de M. Charvier, agent-voyer, puis continuée par l'auteur de ces lignes, a enrichi le musée d'Annecy d'objets intéressants. Dans le champ dit Au-Ceri-

sier, chez Collombat Antoine, il existe un murger énorme (28 mètres de grand axe), coupé en tranchée en 1867 pour la rectification de la route. L'entrepreneur avait recueilli diverses antiquités, entre autres trois monnaies ovales : les deniers d'argent gaulois affectent souvent cette forme. En mars 1878, M. Charvier fit enlever une partie du murger pour empierrer la route. Sous les débris jetés là dans les temps modernes, on trouva sur la terre végétale un lit inférieur de pierres plus grosses (30 à 50 centimètres), sur lequel était posée une autre couche également antique. Entre deux gisaient des ossements humains éparpillés, brisés par le poids des pierres et mêlés aux objets de parure qui eux-mêmes ne sont pas tous intacts. On a compté six têtes en fragments, protégées chacune par deux blocs posés comme un toit; une mâchoire appartient à un enfant de dix à onze ans. Les ouvriers ont aussitôt créé une légende de colporteurs assassinés. Les bronzes recueillis consistent en 4 grands bracelets en tubes creux (fig. 148), pour le haut du bras, et un plus petit; 4 bracelets pleins, cannelés, minces, et 19 bracelets filiformes pour l'avant-bras; deux colliers formés d'un simple fil; une petite boucle; une fibule à double bouton creux (fig. 149), et une autre plus petite de même style; les fragments d'une feuille de bronze estampée, pour ceinturon, et une autre qui est complète, quoique brisée (fig. 150); elle est longue de 38 cent^es^, haute de 6; les ornements estampés en relief consistent en une suite de rectangles occupés alternativement par des × et par des lignes obliques, le tout dans un encadrement de filets offrant les mêmes motifs. Il y a quelques taches d'oxyde de fer. Enfin nous avons recueilli un bracelet en bois ou en jayet, entier, et les débris de deux autres. Tout cela caractérise la fin du premier âge du fer ou l'époque gauloise.



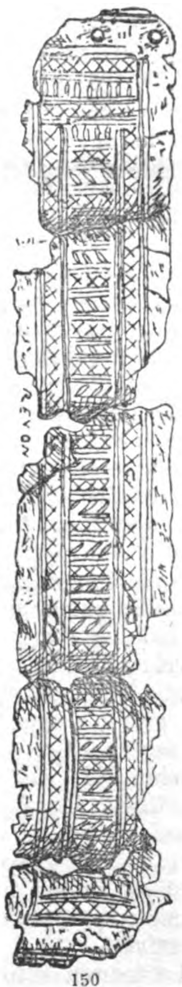
1/3

148



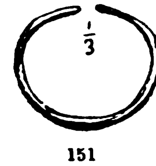
1/2

149



150

Les environs, jusqu'à l'entrée du défilé d'Allèves, sont hérissés d'innombrables murgers accumulés par les cultivateurs ; le noyau primitif de quelques-uns ou peut-être même d'un grand nombre se composait d'anciennes sépultures, comme au Mollard : ce qui me porte à le croire, c'est qu'on m'a remis un bracelet de bronze recueilli sous un de ces tas de pierres, et qu'on parle de découvertes antérieures : ainsi, au *Mas-du-Colonnet*, hameau du Mollard, Métral a défait un murger dont la base antique, en plus gros matériaux que la partie supérieure, a donné des ossements, un bracelet en jayet et deux boucles en bronze. — M. Curtet a offert au musée un bracelet lunulaire trouvé près de là, dans le Chéran, sous chez Perret, au lieu dit *Clubefan* (fig. 151).



1/3

151

Pendant que nous sommes sur le chapitre des murgers, citons d'autres élévations en pierres ou en terre auxquelles se rapportent des traditions de sépultures.

A une lieue de Gruffy, à l'extrémité sud de la commune de *Quintal,* il existe sur la montagne un murger dans un lieu appelé *le Mort.* Chaque passant y jette une pierre, même ceux qui ne croient plus au danger d'être poursuivis par le revenant en cas d'infraction à l'usage établi. La légende nous apprend que le mort était un pauvre diable, se nourrissant de *battue* (petit-lait du beurre) ; un jour, des montagnards l'abreuvèrent avec le petit-lait acide qui sert de présure. En quittant leur chalet inhospitalier, il succomba à une demi-lieue de distance, et son corps fut pieusement recouvert de cailloux par les voisins. Il paraît que cette dévotion pour le défunt s'exerça avec beaucoup de ferveur, car, en 1875, M. Rassat, l'instituteur de Quintal, aidé de ses élèves, dut enlever une dizaine de voitures de pierres avant d'arriver au niveau du sol ; il se borna ensuite à faire un trou sans rencontrer les débris qui devaient récompenser son zèle pour l'archéologie.

Dans la Haute-Savoie, il existe encore d'autres murgers ou *moës* où tous les passants jettent des pierres. Tel est le *Tombeau du pauvre homme,* situé sur la commune de *Megève,* un peu avant d'arriver au Pra Rosset quand on suit le sentier de Megève au Golet du Passon.

Tel est encore le *Plan des Dames,* dans la partie méridionale des *Contamines,* avant le col du Bonhomme. Un cône de 5 mètres de diamètre sur 3 ou 4 de hauteur abrite, dit-on, les corps de deux femmes. Les cailloux jetés au passage par les montagnards recouvrent une base de pierres plus grosses, disposition analogue à celle du murger funéraire de Gruffy.

Les éminences connues sous le nom de *tumulus* abondent dans le département ; certaines régions en sont toutes bosselées, mais la plupart sont des formations naturelles qui n'ont rien à faire avec les sépultures préhistoriques ou proto-historiques. Citons-en pour mémoire : si l'explorateur ne recueille pas des bracelets en bronze ou en jayet, il y rencontrera quelquefois des rangées de tombes burgondes, ou remplira son calepin de récits légendaires.

Aux *Villards,* commune de *Thônes, la Tomba de la marmotta* est un tumulus où l'on dit que la neige ne séjourne jamais. Il recouvre les restes d'une jeune fille qu'un seigneur tua après avoir essayé en vain d'attenter à son honneur. Voilà une légende qui exhale un pur parfum de moyen âge, mais il faut la citer parce qu'on a vu plus d'une fois de tels récits se rapporter à des sépultures antiques.

A *Megève,* le *Mottet,* entre le hameau de Navarin et celui de la Mottaz qui lui doit son nom, est une vaste éminence arrondie, correctement circulaire, dont le premier aspect fait palpiter un amateur de fouilles.

Voyant une cavité pratiquée à la partie supérieure, j'ai demandé si l'on avait cherché et découvert des cadavres : vers le commencement du siècle, répondit-on, quelqu'un a creusé à une grande profondeur, sur deux points différents, dans l'espoir de déterrer un trésor, mais sans résultat. Les éminences de cette nature abondent le long de la vallée.

Le journal l'*Allobroge* du 3 janvier 1878 nous apprend qu'on a découvert des élévations de terrain près de *Bonneville,* à la Fontaine des Sarrasins ; un savant de Châlons les a visitées et croit que ce sont des tumulus funéraires. Le résultat des fouilles, pour lesquelles une allocation avait été votée, n'a pas été publié.

A *Maxilly,* le tumulus appelé *Prô de Cessy* est sur le plateau ; il est limité par un chemin courbe tout près du village et à l'est. Il est semé de blocs erratiques dont quelques-uns affleurent seulement et prennent un faux air de cromlech avec leur disposition circulaire accidentelle. La face abrupte regardant le lac est soutenue par de gros blocs accumulés de main d'homme. — Les terrasses ondulées en forme de tumulus ne sont point rares autour d'Evian : citons Maxilly, Neuvecelle, Amphion, etc.

Si l'on demande pourquoi je ne parle pas longuement du tumulus du *Châtelard* à *Ballaison,* je répondrai que c'est parce que les longs cercueils en dalles de molasse, orientés est-ouest, et alignés parallèlement en plusieurs rangées, découverts à la fin du siècle dernier, me paraissent offrir tous les caractères des cimetières burgondes, quoique de Saussure et Albanis Beaumont tiennent à y voir des sépulcres de guerriers Allobroges.

Revenons maintenant à des découvertes bien datées par les objets recueillis.

Au *Villaret,* commune de *Faverges,* une sépulture mise au jour en 1870 a donné 5 bracelets en bronze, ouverts, à section carrée ; épaisseur, 2 millimètres (musée d'Annecy).

A *Pringy,* à 5 kilomèt. d'Annecy, dans les anciens bois du Barioz, lieu dit le Pré Pugin, les débris d'un squelette furent trouvés en octobre 1855, épars au milieu des pierres, à 4 m. de profondeur dans la terre glaise exploitée pour la tuilerie de M. Dunant. Les os d'un avant-bras adhéraient encore à 3 bracelets filiformes en bronze et à un épais bracelet en bois ou en jayet (fig. 152, musée d'Annecy), ayant 8 centimètres de diamètre et 6 de hauteur ; à l'autre bras était un bracelet de même matière, un peu plus petit (fig. 153, id.). La tête était fracassée sous une grosse pierre ; cela fit penser que le mort avait été lapidé. Troyon croyait aussi fermement à la lapidation des gens de cette époque, et il insista là-dessus dans plusieurs de ses écrits ; mais le poids de la couche de grosses pierres accumulée en bon ordre sur ces sépultures, comme nous l'avons vu plus haut, suffit pour expliquer sans autre effort d'imagination comment on trouve les têtes et les parures en partie brisées.



152



153

Dans la même commune, voici pour terminer cette longue revue, deux sépultures appartenant à l'époque romaine : leur description est encore ici à sa place, parce qu'on y retrouve les traces bien accusées d'une civilisation antérieure. L'emplacement est le *Champ-du-Paradis*, mamelon naturel où l'on a rencontré, il y a quelques années, 80 tombeaux burgondes et divers débris de sépultures romaines. En février 1862, les ouvriers qui puisaient le sable au sommet découvrirent sous mes yeux, à 50 centim. de profondeur, en plein gravier, un squelette de jeune femme dont nous avons recueilli la tête entière et bien conservée. Elle est dolichocéphale, la face d'un ovale allongé, le front élevé et arrondi, la mâchoire étroite ; elle appartient à la race gauloise. Les dents de sagesse, à moitié sorties de leur alvéole, permettent de fixer l'âge à 18 ou 20 ans. A l'avant-bras gauche étaient passés 6 bracelets en bronze et 2 en fer, minces, à ornements caractéristiques de la première époque du fer (fig. 154, musée d'Annecy). Une tasse en bronze étamé était renversée à côté de la main droite (fig. 155, id.); derrière la tête était une cruche à une anse, en terre rougeâtre, le col appuyé contre le crâne. — Trois jours auparavant, les ouvriers avaient trouvé une sépulture de femme âgée, à côté de l'autre, orientée aussi dans le sens Est-Ouest, les pieds au levant. Derrière la tête était une cruche à une anse et à large panse, le col tourné contre le crâne (musée d'Annecy) ; sur un des flancs, un vase plus petit, de même forme (id.) ; et vis-à vis, un petit pot allongé, à large ouverture, avec des rinceaux en relief qui rappellent certains ornements fréquents sur les monnaies de la Gaule (fig. 156, id.); cette considération et l'examen des autres objets avaient porté M. Desor à attribuer la sépulture à l'époque gauloise. Quant à M. Adolphe Morlot, en voyant au musée les 2 bracelets lunulaires en bronze à torsades qui paraient le squelette (f. 157), il s'était écrié : « C'est incontestablement du premier âge du fer ! » Et cependant M. de Mortillet, à qui le crâne avait été communiqué, a reconnu que celui-ci était métissé de romain, avec sa vaste capacité encéphalique et son front large et bas. Les poteries également, quoique de style indigène, sont de l'époque romaine.



155



154



157



156

La morale de tout cela, c'est qu'il faut être très cir-

conspect dans l'attribution chronologique des antiquités, et se méfier de la tendance propre aux collectionneurs à donner à leurs chers trésors les dates les plus reculées. Continuons à adopter la division très commode, très claire et le plus souvent vraie des trois âges de la pierre, du bronze et du fer; mais ne craignons pas d'avouer que beaucoup d'armes, d'instruments ou de parures classés à première vue dans l'âge du fer ou même dans l'âge du bronze, pourraient bien avoir été utilisés par nos grands pères jusqu'à l'invasion romaine.

BIBLIOGRAPHIE. — 1° Sépultures de Thonon : Troyon, *Habitations lacustres*, p. 81 ; — L. Revon dans *Revue savoisienne* 1862, p. 38; corriger les renseignements inexacts fournis par un témoin d'une découverte. — Dr Lochon, même recueil, 1869, p. 63, et dans le *Léman* du 20 février 1869. — *Courrier du Chablais* du 16 février 1869. — M. L. Rabut, *Deuxième mémoire sur les habitations lacustres*, dessine dans la pl. XIV deux anneaux de jambe et une pendeloque, et les décrit p. 17 et 48, en laissant penser qu'ils proviennent de la station lacustre.

2° Découvertes faites à Pringy : *Bulletin de l'Association Florimontane*, I, 273. — L. Revon dans *Revue savoisienne* 1862, p. 25. — A. Morlot, id, p. 55. — G. de Mortillet, même recueil, 1865, p. 32, description des crânes. — L. Rabut, *Deuxième mémoire sur les habitations lacustres*, reproduit dans la pl. XIV un des bracelets lunulaires d'après le dessin que je lui avais communiqué, et le décrit p. 48.

3° Plan des Dames et Tombeau du pauvre homme : De Saussure, *Voyage dans les Alpes*, II, 149. — Albanis Beaumont, *Description des Alpes*. — De Loche dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*. 1re série, III, 448-450. — Ducis dans *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863, p. 503. — Ducis dans *Revue savoisienne*, 1869, p. 107, et *Questions archéologiques*, p. 64 et 78.

COLLECTIONS. — Le musée d'Annecy possède notamment les trouvailles de Pringy et de Gruffy. — Musées de Saint-Germain en Laye, de Lausanne et de Thonon. — Collections Mayor et Thioly, à Genève.

(A suivre.) L. REVON.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET Mme DE WARENS

NOTES SUR LEUR SÉJOUR A ANNECY, D'APRÈS DES PIÈCES INÉDITES

Un membre connu et zélé de la Société Florimontane, M. Eloi Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, a rassemblé depuis plusieurs années un certain nombre de renseignements nouveaux sur le séjour que Jean-Jacques fit à Annecy et sur les personnages qu'il mentionne à cette occasion dans les livres III et IV des *Confessions*. Mis au courant de mes demandes d'informations (1) et manquant de loisir pour mettre ses documents en œuvre, M. Serand a bien voulu me confier le soin de présenter aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le résultat de ses investigations et j'y ai joint les notes que j'avais réunies de mon côté sur le même sujet. Le philosophe genevois, — ai-je besoin de le dire? — est au nombre de ces privilégiés de l'histoire littéraire dont on étudiera toujours la personne, les œuvres et même l'entourage avec une curiosité persévérante sans cesse renouvelée. En l'année 1878, où le centième anniversaire de sa mort vient d'être commémoré, il sera doublement permis de recueillir, sur les amis qu'il eut à un moment de sa vie, les détails les plus minimes, alors surtout qu'ils reposent entièrement sur la base solide des pièces d'archives.

***

Avant d'entrer dans le sujet, il convient de rappeler que dès 1837 M. J. Replat publiait quelques pages aimables sur une pauvre habitation, située près du hameau de Chavoires, au dessus du lac d'Annecy, à laquelle les habitants du voisinage donnaient, et donnent sans doute encore, le nom de *Maison de Rousseau* (1). M. Replat, qui avait cherché à expliquer l'origine de cette appellation populaire, a depuis lors renoncé à son hypothèse, et dans son *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* (2), il déclare que cette masure porte un nom apocryphe, que Rousseau ne paraît pas l'avoir habitée et qu'on doit même regarder comme fort douteux qu'il y soit jamais venu (3). Mais les traditions ne s'effacent pas en un jour, et il est probable que pendant longtemps les *Guides* (4) et les cartes continueront à mentionner la « maison de J.-J. Rousseau. »

***

Les biographes se trompent presque tous sur l'époque du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Annecy : je dois donc commencer par la déterminer aussi exactement que possible. Sa première arrivée dans cette ville date du dimanche 21 mars 1728 (5) et il partit presque aussitôt pour Turin, le 24 mars (6). Dès l'année suivante, il revenait chez Mme de Warens. Il dit, à la vérité, qu'il avait alors « près de dix-neuf ans (7) » ce qui nous reporterait à 1731 ; mais, comme on va le voir, c'est là une erreur évidente, qu'il renouvelle plus loin (8) en se donnant vingt ans, au lieu de dix-huit, au moment où il quitte Annecy en compagnie de Mlle Merceret.

Entré à l'hospice des catéchumènes de Turin le 12

(1) Voy. le dernier numéro de la *Revue savoisienne*. En définitive, il se trouve que je suis appelé à répondre moi-même aux questions que j'avais adressées à M. le bibliothécaire de la ville d'Annecy.

(1) *Revue du Dauphiné*, t. I, p. 161-166; article réimprimé à part, la même année, Annecy, F. Saillet, in-8 de 8 p.

(2) *Bull. de l'Assoc. florim.*, vol. III, 1858, p. 125. — 2e édit. du *Voyage*, 1867, p. 84.

(3) Cf., dans le même sens, Alf. de Bougy, *Voyage dans la Suisse française et le Chablais*, Paris, 1860. p. 385.

(4) Voy., par ex., Ad. Joanne, *Itinéraire de la Suisse, etc.*, 3e édit., p. 165; — *La Suisse* (guide diamant), 2e édit., 1868, p. 25; — *Dauphiné et Savoie* (id.), 2e édit., 1872, p. 470, etc. — Jules Philippe, *Annecy et ses environs*, 3e édit., p. 127.

(5) « Le jour des Rameaux de l'année 1728. » (*Confessions*, livre II.) — « Jour de Pâques fleuries » (10e *Rêverie*.)

(6) « Le mercredi saint » (*Confessions*, livre II).

(7) *Id.*, livre III.

(8) *Id.*, livre IV.

avril 1728, il en sortit le 23 août suivant (1). D'après son témoignage, il passa trois mois chez Mme de Vercellis (2) et attendit ensuite « cinq ou six semaines » la nouvelle place que M. de La Roque lui procura chez le comte de Gouvon. Là, par suite de diverses circonstances, on n'eut, pendant « quelques semaines, » guère le temps de songer à lui, et, d'autre part, ce fut aussi « quelques semaines » avant son départ de Turin que l'abbé de Gouvon lui fit présent de la fontaine de Héron (3). Ces renseignements, joints à ce que Jean-Jacques raconte sur la manière dont il employait son temps et sur les leçons que lui donnait l'abbé, permettent de croire qu'il ne passa pas un temps plus long dans cette seconde maison que dans la première, et qu'il faut placer au printemps de 1729 son retour à Annecy. Cette date coïncide très exactement avec le fait que Rousseau se trouvait chez Mme de Warens au moment de l'incendie de septembre 1729 (4), et avec son affirmation qu'il était dans cette ville « depuis près d'un an » lorsqu'arriva Venture « un soir du mois de février » [1730].

Jean-Jacques avait passé « l'hiver » chez le maître de musique de la cathédrale, et pendant la semaine sainte, soit du 2 au 8 avril 1730, il l'accompagna dans sa fuite (5). Le jour de Pâques (9 avril), ils étaient à Belley où ils passèrent « très agréablement quatre ou cinq jours. » A peine arrivé à Lyon (6), Rousseau abandonna son compagnon et repartit pour Annecy où il dut rentrer vers le 20 ou le 25 avril; mais il n'y trouva plus Mme de Warens qui, dans l'intervalle, avait pris le chemin de Paris. Il rattache à tort ce voyage à « la révolution causée à Turin par l'abdication du roi de Sardaigne, » car ce dernier événement est du 3 septembre 1730, et dès le 24 juillet, ainsi que le prouvent les curieuses lettres publiées par M. Eugène Burnier (7), Mme de Warens avait quitté Paris pour se rendre à Lyon.

Au reste, pour faire cadrer cette dernière date avec le récit des *Confessions*, il faut supposer que Mme de Warens retourna à Paris au commencement de l'année suivante, car en y arrivant lui-même (mai 1731), Rousseau apprit par Mme de Merveilleux que sa protectrice « était repartie il y avait plus de deux mois, mais qu'on ne savait si elle était allée en Savoie ou à Turin, et que quelques personnes la disaient retournée en Suisse (8). » Jean-Jacques a oublié, ou même ignoré, qu'il y avait eu deux voyages à Paris, et l'on peut appliquer au second le motif secret (9) qu'il a « cru entrevoir » dans les quelques mots qu'on lui a dits.

La course à Thônes avec Mlles Galley et de Graffenried doit se placer dans les derniers jours de juin 1730, puisqu'elle eut lieu « la semaine après la Saint-Jean (1) » et le départ pour Fribourg, avec Mlle Merceret, suivit presque immédiatement, Jean-Jacques n'ayant pas même pu revoir une seule fois les deux amies, grâce à la hâte prévoyante de Mlle Giraud. Encore ici, tout cela coïncide fort bien avec le récit des *Confessions*. On sait, en effet, qu'après avoir essayé de donner des leçons de musique à Lausanne, Rousseau alla à Neuchâtel : il y passa l'hiver qui devait se terminer par la rencontre de l'archimandrite. Or, celle-ci est du mois d'avril 1731, ainsi que le prouvent les extraits des registres des conseils de Fribourg et de Berne, récemment publiés par M. Eugène Ritter (2).

*
* *

Je passe maintenant aux documents recueillis par M. Serand, dont quelques-uns concernent la « vieille maison assez grande » qu'habitait Mme de Warens. Plusieurs passages des *Confessions* avaient fait connaître son emplacement, et le mémoire déjà cité du 19 avril 1742 dit qu'elle appartenait à « M. de Boige (3). » Elle était située dans l'ancienne rue Saint-François, aujourd'hui rue de l'Evêché, et sur le plan cadastral de 1730, elle est inscrite au nom de « noble Jacques de Boëge de Conflens (4), » sous le no 2380. Au xvie siècle, elle appartenait à la famille Exchaquet et avait servi d'atelier monétaire (5).

Mme de Warens s'y installa sans doute en sortant du couvent de la Visitation, où elle avait abjuré le 8 septembre 1726 (6); elle eut pour voisins les Cordeliers, les frères fourniers qui desservaient le four des Révérends Pères, le chanoine de la Valbonne, les frères Domenjod, le seigneur de Prangin, le seigneur de Miribel, prévôt de la cathédrale, etc. (7). — La « pièce de réserve » ou « chambre de parade, » qu'habita Jean-Jacques, donnait sur un passage « conduisant par une fausse porte à l'église des Cordeliers » (la cathédrale actuelle), et dans ce passage, situé derrière la maison, se trouvait l'heureuse place qu'il eût voulu entourer d'un *balustre d'or*, en sou-

(1) *Fac simile de l'acte d'abjuration de Jean-Jacques Rousseau à l'archiconfrérie du Santo Spirito, à Turin, en* 1728. (Turin,) 1877, 1 p. in-fol°. — La date du 12 avril avait été donnée dès 1840 par D. Bertolotti. (*Descrizione di Torino*, in-8°, p. 194.) — Celle du 23 *août* est devenue le 23 *avril* dans l'ouvrage de M. Gaberel (*Rousseau et les Genevois*, 1858, p. 57.)

(2) *Confessions*, livre II.

(3) *Id.*, livre III.

(4) *Mémoire remis le* 19 *avril* 1742 *à M. Boudet*. — Cf. *La vie de M. de Rossillion de Bernex*, 1751, 2e partie, p. 163.

(5) Le « premier village » où ils trouvèrent un âne pour transporter la caisse de musique fut, paraît-il, celui de *Cran*, commune de Gevrier. (J. Replat, *Bois et Vallons*, 1864, p. 40.)

(6) « Deux jours après notre arrivée à L on... » (*Conf.*, livre III.)

(7) *Hist. du Sénat de Savoie*, dans les *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2e série, t. VII (1864), p. 481-484.

(8) La même crainte avait, en juillet 1730, motivé la lettre adressée par le chevalier Maffei, ambassadeur sarde à Paris, au premier président du Sénat de Savoie (voy. ibid. et p. 239-240.)

(9) L'allusion de Jean-Jacques aux intrigues de M. d'Aubonne doit être rapprochée du fait que ce personnage se trouva « à point nommé » (ibid., p. 483) à Seyssel la veille du jour où Mme de Warens y passa en se rendant à Paris (avril 1730).

(1) En 1730, le 24 juin tomba sur un samedi et l'on peut fixer avec précision la date de cette promenade dont le monde entier a lu le récit. Ce dut être le jeudi 29, jour de la fête des SS. Pierre et Paul, chômée en Savoie. Précisément, toute la semaine du lundi 26 juin au samedi 1er juillet fut pluvieuse, *sauf le* 29. (Reg. des employés du cadastre de 1730.)

(2) *La famille de Jean-Jacques. Documents inédits*. Genève, 1878, p. 29-30. — *Jean-Jacques et le pays romand*. Genève, 1878, p. LII-LIII. — Cf. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. III, col. 263, 10 mai 1866.

(3) M. Francis Wey (*La Haute-Savoie*, 1866, édit. in-fol°, p. 41, note) imprime « M. Bosge » et se plaint que Rousseau ait défiguré ce nom, sans s'apercevoir que c'est lui-même, ou l'édition qu'il a consultée, qui a commis l'erreur.

(4) Il figure dans la généalogie dressée par M. de Foras (*Armorial et nobiliaire de Savoie*, t. I, p. 237).

(5) « L'an 1551 Damoiselle Louise Echaquet veuve de noble Jean de Conflens : c'est par elle que la maison de *La Monnoye* en la rue de la Juifverie, proche de l'église de Saint-François, a été faite des appartenances de la maison de Conflens, autrement ditte de Boëge. » (C.-Aug. de Sales, *Pourpris historique*, p. 189.)

(6) Jean-Jacques se trompe en disant dans les *Confessions* que sa protectrice était depuis six ans à Annecy lorsqu'il la vit pour la première fois; il a donné la date exacte de l'abjuration dans le *Mémoire* du 19 avril 1742.

(7) Visites de quartiers, 1728, 1729, 1730. (Archives départementales.)

venir de sa première entrevue avec Mme de Warens. « Au-delà du ruisseau (1), » qui séparait la maison du jardin (2), « on découvrait la campagne. » En effet, la rue Royale n'existant pas encore, la vue pouvait s'étendre sur la plaine des Fins et sur les coteaux voisins de Gevrier et de Meithet (3).

La rue actuelle de l'Evêché (4), ainsi désignée depuis 1822, portait, en 1462, le nom de rue du Four, à cause du four public qui y était établi. En 1551, elle s'appelait rue Juiverie ou rue Exchaquet; en 1674, le voisinage du couvent des Cordeliers lui avait fait donner le nom de rue Saint-François. Après le départ des Cordeliers et depuis la construction du nouvel évêché, elle devint la rue Saint-Pierre (1780). Le 25 pluviôse an II (13 février 1794), un arrêté municipal la dénomma rue Rousseau. Dès le 19 décembre 1792, on lit dans les registres des délibérations municipales (5) :

Séance du soir.

« ..... Deux Commissaires de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité ayant été annoncés à la barre, après avoir obtenu la parole, ont fait la pétition que la Municipalité autorise ladite Société de faire élever un arbre de la Liberté aux mânes et devant la maison qu'a habitée l'immortel Jean-Jacques Rousseau, rue de Saint-François, et que cette rue soit inscrite et s'appelle dès à présent *Rue Rousseau*.

Cette pétition a été appuyée et mise aux voix : ouï le procureur de la commune, a été arrêté, à l'unanimité, que la Municipalité ne s'oppose point à ce que les pétitionnaires, soit la Société, fassent élever l'arbre de la Liberté dans l'endroit par eux proposé, et que la rue Saint-François, à commencer dès les maisons Despine et Magny jusqu'au fond du Cul-de-Sac, sera inscrite et dénommée dès ce jour *Rue Rousseau*. »

Peu de jours après, les 1er et 3 janvier 1793, le club des Jacobins d'Annecy s'occupa de cet arbre de la Liberté (6) :

Séance du 1er de 1793, an II de la R. F.

« Président : DOPPET, par intérim.

« Secrétaires : FAVRE et MARCHAND.

« Un membre a demandé l'exécution d'un précédent arrêté au sujet de la plantation d'un arbre de la Liberté devant l'emplacement qu'occupait la maison qu'avait habitée J.-J. Rousseau, et que des Commissaires fussent nommés pour le faire de suite couper, de peur qu'en temporisant, les neiges abondantes ne vinssent à en empêcher. — Renvoyé au Comité d'administration »

Séance du 3 janvier 1793.

« Un membre demande à la Société, au nom du Comité d'administration, que le transport de l'arbre de la Liberté, que la Société a arrêté de faire planter en l'honneur de l'immortel J.-Jacques, devenant extraordinairement cher à cause de la grande quantité de neige et des glaces, puisqu'on demande 60 livres, que la Société statue à cet effet. Un autre membre fait la motion que cette entreprise se donne à l'enchère.

« BURNOD offre de faire venir un arbre pour 36 livres. Accepté. Le président Doppet observe à la Société que J.-Jacques ayant toujours aimé la solitude et la simple nature, le plus beau monument qu'on pourrait élever aux mânes de ce grand homme serait un arbre avec toutes ses branches et ses racines, qui s'étendrait dans les airs, et dont le feuillage ombragerait les amants de la Liberté, qui viendraient comme les anciens philosophes étudier et instruire les jeunes citoyens au pied et à l'ombre de cet arbre sacré.

« Un frère d'armes fait la motion que l'arbre qui convient le mieux est le peuplier d'Italie, comme étant celui qui s'élève dans les airs et surtout parce que les cendres de J.-Jacques reposent dans l'île des Palmiers [*lis.* Peupliers] qui fait une partie des Jardins d'Ermenonville.

« Il propose que le peuplier remplace, quand la saison le permettra, l'arbre que la Société va bientôt faire planter.

« Le Comité d'administration est chargé de veiller à la plantation de l'arbre de la Liberté dans la rue Rousseau. »

*
* *

Rousseau étudia pendant quelque temps au séminaire d'Annecy.

En 1855, M. le chanoine Magnin, dès lors évêque du diocèse, a fait connaître qu'une chambre de cet établissement avait « porté de tout temps le nom de *chambre de Rousseau,* » et qu'on y voyait encore, peu d'années auparavant, « le nom du célèbre écrivain gravé dans l'embrasure de la fenêtre, avec la date de son séjour dans la maison (1). » Les bâtiments ayant été remis à neuf, l'inscription fut malheureusement effacée par les ouvriers (2). On peut ajouter à ce renseignement que la chambre dont il s'agit, située au second étage, porte aujourd'hui le n° 48.

*
* *

Au premier rang des personnages dont Rousseau fit la connaissance à Annecy, il faut placer « le maître de musique de la cathédrale » chez lequel il passa « six mois (3) » avec tant de calme et de plaisir. Il l'a dépeint en quelques lignes : « C'était un Parisien, nommé M. Le Maître, bon compositeur, fort vif, fort gai, jeune encore, assez bien fait, peu d'esprit, mais au demeurant très bon homme, » qui « aimait passionnément son pays et son art, » et qui était si supérieur aux maîtres de musique de la province que ceux-ci « le regardaient moins comme leur confrère que comme leur chef. » La mémoire de Jean-Jacques ne l'a pas trompé sur le lieu d'origine du *petit chat;* mais il a pris pour un nom de famille ce qui n'était que le titre abrégé de sa charge. En réalité, « M. le Maître » s'appelait *Nicoloz*, et dans les registres des visites de quartiers, en 1726, 1727 et 1728, on trouve : « le sieur Jacques-Louis Nicoloz le Maître. » La même désignation accompagnait le nom de son prédécesseur à la maîtrise de la cathé-

(1) Le Thiou.

(2) N° 275 du plan cadastral de 1730 : « Jardin de N° Jacques de Boëge de Conflens. » — Voy. la planche qui accompagne le présent article.

(3) La maison occupée par Mme de Warens a été démolie en 1784, lors de la construction de l'évêché actuel. (Jules Philippe, *Annecy et ses environs*, 3° édit., p. 108).

(4) C'était autrefois une impasse et c'est pour cela que de nos jours encore on l'appelle le *Cul-de-Sac*. (Voy. P.-F. Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux*, 1876, p. 10 et 49.)

(5) Vol. 58, fol°s 18 et 19. (Arch. municipales.)

(6) Reg. des délibérations, ms. de 44 pages, appartenant à la Société Florimontane.

(1) A rapprocher d'une inscription analogue tracée par Jean-Jacques en 1727 dans une tourelle du château du Martheray, à Begnins. (Voy. Eug. Ritter, *Jean-Jacques et le pays romand*, p. xxv, note 2.

(2) *Bull. de l'Assoc. Florim.*, vol. I, p. 245.

(3) « Six mois entiers, » dit-il ailleurs, soit du commencement d'octobre 1729 aux premiers jours d'avril 1730, s'il faut prendre ses paroles à la lettre.

drale, le sieur Dumax. On emploie aussi cette formule : « M. le Maître de Saint-Pierre. »

Le registre de dénombrement de la ville, en 1726, mentionne comme suit l'ami de Jean-Jacques, en tête du personnel de la maîtrise de Saint-Pierre :

« *Maître de musique.* Nicoloz, Jacques-Louis, originaire de Paris, garçon, âgé de 25 ans, habitant Annecy depuis trois mois (1). »

***

Le chantre du chapitre, M. de Vidonne, « très-galant homme, mais trop plein de sa noblesse, » dont les procédés amenèrent le départ subit de « M. le Maître, » est ainsi désigné dans une note du temps (2) : « Monsieur de Vidonne, chanoine de la cathédrale, gentilhomme de mérite, bonne parenté, irréprochable et capable de tous emplois, bon missionnaire, médiocrement savant et peu de bien. »

***

Dans la galerie de portraits savoyards que Jean-Jacques a crayonnés avec un art exquis, la figure du juge-mage Simon (ou plutôt Symond) est peut-être celle qui se détache avec le relief le plus vivant. « Ce petit nain, si disgracié dans son corps par la nature, » mais qui en « avait été dédommagé du côté de l'esprit, » ce « petit homme, dont on commençait par rire et qu'on finissait par aimer, » appréciait « les bons livres et en parlait volontiers. » Aussi, lorsque Rousseau fut installé à Chambéry, il ne manquait point, en se rendant à Genève, d'aller le voir au passage et de causer littérature avec lui; mais « quelques années après, » ajoute l'auteur des *Confessions,* « il eut je ne sais quelle mauvaise affaire qui le chagrina et il en mourut. »

Les registres de sépultures de la cure de Saint-Maurice d'Annecy (3) contiennent son acte de décès : « Le vingt-trois [juin 1748] est mort muni des sacrements et le 24 a été enseveli à St-Maurice le sieur Jean-Baptiste Simond, juge-mage de la province du Genevois, âgé d'environ 56 ans. »

On ignore quelle fut la « mauvaise affaire » à laquelle Jean-Jacques fait allusion, mais on savait déjà par un mot de Grillet (4) que ce magistrat lettré avait été l'un des principaux bienfaiteurs de la Bibliothèque publique d'Annecy (5). Les registres des délibérations municipales donnent à ce sujet les détails qui suivent :

Du 24 juin 1748. « Le seigneur syndic Des Clez a proposé que Sp[ble] Jean-Baptiste Symond, juge-mage du Genevois, étant décédé en cette ville hier, sur les dix heures du soir, on a ouvert ce jourd'hui son testament solennel par lequel il a légué à cette ville tous ses livres pour en faire une bibliothèque publique et a institué héritier

(1) Suivent cinq enfants de chœur, âgés de cinq à treize ans, tous originaires du diocèse, et un « clerc tonsuré, âgé de 17 ans, demeurant à la maitrise. »

(2) « Copie d'estat des ecclésiastiques les plus méritants, » dans un volume intitulé : *Pièces diverses concernant l'évêché d'Annecy.* (Arch. départem.)

(3) Vol. n° 16, années 1745-1755.

(4) *Dict. hist., littér. et statist. des dép. du Mont-Blanc et du Léman,* t. 1er p. 296.

(5) Le chanoine Dumax avait, dès 1744, « légué ses livres au chapitre de la cathédrale pour l'usage du public. »

l'Hôpital général de cette ville (1). Et comme ce sont des bienfaits considérables en faveur du public, il a convoqué la présente assemblée pour que le Conseil délibère ce qu'il jugera à propos qu'on fasse en conséquence. Le Conseil a délibéré unanimement qu'on accepterait ledit legs avec reconnaissance et qu'on fera fournir quatre flambeaux avec les armoiries de la ville pour la sépulture (2), à laquelle les nobles syndics [et] conseillers assisteront. Et pour retirer lesdits livres et en passer la décharge nécessaire ont été députés Messieurs les nobles syndics, et en leur absence les seigneurs conseillers, soit l'un d'eux premier requis, auxquels le Conseil confère à ces fins tout le pouvoir nécessaire. »

Du 5 août. « M. le syndic Richard a rapporté à l'assemblée d'avoir fait faire l'inventaire de la bibliothèque léguée à la ville par feu M. le juge-mage Symond, laquelle a été déposée chez M. le chanoine Favre, jusqu'à ce qu'on ait pourvu à un emplacement convenable. »

L'épitaphe du juge-mage, qui rappelle son goût pour les lettres, constate qu'il était originaire de La Rochette et bourgeois de Chambéry. Elle est ainsi conçue :

NOB. JOAN. BAPT. SYMOND
RUPECULA ORIUNDUS
CIVIS CAMBERIENSIS
PROVINCIA GENEVENSI
REI JUDICIARIAE PRAEFECTUS
VIR MORIBUS, PIETATE, DOCTRINA
ET POLITIORI LITTERATURA CLARISSIMUS
BIBLIOTHECAM,
SIBI EXQUISITE ET COPIOSE CONGESTAM
AD PUBLICAM UTILITATEM LEGAVIT
CHRISTI PAUPERES
EX ASSE HEREDES CONSTITUIT
ET PAUPERUM AMANS
HIC CUM EIS SEPELIRI
VOLUIT
OBIIT 23 IUNII 1748 AETATIS 56.

Cette pierre tombale, provenant de la démolition d'un banc situé rue Filaterie (3), a été donnée en 1864 au Musée lapidaire par le propriétaire, M. le Dr Anthonioz. Au-dessus de l'inscription est un écusson aux armes Symond (4).

***

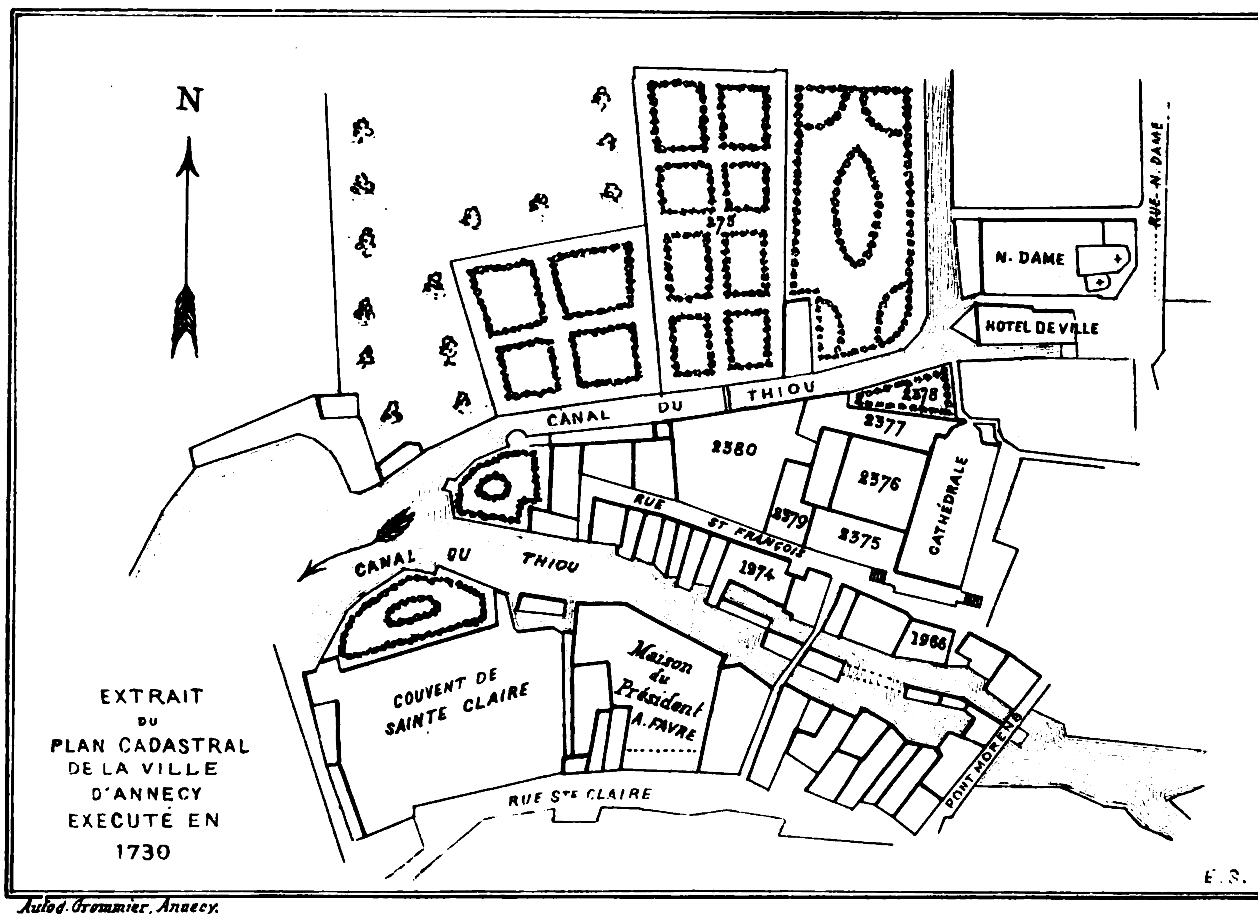
C'est au lendemain de la promenade à Thônes que Jean-Jacques fit plus ample connaissance avec le juge-mage en allant dîner chez lui, accompagné de Venture. La même année 1748, qui fut celle de la mort du magistrat, devait aussi emporter l'une des héroïnes de la merveilleuse pastorale. Mlle de Graffenried, cette « jeune Bernoise fort aimable » qui avait imité Mme de Warens, sans obtenir une pension comme elle, se trouvait en 1732 « réfugiée dans le second monastère de la Visitation, » ainsi que cela résulte d'un document dont on trouvera plus loin des extraits. Elle entra ensuite, en qualité de pension-

(1) Le souvenir de cette libéralité a été rappelé, il y a quelques années, par une inscription gravée en lettres d'or sur une table de marbre, à l'hôpital civil d'Annecy.

(2) M. Serand a retrouvé le « mémoire des écussons » faits à cette occasion par un sieur Van Helmont : « Premièrement, quatre grands pour la bière, à six sols pièce. Plus huit petits pour l'autel, à trois sols pièce. Plus deux douzaines de même qualité pour les cierges. Total : 6 livres. »

(3) Cf. Francis Wey, *La Haute-Savoie*, 1865, in-12°, p. 94.

(4) De sinople à trois fasces ondées d'argent, au chef du même chargé d'une aile de sable.



Autog. Grommier, Annecy.

LÉGENDE

Nᵒˢ 2375 Couvent des pères Cordeliers. } aujourd'hui l'Évêché
2376-77 Cloître et partie du couvent. }
2378 Jardin du couvent.
2379 Four public en ruine.
2380 Maison de noble Jacques de Boëge de Conflens. (Habitation de Mme de Warens)
275 Jardin de noble Jacques de Boëge de Conflens.
1966 La Maîtrise de Saint-Pierre.
1974 Maison de noble de Pingon.

naire, chez les religieuses de Bonlieu à Annecy. Sous la date du 27 janvier, on lit dans l'obituaire de cette abbaye (1) : « En 1748 est décédée Mademoiselle de Grafferied, pensionnaire. »

Quant à Mlle Galley, ou de Galley, elle devait être la fille ou une proche parente de « Ne François-Joseph-Marie de Galley de Saint-Pierre (2), bourgeois d'Annecy, seigneur de la maison forte de La Tour en la paroisse de Thônes (3), » qui, à Annecy, demeurait rue Perrière (4), ainsi que les autres membres de sa famille. C'est dans cette rue « petite et déserte, » où un homme se remarquait, que Jean-Jacques, au sortir du dîner de M. Symond courut faire une vaine station dans l'espoir de revoir sa compagne de la veille.

* * *

« Lazare Corvésy, intendant de justice, police et finances, vice-conservateur des fermes et gabelles, et patrimonial du tabellion pour S. M. en la province de Genevois et bailliage de Ternier, » a été très maltraité dans les quelques lignes que lui consacre Jean-Jacques. L'autorité municipale d'Annecy faisait cependant son possible pour plaire à « ce vilain homme, noir comme une taupe, fripon comme une chouette, » qui avait ses motifs pour obliger M. d'Aubonne à quitter Annecy, mais qui, « à force de vexations, finit par se faire chasser lui-même. » — « Comme la ville a de grandes obligations à M. Corvésy, » disent les registres (5), « et qu'elle est hors d'état de les reconnaître, il a été délibéré qu'on lui présenterait des lettres de bourgeoisie, s'il veut bien les accepter, comme l'on croit qu'il fera. »

* * *

A la date du 9 janvier 1730, les mêmes registres (6) mentionnent cet incendie du mois de septembre 1729 qui fit « du bruit dans le monde » alors que Rousseau l'avait oublié :

« Le Sr Nouvellet, représentant l'avocat de Ville, a remontré que, dans le dernier incendie arrivé aux Fours des Rds Pères Cordeliers, l'on aurait observé que si, par malheur, le feu se fût jeté de l'autre côté de la rue, tout le quartier serait péri, faute de secours, par le manquement du *Pont d'amour*, qui était le seul endroit par où l'on aurait pu donner du secours, croyant par ainsi qu'il serait très à propos de le rétablir.

« Le Conseil a délibéré que l'on prendra l'état de ce qu'il y aurait à faire pour ce rétablissement, pour ensuite voir les moyens que l'on pourrait prendre pour cela. »

* * *

On sait dans quelles circonstances Jean-Jacques, qui croyait ne s'éloigner que pendant « huit jours tout au plus, » quitta Annecy pour conduire à Fribourg

(1) Archives de la Société florimontane.

(2) Armes des Galley de Thônes : D'azur, au croissant d'or accompagné de trois étoiles d'argent.

(3) La tabelle cadastrale de Thônes (1730) indique sous son nom : N° 1453. Maison, cour et grange, *à la Tour*. N° 1452. Pré, verger, *ibid.* N° 1454. Jardin, chapelle et four, *ibid.*

(4) En face de la maison Fernex, aujourd'hui Berthet. L'habitation de la famille de Galley figure au cadastre de 1730 sous le n° 1918.

(5) 1er mai 1726.

(6) Vol. 52, f° 147.

Mlle Merceret, la femme de chambre de Mme de Warens, « très bonne fille, sans malice, non pas jolie, mais assez agréable, quelquefois un peu mutine avec sa maîtresse. » Elle n'était point Fribourgeoise, quoi qu'en disent à deux reprises les *Confessions,* car elle avait pour père « Jean-Baptiste-Hyacinthe Merceret, fils de feu Pierre, organiste, de Salins en Comté, habitant la présente ville [d'Annecy] dès environ six ans, âgé de 45 ans, marié, sans enfants mâles (1). » Nommé organiste de la Collégiale de Notre-Dame, le 31 octobre 1720, « à quinze florins par mois de gage, et vingt-cinq s'il apprend à deux de nos enfants de chœur à toucher de l'orgue, en leur donnant deux leçons par jour (2), » il est qualifié, le 5 janvier 1724, « facteur d'orgues et organiste, » à l'occasion d'un mandat de 48 livres « pour tout ce qu'il a fait à l'orgue. » Le 1er février 1730, on reçut organiste « le petit Chevalier, sous le gage de huit livres par mois, » ce qui fixe l'époque du départ de M. Merceret pour Fribourg. Jean-Jacques a oublié d'indiquer la profession de celui-ci, mais on pouvait l'inférer de son récit : « La Merceret, dit-il, avait un vrai goût pour moi; j'aurais pu l'épouser sans peine, *et suivre le métier de son père. Mon goût pour la musique me l'aurait fait aimer*. Je me serais établi à Fribourg..... »

Rappelons aussi que la fille de l'organiste « savait un peu de musique » et chantait avec l'élève de « M. le Maître. »

* * *

L'acte de décès, ou plutôt d'inhumation, de Claude Anet (14 mars 1734), longtemps cherché en vain (3), a été retrouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Léger (aujourd'hui de Saint-François-de-Sales) à Chambéry, et publié par M. de Saint-Genis (4). Il n'indique pas l'âge du personnage, mais il constate que son abjuration avait eu lieu en 1726. Feu M. Baron, archiviste d'Etat du canton de Vaud, avait, de son côté, transmis à M. Serand l'acte de baptême du valet herboriste. Le voici (5) :

Du 17 janvier 1706. « Claude, fils de David Anet (6) et de Marguerite du Crest, [présenté] par Egrège Claude Genevey, Claude Anet, Anne-Marie Vincent et Marie du Crest. »

Au moment de sa mort, Anet avait donc vingt-huit ans : il était né six ans et demi avant Jean-Jacques, et celui-ci, en le croyant « aussi jeune (7) » que Mme de Warens, le vieillissait de quelques années.

Une note marginale du registre de Montreux établit que cet acte de baptême avait été levé et expédié le 25 mars 1726, soit bien peu de temps avant le

(1) Reg. de dénombrement, 1726.

(2) Reg. capitulaires de la collégiale d'Annecy. (Arch. des hospices civils.)

(3) J. Replat, *Note sur Mme de Warens.* (*Bull. de l'Assoc. florim.*, 1855, vol. I, p. 264.)

(4) *Hist. de Savoie*, t. III (1869), p. 535.

(5) Reg. des baptêmes de la paroisse de Montreux, vol. 3 bis, f° 106. — Extrait délivré en 1857 par le pasteur D. de Bray.

(6) Ce prénom atteste l'inexactitude de la filiation donnée par M. Bailly de Lalonde (*Le Léman, ou voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud*, 1842, t. I, p. 388.)

(7) *Confessions*, livre V.

moment où Mme de Warens vint à Evian se jeter aux pieds du roi de Sardaigne et de l'évêque de Genève (1).

* * *

Rodolphe Wintzenried (2), le prétendu « chevalier de Courtilles » ne connut pas Mme de Warens à Annecy; il n'entra dans sa maison que quelques années plus tard. Jean-Jacques rapporte qu'en revenant de Montpellier, et après avoir fait le sacrifice de Mme de Larnage, il trouva le nouveau venu installé aux Charmettes. Mais le voyage de Montpellier eut lieu très certainement de septembre à décembre 1737, ainsi que le prouvent plusieurs lettres datées de cette ville, et d'autre part le bail des Charmettes (3) est du 6 juillet 1738 (4). Ainsi, de deux choses l'une : ou la déconvenue contée par Jean-Jacques doit se placer à Chambéry, et non aux Charmettes, ou, ce qui semble plus probable, elle lui arriva bien à la campagne, mais au retour de l'un de ces petits voyages qu'il faisait volontiers à Lyon, à Grenoble, à Genève ou à Nyon.

Quoi qu'il en soit, voici une note de M. l'archiviste Baron sur le personnage, si peu sympathique d'ailleurs, qui courait le monde en se faisant passer pour le fils du « capitaine du château de Chillon. » Elle explique soit l'origine du nom dont s'affublait ce « garçon perruquier, » soit le titre sonore qu'il donnait à son père et que Jean-Jacques traduisait hardiment par « concierge. »

« Originaire de la partie allemande du canton de Berne, la famille Wintzenried, lors de son établissement dans le pays de Vaud, se fit agréger à la bourgeoisie d'Aigle, ainsi qu'à celle de la commune de *Curtilles*, petit village situé sur la rive droite de la Broye, près de Lucens. Lorsqu'en 1733, l'Etat de Berne transféra à Vevey la résidence du bailli de Chillon, il établit dans ce château, à raison de l'arsenal, des prisons, etc., un *concierge* ou *gardien* du fort. Un Wintzenried fut nommé à cet emploi et figure dans les comptes du bailliage de Vevey de 1735 à 1751, année où il mourut à Chillon. Le véritable capitaine de Chillon était le bailli de Vevey, qui conserva ce titre; le gardien, ancien militaire retraité, était le lieutenant du fort et en avait le grade. Il existe encore (5) à Aigle une famille Wintzenried, bourgeoise de la commune de Curtilles (6). »

J'ai sous les yeux l'original de la lettre que Wintzenried adressa à Mme de Warens le 7 mars 1755 et

(1) Au mois de juillet 1726, dit Rousseau (*Mémoire remis à M. Boudet*); date exacte, car en 1726 Victor-Amédée II séjourna à Evian du 13 juillet au 8 août. (Reg. des délibérations du Conseil de Thonon, 26 août 1726; fragments imprimés, il y a quelques années, dans le journal *Le Léman*.)

(2) Son prénom est dans un acte du 26 avril 1755, imprimé par M. de Saint-Genis (*Hist. de Savoie*, loc cit.).

(3) Publié par M. Ch. Guillermin (*Mém. et doc. de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. I (1856), p. 87-90.) — Une phrase de ce document donne à entendre que l'installation de Mme de Warens remontait au mois précédent : « Sera aussi tenue ladite dame de laisser les vignes dépendantes desdits biens dûment cultivées, *comme elle les a trouvées au mois de juin dernier*. »

(4) « Autant que je puis me rappeler les temps et les dates, nous primes possession [des Charmettes] vers la fin de l'été de 1736. » (*Confessions*, livre V.) — Jean-Jacques a commis une méprise semblable à l'occasion de son séjour à Bossey; il avait dix ans, et non huit, quand il fut placé chez le pasteur Lambercier. Voy. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. IX, col. 255, 25 avril 1876; note signée Rr. [Eug. Ritter.]

(5) Cf. A. de Bougy, ouvrage cité, p. 153.

(6) Cf. D. Martignier et A. de Crousaz, *Dict. histor., géogr. et statist. du canton de Vaud*, 1867, p. 298.

dont M. Replat a donné l'analyse et un fragment (1). Elle offre trop peu d'intérêt pour être reproduite ici et il suffira de signaler le ton disgracieux de l'homme qui signe avec audace : « *Votre très humble et très obéissant serviteur* De Courtilles. » On lira plus loin une lettre, d'un style tout différent, que Mme de Warens écrivit au même individu à l'occasion de son mariage, et voici une missive de l'intendant Targlio (2), du 9 février 1765, qui donne quelques détails sur lui :

Après avoir fait procéder à la description, saisie et séquestre des meubles, biens et effets appartenant à feu M. François Perrin, sénateur au Sénat de Savoie, et à M. Charles Perrin, substitut avocat fiscal général au même Sénat, fils et héritier de feu Noble Joseph Perrin, cautions du sieur Charles Perrin leur frère et ci-devant trésorier de la province de Faucigny, je n'ai pas manqué de faire pendant longtemps les recherches les plus empressées pour y établir un économe, mais malgré les plus vives invitations et sollicitations faites et réitérées à plusieurs, toutes ces diligences ont été infructueuses, personne n'ayant voulu accepter cet économat.

Ne sachant plus où me tourner, j'ai jeté les yeux sur le sr De Curtilles, que j'avais député pour inspecteur aux travaux de Cujer (?), et lui en ayant fait la proposition, il m'a répondu qu'il accepterait cette commission, et qu'il se donnerait tous les soins pour la remplir exactement, mais étant étranger et ne possédant aucuns biens, il n'était pas dans le cas de donner une caution.

Le dit sieur De Curtilles est Suisse d'origine, il a embrassé la religion catholique, il habite en Savoie depuis environ 25 ans, où il s'est marié et n'a point d'enfans. S. M. lui fait payer chaque année de sa cassette secrète, la somme de 1,300 livres pour l'aider à subsister, et c'est par ses ordres que, de temps à autre, je lui ai donné de l'occupation dans les différentes inspections pour les réparations de chemins, lui ayant toujours connu une activité et une conduite sans le moindre reproche.

Quoique par le tableau que je viens de vous faire du dit sr De Curtilles, j'ai lieu d'être persuadé qu'il s'acquittera bien de cette commission pour mériter de plus en plus la continuation des grâces de S. M., le défaut de caution m'étant cependant un obstacle à la lui donner, je vous en fait part, Monsieur, pour m'aviser les déterminations convenables (3).

* * *

Tout ce qui se rapporte à l'existence agitée de la protectrice de Jean-Jacques a droit aujourd'hui à l'intérêt et on ne pourra se faire une idée juste de cette singulière et attrayante figure que lorsqu'on aura publié sur elle un nombre suffisant de pièces authentiques. C'est ainsi que M. Replat a mis au jour en 1855 (4) deux lettres de Mme de Warens « à M. de Lambert, baron d'Angeville (5); » — que M. Bayle Saint-John (6) en a donné deux autres, l'une, de 1754, à M. Rica, intendant général de l'artillerie à

(1) *Note sur Mme de Warens* (*Bull.* cité, p. 255-256).

(2) Extraite de sa correspondance (Archives départementales). — Le destinataire de cette lettre n'est pas connu.

(3) Cette lettre semble être arrivée trop tard, car dès le 28 janvier 1765, à Turin, on nommait trésorier du Faucigny Joseph-Thérèse Jacquier et il est probable que l'idée d'un *économe* fut abandonnée.

(4) *Note sur Mme de Warens*, déjà citée.

(5) 15 octobre 1756 et 21 septembre 1758; reproduites par A. de Bougy à la suite de son *Voyage dans la Suisse française et le Chablais*, 1860, p. 386-389.

(6) *The subalpine Kingdom*. — Le chapitre relatif à Mme de Warens, et dans lequel celle-ci me paraît très justement appréciée, a été communiqué à la *Revue britannique* avant la publication de l'ouvrage (juin 1856, p. 363-385), et la lettre du 10 mars 1760 y a été retraduite d'après le texte anglais. Quant au billet à M. Rica, du 5 janvier 1754, la *Revue* ne l'a pas donné, vu son insignifiance.

Turin, l'autre, de 1760, à un correspondant inconnu ; — que M. de Saint-Genis a joint aux pièces justificatives de son *Histoire de Savoie* (1) un document relatif aux mines de charbon de Saint-Martin de Belleville et des Allues (2), dont Mme de Warens avait obtenu la concession par lettres royales ; — que M. J. Vuy, enfin, a inséré en 1870 dans le présent recueil (3) trois lettres de la baronne au même M. de Lambert d'Angeville (4).

Une correspondance bien plus importante, puisqu'elle ne comprend pas moins de *trente-neuf* pièces, se trouve entre les mains de M. Jules Cuénod, à Vevey. Ces lettres, dont la publication serait si désirable, ont trait soit à l'abjuration de Mme de Warens, soit à la confiscation de ses biens par l'Etat de Berne, soit enfin à des difficultés survenues entre elle et son parent, M. de Roverea, au sujet de l'exploitation de ses mines (5). Elles sont adressées, pour la plupart, au capitaine Hugonin, de Vevey, qui avait épousé Mlle de La Tour, nièce de Mme de Warens et dernière du nom.

Les pièces que je vais transcrire à mon tour consistent en trois lettres de la baronne, une autre à elle adressée par l'intendant du Faucigny, et un acte notarié dont l'analyse se trouve dans un registre des archives départementales de la Haute-Savoie (6). Ce dernier document paraît être le point de départ de la première entreprise de mines de Mme de Warens :

« 1747, 24 octobre (Decoux, notaire). Me Pierre François Millieret, en qualité de procureur de Messire Charles Gaspard Bernard de Graneri, marquis de la Roche, vend, cède et transporte à Dame Françoise Louise Eléonore, fille de feu Noble Jean Baptiste de la Tour, native du païs de Vaud, épouse de Messire Jean Sébastien de Louis, seigneur de Warens, habitante à Chambéry, et à Noble Jean Guillaume, fils de feu Noble Balthazard Sautier de la Balme, seigneur de la Fournache, chambellan et capitaine au service de son S. A. E. de Bavière, natif de La Roche, habitant à St Jean de Maurienne, pour eux et leurs amis à élire en tout ou en partie, savoir les fabriques, martinets, bâtiments et biens quelconques que ledit marquis de la Roche possède dans les paroisses de St André, Fournaux, Frenai et Orelle en Maurienne, inscrits sous les nos 2115, 2117 de la mappe de St André ; 284 à 289, 1006, 1007, 1008 de celle de Fournaux ; 433, 434, 528, 529, 1234 à 1247 de celle de Frenai et sous les nos 1058, 1059 et 1060 de la mappe d'Orelle, avec tout le bénéfice (7) qu'il peut mesurer des patentes concédées à feu Messire Gaspard de Graneri, son bisayeul, par la Princesse Christine, Duchesse de Savoie, en qualité de mère et tutrice du Duc Charles-Emmanuel, en date des douze Décembre 1646 et 18 7bre 1647, enregistrées par arrêt de la Chambre du 21 9bre même année, avec tous les meubles appartenants audit vendeur qui existent dans lesdites fabriques et bâtiments.

« Prix . . . . . L. 25,000.

« Nª. L'inventaire des effets et meubles est ténorisé au bas du contrat (1). »

***

La lettre de l'intendant du Faucigny (2), datée du 2 août 1755, est relative à l'exploitation d'Arraches (3) :

« *A Madame la Baronne de Warens de la Tour.*

« Il est vrai, Madame, que j'ai, et aurai toujours pour vous un respect infini. Sur ce principe vous devez être plus que persuadée, Madame, que je n'échapperai pas une occasion à vous en convaincre, et de rendre à Mrs vos associés, que j'estime beaucoup, tous les services qui dépendront de moi. Je n'ignore point non plus les avantages que nous procurera la minière abondante de bons charbons que vous faites exploiter à Araches, et je pense que Mrs nos Ministres en sont informés ; mais souffrez, Madame, que je vous représente que sans un ordre de mes supérieurs, je ne peux donner le sentiment que vous me demandez à cet égard, et qu'auxdits cas je ne manquerai pas de leur faire envisager, autant qu'il me sera possible et que l'intérêt du Roi et du public l'exigeront, toutes les raisons que vous me faites l'honneur de me suggérer dans votre dite lettre, vous prévenant néanmoins, Madame, que sans un ordre de la Cour je ne saurais permettre le transport desdits charbons par des radeaux sur la rivière d'Arve.

« J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, Madame, etc. »

***

L'original de la lettre qui suit m'a été communiqué par M. Ernest Griolet de Geer, à Genève, dont la riche collection d'autographes est bien connue. Cette pièce n'est pas datée, mais un secrétaire a écrit au dos : « A la Reine. — Receue le 23 décembre 1730. — Me de Warens. — B. J. » Si la baronne a été réellement en instance auprès de la cour de France pour en obtenir une pension, la destinataire pourrait être la reine Marie Leczinska. Mais je crois bien plutôt qu'il s'agit ici de la princesse Polyxène-Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels-Rothembourg, seconde femme (1724) du prince de Piémont, Charles-Emmanuel, qui, par suite de la renonciation de son père (3 septembre 1730) occupait le trône de Sardaigne depuis quatre mois. « Dans la révolution causée à Turin par l'abdication du roi, Mme de Warens craignit d'être oubliée, » a dit Jean-Jacques, et si cette réflexion n'est pas tout à fait à sa place chronologique dans les *Confessions*, cela ne l'empêche pas d'être vraie en elle-même. Le billet qu'on va lire est donc un de ceux qu'écrivit Mme de Warens pour se maintenir dans les bonnes grâces de la cour de Turin. Il ne faut pas oublier que la reine de Sardaigne était la sœur de la princesse Eléonore de Hesse, qui, lors de l'abjuration du 8 septembre 1726, fut la marraine (4) de la nouvelle convertie (5).

(1) Tome III, p. 535.

(2) 26 avril 1755.

(3) *Revue savoisienne* du 15 août 1870, et tirage à part en 15 p. in-8° (*Lettres inédites de Mme de Warens*).

(4) 12 janvier et 10 avril 1756, 7 février 1757.

(5) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève. — Cf. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXXIV, p. 260.

(6) Reg. intitulé : Visite des archives du tabellion pour reconnaître les lods en 1777.

(7) « Toutes les mines des environs de Modane, » dit Grillet (*Dict.*, t. III, p. 58), « commencèrent à être exploitées en grand par Gaspard Granery, comte de Mercenasque, ensuite de la concession que lui en fit, en 1647, Madame Royale Christine de France, duchesse régente de Savoie »

(1) Par procuration du 30 juin 1753, Mme de Warens donna pouvoir au sieur Bérard, de Genève, de vendre à M. Perrichon, de Lyon (sans doute celui que Jean-Jacques a connu et qu'il appelait *le noble et généreux Perrichon*, Confessions, liv. VIII), tous les droits qu'elle avait dans les fabriques achetées du marquis de La Roche, comte de Granery. Son mandataire était autorisé à traiter pour 10,000 écus comptant et un gâteau d'argent de trente marcs. (J. Replat, *Note sur Mme de Warens.*)

(2) Copies de lettres de l'Intendance du Faucigny, vol. de 1753-1756.

(3) Voy. Grillet, *Dict.*, t. I, p. 316 ; t. III, p. 41 ; et J. Replat, *Note* citée, p. 256.

(4) C'est depuis ce moment que *Françoise-Louise* de La Tour joignit à ses deux prénoms celui d'*Eléonore*.

(5) La princesse Eléonore s'était précisément mariée à Turin peu de jours auparavant (20 décembre 1730) avec Jean-Christian, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, prince-régent de Sulzbach.

« Madame,

« Je supplie (1) très humblement Votre Majesté dans ces saintes fêtes de vouloir agréer les vœux et les prières ardentes que j'adresse chaque jour au ciel pour sa précieuse conservation, pour toutes ses prospérités et celles de son illustre maison royale. En implorant la puissante protection de Votre Majesté, j'ai l'honneur de l'assurer de la parfaite soumission et du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Madame

« De Votre Majesté

« La très humble et très obéissante servante

« DE WARENS DE LA TOUR. »

Dans cette courte missive dont les seize lignes sont réparties en trois pages de format in-folio, l'écriture est grande, ferme, allongée : dans les deux autres, elle court à l'aventure, négligée et sans souci de la forme.

Le contenu de celle du 25 janvier 1754, qui a été communiquée à M. Serand par M. le D[r] Thonion, d'Annecy, offre un réel intérêt, car si l'on met en regard le ton presque humble de la baronne avec les phrases arrogantes de Wintzenried (lettre du 7 mars 1755), on songe aussitôt à ces révélations de Jean-Jacques dont certains écrivains essaient vainement de suspecter la véracité. Du moins, si l'on a « exigé » de la pauvre femme qu'elle fit elle-même la demande en mariage du pseudo-chevalier, elle s'en consolera par quelques paroles, aiguisées avec art, plutôt que « naïvement » pensées : « Vous ne pouvez que gagner beaucoup *à la différence* que vous rencontrerez..... C'est à vous, à présent, *à vous observer*..... Parlez peu, *si vous pouvez,* » etc.

« *Monsieur De Courtilles*

« Moutiers (2)

« 25[e] de 1754.

« Je suis persuadée de tout le mérite de l'aimable demoiselle dont vous me parlez : je m'en serais doutée en voyant Monsieur son père, qui, par son esprit et sa politesse, donne à connaître la bonne éducation qu'il est en état de donner à sa famille; par conséquent, vous ne pouvez que gagner beaucoup à la différence que vous rencontrerez. Puisque c'est votre intention de vous établir, je n'ai rien à vous dire à ce sujet que de prier Dieu pour qu'il lui plaise de répandre sur vous sa sainte bénédiction, et que le tout soit pour sa gloire et votre salut. Je vous ai dit, au surplus, ce que j'ai cru devoir vous dire dans ma précédente, que j'ai adressée à M. Gravier : il dépend de vous d'en faire votre profit. Puisque vous avez exigé de moi par votre lettre que je parlasse à Monsieur De Bargonzi (3) de vos intentions pour sa fille, je m'en suis acquittée; s'il le juge à propos, il pourra vous faire part de notre conversation. Vous devez une parfaite reconnaissance à Monsieur et Madame De Bargonzi et [à] leur aimable famille des soins officieux et charitables qu'ils ont eu la bonté de vous rendre, auxquels j'ai pris toute la part possible, et vous félicite de tout mon cœur d'avoir trouvé de ces braves gens à votre secours. C'est à vous, à présent, [à] vous observer et à bien réfléchir à toutes les obligations que vous vous proposez de contracter, afin de ne vous mettre jamais plus dans le cas, ou d'être refusé, ou d'essuyer avec le temps des reproches : parlez peu, si vous pouvez, pensez beaucoup, et conduisez-vous toujours d'une manière irréprochable devant Dieu et les hommes; c'est le moyen d'être toujours aimé et estimé de tout le monde. Je vous prie de vouloir m'excuser si je vous dis si naïvement ce que je pense, vous priant d'être bien persuadé que je serai toute ma vie très-sincèrement portée à vous rendre les services qui pourront être à mon pouvoir, étant véritablement et avec bien de la considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante

« La baronne DE WARENS DE LA TOUR. »

(1) M[me] de Warens, comme la plupart de ses contemporaines, avait une orthographe très fantaisiste, qu'il est sans intérêt de reproduire, car elle fait de la lecture de ses lettres un véritable labeur.

(2) On ne voit pas bien sur l'original si ce mot doit accompagner le nom du destinataire ou la date.

(3) Ou plutôt Bergonsy (sans particule), famille de la Tarentaise.

Enfin la troisième lettre (1) fait partie de cette correspondance avec le baron d'Angeville (2), dont cinq lettres ont déjà été publiées. Elle offre, comme la missive du 21 septembre 1758, un post-scriptum qui mentionne « le pauvre M. Danel. » M. Replat a pris ce personnage pour Claude Anet, dont on n'avait pas encore retrouvé l'acte de décès, et dès lors cette idée a fait son chemin (3), comme si Jean-Jacques avait pu inventer de toutes pièces le récit de la mort de l'herboriste ! En réalité, M[me] de Warens, qui avait perdu Claude Anet en 1734, a eu à son service, plus de vingt ans après, en 1758 et 1759, un sieur Danel (4). Est-ce toujours le secrétaire qui, le 15 octobre 1756, se mourait d'un abcès dans la poitrine et venait de recevoir « tous ses sacrements? » Est-ce son successeur? Je l'ignore, mais une chose paraît certaine : c'est en allant aux informations, vers 1785, auprès des vieillards qui avaient connu M[me] de Warens et son intérieur, que le médecin Doppet aura appris l'existence de ce Danel, dont on pouvait fort bien se souvenir, surtout s'il avait vraiment survécu à sa maîtresse, et c'est grâce à la ressemblance fortuite de ces deux noms, *Anet* et *Danel,* qu'il a pu échafauder ses romans, les *Mémoires de M[me] de Warens,* les *Mémoires de Claude Anet,* les *Mémoires du chevalier de Courtille,* ces absurdes et plates supercheries qu'on s'étonne de voir encore citées de nos jours (5).

« *A Monsieur Monsieur De Lambert, baron d'Angeville, à La Caille près d'Annecy*
A La Caille.

« Ce 20[e] janvier 1759. Nezin.

« Monsieur,

« Serait-il possible, mon cher baron, que vous eussiez le courage de continuer votre silence dans cette nouvelle année? Je vous ai offert mes vœux les plus sincères [à l'] occasion des saintes fêtes de Noël; je vous les réitère dans ce renouvellement d'année, priant Dieu

(1) Elle appartient à la Bibliothèque de Genève.

(2) Aimé-Louis de Lambert d'Angeville, seigneur du Chesney, baron d'Allonsier et Villy-le-Pelloux, marié en 1738, dernier de son nom en Savoie. (A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie,* t. I, p. 52.)

(3) A. de Bougy, *Voyage* cité, p. 390; — F. Wey, *La Haute Savoie,* in-12°, p. 109.

(4) M. Replat imprime *Danet* dans la lettre du 21 septembre 1758. Vérification faite sur l'original, qui appartient à la Société Florimontane, il faut lire *Danel,* comme dans celle du 20 janvier 1759. — « M. Danel » est également cité dans un autre billet, sans date, au baron d'Angeville. (Voy. Arsène Houssaye, *Les Charmettes, J.-J. Rousseau et M[me] de Warens,* p. 264, note.)

(5) Je ne connais guère, dans ces trois écrits, qu'un seul renseignement qui offre un fond de vérité. Une lettre de François Fabre, le « maître fondeur en fer coulé, » publiée en partie par M. Vuy et datée du 26 juillet 1756, constate que « depuis huit jours » M[me] de Warens, « mise hors de la fabrique, » était venue habiter à Nezin « la maison de M. Flandrin. » Or, les prétendus *Mémoires de Claude Anet* mentionnaient déjà la « maison de M. Flandin » à Nezin. Ce petit détail est donc réel. Doppet a pu aisément le connaître sur les lieux, mais en l'utilisant au hasard et en plaçant en 1759, dans cette demeure, la mort de son héros, il est rentré dans la fable, puisque l'acte de décès, dressé le 30 juin 1762, établit que la défunte habitait alors « la maison du sieur Crépine. »

qu'il lui plaise vous l'accorder des plus heureuses, avec grand nombre d'autres comblées de toutes sortes de bénédictions, et que, dans tout le cours de vos prospérités, que vous ayez la bonté de ne pas oublier entièrement la pauvre veuve qui prie Dieu tous les jours pour vous. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé, de même que du parfait attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Monsieur et très-cher baron

« Votre très humble

et très obéissante servante

« La baronne De Warens De La Tour.

« Le pauvre Mr Danel est comme moi très en peine de votre silence; il vous prie de vouloir agréer son plus profond respect. »

.·.

Je terminerai ces notes par quelques extraits empruntés à un document que m'a prêté M. Alexandre Jullien, de Genève.

Dans sa *Vie de M. de Rossillion* (1), le P. Boudet raconte, à propos des nouveaux convertis, que « dès le commencement de son épiscopat, M. de Bernex avait sollicité le souverain pontife en leur faveur, par l'entremise du président de Savoie en cour de Rome, et du procureur général de l'ordre de S. Antoine; et lorsqu'il envoyait au Pape l'état de son diocèse, il y exposait les besoins des nouveaux catholiques de la manière la plus touchante. Clément XII en fut attendri, et dans l'année 1732, il fit compter six cents écus romains à l'évêque de Genève, qui fut chargé d'en faire la répartition, selon qu'il le jugerait à propos..... Lorsque M. de Bernex eut touché la somme envoyée par le pape, il en fit la distribution, dont l'état fut envoyé à Rome. On voit dans cette pièce, jusqu'où allait son attention et son exactitude..... »

Le document que j'ai sous les yeux est précisément celui que mentionne le P. Boudet. C'est, du moins, une copie contemporaine, intitulée « Etat des nouveaux convertis auxquels on a distribué la moitié de la charité faite par sa Sainteté au mois d'août 1732. » Son auteur explique que, jusqu'à présent, une partie seulement de la somme allouée par Clément XII est parvenue à Annecy, et qu'en conséquence cette première distribution ne portera que sur 300 écus romains.

Tout d'abord, il en est alloué 10 à une « demoiselle de qualité (2) distinguée par son mérite, aussi bien que par sa naissance » et 7 « aux personnes qui sont venues de Lausanne en sa compagnie; » puis 77 sont répartis entre les quatre villes d'Annecy, de Genève (à l'aumônier du résident de France), de Thonon (au préfet de la Sainte-Maison) et de Gex (à l'archiprêtre curé-doyen, chanoine de la cathédrale).

Vient ensuite la « Désignation des personnes nouvellement converties à la foi catholique, auxquelles on a jugé à propos d'accorder un plus grand secours qu'aux autres, en considération de leurs mérites et bonnes qualités. » En tête de cette liste figurent :

« Madame Louise Françoise de la Tour, baronne de Warens, qui pour pratiquer l'évangile a quitté sa famille, ses amples possessions et tout ce qu'elle avait de plus cher au monde, pour embrasser notre sainte religion à l'édification de tout le diocèse, et particulièrement de notre Roi, qui l'a mise sous sa protection et lui a accordé une pension. Comme cette dame souffre habituellement des indispositions et des maladies, on a cru qu'il convenait de lui accorder quelques secours pour la consoler, d'autant qu'elle se trouvera honorée d'avoir part aux grâces et bienfaits de sa Sainteté; ainsi on lui a destiné dix écus romains.

« Mademoiselle Graferiet, fille de condition, réfugiée dans le second monastère de la Visitation de cette ville, où elle vit fort exemplairement, à laquelle on a accordé six écus romains. »

Et un peu plus loin :

« Mademoiselle Giraud, fille sage et dont la probité est reconnue d'un chacun, vivant du travail de ses mains (1); on lui a accordé trois écus romains. »

Quatorze autres personnes ou familles reçoivent un secours qui varie de deux à cinq écus.

Le document se termine par l'énumération des convertis de catégorie moindre « qui sont dispersés dans le diocèse, » à savoir « dans le Genevois et Annecy qui en est la capitale » vingt-sept, parmi lesquels figure Claude Anet; « dans le Chablais et à Thonon sa capitale, » cinquante; dans le bailliage de Ternier, vingt-six; dans le bailliage de Gaillard, treize; dans le Faucigny, dix; enfin treize « qui n'ont pas encore une habitation fixe. » A chacune de ces 139 personnes, il est alloué un écu romain, et le total épuise la somme sus-indiquée de 300 écus (2).

Théophile Dufour,

Directeur des Archives de Genève.

(1) 1751, 2e part., p. 171. — Cf. *Revue savoisienne* du 15 juin 1861, p. 49.

(2) Elle n'est pas nommée.

(1) « Mlle Giraud était contre-pointière... » (*Confessions*, livre IV.)

(2) J.-J. Rousseau ne figure pas dans ces listes. Il est vrai qu'il résidait alors à Chambéry, mais on a vu que des exceptions avaient été faites pour Mme de Warens et son valet.

NOTES DES CORRESPONDANTS

DATE DE LA NAISSANCE DE THOMAS Ier DE SAVOIE

Paris, 10 juillet 1878.

Mon cher R.

En me communiquant la question posée dans le dernier no de la *Revue* par M. l'abbé Boutrais, vous me demandez si je connais la date précise de la naissance du comte de Savoie Thomas Ier, fils de Humbert III. Je ne puis à cet égard en savoir plus que les Cibrario et autres maîtres en la matière. On ne connaît rien de certain; on s'accorde simplement à fixer la date en question vers 1177. Dans ma *Chronologie* j'ai adopté le 20 mai 1177 qui est la date donnée par plusieurs historiens, mais je n'ai pas de preuves à l'appui. Cibrario dit dans un de ses ouvrages que Humbert mourut en 1188; ensuite il a dit 1189. Thomas avait 11 ans environ à cette époque; qui de 1188 enlève 11, il reste bien 1177.

Mais est-ce à 1188 ou à 1189 qu'il faut assigner la mort de Humbert? L'obituaire de l'église de Maurienne donne positivement 1189. Qui de 1189 enlève 11, il reste 1178. Voilà pourquoi on a dit *vers 1177*.

Si l'on savait au juste l'âge de Thomas lorsqu'il a

succédé à son père, on serait sûr d'avoir la date de sa naissance, car la mort de Humbert est aujourd'hui bien fixée partout à 1189. Mais toutes les notions historiques et biographiques sur les premiers princes de Savoie sont très obscures. JULES PHILIPPE.

Le cardinal Billiet (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, seconde série, IV, page 341) a fixé, d'après des documents authentiques, la mort du B. Humbert III au 4 mars 1189.

M. l'abbé Tremey me transmet une note extraite des archives de M. le marquis Costa de Beauregard, établissant au 20 mai 1177 la naissance de son fils, le prince Thomas, au château de Charbonières, son mariage avec Béatrix de Genève, en 1195, et sa mort, à Aoste, en 1233.

Voir encore la *Revue savoisienne*, 1875, pages 20 à 22, et la *Revue des questions historiques*.

C.-A. DUCIS.

EXPLICATION DU MOT « STAIMBORT »

Dernièrement, je pus jeter un coup d'œil, pendant quelques instants, sur un travail de M. De Cartailhac, traitant des instruments en silex ; j'y lus que dans un ancien poëme germanique, on parle de guerriers ayant leurs « *Staimborts* » brisés etc. ; il me paraît que l'auteur prend ce mot pour « hache en silex, » ajoutant cependant, si j'ai bon souvenir, qu'il y a trente interprétations de ce texte ; qu'on me permette donc d'en ajouter une trente-unième ; je ne sais si peut-être elle ne concordera pas avec une des précédentes.

Le mot « *Staim* » me paraît le « *Stamm* » de diverses langues germaniques, signifiant « tige, famille, tribu : » *Stammwappen* veut dire, en allemand, armes de famille; *Stammbaum*, arbre de famille, arbre généalogique.

Bort correspond à « bord, bert, bret » signifiant une planche de bois, à peu près aussi longue que large, un plateau etc.

Le « *Staimbort* » serait donc un « plateau de tribu, » un insigne de la tribu, ou de la famille, à laquelle le guerrier appartenait ; probablement ce plateau, attaché au milieu du bouclier, était-il peint de diverses couleurs, ou portait-il les emblêmes de la tribu ; cette supposition explique les lignes suivantes, où l'on dit que « les staimborts » étant brisés, les écus étaient « blancs » c'est-à-dire privés de leurs couleurs ou de leurs emblêmes.

On sait que les boucliers romains portaient de même les emblêmes de la légion ; ainsi sur la colonne Trajane, comme ce sont des soldats de la légion fulminante qui y figurent, leurs boucliers portent un foudre pareil à celui que l'on voit dans les mains de Jupiter.

BERNARDIN.

Melle-lez-Gand (Belgique), 30 juillet 1878.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 15 JUILLET 1878

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique la correspondance : 1° Lettre de la Société royale de botanique de Belgique, annonçant le décès de M. Barthélemy Du Mortier, président de cette Compagnie, ministre d'Etat et auteur de traités de botanique qui lui ont fait une réputation européenne. Il était né à Tournai en 1797. Cet homme d'un grand caractère est regretté à la fois par les catholiques belges, dans les rangs desquels il luttait, et par les libéraux qui voyaient en lui le sincère défenseur des libertés publiques. — 2° Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences. Elle tiendra sa septième session à Paris, du 22 au 29 août. — 3° Avis du comité d'organisation du Congrès provincial des orientalistes. La troisième session est retardée de quelques jours : elle s'ouvrira à Lyon le 31 août pour durer jusqu'au 7 septembre.

M. CONSTANTIN dépose un portrait photographié d'Eustache Chappuis dont M. Orsier fait hommage au Musée.

Le même communique le résultat de ses recherches bibliographiques relatives aux anciens imprimés et manuscrits en patois savoyard. Il constate que les bibliothèques de Paris en possèdent plusieurs qui n'ont pas encore été réédités, et qui mériteraient de l'être. Grâce à la patriotique initiative de M. René Muffat, nous sommes déjà en possession d'une dizaine de réimpressions de ces vieux écrits. Un autre libraire de Paris s'occupe actuellement de rééditer le plus ancien recueil de chansons patoises que nous connaissions : *Noelz et Chansons nouuellement composez tant en vulgaire Françoys qu'en Savoysien dict Patois*, par M. Nicolas Martin, Musicien en la Cité saint Jean de Morienne en Savoye. *Lyon*, 1555. On peut donc espérer que nous aurons bientôt la collection entière de nos anciens écrits patois qui sont encore aujourd'hui disséminés dans différentes bibliothèques (1).

Après avoir rendu compte et lu quelques extraits du livre de N. Martin, dont M. Alphonse Despine avait déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*, en 1865, M. Constantin conclut que le chantre de Saint-Jean-de-Maurienne peut sans crainte être comparé aux meilleurs poètes français du XVIe siècle.

Le même donne lecture de quelques passages d'une pièce, en vers patois, intitulée *La Moquerie savoyarde* (1603), où il est question d'un âne

Que Jaque Bo de Remilly
Meney on jor vendre au marchi
E qu'é chassave devan sey
Avoy son motet *(avec son fils)* Beney.

Ce n'est autre chose que l'histoire du *Meunier, son Fils et l'Ane*, de La Fontaine. Bien que le conte savoyard soit de 1603, et que la fable française soit de 1668, on ne doit pas en conclure que La Fontaine ait puisé à cette source, car il est plus vraisemblable qu'il l'a tirée de Faërne ou de Verdizotti, auteurs du XVIe siècle. Le *Meunier* de La Fontaine, voyant que, de quelque manière qu'il s'y prenne, les passants continuent à se moquer de lui, s'écrie que dorénavant il n'écoutera plus les conseils de personne, et qu'il fera à sa tête. *Il le fit, et fit bien*, ajoute le fabuliste ; mais telle n'est pas et ne pouvait être la conclusion du poète

(1) D'après les derniers renseignements qu'il vient de recevoir, M. Constantin nous fait part que les *Noelz et Chansons* de N. Martin ne paraîtront pas si tôt qu'il l'espérait. — *Note de la rédaction.*

savoyard, qu'on pourrait soupçonner d'être de Chambéry ou d'Annecy. Dans *La Moquerie savoyarde*, le père, impatienté des quolibets des passants, prend le parti d'aller noyer son âne :

Per empechi le gen de rire
Mon âno ira à la revire (*rivière*)
Avoy onna pira ou cou.

Cette conclusion est évidemment une plaisanterie, une moquerie, dans le genre de celles que Chambéry et Annecy ont jadis inventées et mises sur le compte de leur fière rivale. Il est certain que Béard, le poète rumillien, ne connaissait pas ce conte, autrement il y aurait vertement répondu, témoin la chanson des *K'apoé*. Mais à quel propos y parle-t-il de l'*âne de Beney Tonton?* Est-ce tout simplement une invention du poète, et partant une coïncidence, ou bien la légende de l'âne de Beney Tonton ne se rattacherait-elle pas d'une manière directe ou indirecte au conte de 1603? Ce récit est trop bien fait, pour qu'à cette époque il ait passé inaperçu, et qu'il n'en soit rien resté dans la mémoire du peuple.

M. Ducis donne quelques détails sur l'auteur des Noëls, Jacques de Balmes, dont les descendants habitent aujourd'hui à Bourgdefour, *Burgum de foris*, dans la commune de Scionzier. Il fait quelques observations sur les figurines des lettres initiales et quelques locutions vieillies. Il annonce encore des Noëls patois du même pays.

Le même exhibe un acte sur parchemin, passé au château d'Annecy en 1398, par Humbert de Thoire, neveu par alliance des derniers comtes de Genève, relatif aux châteaux de Cessens, de Gresy et de Montrottier; et un autre acte sur parchemin relatif à une vente d'une maison faite, en 1500, aux religieuses Clarisses de Genève. Sur les vingt-six dont se composait la communauté, quatre seulement étaient encore vivantes lors de leur fuite à Annecy en 1535; c'était Louise Rambod, Jaquême de Vy, Bernardine de Gentod et Peronete de Chateaufort.

M. Revon présente de beaux échantillons de perles factices, fabriquées à Paris dans les ateliers de nos compatriotes, MM. Agnellet frères, de Thônes. On imite à s'y méprendre la forme, l'éclat et les nuances des perles véritables; ce dernier résultat s'obtient en employant les écailles de l'ablette, petit poisson d'eau douce.

Le même fait circuler, autant que le poids le permet, un énorme maillon pour chaîne de navire cuirassé, offert à nos collections industrielles par M. Dorémieux, fabricant à Saint-Amand (Nord). Le grand axe a 32 centimètres, sur une épaisseur de 54 millimètres. Les chaînes pèsent 65 kilogrammes par mètre, et il en faut 450 mètres pour armer un navire.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

DONS ET ÉCHANGES

A Papier, ***Deux jours à Constantine***, don de l'auteur. — ***Comice agricole de Remiremont***, ses travaux en 1876 et 1877, don de M. Forel, maire de Rupt.

Journal des savants. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Revue de la poésie***. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Bulletins*** de la Société académique de Boulogne; de la Société d'agriculture de Poligny; de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers; de la Société académique de Brest; de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or; de la Société des antiquaires de l'Ouest. — ***Mémoires*** de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***L'éducateur***. — ***Le Dauphiné***. — ***L'Italia agricola***.

L'Union savoisienne. — ***Les Alpes***. — ***Industriel savoisien***. — ***L'Allobroge***. — ***L'Echo du Salève***. — ***Le Chablais***. — ***Le Léman***. — ***La Savoie thermale***. — ***La Seybouse***, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

La Bibliothèque nationale a acheté à la vente Firmin Didot un document du plus haut prix.

C'est le manuscrit inédit, datant de 1440, du ***Dictionnaire latin-français***, de Le Ver.

Ce manuscrit, payé 3,750 fr., est un document très précieux pour l'histoire de notre langue.

Dans cette même vente, M. le baron James de Rothschild s'est rendu adjudicataire, moyennant la somme assez ronde de 21,100 fr., du ***Débat d'amour***, de Marguerite de Navarre (seizième siècle).

La Bibliothèque publique de Rouen a acheté, moyennant la somme de 51,000 fr., la perle de la vente : les ***Chroniques de Normandie***.

C'est un admirable manuscrit du quatorzième siècle, orné de quinze grandes miniatures du travail le plus exquis, représentant des scènes de l'histoire de Normandie.

—

M. Ad. Régnier a fait hommage à l'Académie des Inscriptions d'un mémoire intitulé : l'***Algèbre d'Al-Kharizmu et les méthodes indienne et grecque***, par Léon Rodet; dissertation du plus haut intérêt pour l'histoire de la propagation des mathématiques. On y trouve démontrée cette proposition : « Tandis que les Grecs ne faisaient rien, même en algèbre, sans le secours de la géométrie, les Indiens, au contraire, ont donné, et de très bonne heure, au côté purement spéculatif et abstrait, un développement des plus remarquables; il s'est formé une véritable école indienne, qui a perfectionné et simplifié les opérations de l'arithmétique et introduit en algèbre des conceptions d'une généralité et d'une élévation que nous sommes tout étonnés de rencontrer chez eux, à une époque où l'Occident se traînait encore dans des considérations absolument terre à terre. » Al-Kharizmu avait été chargé par le khalife Al-Mâmoun d'initier les Arabes à la science des mathématiques telle que la possédaient les Hindous.

—

Les terrains avoisinant la rue Monge, à Paris, et sur lesquels se prolongent les arènes romaines dont une partie seulement a été mise au jour et explorée, ont été achetés, et une société se forme pour entreprendre sur ce point des fouilles qui ne manqueront pas d'être fructueuses.

—

La traversée la plus rapide connue entre Londres et Melbourne vient d'être faite par le vapeur ***Lusitania***, de 3,000 chevaux-vapeur et de 3,825 tonnes. Elle n'a duré que 40 jours et 6 heures et demie, dont un jour et 7 heures à Saint-Vincent (île du Cap-Vert) pour prendre du charbon.

—

La découverte de gisements aurifères dans la Nouvelle-Guinée, attire l'attention des populations australiennes. De tous côtés il se prépare des expéditions pour aller explorer le nouvel Eldorado; de nombreux mineurs se sont fait inscrire sur les listes de départ.

—

Il n'y avait en 1870 que 2,608 transportés sur le territoire néo-calédonien. On en compte 2,749 en 1871, 3,437 en 1872; puis, en 1873, le chiffre s'élève à 5,103, par suite de l'évacuation du bagne de Toulon; au 31 décembre 1875 il était de 6,449.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 7

JUILLET 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS INFÉRIEUR Direction.	VENTS INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	23°5	9°5	18°5	720,5	»	3,1	86	24°2	44°5	33°	?	S	faible	très beau	Pluie légère à 10 h. s.	0,79	19°9
2	28	15	20	720,4	5,8	3,2	74	22,2	29	25	S	E	id.	couvert	Id. dans la nuit.	0,785	19,5
3	23,5	11	11,8	719,5	15,1	1,9	94	12,4	17	13,5	S	E-S-E	id.	pluie	Presque continuelle tout le jour. Cont. à 10 h. s.	0,85	18
4	14,5	9	13,2	726,1	18,8	0,7	77	14,2	24	17,5	N	O	fort	couvert	Très beau à 10 h. s.	0,87	18,6
5	19	4,7	15	728,5	»	2,2	82	20,5	41,5	29	—	N	id.	très beau		0,90	17,6
6	23,7	8,5	18	726,3	»	2,8	71	25,8	45,5	34	—	N	faible	id.		0,87	18
7	28,5	13	20	724,1	»	2,7	77	27,3	48	36	S-O	N	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s.	0,84	19,1
8	29	15	17,5	722,7	»	2,9	86	22,2	40,5	29,5	S	E-N-E	id.	couvert	Légère bourrasque pluie dans la journée.	0,82	18,8
9	24,5	10,7	21	724,9	14	1,5	67	24,5	45,5	33,1	N	N	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,80	19,3
10	27	12,5	20,5	724,5	»	3	87	25	41	31	S-O	N-N-E	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,77	19,3
11	27,5	15,5	17,5	723	8	3,3	86	18,2	22,5	19,2	S	S-E	id.	couvert	Pluie de 6 à 7 h. m.; 6 à 10 h. s.	0,75	19,1
12	20,5	11	19	723,3	6	1,4	63	24	45	32	S-O	O-N-O	id.	couv.1/4	Couvert à 10 h. s.	0,73	19,6
13	25,5	10,3	20,5	721	»	3,1	87	24,8	45	33	O	O	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,70	19,5
14	27,5	14	18,5	721,5	»	2,7	88	27,2	45	33,5	S-O	O	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,68	19,9
15	30	14	22,5	724	»	3,1	66	27,6	46,5	35	O	O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,66	19,7
16	29	13	20	726,3	»	3,5	76	22	47,3	39	?	O	id.	très beau		0,655	19
17	24,2	12	24	727,5	»	2,4	73	26,4	48	38,4	?	N-O	tr. faible	id.		0,65	19,8
18	29	12,3	22,1	728,5	»	3,8	71	30,1	47	38,7	?	N	id.	id.		0,65	19,2
19	33,5	16,2	22,3	726	»	4,2	74	29,7	52	37	?	N	id.	id.	Légers nuages à l'horison le soir.	0,64	19,4
20	31	18	22	724,1	»	5,4	65	30,2	52,3	39,2	O	N-N-O	faible	beau	Nuages le s. à l'Est; tonn. et écl. lointains.	0,62	20,1
21	32	17	24	723,5	»	4	67	29,8	51	41	O	N-O	id.	id.	Nuageux à 9 h. s. Eclairs au nord.	0,62	20,7
22	33,5	14	24	724,3	»	4,2	83	31,8	52,3	43,2	O	N-O	fort	couv.1/4	[Sud. Pluie par intervalle dès 6 h. s.	0,61	21
23	33	15,6	23,6	723,3	»	4	78	30,2	51	43,2	O	N-N-O	id.	couvert	Beau apr.-midi. Couv. à 5. Ecl. et tonnerres au	0,60	20,4
24	32,5	16	23,4	720,6	15,1	4	66	19,9	32,2	28,8	O	O-N-O	nul	id.	Pluie avant 9 h. m. Ecl. dans le jour. Couv. 1/4	0,61	20,7
25	22,4	13,2	17	719,3	5,4	2,3	80	14,3	28	18	?	S-O	faible	id.	Pluie par intervalle. [à 10 h. s.	0,62	20
26	19,5	13	17,5	720,1	7,4	2	81	19,1	26,5	21	N-O	O	fort	pluie	Très beau à 10 h. s.	0,62	21
27	27	12	15,2	720,1	16	1,9	90	23	35	21	S	O	id.	couvert	Pluie de 4 à 6 h. m.; de 4 à 5 du s., bourr. de pl.	0,60	20,4
28	24,5	14	20	721,3	14,7	1,1	79	24,3	45,5	33,5	N	N-E	id.	couv.1/2	Beau à 10 h. s. [cont. jusq. 7; à 10 h. couv. 1/2.	0,61	21,4
29	26,5	14,5	21,4	722,1	»	1,6	85	25	47	32,1	N-O	O	faible	id.	Très beau à 10 h. s.	0,60	21,1
30	27,5	13,5	21,4	722,6	»	1,9	78	26,3	48	35	O	O	id.	beau	Id.	0,59	21
31	28,3	10	20	723,8	»	2,2	55	22,5	44	30,5	N	N	id.	id.	Id.	0,575	20,1
Moyennes ou Totaux.	27°27	12°83	19°72	723,34	126,3	86,1	77,16									0,70	19°71

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **31 août 1878.**

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilite entière des opinions qu'il émet.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

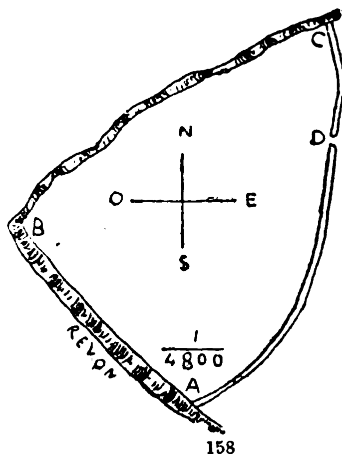
LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

VIII

REFUGES ET CAMPS RETRANCHÉS

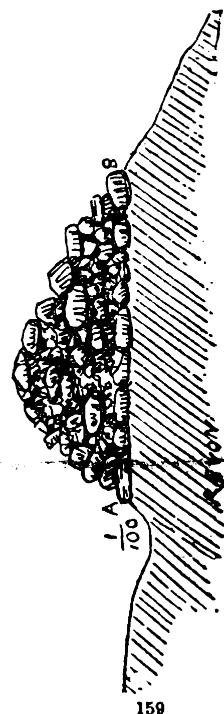
Le titre d'*oppidum* serait trop ambitieux pour désigner les modestes lieux fortifiés répandus dans notre département. Nommons-les refuges, enceintes ou camps retranchés, et pour les passer en revue commençons par celui qui offre les vestiges les plus incontestables de l'époque gauloise. Il nous rappellera les constructions en pierres sèches, alternant avec les poutres fixées par de longues chevilles en fer, que César a décrites en termes si clairs dans le XXIIIe chapitre de son 7e livre. Le lecteur reportera alors sa pensée vers les figures qui accompagnent les excellentes monographies composées par M. Bulliot sur le mont Beuvray, par M. Le Beuf sur La Ségourie, par M. Castagné sur les fortifications du Lot, et par la Commission de la topographie des Gaules sur Murcens et diverses localités.

Dans la montagne qui limite la Haute-Savoie et le canton de Genève, dans ce Salève que nous avons vu si riche en débris préhistoriques et criblé de grottes habitées à toutes les époques, la partie septentrionale est coupée par le col de Monnetier et prend le nom de Petit Salève. Le plateau culminant (902 mètres) appartient à la commune de *Monnetier-Mornex;* il est défendu naturellement au nord, à l'ouest et au sud par des rochers à pic; il descend au contraire vers l'est en pente relativement douce : là était le point faible, et c'est là qu'il a fallu établir un mur. Il subsiste encore : c'est le *Rempart des Allobroges*. Comme l'indique la figure 158, il décrit d'A à C une ligne courbe, traversée en D par un sentier.



158

La coupe n° 159 montre la disposition du terrain : l'enceinte légèrement inclinée est à gauche et se termine par un fossé en A, au pied du mur en pierres sèches, composé de blocs erratiques et de fragments calcaires. La base et les parements, éboulés, sont en moellons bruts, mais choisis, de 30 à 50 centimètres, juste la charge d'un homme; l'intérieur est rempli par des débris plus petits. La base varie de 5 à 10 mètres, et la hauteur, de 1m,30 à 2 mètres et plus; vers le N.-E., en C D, où la pente de la montagne devient très rapide, il a fallu entasser les matériaux en un talus de 10 à 15 mètres, qui s'appuie sur un ressaut de rochers. On n'a pas retrouvé les poutres, mais les intervalles carrés observés çà et là dans les pierres, et mêlés à la terre végétale, sont probablement les vides que les pièces de bois ont laissés en se décomposant.



159

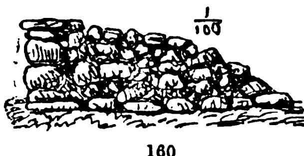
Le périmètre du mur et des rochers abrupts forme un triangle curviligne. Les calculs de l'ancien instituteur, M. Perrin, donnent une surface de 3 hectares 76 ares. Isolé en face des Alpes savoisiennes que dominent les neiges éternelles du Mont-Blanc, ce plateau offrait un excellent observatoire, non pas précisément pour admirer un des plus splendides panoramas de l'Europe, mais avant tout pour surveiller ce qui se passait dans la plaine, sur les rives du Léman, le long des méandres du Rhône et de l'Arve, et dans l'antique oppidum de Geneva, éloigné seulement d'une lieue.

Les défenseurs du refuge ont laissé les preuves matérielles de leur installation depuis une époque reculée. Il y a quelques années, M. Wartmann avait trouvé, le long du mur, des poteries grossières, dont

la composition et la forme appartiennent à l'âge du bronze, mais qui peuvent avoir été encore employées dans la montagne à l'époque gauloise. Un propriétaire voisin, M. Bonzanigo, m'apprend que vers 1841 M. Godefroy, de Hambourg, avait recueilli également des poteries. M. Hippolyte Gosse a commencé des fouilles en 1871 ; elles ont amené au jour des amas de vases communs en menus fragments, semblables à ceux de l'âge du bronze qu'on a rencontrés dans les cavernes voisines ; ils étaient mêlés à des poteries romaines et à une monnaie de Gordien. M. Gosse a recueilli aussi un petit fragment de bracelet en bois ou en jayet, une lame de couteau en fer qu'il rapporte au premier âge du fer, un grain de collier en verre, des plaques de foyer ; puis, dans deux bosselures en forme de tumulus, des ossements très brisés ; enfin, des chevilles en fer éparses dans le mur. Le musée de Genève a fait l'acquisition récente d'une hache en pierre polie, ramassée dans l'enceinte, sur le bord du rocher qui regarde Monnetier.

Avant de quitter le Salève, signalons au-dessus des vignes de *Bossey*, sous la caverne de l'Ours, un plateau limité au sud par un mur en pierres sèches. Ce mur monte en zigzag le long de l'arête qui domine le plateau, et ce dernier est défendu naturellement au couchant et surtout au nord par la rapidité de la pente. Au-dessous, M. Thioly a trouvé en plusieurs endroits des poteries préromaines.

Dans la commune de *Saint-Gervais*, au-dessus du Fayet, sur un plateau situé à la lisière du bois des *Amerans*, lieu dit à la Grange, il existe une enceinte en pierres sèches, semblable au rempart du Salève par la proportion et la disposition des matériaux (fig. 160). Le revêtement, qui a conservé en partie ses assises verticales, offre un mélange de blocs roulés et de plaques en roches feuilletées, d'environ 50 centimètres ; l'intérieur est un amas de cailloux de toutes dimensions. La base a de 3m,50 à 6 mètres, et la hauteur actuelle 1m,20.



160

On a essayé de reproduire en filets typographiques (fig. 161) le plan que j'ai levé au millième. AB est un mur entier, épais de 6 mètres, long de 76, tourné

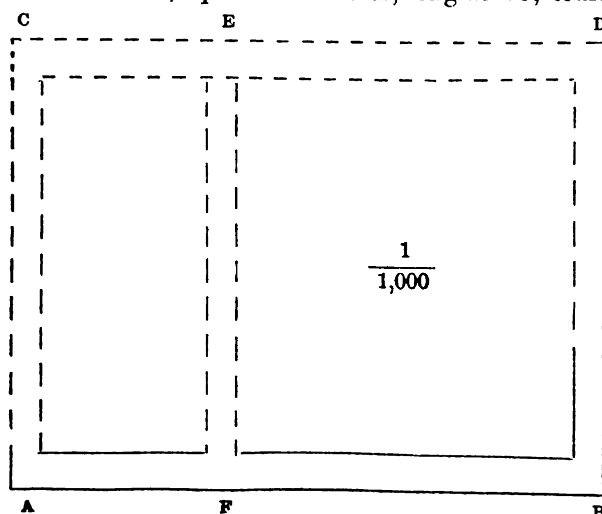


Fig. 161

du côté de la montagne. Le mur C D lui était parallèle et regardait la plaine de l'Arve ; il limitait le plateau au point où celui-ci se change en une descente rapide ; le propriétaire l'a détruit entre 1847 et 1850, et a comblé avec les matériaux un fossé établi en contre-bas. Perpendiculairement, s'étendent les murs AC, EF et BD, larges de 3m,50, longs de 63m,50 ; ils offrent des solutions de continuité.

M. Quicherat a reconnu des mardelles d'habitations circulaires qui contribueraient bien, avec le genre de construction des murs, à faire classer l'enceinte dans l'époque gauloise. Je n'ai pas su voir les bourrelets de terre en question, ou plutôt je n'y ai pas songé, le savant directeur de l'École des Chartes me les ayant signalés longtemps après mon exploration. Il est probable que les Romains ont profité des travaux de leurs devanciers pour établir là un *castrum*. La position stratégique a été jugée assez avantageuse pour qu'au siècle dernier M. de Sales ait trouvé bon de s'y retrancher quand les troupes de la République envahirent la plaine.

Dans la même commune, à *Bionnassey*, on vient de signaler à M. Ducis un « camp celtique » vers le hameau de Champel. Une voie romaine passe dans le voisinage ; il sera prudent de vérifier s'il existe un mur d'enceinte, et quel en est le caractère.

M. Ducis rappelle aussi que dans cette région, sur la commune de *Megève*, le Fàbor, désigné comme camp romain par Payen, offre une position favorable pour la défense. Malheureusement, les étymologies celtiques de M. Ducis et les suppositions du docteur Payen ne sont appuyées jusqu'ici par aucun fait matériel prouvant que cette éminence triangulaire, située entre deux ruisseaux, à l'extrémité méridionale du chef-lieu, ait été utilisée par les Romains ou par leurs prédécesseurs : on n'a signalé aucune trouvaille de poterie antique, et je n'ai vu ni mur ni levée de terre, quoique les exploiteurs de gravier aient creusé là de profondes tranchées.

Dans l'arrondissement de Thonon, commune de *Champanges*, sur la partie du plateau limitée par les chemins de Champanges à Marin, de Champanges à Publier, et par un chemin de desserte, s'étend un mur en pierres sèches dont le parcours exige près d'un quart d'heure de marche. Il décrit un trapèze ; la grande base est au nord, à la limite des pentes étagées dans la direction du Léman. Les paysans appellent ce lieu la *Bossenaille* et prétendent qu'une ville du même nom s'y élevait « dans l'ancien temps. »

Le croquis n° 162 indique la coupe du terrain sur le front qui fait face au lac : la ligne horizontale A figure l'extrémité du plateau où se trouve le camp ; puis vient le grand mur, large de 5 à 7 mètres, haut de 1m,20 à 4 mètres. Entre celui-ci et un autre mur large seulement de 3 mètres, s'abrite le chemin de desserte B. Au-delà, les terrasses naturelles s'abaissent en gradins ; leurs talus sont retenus par les petits murs en pierres sèches C, D, E, etc., établis dans l'anti-


162

quité comme moyen de défense, et entretenus de nos jours pour soutenir les terres.

Avons-nous réellement affaire à un camp d'origine gauloise? Je n'ose l'affirmer avant qu'on ait trouvé des objets qui le datent. Le seul indice, jusqu'ici, c'est que le mur a bien le cachet de ses congénères gaulois : je l'ai fait couper par une tranchée, et il a offert exactement la même disposition qu'au Salève : base et parements en blocs irréguliers de 30 à 50 centimètres, espace médian occupé par des fragments plus petits. Mais les Romains n'auraient-ils pas usé, dans nos montagnes, des procédés de construction qu'ils voyaient employés par les vaincus? Quoi qu'il en soit, le séjour de la *gens togata* sur ce plateau est incontestable : près de la route de Champanges à Marin, au clos de Courte-Pose, on voit un beau mur, épais de 1^m,70, en petit appareil romain cimenté. Il est long d'environ 25 mètres, et coupé à angle droit par deux autres, laissant entre eux une cour carrée de 10 mètres. Les deux côtés de l'angle sont continués par un mur curviligne en pierres sèches, épais de 6 mètres. L'espace que circonscrit la partie romaine est plein de débris de tuiles à rebords. — Notons enfin un canal en petits blocs, d'une époque inconnue, mis au jour vers la limite inférieure du plateau.

J'omets à dessein, faute de preuves suffisantes pour établir leur origine gauloise, plusieurs emplacements offrant des traces de retranchements, et dans lesquels les Romains ont séjourné : tel est le camp du *Lyaud*, canton de Thonon, localité où l'on a découvert les trois beaux trépieds en bronze conservés au Louvre et à Genève.

Voilà, sauf erreur, ce que l'on sait de certain ou de probable sur les constructions préromaines dans notre département. Il est à présumer qu'il en existait un bien plus grand nombre; le hasard ou des fouilles intelligentes les feront découvrir un jour. Les habitants de ce pays accidenté n'avaient que l'embarras du choix pour trouver des plateaux défendus par les torrents, les ravins ou les roches à pic, et pour achever l'œuvre de la nature en ramassant sur place les matériaux des murailles qui devaient garantir pendant quelque temps leur indépendance.

Bibliographie. — 1° Refuge du Salève : Blavignac, *Etudes* sur Genève, I, 75-76, et II, 12-14, publie une lettre de M. Gosse, donnant quelques détails sur les objets découverts; j'en ai complété l'énumération en les examinant au musée de Genève.

2° *Les Amerâns :* Quicherat, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de France,* 1865, p. 149. — Le même est cité par M. Ducis, *Revue savois.*, 1866, p. 45, et *Questions archéol.*, p. 77.

3° *Le Fâbor :* Le docteur Payen, dans sa carte des environs de Saint-Gervais, accompagnant la *Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais,* le désigne comme camp romain. — Ducis, *Questions archéol.*, p. 77, cherche des origines celtiques dans les noms du Fâbor (*fal bor,* place fortifiée), de Megève et de l'Arly.

4° *Champanges :* Le cadastre de 1730, conservé aux Archives départementales d'Annecy, et celui de 1867, marquent les murgers, les murs des terrasses, l'aire de la construction en petit appareil romain; mais leurs indications se trouvent insuffisantes pour le vaste périmètre du principal mur en pierres sèches.

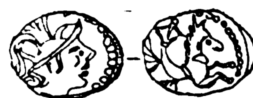
IX

MONNAIES

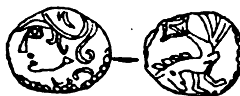
Nous voici bien loin des jours où les premiers habitants de la Haute-Savoie, pauvres chasseurs nomades, poursuivaient de leurs flèches en silex les rennes qui paissaient au pied du Salève. Nous avons assisté aux progrès de nos ancêtres à l'âge de la pierre, à l'époque des dolmens, pendant les âges du bronze et du fer. Et maintenant nous entrons dans les temps historiques, en pleine civilisation gauloise. La monnaie remplace les échanges en nature; l'écriture vient nous révéler les noms, et la gravure, les portraits et les emblèmes des chefs et des peuples établis sur notre sol ou dans les contrées voisines.

Il semble au premier abord que l'art a dû faire chez nous des progrès immenses depuis l'âge de la pierre; et cependant, si l'on excepte quelques monnaies imitées de celles qui étaient frappées dans le Midi par les Grecs, on trouve, dans les pièces en argent, et surtout dans celles en potin, des représentations si gauches, si laides, souvent si monstrueuses, que l'on se prend parfois à regretter au point de vue artistique le temps où les dessinateurs traçaient sur un os de renne, dans les cavernes de Veirier, le profil très étudié d'un bouquetin ou l'élégante esquisse d'une branche feuillée.

Plusieurs découvertes importantes ont été faites dans le canton nord d'Annecy, sur les rives du lac. L'une, datant de 1830, eut lieu à *Veyrier*, vers le hameau de *Lacombe*. Surpris par un orage, deux jeunes bergers grattaient la terre dans le creux d'un rocher où ils avaient cherché un abri, quand ils aperçurent sous un bloc de pierre une marmite en bronze, à anse, ronde en dessous; elle était pleine de pièces d'argent! Les prenant pour du plomb de chasse, ils les portèrent à leur père. Celui-ci en remplit ses poches et les utilisa comme des chevrotines; mais le frottement ayant fait disparaître la croûte terreuse et rendu au métal tout son éclat, le braconnier se hâta de livrer son trésor à un orfèvre qui l'acheta pour une valeur intrinsèque de plusieurs centaines de francs. Les enfants avaient gardé quelques pièces pour jouer à la Mourre; ce sont les seules qui aient échappé au creuset. Le musée d'Annecy put en acquérir 25. M. de Saulcy, membre de l'Institut, les attribue aux peuples suivants :


163

15 des Allobroges à l'hippocampe des bords du Léman (fig. 163). Tête d'homme imberbe regardant à droite, coiffée d'un casque déprimé que surmonte une large aigrette d'où pendent deux plumes ondulées. — Revers, cheval marin (hippocampe), à droite. — Dans les spécimens les plus nombreux (fig. 164), l'homme et l'animal regardent à gauche. Une pièce a été percée pour orner un collier.


164


165

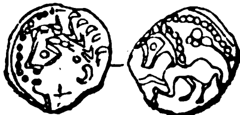
1 des Allobroges montagnards (fig. 165). Tête d'homme laurée, à g.; imitation des types grecs. — ℞., un bouquetin bondissant à g.; au bas est une espèce de fleuron.


166

3 de la ligue des peuples des Alpes contre l'envahissement des Germains d'Arioviste (fig. 166). Tête à nez aquilin, casquée. — ℞., cavalier courant vers la dr., la lance en arrêt, manteau flottant. Légende : COM[AN].


167

1 des Volkes Arécomiques (f. 167). Tête laurée. — ℞., cheval galopant à g.; entre les jambes, une roue à 4 rayons. Légende : VO[L]. — Le dictionnaire de la Gaule, fig. 10 des planches de numismatique, décrit ce type et regarde la tête barbare comme la figure d'Apollon.


168

3 des Voconces, probablement, anépigraphes, et 1 retrouvée récemment (fig. 168). Tête laurée à g. — ℞., cheval à g.; il n'a plus la roue, mais au-dessus on voit tantôt une croix à deux traverses, qui doit figurer une branche et ses fruits; tantôt une espèce de fleur à long pédoncule, comme l'indique la figure ci-jointe.

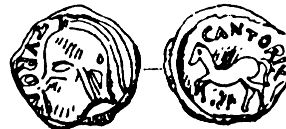
1 des Celtes-Eduens (ΚΑΛ·ΕΔΟV). Tête casquée à g.; derrière, une croix. — ℞., cheval à g., sous lequel est une roue à 4 rayons.

7 autres échantillons du même trésor avaient été présentés à l'Académie de Savoie. Sur ce nombre, 6 offraient une tête avec casque surmonté d'une aigrette, et au revers un cheval marin : c'étaient donc des Allobroges à l'hippocampe; le 7me, sur lequel on voyait un cheval ayant entre les jambes les lettres VOL, devait appartenir aux Volkes Arécomiques.

Des découvertes ont eu lieu près de là, dans la commune de *Talloires*, sur le *Roc de Chère*, montagne qui s'avance dans le lac et forme un plateau accidenté, rappelant la configuration de la falaise sur laquelle s'élevait la cité gauloise de Limes (*Magasin pittoresque*, 1849, p. 172). En 1786, un agriculteur, travaillant sur la pente du Roc de Chère, brisa avec sa pioche un vase rempli de nombreuses monnaies en argent. Elles furent disséminées et les orfèvres en achetèrent pour une somme considérable, mais leur description sommaire a été consignée dans deux manuscrits de M. Despine. La plupart portaient une tête casquée, et au revers un cheval, ou un hippocampe, ou un cavalier armé de la lance, etc. Les principales légendes étaient VOL et CON (probablement COM[AN]); une pièce portait sur la face COOV, et au revers Coo OMA. Ces indications paraissent se rapporter à des types identiques à ceux du trésor de Veyrier.

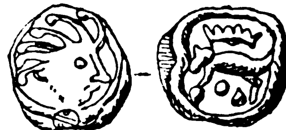
Le musée d'Annecy possède un échantillon en argent des Allobroges à l'hippocampe, trouvé sur le versant nord du Roc de Chère, et offert par M. Monnet, propriétaire voisin. — M. l'avocat Marion avait recueilli une pièce semblable dans son jardin, sur le même versant.

Des monnaies en potin proviennent également de ce plateau. Le musée d'Annecy en a 8; M. de Saulcy a bien voulu vérifier les noms des peuples :

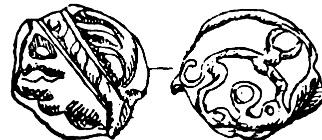


169

1 des Turones (fig. 169). Tête casquée avec cimier, à g. Légende : TVRONOS. — ℞. cheval courant à g. Légende : CANTORIX.


170

1 des Senones ou des Aulerkes? (fig. 170). Vilain personnage, proche parent de Pierre l'Ebouriffé; il est tourné à droite, les cheveux hérissés. — ℞. sanglier à g., ayant entre les pattes trois globules, 1 et 2. Une pièce semblable est figurée dans le Dictionnaire de la Gaule sous le nº 200 et classée dans les attributions indéterminées.


171

2 des Leuks (fig. 171). Tête à g., à chevelure ondulée, avec torsade; profil monstrueux.— ℞. sanglier barbare à dr.; sous les pattes est une triple boucle.


172

1 des Séquanes (fig. 172). Tête fruste, paraissant offrir la forme de la précédente. — ℞. bouc ou animal de la même famille, sautant à g., les jambes de devant ramenées vers le corps.

1 des Bituriges. Tête à g., cou allongé. — ℞. animal informe.

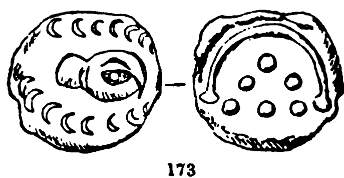
1 des Carnutes, trop fruste pour être décrite. On peut la rapprocher du nº 197 du Dictionnaire de la Gaule.

1 des Sénones. Tête barbare à g. — ℞. quadrupède bondissant à g.; il rappelle celui qui est figuré ci-dessus, nº 172, avec ses pattes de devant repliées et sa longue queue relevée.

Après ces trouvailles, il ne reste à mentionner que des rencontres isolées. Classons-les selon l'ordre des communes.

Alby. 2 très petites monnaies Massaliètes, d'argent, à la roue. Légende : MA. (Musée d'Annecy).

Annecy. Dans la plaine des Fins, sur l'emplacement de la station romaine de *Bautæ*, M. Courrier a trouvé en 1871 une pièce en argent, offrant d'un côté une tête humaine à gauche, à très long cou; de l'autre, un cheval courant à g. Il faudrait la rapporter aux Volkes Arécomiques. (Musée d'Annecy). — La même station a donné en 1877, dans le champ de M. Ducruet, un spécimen en argent des Allobroges à l'hippocampe (id.) : tête à g., avec casque déprimé, surmonté d'une large aigrette. — ℞ cheval marin à g. — Du même champ, petit bronze à l'hippocampe (id.).

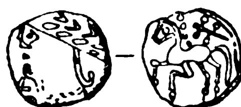

173

Sillingy. En 1864, un cultivateur trouva dans son champ une monnaie en or, d'une valeur intrinsèque de 23 fr. (fig. 173). Après me l'avoir laissé dessiner, le campagnard qui avait promis de la livrer à nos collections publiques l'a vendue à l'étranger. La face représente une tête d'oiseau à d., entourée d'une couronne de feuillage faisant bordure. — ℞. 6 points disposés 1, 2 et 3, entourés d'un demi-cercle à extrémites globuleuses, ou torques. Ces monnaies appartiennent à la Rhétie ou à la Vindélicie.

Bonneville. Denier d'argent fourré, percé d'un trou. Tête humaine à d. — ℞. cavalier galopant à d. et tenant une lance baissée; au-dessous, [AV]SC [ROCOS]. Ligue des peuplades alpines contre Arioviste. (Coll. du doct^r Dufresne à Fillinges).

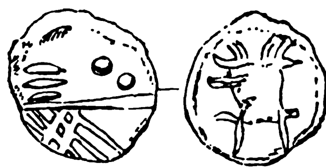

174

Marcellaz près Bonneville. Monnaie en argent, trouvée dans les bois de *Chaumont* (fig. 174, coll. Léandre Dufresne à Saint-Jeoire). Buste à d. avec casque orné d'ailes, Légende : DVRNACOS. — ℞. [A] VSCRO [COS] sous un cavalier armé d'une lance, galopant à d.; ligue contre Arioviste.


175

Saint-Jean-de-Tholome. Argent, anépigraphe (f. 175, coll. du d^r Dufresne à Fillinges). Tête laurée à g. — ℞. cheval courant à g.; au-dessus, un rameau garni de baies. Attribuée par M. de Saulcy et par le Dict. de la Gaule aux Volkes Arécomiques.

Thonon. Anépigraphe, en potin, des Allobroges. Recueillie près de la ville (coll. Griolet à Genève). — A Ripaille, monnaie en potin, offrant sur la face une tête coiffée d'un casque rond. — ℞. cheval grossièrement tracé et entouré de 6 points. Appartient à M. Ducis.


176

Lugrin. Une belle monnaie d'or (fig. 176), provenant du hameau de la *Tour-Ronde*, a été achetée en 1860 au docteur Marin, de Genève, par M. de Saulcy, et doit avoir été cédée à la Bibliothèque nationale de Paris avec la collection du savant numismatiste. Elle a été frappée par les Salasses. M. de Longpérier suppose que le type singulier des monnaies d'or de ce peuple représente « les instruments qui servaient au lavage de l'or, cette opération si importante pour le pays, la cause des guerres qu'il eut à soutenir. »

Collections. — Musée d'Annecy : 25 monnaies en argent, de Veyrier; 8 en potin du roc de Chère, et 1 en argent de même provenance; 2 d'Alby ; 3 des Fins d'Annecy. — Bibliothèque nationale de Paris: la monnaie d'or de Lugrin, acquise par l'Etat avec toute la collection de M. de Saulcy, la plus riche du monde en numismatique gauloise. Il s'y trouve peut-être d'autres sujets intéressant notre département, parce que M. de Saulcy avait acheté le médailler du célèbre Tochon d'Annecy. — Collection Griolet à Genève, très riche en monnaies gauloises de toutes provenances. M. Griolet ne m'a montré comme provenant de la Haute-Savoie que le denier d'argent de Thonon décrit ici. — Diverses pièces du département, énumérées plus haut, sont conservées par M. Ducis et Mme Marion à Annecy, M. le docteur Dufresne à Fillinges et son frère à Saint-Jeoire.

Bibliographie. — 1° Trésor de Veyrier : *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 1re série, t. IV, p. 19. Appréciations fantaisistes sur l'attribution de 7 pièces. — L. Revon, *Revue savoisienne*, 1866, p. 53. — Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* rédigé par la Commission de la topographie des Gaules et par ses correspondants, offre une nombreuse suite de monnaies admirablement reproduites, où l'on reconnaît la plupart des types recueillis dans nos contrées.

2° Trésor du roc de Chère : Despine, *Essai médical,* p. 295, volume mscr., appartenant à la Soc. Florimontane. — Idem, *Antiquités*, p. 6, volume mscr., même bibliothèque. — Eloi Serand, notes mscr. — L. Revon, *Rev. savois.*, 1866, p. 53.

3° Monnaie d'or de Sillingy : Voir dans la *Revue numism.*, 1863, p. 146, et pl. IV fig. 8, une pièce analogue, décrite par M. A. de Longpérier d'après le mémoire de Streber : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen;* Munich, 1860 et 1861, in-4°, 11 pl.

4° Monnaie d'or de Lugrin : dessinée dans la *Revue numism.*, 1861, pl. XV, n° 10. M. de Longpérier, auteur de l'article intitulé : *Monnaies des Salasses,* p. 333 à 347, se borne à la brève indication suivante : « N° 10. Sans légende. Or. Achetée à Genève par M. de Saulcy en 1860. » Plus loin il ajoute que ces monnaies sont extrêmement rares, et qu'on n'en connaissait pas un seul exemplaire en France avant que M. de Saulcy en rapportât un de Suisse. — J'ai appris par mon ami, M. Morel-Fatio, que le lieu de provenance est le hameau de la Tour-Ronde, commune de Lugrin, sur la rive savoisienne du Léman.

Louis Revon.

(A suivre.)

LES NOËLS DE SCIONZIER

(Suite)

De ce dit-elle an suis laz volonté
Je suis lanselle de laz Divité
Incontinent
Ativement
Le noble arcange ausi sans ne voles
Joesement
Fidelement
Fut anbessade Gabriel affiné

Quant de moy ves Marie fut a tes
Fut cité
Et modé
Pour tribus pais

En Betteen Josephtz le bon prodomme
La menné
Et logé
A grant povreté

Au diversoire quant elle anfenté
Lanfant Jhesus unblement recliné
Anvelopé
Le doulx agniel
Dedens la creche elle la reposé
Leu adoré
Et acollé
Le buf et lane tous doulx lon adoré

Les bergeron que son pour les montagne
Ansemble
Pour garde
Ant chan leour berbis
Si ont oir le cantique de gloire
De chanter
Resonne
Gloria in exelcis

Lors son venu pour lanfant adoré
Et de leour biens li liont presenté
Puis sans tardé
Tan consolé
A leour mouton si sen son retourné
La grant clarité
De lanfan ses divulgué
Par touta la cité

Trois grous Sig^or vonient detranges tere
Doriem
Vel lanfan
Si sont arivé
Pour faire omage a lenfant debonoire
Delansant
Redolent
Luit on arporté

Et de la mierre de grant suavité
Et de fin or a grande cantité
Dautre costé
Sam son alé
Le roy Erode a bien este trompé
Chanton Noel
Pour lanfant nez
Et luis dison en toute pureté

Nous suplion Dulce Virge Marie
Que se lui
En vertu
Volit conservé
Et preservé sete paroche de Sionsié
Tous jour plus
Que Jesu
La volie gardé

Or antendé mere pucelle
Et contenplé devotement
De Gabriel Dulce novelle
Danné estion tous premierement
Mais la renne de Paradis
Nous az donné joie eternelle
Ave dison pour amour delle
Que porta le doulx Jhesus Cris
Et la leta de ses mamelles
Explicit

Le titre de l'ouvrage est dans un encadrement formé de deux colonnes contournées par des bandes en spirale, avec linteau rempli de feuillages au centre desquels pose une colombe. Au-dessus ou lit : *J. de Balmis*.

Le seuil distinct des piédestaux est orné de cartouches ondulées.

Le C initial de *Chanton*, formé d'ornements calligraphiques, est flanqué de deux têtes d'hommes opposées comme dans Janus Bifrons. Dehors la panse se trouve le vieil homme, coiffé d'un bonnet phrygien, que l'on portait autrefois dans quelques campagnes. Au-dessus un oiseau tient à son bec, par le manche, une pomme. L'intérieur de la panse encadre l'homme nouveau dans l'attitude du chanteur. Sur les ornements qui servent d'abri à sa tête pose une colombe tenant à son bec un rameau d'olivier. On reconnait ici le fruit de perdition du paradis terrestre et le symbole de la paix obtenu par l'Incarnation du Verbe.

Le D initial de *Dulce pucelle* contient une figurine et la corne du D se termine par une tête de serpent lançant le dard.

Le D initial de la strophe suivante enferme également une figurine en sens inverse et se termine par une queue de dragon. C.-A. DUCIS.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 8 AOUT 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT informe la réunion que M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'allouer une somme de 400 fr. à la Société à titre d'encouragement pour ses travaux. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour cette nouvelle marque de sympathie.

LE MÊME se fait l'interprête de la Société Florimontane en complimentant notre collègue, M. Ritz, pour le beau succès obtenu à Paris par la Chorale d'Annecy, confiée à sa direction. On sait que grâce aux études sérieuses de cet orphéon et au dévouement de M. Ritz, un premier prix de lecture à vue et un troisième prix d'exécution ont été obtenus en division supérieure au grand concours du Trocadéro. La Chorale avait à lutter avec les sociétés les plus exercées de Paris, de Rouen et de Toulouse.

M. REVON présente une peinture à l'huile offerte au musée par un de nos meilleurs paysagistes savoisiens, M. Hugard, de Cluses. Le sujet est pris dans la forêt de Compiègne. Une mare, le Trou-Fondu, laisse échapper des ruisselets qui serpentent dans les terres désagrégées du premier plan. Des perspectives très fuyantes s'ouvrent sous les grands arbres, traités avec une largeur qui n'exclut pas l'étude consciencieuse des détails. Elève de Diday, M. Hugard appartient encore à cette vieille école de paysagistes qui croient qu'une peinture à l'huile ne doit pas rester à l'état de simple ébauche et ne doit supprimer ni le dessin ni la couleur : nous confessons nos sympathies pour ces idées-là.

Le même fait circuler une suite de gravures à l'eau-forte composées et exécutées par M. Alexandre de Bar. Se mettant à l'unisson de Bernardin de Saint-Pierre, l'artiste a chanté de sa voix la plus douce les chastes amours de Paul et de Virginie; les forêts où s'entrelacent les lianes, les rochers, les solitudes ombreuses, les huttes des colons de l'Ile de France lui ont inspiré des scènes pleines de fraîcheur. L'édition de *Paul et Virginie* que devaient illustrer ces petits chefs-d'œuvre n'a jamais paru, et pour cause : tout cela est bien passé de mode et bien fade à côté de l'*Assommoir* ou de la *Fille Elisa*...

M. Serand signale, parmi les achats faits pour la bibliothèque de la Société, le bel *Armorial genevois*, publié par MM. Galiffe et de Mandrot. Des planches irréprochables figurent en or, argent et couleurs, huit cents armoiries d'évêques, d'administrateurs et de familles; la Savoie occupe une très large place dans ce recueil.

M. Ducis 1° signale la position d'un camp celtique qu'on lui a fait observer dernièrement au plateau de Campel *(campus belli?)* sur Bionnay.

De là on monte au col de Voza, et l'on pouvait surveiller la voie romaine qu'il a indiquée par Montivon jusqu'au plateau de la Forclaz, où se trouvait l'inscription limite entre les Viennois, soit Allobroges, et les Ceutrons (1).

2° Fait connaître que l'église de Contamines sur Saint-Gervais a été bâtie sur les ruines de l'ancien château de Montjoë *(Mons Jovis)*, appartenant à la famille de Faucigny. La base du clocher est encore le reste d'une tour ancienne.

C'est de ce château que Béatrix, fille unique de Pierre II de Savoie et d'Agnès de Faucigny, et femme de Guigue VII, Dauphin de Vienne, donna, sur la fin du XIIIe siècle, l'albergement perpétuel des montagnes aux habitants de la vallée.

M. Revon expose le produit des fouilles exécutées sous un murger, à Gruffy, et signale de nouveaux fragments d'inscriptions provenant de la démolition de l'église de ce village. Ils sont promis au musée.

On connaissait déjà le fragment

DOMITIA·C·F·MAR//////

Les autres paraissent se rapporter à la même inscription :

////S·PATRVO//// et ////VA·SIBI·P/////

M. Allmer, à qui M. Revon a communiqué cette découverte, nous écrit : « Le nom de *Domitia*, un des plus connus de la haute aristocratie romaine, le soin que prend la personne qui le portait de rappeler sa filiation, ce qui marque en elle une personne d'un rang supérieur, tout cela indique une inscription non banale.

« Probablement le personnage, qualifié de *patruus*, à la mémoire duquel elle était consacrée, a joué dans ce pays-ci un rôle important comme fonctionnaire public ou municipal, ou comme grand propriétaire. L'essentiel, c'est de profiter de l'heureuse circonstance de la démolition de l'église pour tâcher de rassembler tout ce qu'on pourra retrouver du tombeau qui sans doute a existé autrefois sur cet emplacement.

« Déjà on peut lire :

.... *Domitia, Caii F(ilia), Mar...,...S. Patruo... (vi)va sibi P(osuit,* ou *Posterisque suis posuit).*

« *Mar...* est certainement le commencement du *cognomen*, soit *Marcella*, ou *Marcia*, ou quelque autre. La première partie de l'inscription devait contenir les noms et titres du personnage. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

(1) *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, p. 64.

DONS ET ÉCHANGES

Dons. — Eugène Enfonce, ***Buzenval***, poésie. Auteur. — Anonyme, ***La Molluire ou la montagne ensorcelée du Bec-Rouge en Tarentaise***. Auteur. — ***Bibliographie des Sociétés savantes de la France***. Ministère de l'instruction publique.

Achats. — Galiffe et de Mandrot, ***Armorial historique genevois***, in-4° de 36 pl. — Edouard Mallet, ***Documents genevois inédits*** pour la généalogie historique de la Maison souveraine de Savoie, du XIe au XVe siècle.

Echanges. — ***Revue*** des Sociétés savantes des départements. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Association scientifique de France***. — ***Revue de la poésie***. — ***L'Investigateur***. — ***Mémoires*** de l'Académie du Gard; de la Société archéologique de Constantine. — ***Annales*** de la Société botanique de Lyon; de l'Académie de Mâcon; de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Bulletins*** de la Société d'archéologie de la Drôme; de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Travaux*** de la Société de statistique de Marseille. — ***Revue du Lyonnais***. — ***L'Educateur***.

Le Dauphiné. — ***L'Italia agricola***. — ***L'Union savoisienne***. — ***Les Alpes***. — ***Industriel savoisien***. — ***L'Allobroge***. — ***L'Echo du Salève***. — ***Le Chablais***. — ***Le Léman***. — ***La Savoie thermale***. — ***La Seybouse***, journal de Bône.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

BULLETIN

Le nivellement depuis la Méditerranée près d'Haïfa, jusqu'au lac de Tibériade ou mer de Galilée, commencé en juin 1875 par le lieutenant Conder, interrompu depuis, et enfin achevé par Kitchener, a donné à ce lac une altitude moins grande que celle que Doergens et Lynch lui avaient attribuée : Doergens lui donnait 194 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, et Lynch 199 mètres, tandis que le nivellement récent accuse 208 mètres de dépression.

Comme la Mer morte est à 394 mètres au-dessous de la Méditerranée, il s'ensuit que du vieux lac de Génézareth à la mer Maudite, le Jourdain a une pente de 186 mètres : pente régulière, car on ne cite qu'un ou deux rapides sur le fleuve sacré.

Le capitaine Burton, qui fit, il y a vingt-cinq ans, un voyage à la Mecque, déguisé en musulman, a reçu les confidences d'un pèlerin sur l'emplacement de mines d'or et d'argent. Burton obtint du khédive le commandement d'une expédition pour aller reconnaître ces gîtes précieux. Dans l'ancien pays des Madianites, Burton a retrouvé les ruines de trente-deux villes et les restes de nombreux établissements métallurgiques, puis les gisements signalés d'or et d'argent, de soufre et de sel gemme.

M. de Lesseps attend des caisses renfermant des échantillons de minerais qu'il soumettra à l'examen de M. Daubrée. Il paraît que M. Mariette possède des papyrus mentionnant l'existence de nombreuses usines minérales dans le pays des Madianites. Le golfe d'Akabah, près duquel les découvertes ont été faites n'est éloigné de Suez que d'une ou deux journées.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 8

AOUT 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	26°	8°5	16°4	724,5	»	4,1	70	23°8	46°	32°	—	N	fort	très beau		0,55	20°
2	26,5	10,5	20	717,3	»	2,9	64	24	42,5	31	O	N	faible	couv. 1/2	Pluie à 7 h. s. Continue à 10 h.	0,555	20,6
3	26,5	13	15,8	713,5	20,7	2,4	70	19	33,5	29	?	N	id.	pluie	continuelle. Continue à 10 h. s.	0,55	19,3
4	22	14,5	18,4	720,8	8,4	1,2	86	22,5	36	27	S-O	E	id.	couv. 1/2	Très beau à 10 h. s.	0,57	20
5	26	11,5	20	721,8	»	1,8	77	26,3	44,5	32	S-O	E-S-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s. pluie dans la nuit.	0,57	20,4
6	29,5	14	17,2	721	3,3	2,3	88	21,4	30	25	S	O	fort	pluie	par bourr. très forte à 8 h. m. à 3 h. s. écl. et tonn.	0,56	20,2
7	24,5	13,5	20,5	723,5	20	1,3	88	26,5	47	33	S	E-N-E	faible	beau	T. beau à 10 h. s. [et g. pl. à 10 h. s. c. 1/2	0,59	19,5
8	27	14	19,5	726	»	2,1	88	23,5	33	26	S-O	E	id.	id.	Couvert 3/4 à 10 h. s.	0,605	19,7
9	27	11,5	20,5	726	»	2,6	74	25,2	48	35	S	S-E	id.	id.		0,60	19,7
10	28	13	21,6	721	»	2,7	77	25,2	33,5	29	—	S-S-E	id.	très beau	Pluie à 5 h. s suivie d'écl. et tonn. à 10 h. couv.	0,59	20,4
11	27,3	13,5	20,4	722	16,1	2	69	20,3	40,5	28,5	S	S-S-E	id.	beau		0,61	21
12	20,5	13,5	21	720,6	»	2,1	73	22	40	28	O	S-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,61	19,8
13	27	13	20	721,2	»	2,4	77	26,6	50	36	O	E	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,60	21,2
14	28,5	17,5	24,8	720,4	»	3,4	55	27	34	29	S	E	id.	couvert	Grande pluie de 4 1/2 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,60	22,1
15	28,7	16,5	20	719,4	17,2	2	83	23,5	28,5	28	S-O	S-E	id.	id.	Grande pluie et vent violent à 7 h. s. Vent cont.	0,62	20,5
16	24	14,7	16,8	717	48	0,9	88	18,2	19,5	21,5	S	E	fort	id.	Bourrasque de pluie dans le jour.	0,72	19,3
17	20,5	14,3	19	724,3	4,3	1,1	82	21	34	28	S	S-E	faible	id.	Beau à 10 h. s.	0,74	19
18	25	9	18,2	723,1	»	2,1	80	23,8	47,5	32	S	S-S-O	id.	couv. 1/4	Id.	0,76	19,4
19	26,5	14,7	21,2	720,9	»	2	80	25	39	30	—	S	id.	couvert	Bourrasque, pluie à 6 h. s. Couvert à 10 h.	0,74	19,4
20	27,5	14,5	18	721,7	1,5	3	90	19,5	29,5	25	—	S-O	id.	id.	Pluie à 10 h. s.	0,71	19,6
21	28,5	12	19	724	»	1,6	87	23,5	44,5	30	—	S-E	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,72	20
22	25	10,5	20	723	»	2,4	87	25,6	41,3	30	—	S	id.	couv. 1/2	Pluie dans la nuit.	0,70	19,8
23	27,3	15,5	16,4	720	7,6	1,1	90	18	24	20	—	S	fort	pluie	par g. v. S-E. écl. et tonn. bourr. de pluie très	0,69	19,6
24	21,3	11,5	17	715,2	13,2	0,8	81	16,4	19	16,5	E	S-E	faible	id.	Couvert à 10 h. s. [forte, vent violent	0,67	19,7
25	22	12,5	17,2	716,7	9,8	1,1	78	20	31,7	25	S-E	S	id.	couvert	[bourr. de pluie	0,67	19,5
26	22	15	15,5	719,7	2,4	2	90	15	17,5	15,3	E	S	fort	pluie	Grande pl. de 6 h. à midi, à 8 1/2 écl. et tonn. g.	0,68	19,3
27	23	14,5	22,8	721,5	13,8	0,7	74	22	30	25	S-E	S	id.	couvert	Bourrasque de pluie dès 9 h. à 10 h. s. pluie.	0,72	20
28	26	17	23	724	9,8	1,3	86	26,5	40,5	37	N-N-O	O	faible	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s., pluie avant 9 h m.	0,74	20,5
29	31	19	21	721,6	1	2,4	82	23	30,5	25,5	S-O	S-O	id.	couvert	Pluie dans la nuit.	0,75	20,6
30	27,5	17	17,5	719,3	24,4	1,8	95	15,5	16,5	15	E	S	id.	pluie	contin. avec écl. et tonn. continue le matin, vent	0,77	20
31	19	13	17	722,1	16,1	0,2	90	23	45	30	S	S	id.	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s. [violent.	0,77	19,9
Moyennes ou Totaux.	25°52	13°63	19°21	721,07	237,6	59,8	80,61									6,56	20

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1878.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

X

MYTHOLOGIE GAULOISE. — PIERRES A LÉGENDES

Ce n'est pas ici le lieu de faire un cours de mythologie. Dans une étude dont le but essentiel est d'énumérer les objets découverts sur notre sol, il faut se borner à décrire les monuments matériels du culte avec les légendes qui s'y rapportent.

Les *fées* ou *fayes* jouent chez nous le principal rôle dans les traditions populaires qu'on peut faire remonter aux temps antérieurs à la conquête romaine. Fort peu versés dans la théorie des blocs erratiques et des phénomènes glaciaires, les anciens habitants de nos contrées ont vu l'intervention d'êtres supérieurs, de *Dames* bonnes ou malfaisantes, dans la dispersion des pierres arrachées aux flancs des Alpes et disséminées au loin, sur les pentes et dans les plaines, dans des conditions de forme ou d'équilibre bien faites pour parler à l'imagination. Les grottes sont les habitations des fées; les ponts naturels sont leur œuvre; elles ont creusé des bassins dans la protogine, superposé les blocs tournants et dressé les monolithes.

Dans l'ouest et le centre de la France, quelques-uns de ces grands travaux sont attribués à *Gargantua,* espèce d'Hercule gaulois bien antérieur au fils de Gargamelle et de Grandgousier. Les mythes relatifs à ce géant n'ont guère pénétré dans nos régions, et je n'ai entendu citer son nom qu'une ou deux fois dans la Haute-Savoie; cependant il est venu jouer au palet avec des rochers dans le Doubs, dans le Lyonnais, dans le Jura et même dans l'Ain, tout près de nos limites, par exemple dans le pays de Gex; il ne faut donc pas trop se hâter de rejeter les récits de nos campagnards comme une importation de l'érudition étrangère.

Un autre géant, *Morand,* a pris les environs de Bonneville pour théâtre de ses exploits.

Le Neptune gaulois a laissé des souvenirs de son culte sur la rive savoisienne du Léman. De même que dans le port de Genève on voit émerger la *pierre de Niton,* on retrouve également le *mas Niton* au fond du golfe de Coudrée, à *Sciez.* — Devant le promontoire voisin, à *Yvoire,* à 60 mètres du château, la *pierre d'Equarroz* apparaît au-dessus des ondes; selon la tradition, les riverains y faisaient des sacrifices à Neptune, Neith ou Niton; les offrandes devaient avoir une certaine valeur, car on dit que « la dot des filles d'Yvoire est sous la pierre. »

Le *cheval,* mythe solaire selon quelques savants, joue son rôle dans nos régions. Il parcourt d'immenses espaces dans les airs et laisse l'empreinte de ses sabots sur les pierres qu'il touche entre deux bonds. Le christianisme venant greffer ses récits sur l'antique légende, le cheval a souvent pour mission d'emporter des saints loin de leurs persécuteurs.

L'influence chrétienne a modifié d'autres mythes : la sainte Vierge a détrôné plus d'une bonne fée; saint Martin est venu substituer son nom à celui des *pierres Martines;* les cures opérées par l'intercession de saint Clair ont fait oublier l'ancien culte des fontaines; et le signe de la rédemption, fixé sur les mégalithes, a dû rappeler à plus d'un montagnard trop fidèle aux vieilles croyances que la vénération pour les pierres n'est plus admise de nos jours.

PIERRES BRANLANTES



Dans la commune du *Petit-Bornand,* près du hameau de Termine, à Saxiâ, on voit au bord de la route la *pierre branlante* ou *tournante :* un rocher calcaire, long de 15 mètres, supporte un bloc quadrangulaire, de 2m,30 de largeur sur 1m,10 de hauteur. Celui-ci n'est nullement branlant, mais la tradition

veut qu'il tourne sur lui-même, à Noël, pendant la messe de minuit.

Sur la pente méridionale des Voirons, commune de *Fillinges*, à Buisson-Rond, un bloc erratique en gneiss, haut de 1m,50, long de 3m,70, forme une table très inclinée, maintenue en équilibre sur une étroite base de petites pierres (fig. 177). On l'appelle la *pirra à chantapeu*, la *pierre à chante-poulet* ou *chante-coq*, c'est-à-dire le réveille-matin, l'endroit où l'on se réunit au point du jour pour aller à la montagne ; selon d'autres, cette pierre et ses homonymes que l'on rencontre en divers pays ont reçu ce nom parce qu'elles font entendre à l'aurore des sons semblables au chant du coq ; on dit aussi qu'un coq vient y annoncer le lever du soleil. A notre bloc se rattachent de vagues histoires de fées ; il passe aussi pour avoir été jeté là par Gargantua qui jouait au palet sur le mont Salève.

On pourrait classer dans les pierres branlantes, à cause de sa position en équilibre d'une stabilité peu assurée, le *bloc des fées*, conglomérat descendu des moraines de *Chavanod* et qui s'est arrêté à l'issue des gorges du Fier. Posée sur une de ses aspérités, la gigantesque pelote de graviers agglutinés est maintenue dans cette situation par de menus fragments. Les gens de la localité disent qu'une fée l'avait apportée dans son tablier, procédé déjà employé ailleurs, comme nous l'avons vu pour le dolmen de Reignier.

PIERRES A ÉCUELLES.

Dans notre département, je n'ai aperçu jusqu'ici que dans l'arrondissement de Thonon ces petits bassins, creusés le plus souvent dans des roches erratiques, et auxquels beaucoup d'archéologues attribuent une origine très ancienne.

On m'a conduit à *Champanges*, tout près de la limite de Publier, vers la Benne, auprès d'un bloc en gneiss dont la moitié a été malheureusement exploitée. La partie subsistante a encore 7 mètres de longueur ; la face supérieure est couverte d'écuelles dont le diamètre varie de 4 à 12 centimètres. La pierre ne porte pas de nom ; c'était le lieu de réunion de la *chette*, l'assemblée des sorcières.

M. F. Troyon visita en 1856 la *pierre d'Epeneux*, entre *Féternes* et Vaugron. On venait de faire sauter, pour l'employer à la construction de l'église, cette roche feuilletée, dans laquelle étaient creusés de petits bassins; un fragment a été transporté au musée de Lausanne. Cette pierre était hantée par la *chette;* là se tenait la synagogue des francs-maçons. — En 1871, j'ai observé dans la même commune deux autres pierres à écuelles. L'une est une plaque de gneiss de 1m,30 sur 1 mètre, épaisse de 15 centimètres. La moitié d'une face présente une douzaine de bassins ayant 4 à 5 centimètres de diamètre et une profondeur de 2 centimètres. Elle était primitivement couchée sur la pente d'un champ dans la direction de la Dranse, à 100 mètres sous le Château-Vieux ; aujourd'hui elle est appuyée contre un mur dans le village. — L'autre pierre est un bloc erratique en roche feuilletée, de plus de 4 mètres, posé à plat dans le vignoble dit Sous l'Evaux, sur une pente à l'est près de la Dranse. Là sont creusées à intervalles irréguliers des écuelles larges de 8 à 10 centimètres, profondes de 3 à 4, et dont les stries concentriques montrent aussi clairement que dans les deux pierres précitées le travail de l'homme, — ou de l'enfant, car il est permis de voir dans un bon nombre de ces fameuses pierres à bassins un amusement de petits bergers nés longtemps après la disparition de la dernière Velléda. En lisant la savante monographie de M. Desor sur les pierres à écuelles, on reconnaît sans doute que dans bien des cas les bassins sont contemporains des mégalithes (fin de la pierre polie), mais les exceptions sont nombreuses ; il suffira d'en citer une pour inspirer de la circonspection aux chercheurs de monuments préhistoriques. Dans le département de la Savoie, à Saint-Sigismond sur Aime en Tarentaise, il existe devant la chapelle une inscription romaine isolée sur le plateau et tracée sur la face antérieure d'un parallellipipède en marbre bleu. Je ne fus pas peu surpris de voir le plan supérieur tout creusé en écuelles identiques à celles des blocs erratiques, mais ne pouvant dater évidemment d'une époque antérieure à celle de la taille du monument épigraphique ; les intempéries avaient rendu aux bassins la couleur primitive de la pierre. D'autres écuelles, tout à fait modernes, moins soignées, à surface blanchâtre, occupaient les côtés ; M. l'abbé Tremey m'a appris que dans son enfance il contribua à leur confection en jouant à la *bouna* (borne) : pendant que les petits camarades vont se cacher, un enfant compte 50 ou 100 coups en tapotant au même point d'une pierre avec un caillou arrondi, puis il poursuit les autres qui courent toucher la borne pour ne pas perdre l'enjeu. L'expérience se renouvelant souvent, et les longues heures de solitude des pâtres étant aussi consacrées au même exercice, des bassins très correctement creusés finissent par peupler les pierres disséminées dans nos prairies. Pour savoir s'il a affaire à un travail d'une époque reculée, l'archéologue devra s'assurer si les creusures offrent une apparence réellement antique, si elles sont entourées parfois de cercles ou d'autres ornements, et surtout si le bloc est l'objet d'une vénération traditionnelle ou d'idées superstitieuses transmises à travers les siècles. Il va sans dire qu'il ne faut pas compter au nombre des bassins les creux résultant de la disparition naturelle d'un ou de plusieurs noyaux désagrégés par le temps.

PIERRES A LÉGENDES

La protogine est souvent empâtée de nodules qui disparaissent en laissant des vides. Il n'y a qu'un pas entre la présence d'une cavité de forme un peu singulière et la naissance d'une légende. En voici quelques preuves. Les fées ont transporté sur la pente méridionale de la colline des Crêts, sur *Argonnex*, un bloc où l'on croit reconnaître des empreintes de pieds et de mains. — Quand elles venaient danser au clair de la lune dans le bois de chênes qui ombrageait la *pierre des fées*, au nord de Crevy, sur la hauteur entre l'Hermance et le ruisseau de Marnod, commune de *Veigy-Foncenex*, les fées ont laissé la marque de leurs pas sur la table granitique détruite il y a peu d'années. — A *Boussy*, à 300 mètres de la tour de Marlioz, un monticule s'élève au lieu dit Sur les Chés ; on l'appelle *le cré de la réu-*

nion de la sandgóga (synagogue); là se trouvait une grosse pierre plate, enlevée en 1875; elle servait de table à manger à « une société de francs-maçons ou de carbonari, » et les cavalcades exécutées après les festins nocturnes y laissaient l'empreinte des chevaux. — Un coursier a marqué également son pied sur la *pierre au cheval*, fendue vers 1850 pour être exploitée, puis conservée par ordre de l'autorité comme limite entre les communes d'*Évires* et d'Arbusigny. Ce bloc en protogine, long de 2 mètres, est au bord du sentier près du lieu dit les Mules. Un cheval ailé, s'élançant de la montagne du Salève, sauta d'un seul bond sur cette pierre où il imprima la marque d'un de ses sabots, et fit un autre saut pour atteindre le mont Parmelan. Selon une variante, le cheval était enfourché par un saint qui, pour fuir la persécution, aurait suivi ce prodigieux itinéraire. Une troisième version veut que le cheval ait été monté par une fée : sur le point d'être atteinte par un personnage mal intentionné, l'amazone s'élança de la pierre en question sur le Salève. M. Gosse a trouvé tout près de la pierre au cheval un bracelet en bronze, figuré dans un autre chapitre sous le nº 131. — Au Partouè (pertuis), sur *Ayze*, la *pierre à Morand* est un débris calcaire que le géant Morand avait porté sur ses épaules; il le jeta, puis donna un coup de poing dans ce rocher, à l'endroit où l'on voit une cavité. — En sortant de Mornex pour aller à *Monnetier*, on voyait la *pierre large*, table en protogine haute de 1m,80, longue de 5 mètres ; elle portait de profondes dépressions en forme de pied de biche ; les fées venaient y exécuter des rondes *per amica silentia lunæ*, et les revenants y faisaient des apparitions ; comme tant d'autres, ce poétique souvenir des dames blanches a été converti en jambages de portes et en bordures de trottoirs. — Quant aux creux qui se remarquent sur certaines pierres dans la plaine des Rocailles, c'est au démon qu'il faut demander leur origine. Telle est la *pierre Passe-Diable* (la *pirra Passa-Dauba)*, au sud de *Reignier*. C'est un bloc de protogine fendu des deux côtés. On croit y voir des empreintes de pieds ; je ne partage pas l'opinion de M. Henri de Saussure, qui dit avoir reconnu le travail du ciseau : comme le montrent les nœuds conservés en d'autres points, les excavations proviennent de la désagrégation de nodules tendres. D'autres pierres, dans cette plaine, offrent des empreintes encore plus sensibles et tout aussi naturelles. L'imagination des campagnards a vu là les traces des pas du Diable, et dans l'une des fissures une ornière creusée par son char. La plaine des Rocailles est bien propre à faire songer à l'Esprit malin et à ses mauvais tours : sur une étendue immense, on ne découvre autour de soi que des rochers amoncelés ; tantôt ce sont des masses calcaires corrodées par les actions atmosphériques, brisées, déchiquetées, se dressant avec des formes fantastiques ; tantôt ce sont des blocs erratiques en roches cristallines, arrachés au massif du Mont-Blanc et amenés au milieu des cultures par l'extension mystérieuse des glaciers quaternaires. « Il faut que le Diable ait passé par là, » disent les paysans ; aussi attribuent-ils encore à ses pérégrinations des empreintes qui se voient sur la *pierre au Diable*, sur les bords du Foron, au nord de Reignier. Cette masse de protogine, haute d'un mètre, longue de sept, offre des rainures que l'on croit avoir été imprimées par les jambes de Satan, quand il lui prit la fantaisie de se mettre à cheval sur l'arête.

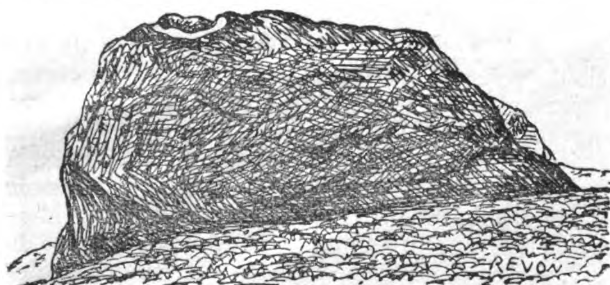
A *Ballaison*, à l'extrémité du plateau du Châtelard, est la *pierre à Martin*, en gneiss erratique. Il faut rapprocher ce nom des *pierres Martines* qu'on observe dans le Quercy et ailleurs, et se souvenir que *Martine* est le nom d'un démon apparaissant sous la forme d'une martre. Nous allons voir quelle transformation le christianisme a fait subir à la croyance primitive et au vocable qui la désigne. Parmi les nombreux blocs erratiques en protogine disséminés sur la pente orientale du Grand Salève, un des plus gros est la *pierre de saint Martin*, commune de *La Muraz*. C'est une table trapézoïde, reposant sur la terre ; sa longueur est de 5m,63 ; la largeur est de 4m,50 et l'épaisseur moyenne, de 1m,30. Une dépression naturelle en forme de pied et un autre creux ont donné naissance à la légende de saint-Martin laissant l'empreinte de ses pas et de son bâton. Comme on l'a vu pour beaucoup d'autres blocs isolés, en France, en Suisse et dans diverses contrées, le clergé s'est hâté d'introduire dès les premiers siècles une légende chrétienne pour détourner les habitants d'une vénération moins orthodoxe : le nom du hameau de Jovis, près duquel est la table en question, fait songer au culte de Jupiter, et des traditions qui peuvent remonter à l'époque gauloise se rattachent à cette pierre et à ses voisines : les fées viennent y danser le soir.

Dans le chapitre consacré aux monuments mégalithiques, il a été dit que nous parlerions de deux faux menhirs. Le premier est la *Margeria* ou *pierre mal tournée*, rocher formant aiguille, détaché naturellement de la montagne de Veyrier, en face d'Annecy, et servant de limite entre les communes d'*Annecy-le-Vieux* et de Veyrier. Les chartes du XIVe et du XVe siècle l'appellent *peulvanum quod dicitur Margeria*. En creusant à sa base pendant la messe de minuit, les jeunes filles ont la chance de trouver un trésor qui constituera leur dot. — Au lieu dit Sous le Saix, à 25 mètres de la limite de la commune d'*Abondance* avec celle de La Chapelle, en face du hameau de Miolène, s'élève une pyramide quadrangulaire, haute de 1m,60, taillée et posée sur une base circulaire également travaillée, en trois pièces, laissant entre les deux parties un promenoir large d'un mètre. Ce monument a l'aspect d'un menhir, mais les menhirs sont d'un seul bloc. Depuis des siècles les gens superstitieux craignent de passer là pendant la nuit, prétendant que c'est le rendez-vous des esprits malfaisants et le lieu de réunion de la synagogue.

A des blocs de toute forme se rattachent des légendes dont le thème ne varie guère. Pour ne pas fatiguer le lecteur, j'en citerai seulement quelques-unes. — La mine a fait sauter la *pirra dé faya*, bloc amené entre *Saint-Sylvestre* et Boussy par les fées. — Elles ont transporté aussi à *Magland*, dans un bois sur la rive gauche de l'Arve, entre les hameaux des Meuniers et de la Vulpillière, la *pirra aux fayes*, rocher pyramidal qui a 25 mètres de long, 20 de large et 12 de hauteur. Les fées s'y sont abritées ; les personnes qui leur portaient du lait s'en retournaient avec leurs seaux remplis de pièces d'or. — Lorsqu'on descend

dans le bois de sapins du Péray, à 400 mètres de l'église de *Combloux*, on se trouve en face de la plus prodigieuse accumulation de blocs de protogine qu'il soit possible d'admirer à quelque distance du Mont-Blanc. La plupart sont de proportions colossales : le plus grand a exactement 30 mètres de longueur, et le sommet de son échine inclinée s'élève à une vingtaine de mètres, sur une largeur moyenne de 7 à 8 mètres. Ce chaos de rochers, appelé les *pierres aux fées*, devait nécessairement avoir ses légendes : un bloc de forme aplatie servait de table pour les repas des fées ; un autre touche la masse principale, et leur réunion forme un abri où les fées avaient élu domicile. Un jour, une femme leur porta du lait dans un baquet ; pour la remercier, elles remplirent le récipient de feuilles de tremble. La campagnarde jeta le contenu avec humeur, mais arrivée à son habitation, elle s'aperçut que la seule feuille qui restait attachée au baquet s'était transformée en une pistole. — Les *cheminées des fées*, bien connues des baigneurs qui fréquentent *Saint-Gervais*, sont des colonnes de graviers glaciaires, portant en guise de chapiteaux des blocs erratiques ; ceux-ci ont fait l'office de parapluies et ont protégé leurs supports contre les eaux qui ont creusé le terrain environnant. — Sur la commune des *Houches*, lieu dit le Prâzvzin, les deux *pierres aux fées* ont chacune 8 mètres de long, 5 de large et 8 de haut ; les fées y faisaient leur ménage. — Sur Ogny, commune de *Thairy*, elles ont apporté la *pierre des fées;* si l'on y passe pendant la nuit, on voit apparaître une dame ou des animaux fantastiques.

Sur la limite de *Bonne* et de Lucinges, à la Feuilleuse, un rocher granitique long de 8 mètres, large de 5, présente une particularité intéressante (fig. 178).



178

A la partie supérieure est une rigole circulaire et horizontale, large de 10 à 15 centimètres, limitant un disque ou bouton de $1^{m},20$ de diamètre, dont le bord domine la creusure de 10 à 20 centimètres. Les campagnards y voient une tentative pour tailler une meule. En vérité, on aurait pu mieux choisir les matériaux, car les tables en protogine d'un abord facile abondent sur la pente voisine, et il est difficile de comprendre comment des ouvriers auraient eu l'idée de se jucher au sommet d'un roc dont l'arête à pic est élevée de 4 mètres. Il faut voir là un travail beaucoup plus ancien, pour lequel je n'ai pas encore trouvé d'éléments de comparaison avec d'autres mégalithes. La légende veut que les fées aient apporté ce rocher du haut de la montagne, aussi l'appelle-t-on quelquefois la *pierre aux fées*.

Longtemps avant l'institution des frères pontifes, les berges de plusieurs cours d'eau avaient été reliées par des fées bienfaisantes : c'est à elles qu'on attribue l'existence du *pont Navet*, rocher naturel qui traverse le Fier à un kilomètre en aval de *Saint-André*.

Les grottes et les roches à cavités fournissent aussi leur contingent de légendes. Ce sont presque toujours les fées qui les ont construites et habitées. Tel est le cas pour les *tannes des fées*, au bas de la montagne d'Anterne sur Lachy *(Passy)*, pour la grotte du même nom à *Vailly* et pour la grotte de Balme près de *Magland :* dans les unes et les autres, les parois affectent des formes bizarres où l'imagination découvre des statues taillées par les fées ; — la *danna des fayes* à La Caille *(Allonzier)*; — à *Saxel*, la *roche des fées*, dont la teinte noire a fait penser qu'elles y entretenaient du feu ; — la *barme des fées*, du côté de la montagne de Sales, à 12 kil. de *Sixt;* — la *grotte des fées-ternes* (actuellement *Féternes)*, à laquelle se rapporte une histoire de trésor caché ; — la *chambre des fées*, dans les bois de la Balme, près de La Roche (commune d'*Etaux);* quatre rochers y constituent une enceinte à ciel ouvert. — Dans une montagne à 3 kil. du Tour, commune de *Chamonix*, un entassement de rochers s'appelle le *corridor des fées*. C'était leur habitation. S'étant vu refuser l'hospitalité dans les chalets, les fées se vengèrent en faisant surgir les glaciers qui couvrent aujourd'hui les pentes. — A 200 m. de la limite d'Ayse, lieu dit Vers Sizon, commune de *Saint-Jean-de-Tholome*, les fées habitaient la grotte qui porte leur nom. Une femme de Bovère leur ayant porté du lait, elles remplirent sa seille de feuilles de hêtre, avec défense d'y jeter un regard avant d'avoir regagné son domicile ; chemin faisant, elle ne put résister à la tentation de voir quel était le contenu de la seille, et le jeta ; mais arrivée chez elle, la pauvre femme s'aperçut qu'une feuille collée au fond du récipient était devenue une pièce d'or. C'est une troisième variante des légendes de Combloux et de Magland.

Pour ne pas allonger ce chapitre par les récits relatifs au culte des fontaines, bornons-nous à citer une tradition conservée dans la commune de *Groisy :* dans le bois d'Essert, près du lieu dit Chez Charmillon, le ruisseau des Aires a creusé dans les assises de molasse un trou ovale de deux mètres de longueur sur un mètre ne largeur, appelé le *creux des fayes*. On dit que l'excavation a été pratiquée par les fées, et que lorsqu'on y jette des pierres, elles sont repoussées de côté. En dépit des efforts des dames blanches, les galets ont comblé en partie ce creux qui avait encore trois mètres de profondeur il y a peu d'années.

INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES.

Ayant déjà publié les inscriptions antiques de la Haute-Savoie, je dois me borner à rappeler les monuments épigraphiques sur lesquels se lisent des noms de divinités gauloises. Ils portent dans mon mémoire les nos 1 *(Apoll. Virotuti...)*, 35 *(Aug. Vin(tio)...)*, 47 *(Athuboduae* ou *Cathuboduae...)* et 52 *(Deo Vintio...)*. En outre, un certain nombre de marques de potiers offrent des noms gaulois. — La géographie de nos régions à la fin de l'indépendance ne pourrait être traitée ici qu'au point de vue des restes matériels propres à élucider la question ; les inscriptions qui

présentent un intérêt topographique ont été transcrites par l'auteur de ces lignes sous les nos 12 (...*vicanis Bo*...), 31, 32 (...*vicanis Albinnensibus*...), 44 (... *inter Viennenses et Ceutronas terminavit)* etc.

Bibliographie. — C'est en faisant causer les campagnards que j'ai recueilli la plupart des légendes consignées dans ce chapitre. Je les ai retrouvées en partie, avec quelques variantes, dans le *Répertoire archéologique des instituteurs de la Haute-Savoie*, précieux travail manuscrit rédigé par nos maîtres d'école sur la demande de la Société Florimontane. — D'élégants écrivains, tels que MM. Menabrea, Francis Wey, Replat, Raverat, Joseph et Antony Dessaix, ont émaillé leurs descriptions de récits légendaires avec la préoccupation bien naturelle de charmer le lecteur par des détails pittoresques plutôt qu'avec l'intention de se présenter en mythologues. D'auteurs auteurs se sont attachés à l'étude sérieuse de quelques pierres à légendes. Citons les suivants :

Pierre à écuelles d'Épeneux (Féternes). — F. Troyon, *Catalogue manuscrit* de sa collection au musée de Lausanne.

Pierre au cheval (Évires). — Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières*, p. 12, extrait du t. XI des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*.

Pierre Passe-Diable (Reignier). — H. de Saussure dans l'*Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses*, juin 1867, avec 3 figures. — P. Vionnet, *Monuments préhist. de la Suisse occid. et de la Savoie*, p. 25 et pl. XXVIII.

Pierre au Diable (id). — H. de Saussure, *Indicateur*, mars 1867, avec fig. — Vionnet, p. 25 et pl. XXIX. — *Album de la Suisse romane*, t. III, p. 26. — Salverte, *Notice sur qqs monum. anciens, situés dans les environs de Genève*, p. 13. — Blavignac, *Descr. de qqs monum. celt.* p. 18.

Bloc de la Feuilleuse (Bonne). — Vionnet, p. 25.

Pierre à Martin (Ballaison). — Ducis, *Revue sav.* janvier 1874.

Pierre Margeria (Annecy-le-Vieux). — Revon, Dunant, Ducis, *Rev. sav.* 1873, p. 40. — Ducis, *Congrès scientif. de France*, session de Chambéry, p. 503. — *Dictionnaire archéol. de la Gaule*, t. I, p. 63.

Monument d'Abondance. — Ducis, *Rev. sav.* 1865, p. 87. — E. Dufour, *id.*, 1869, p. 48.

Blocs de Combloux et de Magland. — Ducis, *Rev. sav.* 1867, p. 15; 1868, p. 35; *Questions archéol.*, p. 250.

Cheminées des fées (Saint-Gervais). — *La Nature*, 5 mai 1877, avec 1 fig.

Inscriptions gallo-romaines. — Revon, *Inscr. antiq. de la Haute-Savoie*, 1 v. in-4°, fig. — Allmer, *Inscr. de Vienne*, 6 v. et atlas, prend pour des lettres les traits accidentels qui terminent la première ligne de l'inscription *Apoll. Virotuti*, et lit à la seconde ligne *Verotuti;* or il y a évidemment un I et nulle trace de la barre transversale médiane d'un E. Sauf quelques petites défectuosités analogues, on reconnaît dans cet ouvrage l'œuvre d'un maître dans la science épigraphique. — Ducis, *Rev. sav.* 1871, p. 69; 1873, p. 51.

Louis Revon

(La fin au prochain n°.)

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1878.

L'intérêt principal du moment est, comme on le pense bien, à l'Exposition universelle ; aussi les théâtres se sont-ils moins encore mis en frais de nouveautés que ce n'est leur habitude pendant l'été. *Polyeucte* attendra la fin de l'Exposition, c'était prévu. En l'absence de Faure, on a confié le rôle d'Hamlet, dans l'opéra de M. A. Thomas, à Bouchy qui n'y a réussi qu'à demi ; mais peu importe que l'ouvrage soit manqué : les visiteurs de l'Exposition vont à l'Opéra pour le seul plaisir d'y aller. Est-ce aussi pour complaire à M. A. Thomas que l'Opéra-Comique a repris *Psyché*, datant de plus de vingt ans ! On l'a adapté le mieux possible au personnel actuel du théâtre ; on a même prétendu en faire un « drame lyrique, » par la suppression de presque tout le dialogue. Les coupures n'y ont peut-être pas gâté grand' chose, mais les additions ne l'ont pas rendu meilleur. *Psyché* est resté un médiocre opéra-comique que l'Exposition elle-même n'a pas fait vivre longtemps. En tous cas, peu de directeurs de théâtres devront bénir cette bien heureuse Exposition, autant que M. Carvalho. Ce n'est un secret pour personne, qu'il y a six mois, la situation de l'Opéra-Comique n'était pas brillante ; seulement l'Exposition touche à sa fin et M. Carvalho fera bien de prendre des mesures pour ne pas retomber dans les mêmes embarras. Il a donné un petit ouvrage nouveau, *Pepita*, en deux actes ; mais, à tort ou à raison, cela semblait une pure complaisance pour M. Delahaye, secrétaire à l'Opéra, qui est l'auteur de la pièce et dont le fils a écrit la musique. M. Delahaye est un pianiste de talent, mais il semble croire une partition d'opéra chose beaucoup plus facile qu'elle ne l'est. En définitive, l'ouvrage n'a fait ni bien ni mal à personne, et il est déjà oublié ; il n'en compte pas moins pour le cahier des charges; avec le *Char*, cela fait trois actes nouveaux, depuis le mois de janvier.

Les journaux viennent de publier une liste de six ouvrages nouveaux, formant un total de dix actes, que M. Carvalho promet pour l'hiver prochain. Depuis que l'Opéra-Comique n'observe plus son cahier des charges, on lance de temps en temps des réclames de ce genre ; nous savons ce qu'elles valent.

Le Théâtre Lyrique a fermé ses portes, faute de répertoire. Le *Capitaine Fracasse* ne pouvait faire recettes ; *Aïda*, avec traduction française, le pouvait d'autant moins que l'exécution était assez médiocre. Dans la situation précaire du théâtre, le directeur ne saurait faire de grands efforts ni courir de grands risques.

On sait que M. Escudier doit donner trois ouvrages nouveaux ; il rouvrira le théâtre par les *Amants de Vérone*, musique du marquis d'Ivry. Le sujet de la pièce n'est autre, très probablement, que celui de *Roméo et Juliette*. Il y a environ une dizaine d'an-

nées, on a donné une audition de l'ouvrage dans un concert et la partition a été gravée.

Quant au *Capitaine Fracasse*, le roman de Théophile Gautier n'était pas facile à mettre au théâtre, parce que, précisément, les scènes les plus attachantes et les plus dramatiques du livre perdent le plus à cette transformation. M. Catulle Mendès s'en est acquitté assez habilement, quoique le dénoûment qu'il a dû imaginer soit loin de celui du roman.

M. Emile Pessard n'avait encore donné au théâtre que deux petits ouvrages : la *Cruche cassée* et le *Char*, représentés à l'Opéra-Comique. Dans sa nouvelle partition, il y a des morceaux heureux, mais, pour produire une œuvre d'un succès durable, M. Pessard devra renoncer à suivre les errements d'Auber et de M. A. Thomas.

Je ne m'arrêterai point au *Pont d'Avignon* donné, il y a quelques jours, pour la réouverture des Bouffes-Parisiens ; il n'est pas probable que cette bouffonnerie réussisse à conjurer la malechance qui poursuit le théâtre du passage Choiseul.

Les concours publics du Conservatoire se sont faits dans les conditions ordinaires, si fâcheuses qu'elles soient. On songe si peu à y remédier, que les journaux ont tous reproduit une note ainsi conçue : « Après enquête sur les réformes à apporter au Conservatoire de musique, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts étudie un projet d'après lequel les programmes des cours de musique et de déclamation seraient modifiés de manière à faciliter aux jeunes artistes l'entrée des diverses scènes lyriques ou dramatiques ; en même temps, pour compléter leurs études, on créerait plusieurs cours, notamment d'histoire littéraire, musicale et dramatique. (1) » Et voilà ce qu'on appelle des réformes ! Quant à la promesse de faciliter aux élèves l'accès des théâtres, je la crois de peu d'effet ; elle a été provoquée par le procès intenté à trois lauréats du Conservatoire qui ont manqué à leurs engagements. En échange de l'instruction gratuite qu'ils reçoivent, instruction tout à fait insuffisante pour les chanteurs, les lauréats doivent se mettre à la disposition des théâtres subventionnés, si les directeurs le demandent ; ceux-ci leur accordent des appointements le plus souvent très modiques, en attendant qu'ils les renvoient, s'ils n'en sont pas satisfaits. Mlle Vaillant a été condamnée à payer 15,000 fr.; si le tribunal belge ratifie la décision du tribunal français, le Théâtre de la Monnaie de Bruxelles se chargera de payer l'indemnité ; le ministère de l'instruction publique français sera de 15,000 fr. plus riche, mais Mlle Vaillant ne regrettera ni son escapade, ni sa condamnation. M. Soulacroix aussi a contracté un engagement, à Bruxelles, avant l'expiration du délai pendant lequel il devait se tenir à la disposition des théâtres subventionnés de Paris. Une assignation vient de lui être envoyée à la requête du ministère. Si M. Carvalho veut engager M. Soulacroix, que ne le dit-il ? Voilà déjà six semaines qu'il tarde. Attend-il que les théâtres de province et de l'étranger aient complété leur personnel, tandis que M. Soulacroix resterait comme sœur Anne, à regarder le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie ?

(1) Le cours d'histoire de la musique existait déjà ; il était fait par Eugène Gautier, mort il y a quelques mois.

Parlons de l'Exposition universelle. C'est une idée bien fallacieuse que celle d'une « exposition musicale. » Par exemple, dans la galerie de tableaux, qui est au palais du Champ-de-Mars, l'entrée est libre et gratuite (à part le prix d'entrée pour toute l'Exposition) comme pour les vêtements, les meubles, les instruments de musique, etc. On y va quand on veut, on y reste le temps qu'on veut, et l'on y retourne si l'on veut et comme on veut. D'un coup d'œil, on peut juger si un tableau mérite l'attention ; s'il le mérite, on s'y arrête ou l'on y revient, selon son bon plaisir ; s'il ne la mérite pas, on passe outre. En est-il de même pour les auditions musicales ? Chacun fera la réponse.

On a donc donné une série de concerts pour faire entendre des œuvres de compositeurs français. Celles qui étaient déjà connues, ne nous apprenaient rien de nouveau ; plût au ciel que, pour plaire à certains musiciens médiocres, on n'y eût pas mêlé des œuvres déjà jugées et condamnées par le public et par la presse. Parmi les ouvrages qui peuvent passer pour nouveaux, la médiocrité a également une trop large part. En définitive, les compositeurs de mérite nous étaient déjà connus.

La mauvaise sonorité de la salle était un fait avéré dès le premier jour. La forme de la salle est vicieuse, ses dimensions exceptionnelles ne font qu'augmenter et aggraver les résonnances et les échos ; les symphonies y sont fort mal à l'aise ; les solos de musique vocale n'y sont guère mieux placés. Les architectes avaient si mal pris leurs mesures qu'ils ont été obligés de faire empiéter l'orchestre sur l'espace réservé au public. C'est bien la peine de construire une salle trop grande et beaucoup trop grande, pour qu'elle ne permette pas même une disposition rationnelle de l'orchestre et des chœurs. Quand l'Exposition universelle sera close, combien de fois par an aura-t-on l'occasion d'utiliser une salle pouvant contenir près de 5,000 personnes, située dans un quartier excentrique et ne pouvant être ni chauffée, ni éclairée ?

Les séances de musique de chambre ont lieu dans une salle provisoire, de forme rectangulaire, salle assez sonore et dont on a, tant bien que mal, déguisé la laideur, en y plaçant des tableaux. Le palais du Trocadéro n'est pas terminé, et ne le sera probablement pas de sitôt. On travaille toujours du côté droit de cet énorme pâté qui renferme la salle de fête et dont les deux tourelles latérales ne sauraient atténuer la lourdeur.

Puisqu'on a tant parlé d'exposition musicale, la direction générale de l'Exposition universelle aurait dû offrir aux orchestres étrangers les mêmes avantages et les mêmes moyens de publicité qu'à l'orchestre français. Il n'en a rien été. Le premier orchestre qui s'y est trompé, c'est celui du Palais de l'Industrie, d'Amsterdam ; ses concerts ont passé presque inaperçus. L'orchestre du théâtre de la Scala, à Milan, a été plus avisé ; il a fait préparer son arrivée par des gens experts dans l'art de la réclame. Il se distingue par la précision de l'ensemble et une verve un peu exubérante. L'orchestre des Concerts populaires, de Turin, a un jeu plus posé ; mais les artistes italiens sont obligés de jouer un peu de tout, principalement de la musique italienne, et ils ne sauraient être bien familiarisés avec le style de la musique classique alle-

mande. Quant aux compositeurs, leurs tendances symphoniques ne paraissent pas dépasser jusqu'à présent, ce qu'en italien on appelle *sinfonia* et ce qu'en français on appelle simplement prélude ou ouverture. Il faut dire cependant que l'influence de l'école symphonique française et allemande se fait sentir dans les ouvertures italiennes de l'époque actuelle ; le reste est une question de temps.

La musique militaire de New-York n'a pas excité une grande attention, quoiqu'elle soit composée de bons artistes. La Société chorale de Londres a prouvé ce que nous savions déjà, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de musique anglaise, mais seulement des imitations plus ou moins heureuses de la musique allemande, auxquelles il peut se mêler parfois de la musique française ou italienne. Les étudiants d'Upsal et de Christiania ont eu beaucoup de succès, en chantant fort bien des airs nationaux arrangés en chœurs et d'autres compositions pour voix d'hommes.

Les concerts russes qui ont lieu en ce moment motivent les mêmes conclusions que la musique anglaise. Il y a certainement en Russie des compositeurs de talent, mais leurs œuvres ne sont qu'un reflet de la musique allemande, avec un peu de musique italienne et des emprunts faits à Berlioz. Le meilleur des compositeurs russes, et en même temps le plus allemand, c'est assurément M. Antoine Rubinstein que nous connaissons depuis longtemps ; son frère, Nicolas, directeur du Conservatoire de Moscou, est également un pianiste très distingué, mais sans se donner à la composition comme fait l'ancien directeur du Conservatoire de Saint-Pétersbourg.

Le festival militaire où étaient réunies les musiques de la garnison de Paris n'était qu'une entreprise du comité de l'Association des artistes musiciens pour faire une belle recette au profit de la caisse des pensions de l'Association. Les concours de sociétés chorales et instrumentales auraient pu offrir beaucoup d'intérêt s'ils avaient été des réunions exceptionnelles, tandis qu'on en abuse tous les ans pendant la belle saison. La plupart des sociétés sont plus occupées à gagner des médailles, qui le plus souvent ne leur coûtent pas grande peine, qu'à travailler pour faire des progrès.

Pour compléter cette rapide revue de l'Exposition, il me reste à dire quelques mots des instruments. La facture instrumentale en est restée, à peu de chose près, au point où elle en était en 1867, et il faut bien dire que, pour les instruments à cordes, comme pour les instruments à vent, la facture française conserve une supériorité marquée. Ce que les autres pays offrent de meilleur est une imitation des instruments français ; encore la plupart paraissent-ils peu disposés à confesser leur infériorité.

Une des parties les plus curieuses de l'Exposition, ce sont les galeries du Trocadéro consacrées à l'histoire des arts ; c'est même la première fois qu'on a fait une exposition de ce genre. Assurément, elle est très incomplète et ne saurait être beaucoup plus complète, vu les difficultés que présente la réunion des objets nécessaires ; mais, pour la musique, la section française et la section belge contiennent un grand nombre d'instruments et d'autres objets, offrant matière à des études historiques. Pour les pianos, il faut remarquer aussi la petite section de la République de Saint-Marin, ou, pour parler plus exactement, les clavecins et les modèles du mécanisme des marteaux empruntés au musée Kraus de Florence. Enfin, je signalerai l'exposition théâtrale au palais du Champ de Mars, intéressante, sans être très riche.

JOHANNÈS WEBER.

P. S. — Je venais de mettre ma *chronique* à la poste, quand parut la nouvelle de la démission de M. Escudier ; son bail de la salle Ventadour est expiré, et nous comprenons qu'il n'ait pas voulu le renouveler. On dit que Capoul, qui paraît avoir grande envie de jouer le rôle de Roméo, va achever de monter les *Amants de Vérone*, mais il faut avant tout qu'il s'entende avec les artistes de l'orchestre.

Le *Journal officiel* a publié un nouveau règlement du Conservatoire ; c'est le septième, sans compter un règlement de police intérieure et un autre concernant le pensionnat, supprimé il y a quelques années. Le règlement de 1850 avait subsisté jusqu'à présent ; le nouveau règlement ne fait guère que constater les modifications introduites dans l'école depuis cette époque ; quant à des réformes véritables, il n'en est pas question ; l'enseignement continuera à se faire comme par le passé. D'ailleurs les règlements valent ce que valent les hommes qui les font et doivent les faire respecter. Nous verrons si certains articles seront mieux observés désormais qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent sous la direction de M. A. Thomas comme sous celle d'Auber.

AVIS

Messieurs les membres effectifs et abonnés domiciliés hors d'Annecy et de sa banlieue sont priés de vouloir bien se libérer à l'avenir au moyen d'un bon postal, en déduisant leurs frais. En se soumettant à ce petit dérangement qui ne leur occasionnera aucune dépense, ils éviteront à la Société des frais considérables de recouvrement.

Le Trésorier,
PIERRE BOUCHET.

BULLETIN

Nous avons oublié de rappeler dans le dernier nº de la *Revue* qu'ensuite de l'invitation qui leur en avait été faite par Mgr l'Evêque d'Annecy, l'Académie de Savoie et la Société Florimontane, représentées par le personnel de leurs bureaux et plusieurs autres membres, ont assisté de concert, le 22 août dernier, à la solennité du doctorat de saint François de Sales.

On rappelle également que MM. Ducis, Constantin, Coche et Revon ont pris part au congrès des huit sociétés savantes de la Savoie réunies à Saint-Jean-de-Maurienne, les 13 et 14 août dernier. Le compte-rendu paraîtra plus tard.

Outre le secrétaire général, M. l'abbé Truchet, nommé le 14 février, le bureau était ainsi composé : président, M. Pillet ; vice-présidents, MM. Ducis et Guillermin ; secrétaires, MM. Alliandi et Truchet Florimond. Mgr Rosset, évêque de Maurienne, nommé président d'honneur, a assisté à toutes les séances.

M. Ducis a accepté, au nom de la Société Florimontane, la tenue du congrès pour l'année prochaine à Annecy, et M. Revon en a été nommé secrétaire général. L'époque de la session sera annoncée plus tard.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

BULLETIN N° 9

SEPTEMBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES MAXIMA	THERMOMÈTRES MINIMA	THERMOMÈTRES à 9 h. m.	BAROMÈTRE A ZÉRO 9 h. m.	PLUIE TOMBÉE en 24 heures.	Evaporation en 24 heures.	HUMIDITÉ relative de 1 à 100	THERMOMÈTRES A MIDI à l'ombre.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL noirci.	THERMOMÈTRES A MIDI AU SOLEIL nu.	VENTS A 9 HEURES DU M. SUPÉRIEUR	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Direction.	VENTS A 9 HEURES DU M. INFÉRIEUR Force.	ÉTAT DU CIEL à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	HAUTEUR DU LAC à 9 h. du matin	TEMPÉRATURE de l'eau à 9 h. m.
1	24°3	11°3	17°5	726	»	2	89	20°4	40°5	38°	O	S	fort	couv. 1/4	Très beau à 10 h. s.	0,76	19°3
2	21	8	14	726	»	2	88	20,2	40	28	N	O	id.	beau	Id.	0,73	19,4
3	22,5	8,5	18,2	727,1	»	1,4	80	22	46,5	30,5	N	N-N-E	id.	id.	Id.	0,725	18,6
4	23,7	10,5	15,5	726,2	»	1,8	89	23,5	47	31	N	N	id.	id.	Id.	0,69	18,7
5	24,5	10,3	17,8	727,1	»	1,1	84	24,4	48,5	32	N	N	faible	couv. 1/4	Id.	0,65	19,7
6	27.7	10	19,5	726,5	»	1,8	84	26,8	49	34	—	N-N-E	id.	très beau	Id.	0,63	19,5
7	28,5	12,5	19,4	725,2	»	2,0	81	26,8	48,7	34	N	N	id.	beau	Id.	0,61	19,6
8	28	15	21	723,3	»	1,9	74	27,2	50,3	37	N-O	N	id.	couv. 1/2	Beau à 10 h. s.	0,60	19,4
9	28,7	15,5	21,2	724	»	1,9	83	24,5	35	27	N	N	id.	très beau	Très beau à 10 h. s.	0,595	19,9
10	26	12,5	17	725,3	1,0	1,8	79	23,8	47,5	32	N-N-O	N	id.	couv. 1/2	Pluie avant 9. h. m. Très beau à 10 h. s.	0,59	19,8
11	24,5	14	18	726,6	»	2,2	76	22,5	47	31	N	N	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,58	19,5
12	26	13,5	19,5	726,8	»	1,8	82	25,2	48	33	N	N-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,55	19,5
13	27,5	15	19,2	722,8	»	1,7	88	21,8	30	25	S	N-N-O	id.	couvert	Couvert 1/2 à 10 h. s.	0,55	19,7
14	23,5	9,5	14,8	722,2	»	1,4	70	20	34	25	O	N-N-E	fort	id.	Très beau à 10 h. s.	0,55	18,5
15	22	8	17	722,4	»	2,1	80	22	35	26	N-O	N-N-E	id.	beau	Beau à 10 h. s.	0,55	17,7
16	22,5	7,5	18,4	724,8	»	1,1	80	21,5	31,5	26	O	N-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,55	17,3
17	21,5	8	16	728,1	»	1,3	89	21.4	44	29,5	?	O-N-O	id.	id.	Id	0,55	17,2
18	23	7,5	17,2	724,5	»	1,8	81	22	45	29	—	O-N-O	faible	très beau	Id.	0,54	16,8
19	26	13,5	17,4	724,3	»	2	90	21,8	38	27	S-O	S-O	id.	couv. 1/2	Couvert à 10 h. s.	0,51	16,4
20	23,5	11	14,4	722,8	»	1,6	84	17,5	28,5	21	O	O	fort	id.	Très beau à 10 h. s.	0,50	17
21	20	9	11	723,4	5,5	1,8	93	13,4	26	18	N	N	id.	couvert	Grosse bourrasque pluie à 3 h m. Pluie dans le	0,495	16,6
22	15,5	6,5	14,4	722,8	1,2	1,3	84	17,5	43,5	26	S-O	N	faible	couv. 3/4	Beau à 10 h. s. [jour. Très b. à 10 h. s.	0,495	15,3
23	18,5	7,3	14,2	717,1	»	1,4	78	13,8	15	12,5	S	E	fort	couvert	Pluie à 10 h. s.	0,48	16,3
24	15,5	9,5	12	713,8	7,5	0,7	76	17,2	36	25	S	S	faible	id.		0,46	15,3
25	17,7	7,5	9,4	714,4	6,8	1,2	92	10,5	13,5	11	N	N-N-O	fort	id.	Pluie de 2 à 8 h. m. et à 10 h. m.	0,45	15,5
26	16,7	7,5	15,5	720	0,2	1	75	18	43	26,5	N	O-N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,45	14,8
27	19,5	3,5	11,4	723,5	»	1,9	93	19,8	44	28	N	N-O	id.	id.	Id.	0,45	13,7
28	20,5	4,5	14,2	725,8	»	1,6	78	18,5	43	27	N	N	id.	id.	Id.	0,44	13,5
29	21	5,5	13,4	725,8	»	1,2	89	20	45	28,5	N	N-N-O	id.	très beau	Id.	0,445	15,5
30	23	6,5	14,4	724,3	»	1	84	22	46,3	30	N	N-O	id.	id.	Id.	0,44	15,8
Moyennes ou Totaux.	22°76	9°63	16°09	723,26	22,2	47,8	82,43									0,553	17°48

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **31 octobre 1878.**

ON S'ABONNE

—

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

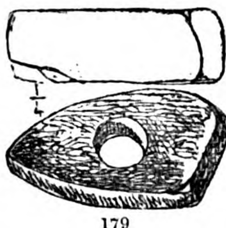
XI

ADDITIONS

Depuis l'impression des chapitres consacrés à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze, plusieurs découvertes intéressantes ont eu lieu et méritent d'être signalées. Classons-les par époques et par communes.

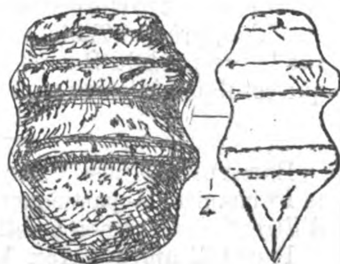
1° Age de la pierre.

Dans les environs de *Rumilly*, on a trouvé un marteau-hache en grès dur, long de 115 millimètres (fig. 179, musée d'Annecy). Le trou d'emmanchement, lisse et très régulier, paraît avoir été obtenu par le procédé du tube en roseau tournant avec rapidité dans un sable humide. Des stries très fines font supposer que le sable a joué aussi un rôle dans l'aiguisage du tranchant.



179

Sur la commune voisine, à *Sales,* dans un champ situé entre l'Annonciade et Faramaz, un campagnard a recueilli au printemps de 1878 un marteau-hache en protogine (fig. 180, musée de Chambéry). A première vue on le prendrait pour une arme de sauvage, avec son large tranchant et ses bourrelets parallèles, qui ne sont point une forme naturelle de la pierre, mais le résultat d'un travail soigné, et destinés sans doute à retenir dans la gorge la ficelle qui reliait l'instrument à son manche. Comparez le casse-tête ou marteau-hache de Mornex, représenté par la figure 66.



180

Quant à l'instrument décrit précédemment à la suite de celui de Mornex, et trouvé à *Vétraz-Monthoux,* un dessin que m'envoie son propriétaire, M. de Boringe, le représente comme formé d'une large poignée à bourrelet probablement naturel, avec une extrémité taillée en cône arrondi et poli; ce serait peut-être une pierre à broyer.

Une belle hache en serpentine, longue de 125 millimètres, a éte mise au jour en décembre 1876 à la Bovière, entre Chosal et le Nant de la Motte, commune de *Mésigny* (fig. 181, coll. Constantin à Annecy). Elle était accompagnée d'un galet plat et circulaire, en serpentine, offrant un poli remarquable qui peut avoir été complété par le travail humain; le diamètre moyen de ce disque est de 125 millimètres (id.).



181

Mine inépuisable d'instruments en pierre, la commune de *Monnetier-Mornex* devait nécessairement être signalée comme théâtre de découvertes récentes. Le Musée de Genève a fait l'acquisition d'un ciseau poli, long de 13 à 14 centimètres, à tranchant arrondi, provenant de la ferme de M. Perravex, sous l'embranchement de la route de Mornex avec celle du pont de Viaison. — La même collection s'est augmentée d'une hache en serpentine et d'une autre fragmentée, recueillies dans le bois de châtaigniers près de la campagne Bonzanigo.

Le musée de Genève a reçu encore 8 silex taillés, de la carrière de *Collonges,* et 5 éclats de silex trouvés dans la même commune, au pied des bancs de rochers du Salève.

La station lacustre de *Thonon* a fourni à M. J. Costa de Beauregard une hache en serpentine.

2° Age du bronze.

La pièce la plus intéressante est une petite épée en bronze, courte et épaisse, à lame bombée et unie, avec soie d'emmanchement brisée vers l'extrémité; longueur $0^m,37$, largeur maximum 3 centimètres, épaisseur 7 millimètres (fig. 182, musée d'Annecy). M. de Mortillet la classe dans les premiers temps de l'âge du bronze, c'est à dire à l'époque du fondeur qui a pré-

cédé celle du marteleur. Cette épée a été recueillie en janvier 1877 sur la berge du Chéran, rive droite, à 800 mètres en amont du confluent du Fier, dans la commune de *Rumilly*.


182

Brustspangen. Cf. Lindenschmidt, tome I, heft 7, pl. 4. »

A la même époque, et à 8 kilomètres du point précédent, on découvrit dans le Fier, un peu en aval du pont de *Saint-André*, une tête de lance en bronze, à douille (fig. 183, musée d'Annecy). Sa longueur est de 165 millimètres et la largeur maximum de 37 millimètres. — Le musée d'Annecy possède aussi un bracelet lunulaire en bronze, trouvé dans le val de Fier lorsqu'on établit la route nouvelle qui suit le tracé de la voie romaine. Comme les autres bracelets lunulaires que j'ai décrits, celui-ci est peut-être contemporain de l'invasion romaine, mais il conserve le style de l'époque précédente.


183

Un culot de bronze, conservé au musée de Genève, a été recueilli dans la vigne de M. Kraut, près d'Aiguebelle, commune d'*Etrembières*.

La même collection a fait l'acquisition récente d'une série d'antiquités lacustres de la station de Tougues, commune de *Chens-Cusy*. — Elle a acheté aussi, à la mort de M. Blavignac, la faucille à bouton qui faisait partie de la cachette de fondeur de *Meythet*.

J'avais dessiné au musée de Lausanne un singulier bronze pêché par M. Carrard dans le Léman, à *Thonon* (fig. 184). C'est un disque ovale, formé de minces feuilles de bronze superposées que retient une bordure coulée, à moulures, suspendue à une bélière également en bronze. L'épaisseur est de 4 millimètres; le grand diamètre a 118 millimètres. Rien de semblable n'ayant été recueilli jusqu'ici dans les emplacements lacustres, j'avais cru devoir m'abstenir de faire figurer cet objet parmi les produits de nos palafittes; le style du cadre en particulier me paraissait offrir bien peu de rapports avec ce qu'on connait de cette époque. Maintenant il faut s'incliner devant l'autorité d'un nom respecté dans le clan des archéologues : le savant docteur Forel, de Morges, n'a pas hésité à décrire l'ornement en question dans l'*Anzeiger (Indicateur d'antiquités suisses)* d'octobre 1876, en l'attribuant à la station lacustre. Il fait remarquer qu'il n'y avait en réalité que deux feuilles de bronze, et que les quatre minces feuillets intérieurs « ne sont que les surfaces d'oxydation, les couches de tuf chargé de sels métalliques et de chaux, qui recouvrent les deux faces internes et externes de chacune des deux feuilles primitives. » Dans le catalogue manuscrit du musée de Lausanne, le conservateur, M. Morel-Fatio, ajoute la note suivante : « Cet objet pourrait bien être une moitié de ce que Lindenschmidt appelle des *Brustspangen*. Cf. Lindenschmidt, tome I, heft 7, pl. 4. »


184

J'avais fait encore une omission volontaire, et je suis tenté de la maintenir, dans la description des objets appartenant au premier âge du fer ou à l'époque gauloise. Il s'agit de vilaines petites statuettes en bronze, d'un travail barbare, divisées entre les musées d'Annecy et de Genève. Dans cette dernière ville elles sont classées à la fin de l'âge du fer; mes prédécesseurs au musée d'Annecy ont aligné les bonshommes de cette catégorie parmi les objets romains. Il est assez difficile, en effet, de dire si ce sont des artisans gaulois ou des ouvriers romains de la décadence qui ont conçu ces figurines aux gestes désordonnés, aux membres grêles et sans modelé. Quant aux lieux de provenance, ils fournissent des présomptions d'égale valeur pour les deux époques: par exemple, deux figurines de notre musée municipal, dont l'une est en fer et offre l'idéal de l'exécution barbare, proviennent de la plaine des Fins d'*Annecy*, où l'on a recueilli quelques monnaies gauloises et un autel gallo-romain, mais où les autres antiquités, très nombreuses, sont de l'époque romaine. En revanche, le musée de Genève possède 3 statuettes en bronze découvertes en 1848 sur le roc de Chère *(Talloires)*, localité voisine des bains romains de Menthon, mais qui a essentiellement fourni des médailles gauloises, et en abondance. Dans la même collection, on voit une figurine en bronze, d'un travail non moins défectueux; elle vient de *Bonneville*.

3° Pierres à légendes.

Le mythe de Gargantua s'est répandu jusque dans les environs d'*Annecy*. Dans les rochers polis par les glaciers, sous la croix du Cré-du-Maure, on voyait le *fauteuil et les escaliers de Gargantua,* produits par un travail d'érosion. En s'appuyant pour s'asseoir, le géant avait imprimé à droite et à gauche la marque profonde de ses mains. M. Serand avait examiné dans son enfance cette pierre, détruite par la mine vers 1845.

Parmi les légendes de fées, il en est une où les récits du moyen-âge se mêlent au souvenir des palafittes. Les divinités qui avaient jeté le pont Navet sur le Fier offrirent au seigneur de Duingt de relier son château au roc de Chère, au moyen d'un pont, en échange d'une certaine quantité de sel et de beurre. Elles se mirent à l'œuvre, mais le châtelain n'ayant pas tenu sa promesse, elles détruisirent leur ouvrage pendant la nuit. Du *pont des Fées* il ne reste qu'une culée (elle fait partie des escarpements naturels du roc de Chère, près de *Talloires)*, et un groupe de pilotis, sur le bas-fond du Roselet : nous avons vu plus haut que cet îlot est l'emplacement d'une station lacustre.

LOUIS REVON.

ERRATUM. — Les carrières de Veirier, décrites dans le Ier chapitre, appartiennent à la minuscule commune d'Etrembières, et non à celle de Monnetier-Mornex.

Page 63, après « Aux Villards, commune » rétablissez deux mots omis: « *du canton* de Thônes. »

LES NOËLS DE SCIONZIER

(Suite)

Chanton az aute voy
Noel je vous am prie
Est nez le roy des roy
De la Virge Marie
En Betléem est my
Entre grant provrete
Noel noel noel

Quant vient a laz minuit
Que Dieu fut né de mere
Pour lange y fut dit
Gloyre fut en terre
Est pasteurs ceantz nunsé
Le fils de Dieu est nez
Noel noel noel

A luy abandonne
Avion toute leour bestie
A l'enfant on donné
Taborin et musette
Obade on mené
An grand joosaté
Noel noel

Herode pour trové
Le redentour du monde
Des enfants fit tué
Plus de sans mille nombre
Biens en ce jorduis
Que enfert en donne
Noel noel

Troy roy son venu
Duz paye Darabie
Pour adoré Jesu
Le roy filz de Marie
Or mirre et ansans
A lanfant on donné
Noel noel

Or prions Jhesu Chrit
Et sa très digne mère
Que suions contre dixt
Nous voillie donné gloire
Devans sa dignité
Puisson chanter noel
Noel noel.
Explicit.

On aura remarqué la présence du *z* après l'*a* bref dans *laz nativité, laz vierge, az l'honneur, saz très digne mère, nous az montré, nous az visité, nous az ôté, az aute voy, laz minuit*, etc. Cet usage s'est maintenu après l'*a* et l'*o* final des noms de localités et de famille, lorsqu'ils sont brefs dans la prononciation : La Clusaz, la Forclaz, la Giettaz, la Guerraz, la Muraz, la Chiésaz, Chavannaz, etc. Millioz, Culoz, Marlioz, Duittoz, Magarroz, Salevoz, Allevoz, quelquefois même Salevouz et Allevouz. Cette syllabe finale est tellement brève que l'orthographe actuelle tend à la remplacer par un *e* muet, comme Duitte, Magarre, Salève, Allève, etc.

Il est évident que ce *z* final est antérieur aux occupations espagnoles, qui n'ont commencé en Savoie qu'au XVIe siècle ; peut-être faut-il le rapporter aux invasions méridionales des VIIIe et Xe siècles.

Le *z* final après le mot *mère*, dans le titre, indique un *é* demi fermé, comme nos vieillards, surtout dans le flanc occidental des Alpes contre le Piémont, prononçaient encore, il y a quelques vingt ans, les *e* aujourd'hui muets, mais alors ressemblant à l'*é* final des mots italiens *amore, onore*.

L'emploi de *z* ou de *s* après l'*é* fermé tient lieu d'accent dans *nez, vales, joesitez, s'esbas*, etc. Mais l'auteur y manque souvent, et, pour faciliter la lecture, nous avons suppléé l'accent, lorsque rien ne l'indiquait.

Quelquefois le *s* remplace le *t*, commme dans *s'esbas* pour *s'ébat et dévale*, c'est-à-dire se lève et descend, comme aussi *en ses afaire* pour *en cette affaire*.

L'expression *pour* à la place de *par* est encore un souvenir du langage vulgaire d'outre monts : *Mais pour Marie elle nous est rendue... pour benignité... pour les montagnes... pour l'ange fut dit*.

L'absence de l'*e* dans *Virge* et *antirement* n'empêchait pas de prononcer *Vierge, entièrement*. Car *Virgo virginum* se chantent encore aujourd'hui dans certaines campagnes : *Viergo vierginum*.

La forme *eou* représente la prononciation locale dans les mots *loneour* pour *l'honneur, ant chan leour brebis* pour *en champ leurs brebis, leour biens, lcour mouton*, pour *leurs biens, leurs moutons*.

L'origine latine se trahit dans les mots *diversoire* de *diversorium, recliné* de *reclinatum, dulce* de *dulcis, paroche* de *parochia, anselle* de *ancilla, ultement* de *ultro, redolent* de *redolens*, qualificatif de l'encens, *clarité* de *claritas* dans le sens de vogue, célébrité, *volant clèrement*, c'est-à-dire dans un éclat de gloire.

Le 5e vers de la seconde strophe est une traduction du texte d'Isaie XI. *Egredietur virga de radice jesse*. La suite du verset : *flos de radice ejus ascendet*, a inspiré le 8e vers de la 6e strophe : *verdorent* pour *verdoyant*.

Le lecteur aura lu sans doute *liaulement* pour loyalement, *saiement* pour sagement, *joesitez, joesement* pour joyeuseté et joyeusement, et aura suppléé l'*h* initiale qui manque aux mots *ativement, autement, onblement, omage, Erode*.

L'inversion et la forme orthographique doivent être rétablis ainsi dans la 8e atrophe : je suis la volonté de ce messager ; je suis la servante de la divinité. Incontinent hâtivement, le noble archange s'est envolé joyeusement et l'ambassade de Gabriel fut achevée *(affiné)* fidèlement.

La strophe suivante offre quelques difficultés. D'après les données de Ducange, on pourrait interpréter *demoy* dans un sens fiscal, et dire : Quand le domaine vers Marie fut allé, elle fut citée pour *(moder)* aller payer le tribut, Joseph, le bon prudhomme, le *vir fidelis et prudens* de l'Ecriture sainte, la mena en Bethleem et la logea en grande pauvreté, puisqu'ils ne trouvèrent qu'une étable.

Le *buf* devait alors se prononcer *beuf*, comme on prononce encore *seur* la préposition *sur* dans quelques vallées. La prononciation de *dou* pour *deux*, encore en usage, explique l'orthographe étrange du vers : Le bœuf et l'âne tous deux l'ont adoré.

On aura remarqué les trois grands seigneurs venant des terres étrangères d'Orient vers l'Enfant pour lui apporter de l'encens, de la myrthe et de l'or en quan-

tité. Le mot patois *étrange* signifie encore aujourd'hui *étranger*.

C'est à la 15e strophe que nous avons pu connaître l'origine de ce Noël, à Scionzier, où les documents archiviques constatent la famille *De Balmes*, dont la descendance se trouve actuellement au bourg dehors, *Burgum de foris*, qui vient d'être incendié.

La dernière strophe rappelle le texte sacré : *Beatus venter qui te portavit et ubera quæ suxisti*, Luc XI.

Dans le second Noël, à la deuxième strophe, la naissance du fils de Dieu est *(nunsée)* annoncée par l'ange aux pasteurs de céans, qui, dans la strophe suivante, avaient (*avion*, locution spéciale à Scionzier) abandonné leurs bêtes pour aller lui donner tabourin et musette, et mener aubade (prononciation locale *oubade)* en grande joyeuseté.

La rime de *musette* avec *bestie* fait presumer que ce dernier mot, orthographié sur le latin *bestia*, se prononçait alors déjà comme aujourd'hui.

Le nombre des enfants immolés par Hérode, pour trouver le Rédempteur du Monde, est comparé à celui des damnés que pouvait fournir alors l'Enfer, *cent mille*, c'est-à-dire un nombre indéterminé.

Entre le couplet d'Hérode et celui des trois rois, on a dessiné deux têtes d'ecclésiastiques à longs cheveux pendants, coiffées de chapeaux tricornes.

Pour rimer avec *mère*, le mot de *gloire* devait se prononcer, comme aujourd'hui en patois : *gloëre*. On trouve dans d'autres manuscrits : *Talloëres*, *chanoëne*.

Le troisième vers : *Soyons contre dix*, semble faire allusion au nombre qui devait marquer le terme de la miséricorde divine aux habitants de la Pentapole ; *Genèse*, XVIII, 32.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

Le plus ancien poète qui ait écrit en patois savoyard, est un nommé Nicolas Martin qui publia, en 1555, un petit volume de *Noelz et Chansons*. Selon toute probabilité, il n'en existe plus qu'un seul exemplaire, lequel se trouve à la Bibliothèque Mazarine, sous le no 21673. Quoique l'impression en ait été mal soignée, ce recueil n'en est pas moins très précieux. Écrit partie en *vulgaire* français, selon l'expression de l'auteur, partie en patois, il renferme un curieux spécimen du français et du patois parlés à cette époque en Savoie ou plutôt à Saint-Jean-de-Maurienne.

Au point de vue littéraire, Nicolas Martin ne mérite pas l'oubli dans lequel il est tombé. Comme on le voit dans son épître à son imprimeur, tout en parlant des compliments que lui ont valus ses noëls, il ne se fait pas d'illusion sur le mérite de ses vers français ; mais, reprend-il d'un ton qui ne manque pas de fierté,

« Mais beaux qui sont en estrangere langue. »

et il a raison, car c'est dans ses poésies savoyardes qu'il déploie un vrai talent de poète.

Ses *Noelz et Chansons* méritent donc à plus d'un titre d'être tirés de l'oubli dans lequel ils sont tombés, et de figurer en tête de la collection de nos vieux écrits qui n'ont pas encore été réimprimés. Tout en reproduisant aussi fidèlement que possible l'édition princeps, nous ne nous croyons nullement tenu, pour faire croire à la fidélité de la réimpression, à employer des caractères typographiques, et encore moins du papier, semblables à ceux de l'édition de 1555. Aussi écrirons-nous *ung*, *concepvra*, *je*, *homme*, *perpetuel* au lieu de *vng*, *concepura*, *ie*, *hõe*, *ppetuel*. De même, nous remplacerons l'ancienne notation musicale par celle qui est usitée de nos jours. Enfin lorsque, par suite d'un défaut d'impression, il y a doute sur la manière de lire un mot, nous mettrons la leçon la plus probable la première, et, à sa suite, entre parenthèses, la moins probable.

Pour tout le reste, reproduction intégrale du texte avec toutes ses fautes d'orthographe et de ponctuation.

NOELZ ET CHANSONS

NOUVELLEMENT COMPOSEZ TANT EN VULGAIRE FRANÇOYS QUE SAVOYSIEN DICT PATOYS.

par

M. Nicolas Martin Musicien en la Cité saint Jean de Morienne en Savoye.
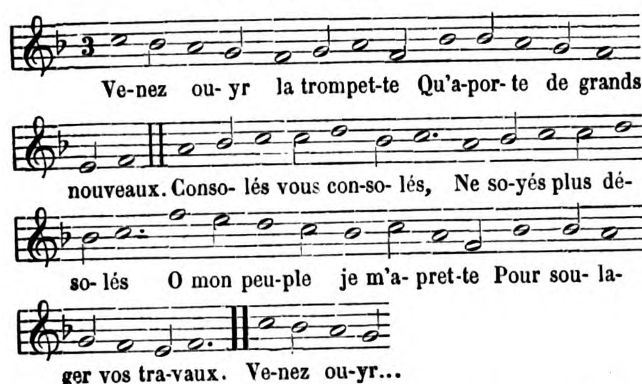
A Lyon Chez Mace Bonhomme 1555.

L'Autheur

à l'Imprimeur.

Amy trescher qu'a tresbon droit on nomme.
Tel que tu es Imprimeur et Bonhomme,
Combien ne sois en la Musique instruit
Parfaictement, de tresbon zele induit
Pour honnorer Dieu et sa vierge Mere,
Et pour au veuil de plusieurs satisfere
J'ay composé ces Noëlz tous nouveaux,
Qui de plusieurs ont este trouves beaux.
Si je di beaux, amy Lecteur, presume
Que tout oyseau treuve belle sa plume.
Et ce disant en mon los je n'harangue,
Mais beaux qui sont en estrangere langue :
Desquelz plusieurs oiant la melodie
M'ont supplie, leur faire la copié
Et ma fallu l'escripre bien souvant,
Mais encor plus leur faire le convient.
Je te pry donc o Mace vray Bonhomme
Les imprimer et mettre en telle forme
Que leur chant soit au devant de chascun
Et a requeste et desir de quelcun,
Imprime aussi vingt chansons bergerettes,
Qu'on jugera au vray estre follettes,
Mais tu sais bien que variation
Donne plaisir et delectation
A ce jourhuy en tous et divers sons :
Et mesmement aux motetz et chansons.
Parquoy voiant tant de Seigneurs Francoys
Prendre plaisir au langage patois
Pour leur desir plainement contenter
Les ay voulu offrir et presenter :
Te suppliant avecques grande humblesse
Ton plaisir soit de les mettre a l'impresse.

NOELZ
NOUVELLEMENT
Composez par M. Nicolas
Martin Musicien.



Plus ne sera differé
Il viendra le desiré,
Et sera la maison faicte
Pleine de gloire à monceaux.
Venez ouyr la tromp.

Consolamini, consolamini, popule meus, etc. Isaiæ 45.
Veniet desideratus cunctis gentibus, etc. Aggæus 2.

Une vierge concepvra
Et un filz enfantera
Nommé Conclusion est faicte,
Emanuel au berceau.
Venez ouyr.

Ecce virgo concipiet et pariet, etc. Isaiæ 9.

O vous, aux cieux arrousez
Des nues pluyes baisses,
Et la terre soit ouverte
Germinant fin à noz maux.
Venez ouyr...

Rorate cœli desuper et nubes pluant justum. Isaias.

Un petit si nous est né
Et un filz nous est donné,
Duquel l'Empire honneste,
Est sus sa charge penneaux.
Venez ouyr.

Parvulus natus est nobis et filius datus est nobis.

Peuple est illuminé
Qu'avoit long temps cheminé,
En tenebres et tempeste
Illumine est à flambeaux.
Venez ouyr la tromp.

Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam.

Cecy fut prefiguré
Par celle toyson doré
Dont Gedeon fit requeste
Qu'arrosée ne fust d'eaux.
Venez ouyr.

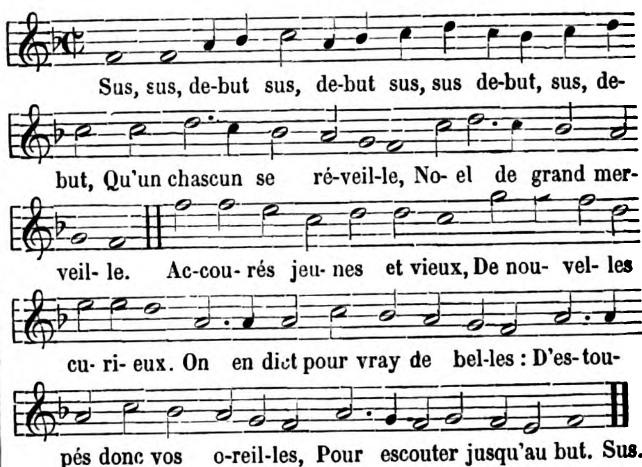
Par desers villes, et terres,
Sainct crye à haulte voix,
Le Roy vient chascun s'apreste
Faire chemin droit et beau.
Venez ouyr la tromp.

O vous trestous Mauriennois,
Qui avez les propres doigts
De sainct Jehan plus que Prophete,
Desquelz il montra l'agneau.
Venez ouyr la tromp.

Quand Dieu chascun jugera,
La trompette sonnera,
Et justice sera faicte
Chascun portant son fardeau.
Venez ouyr la tromp.

Sentence sera dicté
Disant aux bons venité,
Aux mauvais allez en haste
Aux profons puys infernaux.
Venez ouyr la tromp.

AUTRE NOEL.



Dieu misericordieux
A regardé des haux cieux
En lieu d'Eve a luy rebelle
Une tant humble pucelle
Jamais si belle ne fut.
Sus, sus, sus debut, etc.

Gabriel l'a salué
Humblement disant avé,
Je te dy et te revele,
Que devant Dieu tu és celle
Ou incarner il se veut.
Sus, sus, sus debeut...

Le message estre dict
Perturbée respondit,
Et fust question que fust elle,
Comme se feroit dict elle
Sans qu'un homme me cogneust.
Sus, sus, sus debeut...

Descendra le sainct Esprit
Super te obumbrabit
Pour la vertu supernelle :
Ta porteure sera telle,
Sanctumque vocabitur.
Sus, sus, sus debeut.

Regarde Elizabeth
Qui bene fecit habet,
De vieillesse elle chancelle
Regarde la grosseur d'elle
Dieu à l'mpossible peut.
Sus, sus, sus debeut

Après le tout entendu
Humblement ha respondu,
Se soubmettant soubz son aille :
Disant je suis humble ancelle.
De Dieu soit faict ce qu'il veut.
Sus, sus, sus debeut.

En celluy mesme instant
Dieu le Pere tout puissant,
De sa grace estincelle
Sus la vierge dont laquelle
Du sainct Esperit conceut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Que du cler jour fit nuict
Marie jour de minuict
Eve fit acte rebelle
Marie acte fidelle
Tousjours humble elle fut.
Sus, sus, sus debut.

Apres les neuf mois passé
Joseph vieux, las et cassé,
Se logit et sa sequelle.
En une grange, laquelle
N'avoit chose que bon fut.
Sus, sus, sus debut.

L'heure de lenfantement
Fut à minuict droictement,
Joseph atout sa chandelle,
L'asne laissant touchant d'elle
Et le bœuf à l'autre but.
Sus, sus, sus debut

D'une chresche fit berceau,
Et de sa robe drappeau,
L'enveloppant pelle, melle,
En luy donnant sa mamelle,
De laquelle souvent beut.
Sus, sus, sus debeut.

Pastoreaux brebis gardans
Les Anges sont escoutans,
Colinet, Margot reveille,
Et luy dict bas à l'oreille :
Que nul ne s'en apperçeut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Colin tenoit un rebec
Perrottin un flageollet
Et Robin sa chalemelle,
Sa robe en escarcelle,
L'enfant qui ploroit se teut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Trois Rois luy ont faict presens
De myrre, or, et encens,
Dont la Vierge sans cautelle :
Bienheureuse apart s'appelle
Les dons humblement receut.
Sus, sus, sus debeut, etc.

Or prions dieu que la paix
Il nous donne à jamais,
Et que guerre et querelle,
Soyent abattu et gabelle
De nous, et de nostre Duc.
Sus, sus, sus debut.

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Il existe à la bibliothèque nationale, à Paris, dans les manuscrits, fonds français, nº 25075, un manuscrit donné à la bibliothèque de la Sorbonne par Gayet de Sansale, qui fut bibliothécaire de l'illustre compagnie de 1783 à 1792. En tête de ce document figure cette note, écrite par Gayet lui-même :

« Ce manuscrit très prétieux est un suplément de « la règle des religieuses de la Visitation Ste Marie : « il a été rédigé et écrit par la mère Faure, une des « premières disciples de St François de Sales et de « Ste Chantal. Les bontés constantes qu'a eu St Fran- « çois de Sales pour mon arrière grand père Antoine « Rambaud, gentilhomme du Dauphiné, qu'il avoit « ramené à la foi catholique, qu'il avoit établi à Lyon, « qu'il visitoit souvent, ont lié ma famille avec les « dames Ste Marie, parmi lesquelles on comptoit plu- « sieurs filles et petites filles de ce Sr Rambaud. Je « suis encore dépositaire d'une croix pectorale de St « François de Sales. Je l'ai été de ce manuscrit, que « je donne bien volontiers à la bibliothèque de Sor- « bonne. 1789. GAYET DE SANSALE, B. d. S. »

JULES PHILIPPE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

Après avoir rappelé que sur l'invitation adressée par Mgr Magnin, une députation de la Société s'est rendue au service célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme de Mgr Dupanloup, M. LE PRÉSIDENT énumère les titres littéraires du membre correspondant que nous avons perdu. Né à Saint-Félix (Haute-Savoie), l'évêque d'Orléans avait témoigné spontanément le désir d'entrer dans notre Société. Il s'intéressait à toutes les associations, même les plus modestes, vouées au culte des lettres.

M. GEX mentionne l'éloquent panégyrique prononcé par l'archevêque de Paris, et promet d'en offrir un exemplaire pour les cartons consacrés aux œuvres et à la biographie de Mgr Dupanloup.

M. REVON cite les membres qui ont obtenu des récompenses pour leur participation à l'Exposition universelle et pour leurs travaux antérieurs :

M. Gabriel de Mortillet a reçu la décoration de la Légion d'honneur. Ancien conservateur du musée d'Annecy qu'il a doté d'une riche collection de géologie savoisienne; auteur d'ouvrages scientifiques sur la Savoie, conférencier infatigable, attaché au musée de Saint-Germain dont il rend les collections plus attrayantes par ses obligeantes démonstrations, notre confrère a largement contribué par son initiative et par son activité au succès de l'exposition anthropologique du Trocadéro. — Notre concitoyen, *M. Henri Thomasset,* vient d'obtenir, à l'âge de 33 ans, la décoration et la grande médaille pour ses appareils d'essai à la traction, à la flexion et à la compression, employés aujourd'hui dans tous les grands établissements mé-

tallurgiques. — Plusieurs récompenses ont été accordées à *M. André Perrin* pour ses belles cartes des départements savoisiens. — Une médaille a été attribuée à *MM. Laeuffer,* membres effectifs, directeurs des manufactures d'Annecy et Pont, pour leurs filés et tissus de coton. — L'*Académie de Savoie* et la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* ont reçu des médailles pour leur publications. — Cette liste sera complétée si les autres lauréats qui font partie de la Société Florimontane veulent bien nous aider à ne pas pécher par omission.

M. le Secrétaire communique une demande d'échange faite par la Société historique de l'Etat de Kansas, et annonce qu'il a obtenu l'échange de la *Revue* avec les publications de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain.

La réunion procède à l'élection des jurys de poésie et d'histoire pour les travaux envoyés au concours fondé par M. Andrevetan.

La nomination d'un membre correspondant est proposée ; il sera statué sur son admission à la prochaine séance.

M. Serand fait don à la Société d'un parchemin du XIIe siècle de l'abbaye de Talloires, contenant d'un côté une prose notée en l'honneur de saint Nicolas, et de l'autre un jugement arbitral du comte de Genevois entre son ministériel et le prieur de Talloires.

MM. Ritz et Ducis, qui ont étudié préalablement cette pièce, font, chacun dans leur spécialité, des observations musicales et littéraires. Elles paraîtront dans la *Revue*.

Les représentants de la Société au Congrès savoisien de Saint-Jean-de-Maurienne rendent compte de cette session, tenue les 12 et 13 août dernier, et d'autres études, entre autres par M. Ducis sur la tour d'Hermillon, prétendue de Berold de Saxe.

M. Ducis annonce que les minutaires de notaires déposés dès le XVe siècle à la Chambre des comptes du Genevois, ont été, sur ses instances, attribués dernièrement aux archives départementales, et fournissent des renseignements très précieux sur l'histoire d'Annecy et des environs. C'est ainsi qu'à l'aide de ces titres on reconnaît que messire Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, était fils, non pas de Pierre Fenouillet, quatrième syndic d'Annecy, comme le dit Grillet, mais bien d'Antoine Fenouillet, un des professeurs du collége Chapuisien, en 1572, qu'il avait conséquemment 23 ans quand il soutint sa thèse au collége de Tournon, et qu'il mourut à l'âge de 80 ans.

M. Ducis présente, au nom de M. Durandard, avoué à Moûtiers, un acte de donation par Charles III, duc de Savoie, à Jean Bugeat, conseiller de S. A. et maître de ses comptes, d'une maison sise à Annecy entre le Thioux et la rue de la Halle, près du pont Morens, du 20 décembre 1517, acquise précédemment par le duc des biens de Jean Dufour, du Conseil du Genevois.

M. Constantin rappelle la communication qu'il fit dans la séance du 15 juillet, et d'après laquelle on pouvait espérer que nos bibliothèques ne tarderaient pas à s'enrichir de la collection de nos vieux écrits patois, qu'un libraire de Paris était en train de faire réimprimer. Il ajoute que les renseignements qu'il a recueillis dernièrement sur les lieux, ne lui permettent plus de conserver cet espoir, et que par conséquent il se décide, sans plus tarder, à publier dans la *Revue* les vieux écrits qui sont devenus excessivement rares.

Le même raconte la légende qui se rattache à la *Tomba de la Marmôta,* située au-dessus des Villards-sur-Thônes. Ce serait là que des habitants d'Entremont auraient tué et enterré une jeune bergère des Villards, qui, malgré leurs admonestations et leurs menaces, continuait à faire rouler de grosses pierres du haut de la montagne sur Entremont. Des fouilles y ont été opérées à différentes reprises par des gens du pays, mais toujours sans succès.

Le même fait hommage au Musée d'un portrait lithographié de notre compatriote Henri Murger.

Ne pouvant assister à la séance, M. Mermillod envoie une note et deux croquis sur la constitution géologique des terrains compris entre le lac du Bourget et le Rhône, d'Hautecombe à Lucey, et sur un bloc erratique de grès anthracifère, reposant en équilibre sur deux pointes de roches oxfordiennes près du hameau de Clermont. Cette communication donnera lieu à un travail plus étendu, accompagné d'une planche.

Le même fait déposer un échantillon d'anthracite de Taninges, espèce de houille sèche, et de belles empreintes de calamites dans les grès anthracifères de cette localité. M. Mermillod annonce également une étude sur cette mine et sur le gaz éclairant qui sort des fissures du terrain à Châtillon.

M. Revon engage les membres à examiner, au musée, l'admirable relief en couleur construit au 80,000^e par M. l'ingénieur Drivet. L'espace qui s'étend de Bonneville à Albertville et du val de Fier à Sallanches est représenté avec tous ses accidents de terrains, depuis la haute aiguille et les roches à pic, jusqu'à la dépression du moindre nant et aux bosselures ondulées des graviers glaciaires. Armé d'un compas à cheveu, l'observateur peut mesurer avec une rigoureuse précision la largeur d'un torrent ou la profondeur d'un précipice. En parlant du relief à gradins acquis antérieurement, nous avons déjà décrit le procédé employé par M. Drivet. Un artiste a peint dans leurs teintes naturelles les eaux, les rochers, les forêts, les prairies.

M. Papier, membre correspondant à Bône, a eu la patience de réunir, pour en faire don au musée, 58 espèces de bois d'Algérie, recueillis par lui-même dans les pépinières du gouvernement et dans les forêts. Cet envoi considérable consiste en billes qui remplissaient quatre grandes caisses ; il était accompagné de notices du plus haut intérêt, comprenant la description de chaque espèce, son *habitat,* les dimensions de l'arbre, l'emploi, les qualités et les défauts du bois. La Société remercie M. Papier pour ce nouveau don.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges. Ils seront publiés dans le prochain numéro.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 10

OCTOBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	23°3	12°5	15°5	725,2	»	1,4	94	21°4	42°5	29°	N	—	faible	couvert	Couvert à 10 h. s.	0,425	15°5
2	22,5	7,7	14,5	726,6	»	1,6	89	20	43,5	28	N	O	id.	id.	Très beau à 10 h. s.	0,41	14,5
3	21	7,3	12	728,7	»	2,0	87	17,8	36	25	N	N-O	fort	couv.1/2	Beau à 10 h. s.	0,41	14,6
4	21,5	6,5	14	728,1	»	1,1	80	21	43,7	27	S	N-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,40	14,4
5	21,4	5	15,4	728,7	»	1,5	80	20,5	46	28	N	N-O	id.	très beau	Id.	0,395	14,3
6	24	5,7	17	726	»	1,4	80	19,5	44	27	—	N-N-O	faible	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,39	14,5
7	23	9,5	12,4	723,7	1,0	1,0	95	13,2	15	13,8	S-O	N	id.	pluie	Pluie et gros vent de 7 à 11 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,39	15
8	18.5	8	18,2	715,8	10,5	0,9	97	14,2	15,5	14,4	E	S	fort	couvert	Gr. bourr. pl. à 5 h. 1/2 m., cont. presq. t. le j. et	0,39	14,4
9	18,7	10,3	12,2	721,5	20,0	0,6	91	16,5	30	21	O	E-N-E	faible	couv.1/2	Très beau à 10 h. s. [partie de la nuit.	0,40	14,6
10	19,7	5,5	11,5	721,2	»	0,8	86	14,8	18	15,5	S	E	fort	couvert	Pl. de midi à 4 h. s., c. à 10 h. Dans la nuit la neige	0,41	13,7
11	15,7	9,3	12,2	726,5	16,0	0,1	91	13,5	17,7	14	S	S-E	id.	id.	Très beau à 10 h. s. [à l'alt. de 2,300 m. (1)	0,41	14,5
12	17	3,4	8,8	726,7	»	0,9	92	15,8	36,5	22	?	S-O	id.	id.		0,42	13
13	16,7	7	11	723	»	1,3	75	14	16	15,7	N	N-O	id.	couv.1/4	Beau à 10 h. s.	0,42	13,3
14	15	2,3	7,5	720,2	»	1,4	90	11,2	18	13	?	N-O	id.	couvert.	Couvert 3/4 à 10 h. s.	0,41	12,4
15	12,5	4	8,5	720,3	»	0,5	87	15,3	27	17,2	?	N	id.	id.	Beau à 10 h. s.	0,395	12,4
16	18,3	3,3	9	724,2	»	0,8	93	17	41,5	25	—	N	id.	très beau		0,39	12
17	20,5	3,7	8,2	723,7	»	1,0	89	17,5	41,5	25	S-O	N-O	id.	beau		0,39	12,7
18	20	7,7	13,5	718	»	0,9	91	20,4	37,3	25,5	S	N-O	id.	couvert	Pluie de 5 h. 1/2 à 8 h. s., à 10 h. couvert.	0,39	14
19	21	9	10,8	718,7	»	0,9	96	12,8	14,5	13	S	S-E	id.	pluie	Elle cesse dans le jour et reprend le soir.	0,37	13,4
20	13,4	8,5	13,3	721,7	3,7	0,8	87	18,5	44,5	26	O	S	faible	couv.3/4	Très beau à 10 h. s.	0,37	13,3
21	21	7,3	10,5	718,8	»	1,1	95	12,5	14,7	12,7	S	E	fort	pluie	Pluie presq. cont. Neige à 2,300 m. dans la nuit.	0,38	13,2
22	13,5	10	12,5	716	57,7	1,3	87	15,5	24	18,5	S	E	id.	id.	Pluie p. g. vent de 5 à 8 h. m., cont. p. temps plus	0,45	13,3
23	19,5	8,5	10,5	720,5	20,0	0,8	74	14	28	19	S	S-E	id.	couvert	Beau à 10 h. s. [calme ; couvert à 10 h. s.	0,55	13,4
24	15,5	4,5	7,5	723	»	1,4	85	15,8	42	25	—	S-E	faible	très beau	Pluie à 10 h. s. Dans la nuit, neige à 1,700 m.	0,59	12,5
25	17	10,3	12,6	715,8	1,8	1,9	81	17,5	23	18	S	E-S-E	fort	couvert	A 6 h. s. écl. et tonn. suiv. de forte pl., cont. à 10 h.	0,59	13,5
26	19	5	8,1	716,2	40,4	0,5	72	15	40	22	S	S-E	id.	couv.1/2	Couvert à 10 h. s. [neige à 1,600 m.	0,67	12,2
27	16	7,5	11,4	712	0,5	1,4	65	15	18	16,5	S	S-E	id.	couvert	Tonn. vers 2 h. 1/2 s., gr. pl. à 2 h. s., cont. à 10 h.	0,70	13
28	15,3	5,5	6,8	719,2	40,0	0,8	86	8	15	10	S	E	id.	couv.3/4	Très beau à 10 h. s. [neige la nuit à 1,200 m.	0,81	12,3
29	10	3	6,5	721	1,3	1,2	85	8	20	11,5	S	E	id.	couvert	Pl. p. bou. le j., à 10 h. mêl. de floc.; neige à 500 m.	0,83	12,6
30	11	0,7	4	716,8	15,0	1,2	91	3,5	6,5	4	S	S-O	id.	pluie	Bourrasque de neige après midi, couvert à 10 h. s.	0,83	12,3
31	5,5	— 2,5	0,4	721,2	5,6	1,1	92	3,8	13	7	O	S-O	id.	beau	Couvert à 10 h. s.	0,83	11,7
Moyennes ou Totaux.	17°64	6°19	10°84	721,58	233,5	33,6	86,5								(1) La première neige tombée à cette altitude à été la nuit du 21-22 septembre dernier.	0,490	13°9

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

ANNECY. — IMPRIMERIE PERRISSIN ET Cie.

19me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

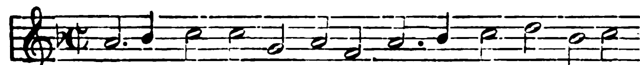
Payable d'avance.

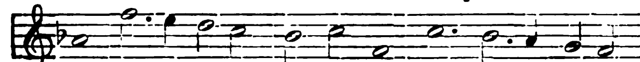
On ne reçoit que des abonnements annuels.

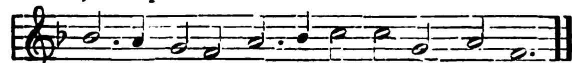
Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

AUTRE NOEL.







En tresgrande humilité
Dieu en sa nativité,
Voulut estre en pouvre lieu.
Ou? Bas en terre, etc.

Au bœuf, et à l'asne Martin
Pour le chaufer un tantin,
Fut présenté presque nu. — Ou? Bas, etc.

Pasteurs estantz sur les champs
Des Anges ouyrent chants
Annonçant paix de par Dieu. — Ou? Bas, *etc.*

Rois sont venuz l'adorer,
Et pour grands dons lui donner :
Esbays quand ilz ont veu. — Ou? Bas, *etc.*

L'enfant encores petit
A disputé par escript,
Les docteurs ha confondu. — Ou? Bas...

Sainct Jean nostre bon patron
Du doit l'ha monstré à chascun
Voicy l'Agneau qu'est venu. — Ou? Bas...

Aux nopces d'Architriclin,
Il transmua l'eau en vin
Bon, disoyent ceux qu'en ont beu. — Ou! Bas...

Il permit estre tenté
Par Sathan au mont porté,
Mais en fin l'ha confondu. — Ou?...

Le peuple il ha presché
Et les pechez pardonné,
Les fidelles y ont creu. — Ou?...

Aux traistres Juifz mal contant
Pour trente deniers contans,
Judas Jesus ha vendu. — Ou?

Et chez Anne l'ont mené,
Par Pilate examiné,
En un pillier l'ont battu. — Ou? Bas.

D'espines l'ont coronné,
Descrachans environné
Et des poings ilz l'ont feru. — Ou?...

Pilate l'ha condamné
Au calvaire l'ont mené,
Là en croix ilz l'ont pendu. — Ou?...

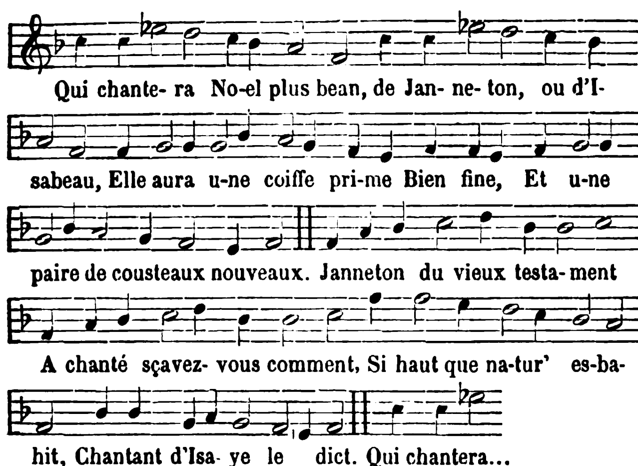
Ceux qui portoyent amitié
A Jesus, ont heu pitie
De la croix l'ont descendu. — Ou?...

La mere de luy aymée
Gisoit en terre pasmée,
En son giron l'ha receu. — Ou?...

Il en fut oint bien et beau
Et porté en un tombeau
Dans un suayre estandu. — Ou?...

Or soit ainsi si luy plait
Mis en œuvre, et effait
Comme il ha prétendu.. — Ou?...

Autre Noel.



Une pucelle enfantera,
Un enfant qu'ellle concepvra,
Seulement du sainct Esprit
Et se nommera Jesus Christ.
Qui chantera...

Isabeau dit, il est venu
Avec sa mere, je l'hay veu,
Le plus beau que jamais on vist,
Tesmoing Colin qui me suyvist.
Qui chantera...

La nuit de sa nativité
Nous vismes au ciel grand clarté,
Et chantres disant en leurs chants,
Gloire à Dieu, et paix aux vivants.
Qui chantera.

Trois Rois par inspiration
Sont venuz en devotion
Pour l'adorer, et bien servir,
Et luy donner pour le nourrir.
Qui chantera.

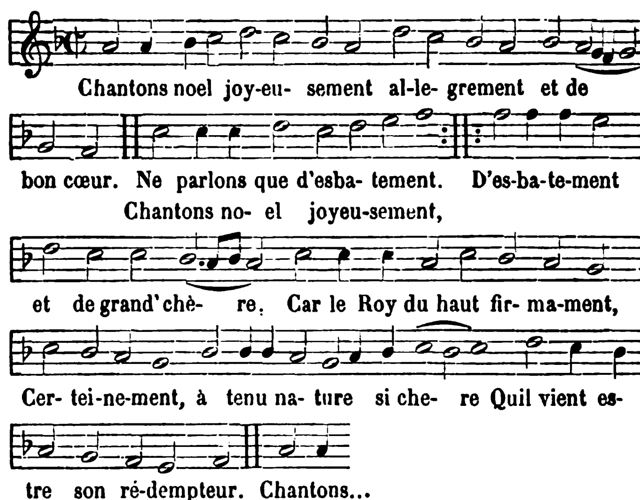
Herode pervers et meschant
La mort de Jesus pourchassant,
Fist occire des innocents
Quatre vingtz mille et neuf cents.
Qui chantera.

Depuis sa mere le nourrist,
Et à sa requeste il fist
Miracle muant l'eau en vin
Aux nopces de Architriclin.
Qui chantera.

Cupidité le fist trahir,
Et verité le fit morir
Pour nous il souffrit passion,
Et fist nostre redemption.
Qui chantera.

Prions le qu'a nostre vivant,
Nous soyons en paix le louant,
Et qu'à la mort jouxte ses dicts.
Il nous octroye paradis.
Qui chantera.

Autre Noel.



Gabriel par commandement
— Chantons noel joyeusement —
De Dieu le Pere de lumiere,
A Marie la saluant
Dit vrayement,
Tu es de grace tresoriere
Avecque loy est le Seigneur.
Chantons Noel, etc.

Elle en esbaissement
— Chantons noel joyeusement, —
D'ouyr parler de tel matiere
Dit à l'Ange, helas comment
Pudicquement
Se feroit demeurant entiere
Avecque virginalle fleur.
Chantons Noel.

Lange respondit prudemment,
Chantons noel joyeusement
Et dit plus ne te fault enquerre
Sainct Esperit divinement,
Ombragement
Fera a cestuy sainct mystere
Sur toutes femmes as l'honneur.
Chantons...

Qu'il soit vray regarde comment,
Chantons noel joyeusement.
Dieu ha exaucé la prière,
D'Elizabet qui longuement
Stérillement
Vivoit sans enfans en misere,
Elle conceut le precurseur.
Chantons...

La vierge respond sagement,
Chantons noel joyeusement.
Ayant entendu la maniere,
Et dict à l'Ange seurement
Treshumblement,
Voicy du Seigneur la chambriere,
Soit faict de ton dict la teneur.
Chantons...

Jour de noel certeinement,
Chantons noel joyeusement
Sur tous dieu t'a voulu eslire,
Luy qui est eternellement
Humainement,
A tel jour sur povre litiere
C'est monstré Dieu, et homme pur.
Chantons...

Prions l'enfant devotement
Chantons noel joyeusement
Que de la guerre nous delivre,
De tout autre empeschement
Qui justement
Vient à provoquer son yre
Dieu garde nous de ta fureur.
Chantons Noel...

(*A suivre.*) A. Constantin.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1877

I. — Baromètre

Observations de 9 heures du matin réduites à zéro.

MOIS	ANNECY (453m)		St-JULIEN (462m)		MÉLAN (629m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier...	724,1	18,2	723,1	17,7	709,1	19,5
Février...	724,1	25,4	.....	....	708,6	23,3
Mars.....	717,2	28,6	.....	....	701,9	27,5
Avril.....	716,8	21,8	.....	....	701,4	21,6
Mai......	720,1	18,4	718,8	17,3	704,7	17,5
Juin......	725,0	7,8	723,4	10,1	709,4	7,8
Juillet....	724,7	16,4	723,1	16,7	709,2	15,7
Août.....	723,6	8,1	722,2	9,2	708,4	10,2
Septembre.	723,4	13,9	722,4	13,6	708,0	13,1
Octobre...	725,0	16,7	724,0	17,1	709,4	15,7
Novembre.	721,6	22,8	720,6	26,6	706,2	25,4
Décembre.	724,0	24,9	723,2	24,9	708,5	23,5
Année..	722,5	18,6	.....	....	707,1	18,4

Observateurs : M. Mangé, architecte, à Annecy ; M. l'avocat Duboin, à Saint-Julien ; M. l'abbé Montagnoux, professeur, à Mélan. — Annecy est par 45° 54′ de latitude et 3° 48′ de longitude E.; Saint-Julien, par 46° 9′ de latitude et 3° 45′ de longitude; enfin Mélan est par 46° 6′ de latitude et 4° 16′ de longitude Est.

La plus forte pression a été observée le 16 décembre et la plus faible le 20 mars : l'excursion totale du mercure a été de 32.7 à Annecy et de 30.9 à Mélan; elle est moins grande que l'année précédente où elle avait atteint 36 millimètres; mais d'un autre côté les oscillations mensuelles sont beaucoup plus fortes, surtout au printemps, ce qui, avec les basses pressions moyennes qui ont régné pendant la même saison, en explique le caractère particulièrement pluvieux.

En revanche les mois d'été ont joui d'une pression relativement haute, aussi la quantité d'eau tombée s'y est-elle maintenue dans le voisinage de la normale.

II. — Vents

Dans le compte-rendu de l'année dernière, nous disions que le régime des vents du nord avait subi une modification notable dans les vingt dernières années, au point que les jours de *bise,* qui étaient encore au nombre d'une centaine en 1860, se réduisaient aujourd'hui à quelques unités. Par le fait, il n'y en a eu que *sept* jours en 1872, *quatre* en 1873, *neuf* en 1874, *six* en 1875 et *dix-huit* en 1876. Mais voici que l'année 1877 nous en offre déjà *quarante-deux.* Que faut-il conclure de là? Serions-nous à la veille d'une de ces périodes venteuses comme nous en avons autrefois traversé, qui se faisaient remarquer par la rigueur de certains mois du printemps et de l'arrière-automne? — Pour aider les observateurs à se former une idée à cet égard, nous leur donnons ci-après un petit tableau qui résume, par périodes de quinze ans, un intervalle de cent-cinq années. C'est le même que celui de l'année dernière, mais sous une autre forme, et complété par le dépouillement des précieux registres de M. Joseph Despine, qui vont de 1773 à 1829. Il a fallu beaucoup de temps pour extraire ces résultats ; nos correspondants voudront bien y voir une des raisons du retard qui a été mis à la publication du présent compte-rendu.

Nombre moyen de jours, par saison, où le vent a soufflé de la direction du Nord à Annecy, depuis l'année 1773.

PÉRIODES	HIVER	PRINT.	ÉTÉ	AUTOM.	ANNÉE
1773 à 1787...	6	16	4	9	35
1788 à 1802...	7	21	3	8	39
1803 à 1817...	4	15	3	7	29
1818 à 1 832..	9	14	8	14	45
1833 à 1847...	33	25	16	25	99
1848 à 1862...	25	22	18	26	91
1863 à 1877...	8	7	6	9	30
Moyennes.	13	17	8	14	52

Il est à remarquer que l'année 1834 est celle où le vent du nord a été le plus fréquent : on l'y a compté *cent quarante* fois, savoir : 28 en hiver, 42 au printemps, 15 en été et 55 en automne. (Conformément à l'usage adopté en météorologie, nous comprenons dans l'hiver les mois de décembre, janvier et février, et ainsi de suite, de trois en trois mois, pour les autres saisons.) Les années 1811 et 1873 sont celles où il a été le plus rare ; il n'a été relevé que *quatre* fois dans chacune.

On a conservé un très bon souvenir des récoltes de 1811 ainsi que de 1834, surtout comme qualité de vin, d'où il semble résulter que la direction des vents n'exerce pas une influence prépondérante sur cet ordre de phénomènes. En général, cependant, nos agriculteurs souhaiteraient la bise au printemps, plutôt que la pluie qui, en son absence, la remplace ordinairement. Les pluies d'avril et de mai, avec l'intensité qui les caractérise depuis quelques années, sont effectivement très pernicieuses aux productions du sol: elles font couler la fleur des arbres fruitiers, jaunis-

sent les céréales et compromettent la pousse des pommes de terre. Mieux vaudrait à coup sûr la bise et ses désagréments si, du moins, elle savait se limiter aux deux saisons du printemps et de l'automne; malheureusement, quand le vent du nord s'établit chez nous, il accapare aussi volontiers les mois d'hiver, dont il rend alors les températures vraiment pénibles à supporter.

III. — Température de l'air

Une troisième station thermométrique s'est adjointe à celles d'Annecy et de Mélan, afin de nous offrir de nouveaux éléments de comparaison. La station du col de Tamié est située à l'extrémité méridionale du bassin du lac d'Annecy, au sommet d'une vallée orientée nord-sud, qui ouvre sur le cours de l'Isère. Pendant l'été, les vents diurnes remontent cette vallée en venant du nord; ils sont secs et maintiennent le long de leur parcours un état hygrométrique sur lequel le rayonnement nocturne n'agit que faiblement : aussi les températures minima de Tamié sont-elles plus élevées que ne le ferait supposer son altitude. D'autre part, les vents de retour qui descendent la vallée pendant l'hiver ne sont pas trop froids, parce qu'ils proviennent du bassin de l'Isère, où règne un climat tempéré, mais humide.

Ces considérations étaient nécessaires pour expliquer le peu d'écart qu'il y a entre les températures de Mélan et de Tamié, nonobtant la différence de niveau des instruments. Elles serviront aussi à rendre raison de la quantité d'eau assez forte qui, sous forme de pluie ou de neige, se précipite sur cette dernière station.

Températures moyennes, maxima et minima.

Année 1877	Annecy (448m)			Mélan (629m)			Tamié (893m)		
	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes	maxima	minima	moyennes
Janvier.	8°68	-0°21	4°23	5°34	-3°23	1°05	3°30	-1°51	0°89
Février.	9,17	-0,46	4,36	6,24	-1,80	2,22	4,41	-1,74	1,34
Mars...	8,66	0,20	4,43	7,41	-1,56	2,93	5,68	-1,07	2,30
Avril..	16,21	3,94	10,07	13,51	2,54	8,02	11,47	3,20	7,34
Mai...	19,81	6,67	13,24	16,00	5,60	10,80	13,04	5,09	9,06
Juin...	27,83	13,16	20,50	24,96	11,10	18,03	23,18	12,68	17,93
Juillet.	26,09	13,54	19,81	22,66	11,70	17,18	22,61	12,18	17,40
Août...	27,32	13,63	20,47	25,15	11,78	18,46	22,87	14,16	18,51
Septre..	21,77	8,32	15,05	20,30	6,50	13,40	16,20	8,51	12,36
Octobre.	15,17	3,01	9,09	14.22	1,86	8,04	10,17	3,24	6,70
Novre..	11,20	2,57	6,88	9,25	0,80	5,03	7,59	2,17	4,88
Décre..	5,26	-0,63	2,32	3,90	-3,28	0,31	2,70	-2,92	-0,11
Année	16,43	5,31	10,87	14,08	3,50	8,79	11,93	4,48	8,21
Extrêmes	19 août 34°0	10 mars -6°5	Ecart 40°5	19 août 32°0	23 décre. -15°4	Ecart 47°4	19 août 30°7	10 mars -13°2	Ecart 43°9

Grâce à un hiver remarquablement tiède, suivi d'un été chaud, la température moyenne de l'année dépasse la normale de près d'un degré à Annecy. Les saisons de transition ont été cependant assez froides, surtout le printemps et la première partie de l'automne, mais les mois de novembre et de décembre ont presque suffi, par leur excédant, à compenser cette perte.

L'année dont la physionomie se rapproche le plus de celle-ci, dans nos anciens recueils d'observations, est l'année 1849; toutefois son été fut encore plus chaud. — A cette occasion nous sommes heureux de dire à nos correspondants que nous espérons bientôt leur mettre sous les yeux les résultats de ces observations anciennes : un premier résumé en a déjà été fait dans le temps par un de nos prédécesseurs (1); nous aurons à y remplir certaines lacunes et à l'augmenter du tableau des années ultérieures, de manière à avoir le siècle complet.

IV. — Température de l'eau

Nous donnons, comme l'année dernière, le tableau des températures de l'eau du lac d'Annecy, prises à 9 heures du matin, comparées avec celles de l'air à la même heure : on verra que pendant les mois froids et même pendant une portion de l'été, l'eau se maintient plus chaude que l'air. Il n'y a eu que trois mois où elle l'ait été un peu moins : aussi la moyenne de l'année présente-t-elle à son profit un excédant de 1°57.

Températures de l'air et de l'eau du lac à 9 heures du matin.

	Air.	Eau.	Diff.		Air.	Eau.	Diff.
Janvier.	2°47	7°05	+ 4°58	Juillet.	19°31	20°13	+ 0°82
Février.	2,45	6,95	+ 4,50	Août...	20,71	20,84	+ 0,13
Mars..	3,94	6,17	+ 2,23	Sept...	15,01	17,34	+ 2,33
Avril..	10,17	8,92	— 1,25	Octobre	7,38	9,25	+ 1,87
Mai...	12,51	11,68	— 0,83	Novem.	5,86	8,16	+ 2.30
Juin...	21,39	19,81	— 1,58	Décem.	1,72	5,45	+ 3,73

Moyennes annuelles : air 10°24, eau 11°81 ; différence + 1°57.

Températures extrêmes observées à la surface de l'eau : 4° le 11 mars, 23°3 le 19 août. Ecart 19°3 ; celui de 1876 avait été de 20°1.

Vers le mois de juin de cette année, la station de Mélan a commencé des expériences sur la température des eaux de source, et nous en avons fait faire de notre côté sur la fontaine des Marquisats, près d'Annecy. Les résultats en seront présentés dans le compte-rendu de 1878.

(A suivre.) E. Tissot.

GUILLAUME TARDIF

Grillet a placé dans le nombre des hommes remarquables nés à Annecy, Guillaume *Tardi*, professeur à la Sorbonne de 1470 à la fin du xve siècle. Grillet avait puisé ses renseignements dans les ouvrages d'Augustin Chieza et de Rossotto qui ont publié une sorte de biographie des écrivains piémontais et savoisiens.

Moi-même, dans les *Gloires de la Savoie*, j'avais suivi ces errements, n'ayant aucun moyen de les contrôler dans le moment où j'écrivis cet ouvrage. Mais en faisant de nouvelles recherches pour la préparation d'une seconde édition de mon livre, j'ai reconnu que Chieza, Rossotto, et après eux Grillet, avaient commis une erreur en faisant naître *Tardi* à Annecy.

Et tout d'abord, il s'agit de Guillaume *Tardif* et non *Tardi* ou *Tardy*. Ce professeur fut l'émule et peut-être l'adversaire de notre Guillaume Fichet. Du Boulay, dans son *Historia universitatis parisiensis*, nous apprend que Tardif eut beaucoup d'*envieux*,

(1) J.-A. Boltshauser : *Notes climatologiques sur la ville d'Annecy*, mémoire inséré dans la *Revue savoisienne* de 1858.

mais qu'il tourmenta les autres comme il fut tourmenté lui-même. Ce qui prouve qu'il n'avait point un caractère des meilleurs. Sa lutte contre Fichet semble être démontrée par le fait qui suit. On se rappelle que Fichet publia un traité de rhétorique en 1470, qui fut le premier livre d'un Français imprimé à Paris. Tardif, sans doute jaloux des succès de Fichet, publia à son tour, vers 1475, un traité semblable sous ce titre: *Guillermi Tardivi Aniciensis Rethorice, Artis ac Oratorie facultatis compendium Prefatio;* imprimé par Pierre Cœsaris et Jean Stoll, à Paris.

C'est précisément d'après ce titre que Chieza et Rossotto ont cru pouvoir avancer que Tardif était né à Annecy, à cause du mot *Aniciensis,* qualificatif qu'on retrouve aussi dans Du Boulay, lorsqu'il dit: *Guillelmus Tardinus aliis Tardivus, Aniciensis, docuit grammaticam in Collegio navarrico.*

Mais les deux écrivains piémontais se sont trompés; et, il faut l'avouer, ils pouvaient s'y tromper s'ils n'ont pas eu connaissance des autres publications de Tardif. En effet, parmi ces publications, il y en a une qui a obtenu un certain succès et qui est recherchée encore de nos jours par les bibliophiles. Chose singulière, ce n'est ni un traité de rhétorique ou de grammaire, ni une œuvre d'érudition proprement dite, mais simplement un ouvrage que Grillet a intitulé: *De l'art de la fauconnerie,* et dont le vrai titre est celui-ci: *C'est le livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse.* Ce livre a eu plusieurs éditions, dont la première parut en 1492 et la seconde en 1506.

La première, faite du vivant de Tardif, ne porte pas de nom d'auteur, probablement parce que le professeur de rhétorique ne voulait point passer ouvertement pour s'occuper de *faulconnerie,* ce qui eût semblé, à juste titre, ne pas s'accorder avec sa situation. Mais lorsque la seconde édition parut, Tardif était mort, si l'on s'en rapporte à Du Boulay, qui ne lui assigne pas une existence au-delà de la fin du siècle: *Floruit ab anno circiter 1470 ad finem usque seculi.* Et alors, l'imprimeur n'hésita pas à dire que le livre de Fauconnerie avait été composé par *Guillaume Tardif du Puy en Vellay.*

Or, cette désignation précise d'origine nous explique le qualificatif de *Aniciensis* adopté par Tardif dans le titre de son traité de rhétorique, et sur lequel se sont fondés les auteurs piémontais pour faire de ce professeur un enfant d'Annecy. Le Puy, en latin du moyen-âge, s'appelait *Anicium* aussi bien que *Podium* (Puy), nom que, du reste, on retrouve déjà sur les monnaies du ve au ixe siècle qui portent: *Anicio Vacetos.* Le mont auquel est adossé Le Puy s'appelle aussi *Anis.*

Il n'y a donc pas de doute à avoir, Tardif, et non *Tardy,* est bien du Puy-en-Velay, et nous n'avons aucun droit à prétendre sur lui.

JULES PHILIPPE.

BIBLIOGRAPHIE

La Philothée de saint François de Sales, vie de Mme de Charmoisy, par M. Jules Vuy.

Un des membres de la Société Florimontane, depuis longtemps connu dans les lettres françaises, et d'origine quelque peu savoisienne, vient de publier une étude biographique dont l'intérêt s'adresse tout spécialement à notre pays.

Chercheur aussi infatigable qu'habile écrivain, M. Jules Vuy (1) a consacré de longues années à rassembler de précieux souvenirs que personne, c'est probable, ne songeait à évoquer et que même on ignorait assez généralement.

Il s'agit de Philothée, avec laquelle saint François de Sales s'entretient dans son *Introduction à la Vie dévote,* ouvrage le plus remarquable, sous bien des rapports, de tous ceux que nous devons à cette plume d'une si grande valeur ascétique et littéraire. Qu'on le sache bien, Philothée n'est point un personnage imaginaire et fictif, c'est la proche parente de M. de Genève (2) et tout ce que celui-ci lui attribue est tout à fait réel. C'est Mme de Charmoisy, entrée dans une maison alliée à celle de Sales par les de Bellegarde; nommons-la, c'est la femme forte à laquelle le saint évêque écrit avec tant de suite et de persévérance des lettres d'autant plus nombreuses qu'il avait moins l'occasion de la voir; car ils se rencontraient à peine tous les ans. « C'est la femme, dit l'auteur, qui, mêlée au « grand monde, amie dévouée aux monastères, mais « ne rêvant point pour elle, comme un idéal, la per- « pétuelle solitude du cloître, aspirait toutefois à la « vie dévote, qui voulait concilier les exigences d'en « haut avec celles de ce monde, la croyance ferme, « profonde, sincère avec les devoirs quotidiens et obs- « curs d'une bonne mère de famille. Personne distin- « guée assurément..... pour avoir saisi, avec perspi- « cacité, toute la portée des lettres du saint évêque, « et pressenti, en quelque sorte, le plus beau de ses « livres (3). »

Le biographe, concernant Mme de Charmoisy, condense toutes ses recherches dans les questions suivantes:

« Où était-elle née? Où passa-t-elle son enfance et « sa première jeunesse? Quand vint-elle en Savoie? « Comment la connut-il? Quelle fut sa destinée? »

Les réponses à faire, à ces diverses demandes, tel est le but auquel vise l'écrivain. Et il l'a d'autant mieux atteint qu'il a pu suivre dans son œuvre le plan qu'il s'était tracé en y mettant l'unité possible. Ainsi il s'est attaché plus « spécialement à la partie de l'exis- « tence de Mme de Charmoisy, qui a trait à sainte « Chantal, au président Favre et surtout à saint « François (4). »

Pour conduire à bon terme une telle entreprise, combien n'a-t-il pas fallu feuilleter d'imprimés, de manuscrits, de débris de paperasses et de missives! Ce n'est, en effet, suivant l'auteur, « *qu'à force de patience qu'il a pu reconstituer, dans ses grands traits, cette physionomie si délicate, si modeste, si vaillante.* »

L'ouvrage de M. Vuy avait grand'raison d'être; car, suivant le témoignage de Charles-Auguste de Sales, le pieux évêque, s'il eût survécu à Philothée et

(1) Ancien président de la Cour de cassation du canton de Genève et membre de plusieurs Sociétés savantes.

(2) On appelait ainsi saint François.

(3) Préface, page IX.

(4) Préface, page X.

à Françoise de Chantal, aurait lui-même écrit leur vie.

Louise Duchâtel, fille de noble Jacques Duchâtel, écuyer, seigneur d'Hattevillette, en Normandie, et de Françoise de Reuil, fut élevée à la Cour de France, et lors de son mariage, elle était dame d'honneur de Catherine de Clèves. Elle avait donc été dans une tout autre atmosphère que le petit pays dont notre modeste Annecy était la capitale. Elle devint notre compatriote par son mariage avec M. Claude de Charmoisy, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. M. de Charmoisy fut honoré des plus hauts emplois près la Cour de Paris, près celle de Turin. Henri IV, qui se connaissait en hommes, sut bien vite apprécier son mérite et essaya plusieurs fois de l'attacher à son service. Cependant, les qualités hors ligne dont M. de Charmoisy était doué ne le mirent pas à l'abri d'accablantes disgrâces, de rudes épreuves, ainsi que le rapporte M. Vuy.

Ce fut à la Cour de Paris que M. de Charmoisy fit la connaissance de celle qui, devenue son épouse, était destinée à être la célèbre Philothée. Aussitôt après leur mariage, ils viennent s'installer dans leur maison du Pont-Morens qui fait angle à la rue de l'Ile. Leur arrivée met toutes les grandes familles en jubilation, et donne lieu à des fêtes inaccoutumées.

Les de Charmoisy, ainsi que nous l'avons déjà insinué, étaient alliés aux de Sales par leur commune parenté avec les de Bellegarde. C'est sans doute ce qui a fait naître les rapports qui ont existé entre saint François et Mme de Charmoisy.

La voilà donc sous la direction de l'homme apostolique dont le zèle, le talent et la piété vont conduire de degré en degré cette nature d'élite jusqu'à la plus haute perfection chrétienne.

La voilà cette femme qui se transforme rapidement dans tous ses goûts : ferme et résignée, pleine d'abnégation et de vaillance, jamais elle ne recule devant le sacrifice ; dans les épreuves comme dans le bonheur, elle met tout son espoir en la Providence.

N'est-il pas écrit que *la piété sert à tout?* En effet, pendant les longues absences de son mari, elle se livre sans relâche à la sage direction de sa maison, à une gérence éclairée et laborieuse des affaires d'intérêt les plus compliquées. Successivement aux châteaux de Prêle, de Folliet, de Villy et de Marclaz, partout elle établit en toutes choses l'ordre et la bonne marche ; partout elle fait face aux exigences quelconques de la situation.

Il surgit devant le Sénat, à l'encontre de la famille, un procès d'une gravité assez considérable. Mme de Charmoisy se renseigne complétement sur le pour et le contre du litige ; puis, esclave du devoir, elle se rend à Chambéry, n'épargne aucune démarche pour faire valoir, comme de droit, tous les justes moyens de défense, afin d'arriver à une solution en harmonie avec ses titres.

Au surplus, quelles que soient ses occupations, elle ne cesse un instant d'enliasser, de numéroter tous les écrits que, pour sa direction spirituelle et son avancement dans la vertu, elle échange avec le zélé prélat. Et tels furent les éléments du livre si populaire, si justement apprécié, puisqu'il a été traduit presque dans toutes les langues et que toutes les personnes pieuses l'ont entre les mains. Nous voulons dire l'*Introduction à la vie dévote*.

Ajoutons que Mme de Charmoisy, quoique dans un état assez souvent maladif, puise dans la vertu assez de force, assez de courage et d'abnégation pour supporter les étranges persécutions dont son digne mari a été l'objet du côté de l'envie ; car l'orage l'atteignit cruellement dans les sphères élevées où son mérite l'avait porté.

De plus, elle peut survivre à cet époux, si digne à tous égards de son inaltérable affection et de son estime sans bornes.

Enfin, Mme de Charmoisy ne cesse de vivre dans la modestie chrétienne, dans la solitude de son cœur, n'aspirant en aucune manière aux distractions du grand monde et combattant héroïquement jusqu'aux souvenirs des joies de la cour.

Son seul délassement est d'aller respirer l'air frais et pur de nos montagnes, dans l'agréable vallée du Giffre, à Samoëns, chez sa belle-sœur, née de Charmoisy, qu'avait épousée M. Jacques de Gex, baron de Vallon. Pour tout dire en peu de mots, Mme de Charmoisy était la *Philothée*.

Favorablement accueilli par tous les partisans des études historiques et de la saine littérature, l'ouvrage de M. Vuy est, en général, lu avec une vraie satisfaction. Néanmoins il s'est produit de légères divergences dans les appréciations qui en ont été faites. Les droits imprescriptibles de la critique ne me permettent pas de passer outre sans en dire quelques mots.

Dans cette biographie, disent certains lecteurs, ne se rencontre-t-il pas de légères redites, en fait d'expressions et même d'idées? Les agents secondaires, mis en scène, sont-ils assez relégués au second plan, et montrés de profil seulement, afin que l'intérêt porte plus explicitement sur le personnage censé jouer le principal rôle? Et tant de menus détails, digressifs, épisodiques, ne masquent-ils point la trame du récit concernant Mme de Charmoisy?

Suivant nous, les taches que paraissent indiquer ces questions sont légères, et, en tous cas, elles s'expliquent : justement épris d'un sujet qu'il a complétement créé lui-même, au prix de veilles et de soins que lui seul connaît, M. Vuy ne veut rien perdre, rien négliger de tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin. C'est, pour me servir d'une comparaison, l'amour exceptionnel d'une mère pour l'enfant qui lui a coûté le plus de peines et de sollicitude.

D'un autre côté, il se dégage évidemment du contexte de l'ouvrage, cette idée que le biographe ne s'est pas proposé uniquement de sauver d'un regrettable oubli une existence très remarquable à tous égards, mais de mettre en lumière et de fixer des points d'histoire, assez douteux jusqu'à l'heure présente et même inconnus, ce dont nous devons lui savoir bon gré, en passant sur des particularités qui, tout compte fait, ne sont pas sans intérêt.

Ensuite, on aurait tort de chercher dans *Philothée* une héroïne aux allures chevaleresques ou dramatiques, comme dans un roman ; ici, l'héroïsme mise en relief par l'auteur consiste dans une immolation non interrompue, sous la main douce et charitable, mais vigoureuse et inflexible de son directeur ; c'est l'héroïsme, disons-le, d'une sainte qui s'anéantit dans les

profondeurs et les secrets, trop souvent ignorés, de l'humilité chrétienne, et, partant, de toutes les abnégations et de tous les dévouements dont cette vertu est la base fondamentale.

Tout examiné, M. Vuy peut se flatter d'avoir publié un livre excellent, et tel que, de diverses sources il est émané des comptes-rendus qui en proclament l'incontestable valeur.

Nous savons qu'il est arrivé à notre écrivain des lettres très flatteuses de quelques personnages haut placés dans le monde savant et littéraire. Citons dans le nombre Mgr Dupanloup qui, peu de jours avant sa mort, ayant parcouru le nouveau volume, en a vivement félicité l'auteur, par une lettre élogieuse, que celui-ci garde comme un honorable souvenir du grand prélat.

Un second volume, complétant en quelque sorte le premier, va paraître avant la fin de l'année. Il contient beaucoup de pièces inédites, notamment sur la correspondance du président Favre, de Deshays, des lettres de Mme de Charmoisy, des lettres inédites de saint François de Sales, de dom Juste Guérin, du duc de Nemours, d'Anne d'Este, du duc Charles-Emmanuel et autres. Abbé GEX.

QUESTIONS DES CORRESPONDANTS.

Un de nos membres correspondants, M. Lecoy de la Marche (79, rue du Bac, Paris) va publier une *Histoire de saint Martin de Tours*. Il nous adresse les questions ci-jointes, auxquelles il prie de répondre en peu de mots, en appuyant autant que possible les témoignages sur des faits ou des documents authentiques. L'ouvrage sera imprimé par la maison Mame, en édition de luxe, avec illustrations.

1. Quels sont les *faits historiques ou traditionnels* qui rattachent le nom de saint Martin à votre pays?
2. Saint Martin est-il ou a-t-il été dans ce pays l'objet d'un *culte*, et en quoi ce culte consiste-t-il?
3. Des *églises, chapelles* ou autres monuments y ont-ils été construits en son honneur, et qu'en reste-t-il aujourd'hui?
4. Conserve-t-on des *monuments figurés*, peintures, sculptures ou autres, se rapportant directement ou indirectement à saint Martin?
5. Possède-t-on des *écrits*, des *documents particuliers*, des *légendes locales* sur saint Martin, ses miracles ou son culte?

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

La réunion apprend la perte d'un membre correspondant, M. Jacques-Antoine-Charles-Albert ALBRIER, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 9 octobre 1846, de Jacques Albrier, notaire en cette ville, et de Marie Deroye, décédé à Fleurey, le 29 octobre dernier. Sa famille est originaire des Chapelles, en Tarentaise (Savoie). Chevalier de l'ordre du Saint-Sauveur de Montréal, M. Albert Albrier était membre de plus de vingt sociétés ou académies. Nous perdons dans ce jeune travailleur, enlevé à l'âge de 32 ans, un zélé collaborateur de la *Revue*.

M. FLEURY, professeur à l'Université de St-Pétersbourg, est admis au nombre des membres correspondants.

Il sera statué à la prochaine séance sur l'admission d'un autre candidat.

M. REVON fait circuler une grande photographie du nouveau bourdon d'Annecy, fondu le 10 août en utilisant l'ancienne cloche, baptisé le 21 août sur la place Notre-Dame, et installé le même soir. Cette belle cloche, qui fait honneur aux ateliers de MM. Paccard frères, d'Annecy-le-Vieux, pèse 5,105 kilogrammes.

LE MÊME présente des gazes de Chambéry, élégants produits de la manufacture de M. Martin-Franklin, avec les divers fils de soie employés dans cette fabrication. Il exhibe aussi une série de l'industrie de l'asphalte, offerte au musée par M. Bouchère, sur la demande de notre collègue, M. Mangé.

Le reste de la séance est consacré à une causerie sur l'Exposition universelle. MM. CHEVALIER, CONSTANTIN, DUNANT, SCHITZ et REVON donnent des détails sur ce qu'ils ont noté dans leurs visites au Champ-de-Mars et au Trocadéro.

M. CONSTANTIN constate les progrès réalisés, ces dernières années, dans le domaine de l'instruction publique, sous le rapport du matériel des classes et des méthodes d'enseignement. C'est surtout dans les nouveaux Alphabets et les manuels de géographie qu'on remarque des progrès frappants. Là, la méthode intuitive et analytique gagne chaque jour du terrain sur les anciens procédés dogmatiques et synthétiques.

Parmi les sections les plus intéressantes de l'Exposition, sous ce rapport, il cite celle de l'Algérie qui fait le plus grand honneur au zèle, à l'esprit d'initiative et aux connaissances pédagogiques des instituteurs et professeurs de cette colonie. Il exprime ses regrets de n'avoir pu y découvrir, au commencement de juillet, une quantité de livres consignés dans le *Catalogue général*, et de n'y avoir pas rencontré l'obligeant empressement avec lequel les visiteurs obtenaient partout ailleurs les renseignements dont ils avaient besoin.

Le Secrétaire,
LOUIS REVON.

BULLETIN

En Algérie, les résultats généraux du recensement de 1876 viennent d'être publiés; ils sont au-dessus de tout ce qu'on pouvait espérer.

En quatre ans, la population européenne a augmenté de 110,000 personnes, dont 67,000 Français et 43,000 étrangers.

On estime à 4 milliards par an ce qui se consomme de tabac et de liqueurs fortes aux Etats-Unis.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

Bulletin N° 11

NOVEMBRE 1878

3me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE	Evaporation	HUMIDITÉ	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	TOMBÉE en 24 heures.	en 24 heures.	relative de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	8°	— 1°5	3°2	719,9	»	0,4	79	5°8	13°5	8°	—	S	fort	très beau		0,79	11°6
2	8,3	0,3	2	718,9	5,5	0,7	85	6	15	10	O	S	id.	couvert	Bourrasque de neige le matin. Couv. à 10 h. s.	0,76	11,4
3	8,5	— 1,3	2,2	722,7	»	0,9	79	4,8	17,5	8,5	N	O-S-O	id.	beau	Très beau à 10 h. s.	0,72	10,3
4	6,5	— 4	— 1	719,7	»	1,1	»	5	31,5	13	O	S-O	id.	couvert		0,70	10,4
5	8	— 1,5	— 0,2	712,6	»	1	96	5	15,5	8	?	O	id.	id.		0,67	10
6	5,5	— 0,5	1	712,8	2,3	1,5	95	3	10	4,5	O	E	id.	id.	Bourrasque de neige av. midi. Couv. 3/4. à 10 h.	0,67	9,5
7	3 5	— 0,5	3	716,4	5,1	0.8	84	6	28	1,3	O	E	faible	id.	Neige nuit du 6-7, hr 0.04. Couvert à 10 h. s.	0,65	9,6
8	6,5	— 3	— 0,3	722,2	4	0,3	»	6	29	13	—	S	modéré	très beau	Pluie légère à 10 h. s.	0,64	8,8
9	8,5	1,3	2,5	724,9	6,3	1	95	4	7,5	5	O	O	fort	pluie	Beau à 10 h. s.	0,62	8,8
10	6,5	— 5	— 1,8	721,9	»	gelé	»	3	27,5	10	?	E	id.	couv. 1/2	Très beau le soir.	0,61	7,2
11	8,5	— 2	5,5	717,8	»	id.	74	5,5	6,5	5	S	S-O	id.	pluie	Pluie presque continuelle t. le jour. C. à 10 h. s.	0,59	9,5
12	6	0,7	2,8	717,6	24	0,4	89	8,2	28	15	—	N-E	id.	très beau		0,65	8,7
13	10,5	— 2	1	710,1	»	1,1	85	3,5	7	4	?	S-O	id.	couvert		0,65	8,5
14	5,5	— 1	2,2	711,4	»	0,7	74	7	27	14	E	S-O	id.	beau	Pluie et neige à 10 h. s.	0,65	8,2
15	9,5	0,5	3	713,9	1,7	0,9	89	2,6	4,5	2,5	S	E	id.	couvert	Pluie et neige de 10 à 11 h. m. C. à 10 h. s.	0,64	8,3
16	6	0,5	2,2	713,6	8	0,6	79	7,2	23	12	S	E	id.	beau	Pluie dans la nuit.	0,64	8,2
17	10	1	5	716,1	4	1,1	84	8	15	10	S	E	faible	couvert	Pluie légère à 10 h. s.	0,64	8,2
18	11,5	— 0,3	1,8	718,4	2,7	0,7	85	5	9	5,5	?	S-E	id.	id.		0,61	8
19	6,5	— 0,5	1,5	721,3	»	0,4	94	3,4	8,5	5	N	N	fort	id.		0,60	7
20	4	0,2	2,8	723,1	»	1,1	89	4	10	6	N	N	id.	id.		0,58	6,7
21	4,7	2	2,8	719,1	»	1	93	4	6	4	?	N	faible	id.	Légère pluie de 3 à 7 h. s. Couvert à 10 h.	0,58	6,6
22	4,5	0,7	2,4	721,1	5	0.2	85	3	5	3,2	N	N	fort	id.	Pluie légère toute la nuit du 21-22 jusqu'à 8 h.	0,59	6,3
23	3,5	— 4	— 2	723,6	»	gelé	»	3,2	19	9	—	O-N-O	id.	très beau	[m. Dans le jour, légers br. Très b. à 10 h. s.	0,57	5,3
24	6	— 2,5	2	721,6	»	id.	90	4	10	7	S-O	N	id.	couvert		0,55	5,6
25	10	3	6,5	717	0,3	id.	85	10.8	17	12	S	N-N-O	faible	id.	Légère pluie avant 9 h. m.	0,56	6,7
26	15	5,3	9.2	715,4	7,4	1	89	11,2	21	15	S	S	id.	id.	Forte pluie nuit 25-26. A 10 h. s. très beau.	0,60	7,8
27	13	8	12,8	711,1	»	1,4	68	11,5	15	12	S	E	id.	id.	Fortes bourrasques pluie de 2 à 3 h. s. A 10 t. b.	0,67	8,6
28	13	6,5	8,5	710,6	3.7	1,3	86	8,4	10	8,3	S-E	E	id.	id.	Pluie de 11 à 3 h. s. A 10 h. couvert.	0,70	8,7
29	8,7	1,5	4	716	5,9	1,5	91	6,5	12	8	S	O-S-O	id.	id.	Très beau à 10 h. s. Pluie dans la nuit.	0,71	7,2
30	8,7	0	2,6	721,1	1,6	0,4	89	4,2	10	5,5	S	E-S-E	id.	id.	Pluie pendant nuit du 29-30. A 10 h. s. couv.	0,71	7
Moyennes ou Totaux.	7°83	0°63	2°90	717,73	87,5	21,5	82,6									0,643	8°29

Explications. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre ; — de même *n* signifie : quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot ***brouillard*** ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

Auguste Mangé, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.

19me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1878.

ON S'ABONNE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

Payable d'avance.

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA MUSE SAVOISIENNE AU XVIe SIÈCLE

AUTRE NOEL.

Chantons Noel a haul-te voix Don-nons à Dieu lou
an- ge Car Je-sus Christ est mort en croix Pour l'hom-
me non pour l'an- ge Lu- ci- fer plain de va- ni- té
Non content de l'é- ter- ni- té,
Vou- lut le lieu su-bli- me En per- pe- tu- el feu gre-
Tom-ba au fons d'abis- me,
geois Lieu obscur et es-tran- ge. Chantons...

Adam par sa fragilité,
Nous fit mortelz par vice,
Mais Dieu par sa grand charité
Nous fut à ce propice.
Car s'humanité sur le bois
Fit de la mort eschange.
Chantons noel...

O bien heureuse affinité
D'icelle à Dieu le Pere,
Ou Jesus print humanité.
O bien heureuse Mere,
Heureux le lieu ou tu gisois
L'estable et la grange.
Chantons noel...

Les Anges ont noel chanté,
Annonçantz paix en terre
A gens de bonne volunté,
Pourquoy pasteurs grand erre
Ont accordé tous leurs haulbois,
Et pour dancer se rengent
Chantons noel...

Les saincts Prophetes l'ont preveu
Par divine science,
Le bœuf, et l'asne l'ont cogneu,
Et fait obeyssance,
Nous Chrestiens transgressons ses loix
Faisant à autres eschange.
Chantons, *etc.*

AUTRE NOEL.

Nouvel- les nouvel- les, Au no- el nouveau, Les vignes
sont belles Et tous les bléz beaux. Pas-toureaux en veil-les
Les vi-gnes sont bel-les
A-vec leurs troupeaux Ont vu es-tin-cel-les Relui- sans
et tous les bléz beaux
flambeaux. Nouvel-les...

Ont veu extincelles
Reluisans flambeaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Ouyrent nouvelles
Et propos moraux
Nouvelles nouvelles, etc.

Ouyrent nouvelles
Et propos nouveaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Gloires éternelles
A dieu aux cieulx haulz.
Nouvelles nouvelles...

Gloires eternelles
A Dieu aux cieulx haulz
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Et paix sans querelles
Aux bons et loyaulx.
Nouvelles nouvelles...

Et paix sans querelles
Aux bons et loyaulx
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Je te pry reveille
La bell' Ysabeau.
Nouvelles nouvelles...

Je te pry reveille
La bell' Ysabeau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
La fleur des nouvelles
A faict un agneau.
Nouvelles nouvelles...

La fleur des nouvelles
A faict un agneau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Prenons noz soquelles
Et noz gris manteaux.
Nouvelles nouvelles...

Prenons noz sequelles
Et noz gris manteaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Vestons noz gonnelles
Laissons noz chevreaux.
Nouvelles nouvelles...

Vestons noz gonnelles
Laissons noz chevreaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Des roses vermeilles
Nous ferons chappeaux.
Nouvelles nouvelles...

Des roses vermeilles
Nous ferons chappeaux.
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Pendrons aux oreilles
Des petits sonneaux.
Nouvelles nouvelles...

Pendrons aux oreilles
Des petits sonneaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Colin prent aux treilles
Un petit roseau.
Nouvelles nouvelles...

Colin prent aux treilles
Un petit roseau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Dont fit chanterelles
Ou un chalemeau
Nouvelles nouvelles...

Dont fit chanterelles
Ou un chalemeau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Emplissons corbeilles
Des cassemuseaux
Nouvelles nouvelles...

Emplissons corbeilles
Des cassemuseaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Portons des noysilles
Tartres et gasteaux
Nouvelles nouvelles...

Portons des noysilles
Tartres et gasteaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Pourvoyons bouteilles
Flascons et barraux.
Nouvelles nouvelles...

Pourvoyons bouteilles
Flascons et barraux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
La fleur des pucelles
Joignant de sa peau.
Nouvelles nouvelles...

La fleur des pucelles
Joignant de sa peau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Donna ses mamelles
A Dieu au berceau
Nouvelles nouvelles...

Donna ses mamelles
A Dieu au berceau
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Heureux ceux et celles
Qui en cas d'appeaux
Nouvelles nouvelles...

Heureux ceux et celles
Qui en cas d'appeaux
Les vignes sont belles
Et tous les bledz beaux
Sont soubs les esselles
Des gardes des seaux.
Nouvelles nouvelles...

(A suivre.) A. CONSTANTIN.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE PENDANT L'ANNÉE 1877

V. — Humidité.

Afin de simplifier la tâche de nos collaborateurs d'Annecy et de Mélan, nous ne leur avons demandé, pour le psychromètre, qu'une observation par jour, celle de 9 heures du matin, comme étant la plus commode et en même temps celle qui se rapproche le plus de la moyenne. Mais l'observateur de Mélan ayant tenu à étudier de plus près la marche de l'instrument, au moyen d'observations trihoraires commencées à 6 h. du matin et continuées jusqu'à 9 h. du soir, nous nous empressons de mettre à profit ses résultats pour dresser le tableau suivant : il fait voir le degré de saturation de l'air aux moments les plus intéressants de la journée, c'est-à-dire le maximum, qui a lieu ordinairement le matin vers le lever du soleil, le minimum, ou la plus grande sécheresse, qui se présente à peu près au milieu de l'après-midi, et un degré intermédiaire, enregistré à 9 heures du soir. Selon les indications de l'Observatoire de Paris, la moyenne arithmétique de ces trois résultats est sensiblement égale à celle qui serait déduite de huit observations équidistantes : nous pourrons donc comparer cette expression avec notre observation de 9 heures du matin, et juger du crédit que nous devons lui accorder comme moyenne (1).

État hygrométrique mensuel à Annecy et à Mélan.

Année 1877	Hygromètre à Mélan				Hygromètre à 9 h. m.	
	à 6 h. m.	à 3 h. s.	à 9 h. s.	moyennes	Mélan	Annecy
Janvier	85,2	68.2	83,0	78.8	83,5	79.1
Février	93.0	71.0	87,0	83.7	85,0	88,7
Mars	88.0	63,0	82.0	77.6	74,0	82.5
Avril	89,0	56,0	77,0	74.0	68.0	80.1
Mai	87,5	57.5	78,7	74.6	72,3	81,0
Juin	85.8	59,8	81.4	75.7	66.6	69,5
Juillet	87,5	60,3	82,7	73 8	72,4	77,3
Août	87.7	60.1	84,1	77.3	71.0	76,7
Septembre	86,5	58.8	81.6	75.6	70,5	79,7
Octobre	90,9	58,5	85,1	78,2	71.9	86,0
Novembre	90.8	74,4	89.3	84,8	85,7	89,9
Décembre	89.9	77,4	88,4	85,2	90,5	85,4
Année	88,5	63,7	83,3	78,5	76,0	83,0

On voit que les chiffres de 9 heures du matin marquent un degré de sécheresse plus élevé que la moyenne en été, et au contraire une plus grande saturation en hiver. Cela tient à ce que les moments où la moyenne se produit, viennent avant 9 heures pendant la belle saison, et après 9 heures pendant la saison froide : il en est à peu près de même, d'ailleurs, pour la température. Au bout de l'année, les résultats sont presque semblables ; il y a toutefois un léger excédant de sécheresse en faveur de l'observation de 9 heures du matin, comme il y a aussi d'habitude un petit excédant pour le thermomètre, — à Mélan du moins, car chez nous ces différences finales sont si minimes, qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

(1) Les observations trihoraires de Mélan ne se rapportent pas seulement à l'hygromètre : elles embrassent également la température, le baromètre et la direction des vents. Ces observations ont été communiquées par leur auteur à l'Observatoire de Paris qui en tirera meilleur parti que nous ne saurions le faire nous-même.

VI. — Evaporation.

Hauteurs d'eau évaporées à Annecy en 1876 et 1877.

	1876	1877		1876	1877
Janvier	»	13	Juillet	109	98
Février	»	8	Août	105	81
Mars	30	29	Septembre	46	58
Avril	54	60	Octobre	41	44
Mai	79	63	Novembre	12	24
Juin	80	99	Décembre	7	9

Année 1876 : 563 millimètres. Année 1877 : 586 millimètres.

La plus forte évaporation mesurée en vingt-quatre heures pendant l'année 1876 avait été de 10 millimètres le 7 août, par une température moyenne de 23 degrés. En 1877, on n'a pu relever, au maximum, que 7 millimètres dans la journée du 23 juillet, qui avait cependant fourni une température moyenne de 24°4. Il est vrai que dans le premier cas l'hygromètre n'accusait que 51 °/₀ de saturation, tandis que dans l'autre il en marquait 76 °/₀.

VII. — Pluie et Neige.

Résumé des expériences sur la pluie et la neige faites en 1877 dans le département de la Haute-Savoie.

Altitude	Stations	Jours pluvieux ou neigeux	Eau totale recueillie	Neige mesurée: épaisseur sur le sol	Neige mesurée: eau correspondante	Neige mesurée: coefficient
	Bassin du lac Léman.					
1162m	Les Gets	113	1m646	5m48	0m438	80.0
380	Evian	133	1.225	....	.....	.....
428	Douvaine	110	0.915	0.12	0.014	115.0
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	108	1.132	2.42	0.205	85.0
1113	Megève	121	1.521	5 22	0.456	87.3
555	Sallanches	114	1.194	1.49	0.149	100.0
629	Mélan	127	1.420	1.89	0.159	84.0
435	Annemasse	84	0.891	....	.....	.....
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles	124	1.380	1.08	0.107	99.0
	Bassin du Fier.					
893	Col de Tamié	124	1.406	4.09	0.275	67.3
625	Thônes	137	1.956	2.85	0.218	76.4
448	Annecy	136	1.548	0 60	0.052	86.5
334	Rumilly	126	1.269	0.29	0.028	96.2
680m	.... Moyennes	120	1m346	1m96	0m162	82.3

Observateurs. — MM. Goury et Frère Joséphus, aux Gets; Jahard et Couly, à Evian; Granger, à Douvaine; Bouchard, à Chamonix; Frère Odéric, à Megève; Revil, à Sallanches; Montagnoux, à Mélan; Dutro, à Annemasse; Bouchet, à Cruseilles; un religieux trappiste, à Tamié; Frère Réticien, à Thônes; Mangé, à Annecy; Frère Valbert-Marie, à Rumilly.

Si l'on compare les moyennes de ce tableau avec celles du tableau correspondant de l'année 1876, on demeure surpris de leur grande similitude. La même quantité d'eau est tombée sur le département de la Haute-Savoie dans les deux années. Il n'y a même pas de différences sensibles pour les bassins, bien que chaque station prise individuellement ait éprouvé une recrudescence ou une diminution. Ainsi, l'année passée, le maximum était sur Tamié et le minimum sur Annemasse, au lieu que cette année le maximum est sur Thônes, mais le minimum ne s'est pas déplacé.

Le point sur lequel les deux tableaux présenteraient une certaine divergence, est le nombre des jours pluvieux. Ce nombre est plus petit en 1877 qu'en 1876; aussi les quantités d'eau mesurées en vingt-quatre heures sont-elles en moyenne plus considérables; en d'autres termes, il y a eu cette année, plus de fortes averses qu'en 1876. Voici, du reste, le tableau des principales, que nos lecteurs trouveront intéressant de mettre en regard de celui de l'année précédente :

Maximum de l'eau recueillie dans l'espace de 24 heures.

80	millimètres au	col des Gets, le 13 février.
46	—	à Evian, le 11 avril.
48	—	à Douvaine, le 30 mai.
43	—	à Chamonix, le 13 février.
78	—	à Megève, le 13 février.
66	—	à Sallanches, le 13 février.
80	—	à Mélan, le 13 février.
54	—	à Annemasse, le 30 mai.
50	—	à Cruseilles, le 13 février.
54	—	à Tamié, le 13 février.
110	—	à Thônes, le 13 février.
58	—	à Annecy, le 12 mai.
45	—	à Rumilly, le 12 mai.

En ce qui concerne la neige, la présente année offre un excédant appréciable sur sa devancière, qui était déjà fort neigeuse, et ce fait vient confirmer un mot caractéristique des habitants de la vallée de Chamonix sur leurs glaciers. Ils disent, par exemple, que le *genou des Bossons* augmente, c'est-à-dire que la crête du talus de glace, dont le pied n'a pas cessé pourtant de reculer pour ce glacier depuis 1817, semble aujourd'hui se relever. D'après le même témoignage, les grandes chutes de neige de notre temps ont commencé en 1873; on en mesura alors une épaisseur de 13 pieds au village du Tour (altit. 1,494 m.) et de 7 pieds à Argentières (altit. 1,270 m.).

Pour en revenir à notre tableau, il montre que le coefficient moyen exprimant l'épaisseur d'eau qui correspond à un mètre de neige fraîchement tombée est de 82 millimètres. L'an dernier nous avions trouvé 81, il y a donc concordance.

VIII. — Radiation solaire.

L'année passée, si l'on s'en souvient, les plus fortes températures solaires furent observées au mois d'octobre : le thermomètre noirci s'éleva alors à 57 degrés, chiffre énorme qui n'a plus été revu. Cette année le maximum tombe dans une saison plus normale, au mois d'août, mais il n'est que de 53 degrés. Dans le mois le plus froid, il est encore de 28 degrés, se rapprochant beaucoup du chiffre correspondant de 1876 qui était de 27 degrés.

Températures maxima observées au soleil, à midi.

DATES.	Thermomètre ordinaire à l'ombre.	AU SOLEIL, DANS LE VIDE	
		Thermomètre nu.	Thermomètre noir.
6 janvier	9°8	20°2	35°1
11 février	10.0	21.0	40.0
31 mars	16.5	27.0	44.0
8 avril	20.0	30.0	46.2
25 mai	18.0	32.0	45 0
15 juin	32.0	40.0	51.0
22 juillet	29.4	38 0	48.5
1 août	31.8	41.0	53.0
15 septembre	25.5	. . (1)	48.5
15 octobre	20 0	....	43.0
6 novembre	14.6	21.5	37.5
7 décembre	10.2	16.0	28.0

(1) Le thermomètre nu a été brisé par un orage le 9 septembre, et n'a pu être remplacé que le 21 octobre suivant. Il y a donc encore cette année une lacune de six semaines dans ce groupe d'observations.

IX. Orages.

La période des orages s'est ouverte dans notre département le 1er juin et a pris fin le 9 septembre. Il y a eu depuis ce moment une interruption de 72 jours, après lesquels conformément à une règle qui se vérifie assez fréquemment, de nouveaux orages se suivant à quelques jours d'intervalle, sont venus marquer la clôture définitive. En somme, l'effectif de la saison est de dix-huit orages, dont quatre en juin, cinq en juillet, cinq en août, deux en septembre et deux en novembre. Ceux du 6 juillet, du 21 août, du 9 septembre et du 25 novembre ont été les plus importants.

X. — Lac Léman.

Comme les crues du lac Léman dépendent presque exclusivement de la fonte des neiges dans le bassin du haut Rhône, il s'ensuit que les crues seront d'autant plus fortes que la neige aura été plus abondante, à la condition toutefois que les chaleurs estivales soient suffisamment accusées. Tel est précisément le cas de l'année 1877 : à un hiver et un printemps très neigeux a succédé un été chaud, de sorte que la crue du Léman ne pouvait manquer d'être considérable; elle s'est élevée à la cote $1^m,97$ de l'échelle d'Evian, maximum inconnu jusqu'à ce jour dans les annales hydrométriques des stations riveraines (1).

XI. — Lac d'Annecy.

Ainsi qu'on le verra par le tableau ci-après, qui forme en quelque sorte le pendant de celui que nous avons publié l'année dernière pour le lac Léman, l'année 1877 a fourni une crue qui dépasse de $0^m,26$ la moyenne des crues du lac d'Annecy. Elle a eu lieu au printemps, conformément à la règle énoncée dans no-

(1) Pour donner une idée de la quantité de neige tombée dans le bassin du haut Rhône pendant l'hiver et le printemps, il suffira de dire que la moyenne des cinq dernières années est, pour le Grand-Saint-Bernard, de 4^m90, et que cette moyenne a été dépassée de 4^m24 en 1877.

tre précédent compte-rendu, et l'étiage s'est présenté en automne, ce qui est encore dans les habitudes de régime de ce petit bassin.

Tableau des crues et des étiages du lac d'Annecy.

ANNÉES	ÉTIAGES	HAUTES EAUX
1862.....	0m00 le 26 août.	0m83 le 1er février.
1863.....	0.05 le 24 août.	0.87 le 21 juin.
1864.....	— 0.05 le 21 octobre.	0.97 le 15 juin.
1865.....	0.09 le 18 octobre.	0.84 le 20 avril.
1866.....	0.19 le 8 novembre.	0.95 le 14 février.
1867.....	0.05 le 16 septemb.	1.01 le 16 mars.
1868.....	— 0.05 le 13 septemb.	0.70 le 4 mai.
1869.....	0.08 le 5 septembre.	0.88 le 1er janvier.
1870.....	0 01 le 15 septemb.	1.15 le 3 novembre.
1871.....	0.12 le 21 septemb.	1.00 le 6 octobre.
1872.....	0.10 le 4 janvier.	1.02 le 26 mai.
1873.....	0 20 le 30 août.	0.95 le 14 mars.
1874.....	0 37 le 24 octobre.	0.83 le 18 août.
1875.....	0.38 le 9 octobre.	1.18 le 12 novembre
1876.....	0 25 le 16 février.	1.32 le 14 mars.
1877.....	0.09 le 24 octobre.	1.24 le 16 mai.
Moyennes.	0m12 le 12 octobre.	0m98 le 7 avril.

NOTA. — Depuis le 7 juillet 1874, le lac d'Annecy est pourvu de barrages régulateurs qui ont pour effet de tenir un peu plus élevé le niveau des étiages; la construction de ces appareils a commencé le 16 juin de la même année.

RÉSUMÉ AGRICOLE.

C'est le printemps qui est chez nous la période critique. Les pluies persistantes dont il a été accompagné ont nui à presque tous les fruits de la terre. Toutefois les fourrages et les céréales d'été ont bien réussi. La vendange, de qualité passable, a été abondante. Mais les pommes de terre ont manqué; les arbres à fruits, qui avaient beaucoup de fleurs en avril, les ont perdues sous l'abondance des eaux pluviales; il y a seulement eu quelques poires, quelques pommes et un peu de noix. Les châtaignes s'annonçaient avantageusement, l'été chaud leur avait bien profité; elles ont gelé sous les premiers froids d'octobre; les blés noirs ou sarrasins ont eu le même sort. Malgré ces moins-values, l'année 1877 a encore été pour notre département une année de rendement moyen, tandis que beaucoup d'autres régions du territoire français ne peuvent, hélas, en dire autant. E. TISSOT.

BIBLIOGRAPHIE

Somme ascétique de saint François de Sales, docteur de l'Eglise, ou la vie chrétienne étudiée à l'école de la piété, par M. l'abbé Nestor Albert (1), 1878.

M. Albert a eu pour but, comme il nous l'apprend lui-même, de mettre les œuvres de saint François de Sales, *dans leur ensemble,* à la portée de tout le monde. Il s'est efforcé de classer les matières *dans un ordre facile à saisir,* et de condenser en un volume *la moelle et la fleur* des œuvres de cet incomparable écrivain.

(1) Actuellement chanoine.

Il a voulu que le nouveau docteur de l'Eglise, *avec toutes ses richesses,* pût trouver place aussi bien chez le lettré que chez le villageois, chez l'homme instruit que chez le simple campagnard. Son volume se compose de cinq parties précédées chacune d'une introduction : Fin de la vie chrétienne, Ses devoirs, Obstacles à éviter et à surmonter, Richesse et appui de la vie chrétienne, Sources et pratiques de la vie chrétienne.

Sous chacun de ces chefs, il a groupé une série de passages empruntés aux œuvres du saint dont il a fait un étude attentive.

« Il pleut en France, dit M. Albert dans son avant-« propos, des livres de piété vraiment misérables, « pour ne pas dire davantage, qui font de la dévotion « je ne sais quel sentimentalisme vaporeux et insi-« pide. » Ce jugement sévère a du vrai cependant. Le livre que j'annonce ne mérite pas un tel reproche; assurément des passages de saint François de Sales, même isolés, présenteront toujours au lecteur une nourriture littéraire et spirituelle, saine et abondante.

Toutefois, on ne saurait s'empêcher d'avoir des doutes très sérieux sur la possibilité d'exécuter des travaux de la nature de celui qu'a entrepris M. Albert et de le faire avec un plein et entier succès.

Même en rendant justice à l'auteur de ce volume, en reconnaissant volontiers qu'il a fait une œuvre consciencieuse, étendue, qui a dû lui être particulièrement très utile et avoir pour lui un véritable intérêt, j'ai éprouvé un scrupule que je ne puis vaincre, et c'est celui-ci : Est-il praticable de recomposer victorieusement, sous une autre forme, les écrits d'un auteur quelconque, notamment de saint François? Un passage, séparé de ce qui le précède et de ce qui le suit, a-t-il la même valeur, la même signification? Chaque ouvrage du plus aimable des saints a son cachet spécial, sa grâce, son plan, sa méthode ; ce cachet, cette grâce, ce plan, cette méthode pourrez-vous, malgré tous les soins, malgré les meilleures intentions, les reproduire, les faire revivre, en disloquant plus ou moins les pages de ce beau génie qu'un académicien de France appelait dernièrement, avec raison, le grand saint François? C'est là l'écueil inévitable de tous les travaux de cette nature dans lesquels on se heurte forcément contre le talent du maître. L'homme le plus habile, le théologien le plus distingué, l'écrivain le plus compétent ne sauraient refaire avec succès les œuvres de saint François de Sales.

Les éloges que je me plais à donner au volume de M. Albert, mieux exécuté, je le reconnais, que bien d'autres essais du même genre, ne sont pas absolus et sans réserve. Pour être plus exact, je dois dire que ces éloges s'adressent à M. Albert et cette critique au genre qu'il a choisi. JULES VUY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1878

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. le curé de Saint-Félix, informant la réunion que le cœur de Mgr Dupanloup, légué à l'église du village de Saint-

Félix, son lieu natal, y sera transporté solennellement au printemps prochain. La Société Florimontane, dont le regretté évêque d'Orléans était membre correspondant, est invitée à se faire représenter à cette cérémonie.

Le Secrétaire annonce la perte d'un membre, M. le chanoine Spano, sénateur du royaume d'Italie, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, décédé à Cagliari le 3 avril dernier. Nous avons appris par le compte-rendu d'un recueil scientifique la mort de ce correspondant, bien connu de nos confrères par la régularité et le nombre de ses envois d'imprimés : chaque année nous recevions l'exposé des découvertes archéologiques faites dans l'ile de Sardaigne, et de savantes notices sur les dialectes sardes.

M. Théophile Dufour, directeur des Archives d'Etat, à Genève, est nommé membre correspondant.

M. Ducis offre, au nom de M. Tremey, curé en retraite à Aime (Savoie), le tableau du personnel du chapitre de Genève depuis 1535 jusque vers la fin du siècle dernier, par nos des stalles de chaque côté du chœur. Il manque au manuscrit quelques feuilles, qui devaient contenir les stalles de 15 à 22, et de 25 à 30, ainsi que celles du prévôt et du chantre

On remarque que la 11e stalle à gauche, occupée en 1535 par Pierre de Lambert, nommé évêque de Caserte, le fut, en 1726, par Pierre-François de Sales, devenu évêque d'Aoste.

La 12e stalle à droite fut occupée, dès 1615, par Louis Desplans, devenu prêtre à Annecy, après avoir été converti par saint François de Sales, lorsqu'il était marchand de Genève. Cette satisfaction eut un revers de médaille. Saint François, troisième successeur d'Eustache Chappuis, à la 13e stalle à gauche, en 1593, eut la douleur de voir son successeur à cette stalle passer au calvinisme à Paris, en 1620, et s'évader en Angleterre. C'était Denis de Granier, qu'il avait fait arriver à ce canonicat, en 1602, en considération de Mgr Claude de Granier, auquel il succédait comme évêque de Genève.

Notons encore que Pierre Fenouillet, admis en 1606, à la 23e stalle à droite, n'eut pas le temps d'en venir prendre possession, étant déjà chanoine théologal à Gap, lorsqu'il fut nommé évêque de Montpellier en 1607.

Le même répond au questionnaire de M. Lecoy de la Marche relatif à Saint-Martin de Tours. MM. Revon et Serand prennent part à la discussion. Cette communication paraîtra dans la *Revue*.

M. Ducis donne ensuite lecture d'une note extraite du minutaire de M. Gabriel Bovard, notaire à Duingt :

« Tremblement de terre general
« Le dit jour (XI mars 1584). Dymanche en Caresme
« environ les XI heures mattin a este faict tremble-
« ment de terre au dict lieu de Doingt Talluyeres St
« Jore et alleurs Dieu nous donne sa grace et con-
« duyse le tout a bon presage a sa louange et au
« pruffit de son pauvre puple amen
« Dient (on dit) que Allyous (Aigle) sus Villenove au
« dessus du lac de Geneve fut abismé par le dit trem-
« blement que y continua III jours »

Si Spon, dans son histoire de Genève, I, 325, place cet évènement à un dimanche, 1 mars, c'est qu'à Genève on n'avait pas adopté la réforme du calendrier par Grégoire XIII, tandis qu'elle avait été mise en pratique à Annecy dès le premier jour, le 5-15 octobre 1582, ainsi qu'on le publiera ultérieurement.

Ce minutaire contient en outre plusieurs détails sur la peste qui a régné dans le bassin d'Annecy en 1587, et sur d'autres accidents de saisons, qui seront publiés.

M. Ducis, en remettant une copie et une traduction de la prose rimée en l'honneur de saint Nicolas, ajoute quelques observations historiques sur ce document du XIIe siècle.

M. Tissot remet à la Société, de la part de M. Charles Burdet, deux volumes de Mémoires de la « Société royale de la ville d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts ». Cette Société fut fondée en 1817, avec le concours de M. Aimé Burdet, père du donateur, qui exerçait alors les fonctions de professeur de mathématiques et de dessin à l'école du 2e régiment de génie. Mais les devoirs de l'enseignement ne l'empêchaient pas de s'occuper aussi de littérature, témoin les articles variés qu'il inséra dans les Mémoires de la première année de fonctionnement de la Société d'Arras. On y remarque surtout une description de l'ile de Tino, qui semble découpée dans un chapitre de *Télémaque*, tant l'allure en est fraîche et pastorale, quoique un peu jeune. Dans le courant de l'année suivante, M. Aimé Burdet fut obligé de revenir en Savoie, et il cessa dès lors de coopérer activement aux travaux de la Société.

M. Constantin rend compte de ce qu'il a vu de remarquable à l'Exposition dans la section de linguistique — annexe de la section d'anthropologie. Autant les différentes branches des sciences anthropologiques étaient dignement représentées, et faisaient plaisir à voir, autant la section de linguistique était pauvre et laissait à désirer. A part le basque, le breton et le savoyard, les autres dialectes de France n'y étaient représentés que par quelques ouvrages. Encore faut-il ajouter que les livres basques et bretons n'étaient accompagnés d'aucune notice ou catalogue raisonné, et que par conséquent ils ne pouvaient pas être d'une grande utilité pour les profanes.

Le même étale une grande carte géographique où il a indiqué les limites de la langue d'oc et celles du provençal divisé en trois dialectes. Cette carte est la reproduction de celles qui ont été exposées dans la section de linguistique par M. de Fourtoulon, pour la langue d'oc, et par M. de Berluc-Perrussis, pour le provençal.

Selon M. de Fortoulon, les limites Nord de la langue d'oc suivent cette ligne :

Elle part de l'embouchure de la Gironde qu'elle remonte jusqu'à 5 kilom. N.-O. de Blaye ; de là elle se dirige vers le sud-est et atteint Coutras (Gironde). De Coutras elle remonte vers le nord, laissant Angoulême sur sa droite, à environ 6 kilom., et passe à 18-20 kilom. O. de Confolens. De là, elle se dirige vers le nord-est, suit les limites sud des départements de la Vienne et de l'Indre, et passe à 10 kilom. nord de Boussac et de Montluçon. Après avoir traversé le Cher, elle fléchit brusquement vers le sud jusqu'à Ebreuil, et remonte insensiblement vers le nord, en se rapprochant de l'Allier qu'elle traverse un peu audessous de Varennes. De là, elle se dirige vers Char-

lieu (Loire) en décrivant quelques zigzags, puis remonte presque en ligne directe vers Pont-de-Vaux (Ain) en passant entre Cluny et Mâcon. De là elle s'avance vers Dôle qu'elle laisse sur sa droite, à 5-6 kilom., puis vers Vesoul qu'elle laisse à 4-5 kilom. au nord. De Vesoul elle se dirige vers la frontière de la Suisse en passant entre Belfort et Montbéliard, redescend ensuite vers le sud en suivant la frontière suisse jusqu'à 20 kilom. au nord de La Chaux-de-Fond. De là elle s'avance en ligne droite vers l'est, passe à 10-12 kilom. N. de Biel, puis redescend presque en ligne droite vers le sud jusqu'à l'entrée du Valais, en passant à 10-15 kilom. E. de Biel et de Fribourg. Enfin elle remonte la vallée du Rhône jusqu'à Sierre qui forme l'extrême limite de la langue d'oc à l'est; de là elle revient vers la Savoie, et suit les frontières de la France jusqu'à la Méditerranée.

M. Constantin se borne à constater que cette ligne de démarcation entre la langue d'oïl et la langue d'oc s'écarte beaucoup, surtout pour les dialectes de l'est, de l'opinion de G. Fallot, de Burguy, Hovelacque et autres. Il réserve toutefois sont jugement sur la valeur de cette division jusqu'à ce que M. de Fourtoulon ait publié ses travaux, et fait connaître au public les motifs qui l'ont engagé à enclaver la Franche-Comté, la Suisse française et la Savoie dans le domaine de la langue d'oc.

M. Ogier rappelle en quelques mots les traits caractéristiques de la langue d'oc et ceux de notre patois. Ce rapprochement l'amène à conclure que la division de M. de Fourtoulon lui paraît peu fondée.

M. Serand communique la note suivante sur l'hiver de 1829 à 1830; elle est extraite des manuscrits de M. Exertier, de Faverges, ancien juge à Beaufort :

« L'hiver de 1829 à 1830 a présenté à l'observateur des phénomènes dignes de toute son attention. L'état de l'atmosphère a souffert des variations si grandes, si subites et si fréquentes qu'en quelques heures on a vu dans le thermomètre Réaumur, le mercure s'abaisser et s'élever alternativement de 5, 6, 7, 8 ou 9 degrés. L'intensité du froid s'est soutenue de 5 à 15 degrés pendant plus de quarante jours, à compter du 25 décembre.

« Les hivers de 1573, 1681, 1682, 1695 et 1789 ont fait époque dans l'histoire de la météorologie ; mais celui qui fait l'objet de cette note doit y figurer en première ligne.

« Le froid s'est fait sentir dans les lieux les mieux abrités. Il a causé des dommages si considérables tant aux boissons qu'à presque tous les végétaux qu'on est en coutume de serrer et qu'on destine à être servis sur les tables ou à la nourriture des bestiaux, que le prix des céréales a haussé au point de donner des inquiétudes pour la subsistance de la classe peu fortunée de la société.

« On a remarqué qu'en général la neige est tombée plus abondamment dans les pays de plaine que dans les régions montagneuses ; car on ne se souvient pas qu'on en ait jamais eu si peu dans la haute Maurienne, la haute Tarentaise et dans les vallées de Chamonix et de Beaufort. Dans cette dernière, notamment dans le superbe et riant bassin de Roselenc, il y en avait si peu pendant les premiers jours de janvier, qu'on y a vu les chèvres et les moutons aller à la pâture.

« Dans la nuit du 25 au 26 janvier, la partie supérieure du lac d'Annecy, jusqu'à une ligne qu'on aurait tirée du village de Chavoire aux digues de la Puya, s'est couverte d'une légère couche de glace qui a tellement pris d'épaisseur que le trente-un le nommé Falconnet en a parcouru l'étendue d'une rive à l'autre.

« Le 7 février, des jeunes gens ont fait la traversée, sur des patins, de Duing à Talloires en moins de trois minutes,

« Ce même jour, cette partie du lac a offert un spectacle curieux et d'autant plus remarquable qu'il y avait à craindre qu'il ne fût terminé par une catastrophe épouvantable. Dès les neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi, plus de 500 personnes s'y sont trouvées réunies et s'y sont promenées tout aussi tranquillement et aussi joyeusement que si elles n'avaient pas eu sous les pieds un abîme immense dont elles n'étaient séparées que par quelques centimètres de glace et où à chaque instant elles pouvaient être englouties.

« Au milieu de l'espace qui sépare Duing de Talloires, une trentaine de personnes, tant hommes que femmes, ont exécuté une ronde, comme elles l'auraient fait dans une salle de danse.

« On a parcouru cette plaine de glace dans tous les sens, à pied, sur des traîneaux, à cheval, et même au grand galop. Enfin il n'est pas d'imprudence, pas de folie auxquelles on ne se soit livré.

« Dès le 31 janvier au 20 février, les habitants des communes méridionales avoisinant le lac, n'ont pas suivi d'autres routes que par le lac, pour le transport de leurs denrées, tant à dos d'homme qu'avec des voitures traînées par des chevaux ou des bœufs. »

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges.

Le Secrétaire,
Louis Revon.

DONS ET ÉCHANGES

J. Vuy, ***La Philothée de Saint François de Sales, vie de Mme de Charmoisy***, auteur. — Boltshauser, ***Descrizione di alcuni fenomeni atmosferici osservati in Catania***. auteur. — L. Revon, ***La Haute-Savoie avant les Romains***, auteur. — Th. Dufour, ***J.-J Rousseau et Mme de Warens, notes sur leur séjour à Annecy***, auteur. — Puton, ***Détermination du revenu annuel des forêts de taillis sous futaie***, auteur. — Laissus, ***Notice sur les eaux thermales de Bonneval (Savoie), et esquisse autographiée***, dons de M. l'abbé Tremey. — J. Bellanger, 1° ***Bataille sur la Sambre***; 2° ***O imitatores! poésie***. auteur. — R. de Beauregard, ***Notice historique et statistique sur l'épidémie de choléra en Egypte en*** 1865, auteur. — ***Œuvre du vénérable de la Salle***, don de M. E. Tissot. — ***Budget de la ville d'Annecy***, 1878 ***et*** 1879, don de la Mairie. — J. Vuy, ***Notes sur l'étymologie du mot Corraterie***, auteur. — ***Jacques Balmat, le premier guide au Mont-Blanc***, don de MM. Perrissin et Cie, éditeurs. — ***La Fête savoisienne de Saint-Mandé***, et nombreuses notices, cartes, circulaires, etc. dons de M. Jules Philippe.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France; de l'Académie de la Val d'Isère; de la Société des sciences de Douai; de la Société des naturalistes de Berne; de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; de la Société d'émulation du Doubs.

Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon; de la Société d'émulation de l'Ain; de la Société d'agriculture de la Dordogne; de l'observatoire royal de Bruxelles; de la Société des lettres des Alpes-Maritimes.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain n° la suite des dons et échanges.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

BULLETIN N° 12

DÉCEMBRE 1878

5me ANNÉE

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Altitudes : Du Jardin, 448 30. Du baromètre, 453 10. Du zéro de l'Echelle du Lac, 446 275. (Annecy par 45° 53′ 59″ de latitude et 3° 47′ 33″ de longitude E.)

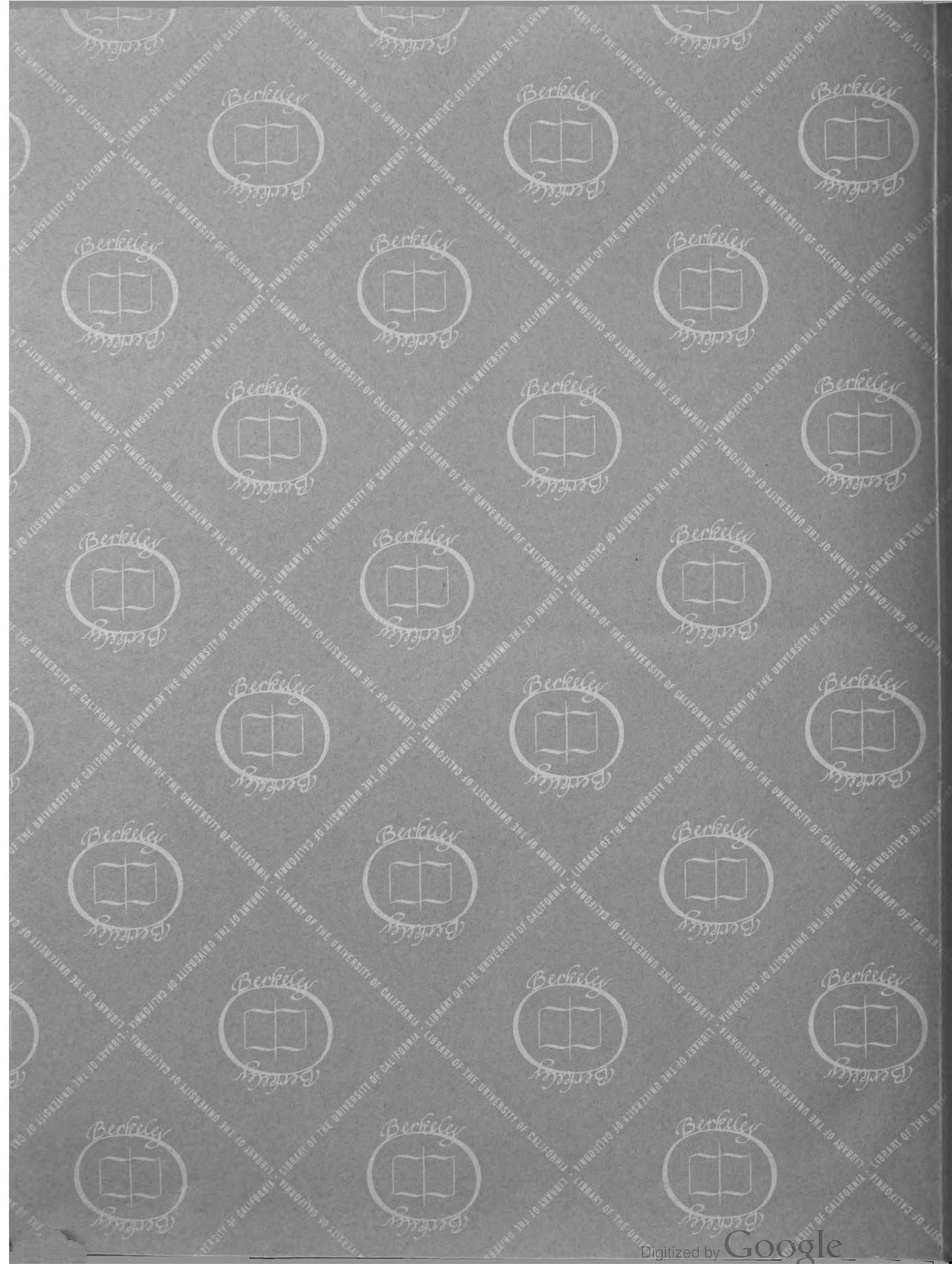
DATES	THERMOMÈTRES			BAROMÈTRE	PLUIE TOMBÉE	Evaporation	HUMIDITÉ relative	THERMOMÈTRES A MIDI			VENTS A 9 HEURES DU M.			ÉTAT DU CIEL		HAUTEUR DU LAC	TEMPÉRATURE
	MAXIMA	MINIMA	à 9 h. m.	A ZÉRO 9 h. m.	en 24 heures.	en 24 heures.	de 1 à 100	à l'ombre.	AU SOLEIL noirci.	AU SOLEIL nu.	SUPÉRIEUR	INFÉRIEUR Direction.	INFÉRIEUR Force.	à 9 h. m.	ET PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DE LA JOURNÉE	à 9 h. du matin	de l'eau à 9 h. m.
1	6°7	— 3°7	0°2	719,8	»		gelé	4°	21°	9°	O	E	fort	couvert		0,70	5°7
2	5,7	— 2	0,8	718,5	»		»	3	13,5	6,5	S	N-O	id.	id.		0,67	5,6
3	3,5	— 0,7	1	717,6	»		81	1	3,7	1,7	?	N	id.	id.		0,65	6,3
4	1,5	0	0,8	718,3	»		86	1,5	4	2	?	N	id.	id.		0,64	5,3
5	4,5	0	1,4	719,6	»		93	2,4	6	3	?	N	id.	id.	Neige à 7 h. s	0,63	5,5
6	3,3	— 0,3	1,6	717,9	»		89	1,4	3	1	?	O-N-O	id.	neige	Neige av. 9 h. m. jusq. 7 h. s. A 10 h. c. Hr n.	0,62	5,3
7	1,7	— 5,5	— 3,5	717,2	»		gelé	— 0,5	11,3	2	—	O	id.	beau	Très beau à 10 h. s. H. neige 0.01. [0.04.	0,61	4,6
8	1.7	— 9	— 4,2	707,1	»		»	0,4	5	1,7	?	O	id.	neige	Neige de 6 h. m. à 6 s. A 10 c. H. neige 0.04.	0,60	4,5
9	0,7	— 4,5	— 3	710,9	2,8		»	— 1	4	— 0,3	?	O	modéré	id.	Couvert à 10 h. s. H. neige 0.08.	0,60	4,7
10	0,5	— 7,7	— 5,2	716,6	»		»	— 2,6	21	3	E	O	id.	beau	Id. H. neige 0.03.	0,60	3,7
11	1	— 8,7	— 3,5	710.8	6		»	— 2,6	1	— 2	?	O-N-O	id.	neige	Neige cl[le] de 2 h. m. jusqu'après 10 s. H. 0.155.	0,60	3,3
12	— 2	— 8,7	— 7,5	717,9	4		»	— 5,4	5	— 3	?	O-N-O	id.	couvert	Beau à 10 h. s. H. neige 0.12.	0,60	4,3
13	— 1,5	— 15,3	— 6,4	712,2	2,4	L'appareil en réparation.	»	— 4,5	— 1	— 4	?	O	id.	neige	Neige cont. de 8 h. m. à 3 s. C. à 10. H. 0,07.	0,59	4,8
14	— 0,5	— 12	— 9,8	715,9	»		»	— 0,2	20	5	—	O-S-O	id.	beau	Neige à 10 h. s. H. 0.02.	0,59	3
15	2,5	— 9,5	1	714,9	7		»	0,2	4.5	1	O	O-S-O	id.	neige	Couvert à 10 h. s. H. neige 0.06.	0,59	4
16	1	— 11,5	— 10	718,3	»		»	— 3,4	4	— 1,5	N	E	id.	très beau	Neige à 10 h. s. H. 0.025.	0,59	4,2
17	2.3	— 5,5	1	709,1	0.1		»	1,4	3	1	?	S	faible	neige	Neige et pl. mêl. tout le jour. A 10 s. neige. H.	0,59	4,5
18	2,5	— 3	— 1	716,2	0,2		»	1,2	24	8,5	N	E	fort	couvert	Très beau à 10 h. s. H. neige 0.04. [0.02.	0,61	5,2
19	5	— 13,5	— 6,5	711,6	»		»	— 2,6	— 0,5	— 2,7	?	O	faible	id.	Neige de 10 h. à midi. Pluie après et le soir.	0,58	3,4
20	2	— 6,5	0,5	709,1	25,5		»	1.6	5	2	?	O	id.	pluie	Pluie tout le jour avec neige. H. neige 0.03.	0,62	4,7
21	2	— 1	— 0,4	716,5	»		»	1,4	8,7	3,3	?	S-O	id.	couvert	Neige de 4 à 7 h. s. C. à 10 h. H. 0.02.	0,65	5,4
22	4,3	— 3,5	— 2,5	718,1	0,15		»	— 1,6	16	4	?	O	fort	id.	Beau à 10 h. s. H. neige 0.03.	0,62	2,2
23	2,5	— 14	— 8	720,6	»		»	— 1,8	4,5	— 1,5	?	E	id.	couv.1/2	Très beau à 10 h. s.	0,62	3,4
24	— 0,5	— 10,5	— 9,2	724.9	»		»	— 0,2	19	6	O	E	id.	beau		0,60	3,7
25	4	— 8,5	— 5	727,6	»		»	1	10	4	—	N	id.	id.	Couvert à 10 h. s.	0,60	4,5
26	1,5	— 5	1	721,6	»		88	1,5	4,5	1,7	?	O	faible	pluie	Pluie légère continuelle le jour. Couv. à 10 h. s.	0,59	5
27	5	— 0,3	4,5	716,6	16,3		91	5	6,5	5	S	E	id.	couvert	Pluie par mom. dans le jour. Couv. à 10 h. s.	0,60	5,3
28	6,3	1.7	3,5	721,3	20,6		90	7,2	28	13,3	S-O	E	id.	brouill·	Léger brouill. à 9 h. m. Très b. à 10 h. s.	0,65	5,1
29	9,5	— 1,3	5,5	720,1	2,3		91	7,8	13,5	9	S	E	id.	couvert	Pluie par intervalle le jour. C. à 10 h. s.	0,66	5,3
30	8,5	2	6	724,9	18		85	6,8	8,5	6,5	?	E	id.	pluie	Pluie tout le j. jusqu'à 7 h. s. C. à 10 h. 1/2.	0,71	6
31	8,5	2,5	4	726,6	7,4		91	6,4	11,5	8	S	E	fort	couvert	Bourrasque de pluie dans le jour. C. à 10 h. s.	0,76	6,2
Moyennes ou Totaux.	3°02	— 5°30	— 1°70	717,3	112,75		88,5								12 jours neigeux. Hauteur de neige 0m79.	0,624	4°73

EXPLICATIONS. — La lettre *p* signifie pluie inappréciable au pluviomètre; — de même *n* signifie: quantité de neige inappréciable au pluviomètre. — Les nombres relatifs aux hauteurs de pluie ainsi qu'à l'évaporation, représentent des millimètres. — Le signe ? indique qu'on n'a pas pu reconnaître la direction ou la force du vent. — Le signe — marque un calme plat. — Enfin le chiffre entre parenthèses qui suit le mot *brouillard* ou son abréviation, signifie que les objets cessent d'être perceptibles à cette distance.

AUGUSTE MANGÉ, *architecte de la Ville.*

Annecy. — Impr. Perrissin.




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



